

NOUVELLES RECHERCHES
DE
BIBLIOGRAPHIE
LORRAINE,

1500—1700,

PAR M. BEAUPRÉ, *Jean - Nicolas*

Conseiller à la Cour impériale de Nancy,
Membre de la Société des Sciences, Lettres et Arts de cette ville,
Correspondant de la Société des Antiquaires de France
et de plusieurs Académies.

NANCY,
GRIMBLLOT, | PEIFFER,
PLACE STANISLAS, 7. | TROTTOIRS STANISLAS, 16.

PARIS,
J.-B. DUMOULIN, quai des Augustins, 15.
1856.

NOUVELLES RECHERCHES

DE

BIBLIOGRAPHIE LORRAINE

1500 - 1550.



§. 1.

Quelque rapides qu'aient été les progrès de l'imprimerie, pendant le demi-siècle qui suivit son invention, il s'en faut bien qu'elle ait prospéré partout où ses propagateurs s'établirent. Victorieuse des obstacles qu'avait rencontrés son introduction, elle en eut d'autres et de plus graves à surmonter, pour se créer des moyens d'existence. Aussi est-il à croire que dans plus d'une ville, d'une province, dans plus d'un pays où la civilisation ne l'appelait pas encore, où la plume du copiste suffisait aux besoins intellectuels, cette noble industrie ne parvint à se soutenir qu'associée à la vie monastique ou cléricale, à l'exercice de quelque négoce, de quelque profession. Là aussi elle dut végéter longtemps, obs-

cure et languissante, sans laisser aucun monument durable de ses travaux.

Comment percer les ténèbres qui enveloppent les premiers pas de l'imprimerie, au travers de circonstances si défavorables à son essor ? Comment suppléer, d'abord à l'absence complète de monuments typographiques, et plus tard à leur insuffisance, quand ils ne se montrent qu'en petit nombre, à de longs intervalles, et pour la plupart imparfaitement connus, ou inexactement décrits ?

Telles sont les difficultés que rencontre, à son point de départ et dans sa marche, l'histoire typographique de la Lorraine ducale. Ce pays est un de ceux où, pendant longues années, l'imprimerie, quoique importée tardivement, n'eut guère pour s'exercer et s'alimenter que des travaux sans importance. Si l'on excepte un petit nombre de livres consacrés à la liturgie diocésaine, à la louange du prince et à l'illustration de ses aïeux, on ne voit fonctionner la presse en Lorraine que pour mettre en lumière les principaux actes du gouvernement, des édits bursaux ou monétaires et des règlements de police auxquels la lecture aux différents sièges de justice et la publication à son de trompe, dans les rues et carrefours, auraient pu ne pas donner une notoriété suffisante.

Où les trouver aujourd'hui ces incunables de la typographie lorraine ? Je viens de les distinguer en deux classes, les livres et les imprimés officiels ; mais, au point de vue de la rareté, il n'en existe qu'une. A l'exception

du *Liber Nanceidos* tiré à grand nombre (1) et dont vingt ou trente exemplaires, protégés par diverses causes contre l'action destructive du temps et des événements, sont parvenus jusqu'à nous, tous peuvent indistinctement s'appeler *rarissimes*. On ne connaît qu'un exemplaire, encore est-il incomplet, des Heures de la Vierge, imprimées par Pierre Jacobi (2); et c'est tout au plus s'il en existe quatre, ou cinq, des livres qui sont sortis des mêmes presses, à Toul et à Saint-Nicolas-de-Port, ainsi que des publications de Gauthier Lud, à Saint-Dié (2). Quant aux ordonnances duciales mises au jour par la typographie, antérieurement aux vingt dernières années du XVI^e siècle, la recherche n'en est pas moins infructueuse, même au trésor des chartes de Lorraine, où cependant les originaux manuscrits de ces actes du gouvernement ont été conservés en assez bon nombre, et où il est presumable qu'on déposait le résidu des imprimés, après affiche et distribution.

Mais si ces édits, ordonnances et réglemens, imprimés en placards ou en cahiers de quelques feuillets, ont eu, malgré l'importance de leur teneur, le sort commun de toutes les menues impressions; si, depuis bien des années (3), il n'en existe plus au Trésor des Chartes de Lorraine, les traces de leur existence y subsistent encore,

(1) V. Recherches sur les commencemens et les progrès de l'imprimerie en Lorraine. Nancy, Grimblot. 1845. in-8.

(2) Ibidem, p. 36-38. — (3) Ibid., p. 67-70.

de loin en loin. C'est à l'aide de ces traces rapprochées de faits plus ou moins connus, de documents bibliographiques plus ou moins précis, que je parviendrai, je l'espère, à répandre de nouvelles lueurs sur l'histoire typographique de notre vieille patrie.

§. 2.

Les anciennes provinces de France, celles surtout qui, comme la Lorraine ducale, ont conservé longtemps leur nationalité, avaient et gardaient précieusement leurs archives, vastes dépôts qui, la plupart, dataient du moyen-âge, et où chaque siècle était venu apporter son contingent de pièces diplomatiques, législatives, administratives, domaniales et fiscales. C'est là qu'on déposait, après apurement des comptes rendus par les principaux officiers des finances, les liasses justificatives de ces comptes et les registres où les recettes et les dépenses étaient inscrites. C'est là que de nos jours, partout où ces liasses n'ont pas été dispersées, où ces registres n'ont pas été détruits, on peut, au moyen d'investigations qui ne sont pas toujours aisées, mais qui ne sont jamais ingrates, s'enquérir de ce que les gouvernements d'autrefois ont fait pour encourager les sciences, les lettres et les arts, pour exciter ou favoriser l'introduction de genres d'industrie étrangers au pays, pour soutenir les efforts de ceux dont il était déjà doté.

Les capitales des provinces étaient généralement lo

siège de ces archives, et les chambres des comptes en étaient les gardiennes, antérieurement à 1789. Si, dans ces temps-là, plusieurs pièces originales ont été soustraites, ou prêtées complaisamment à des gens qui ne les ont pas rendues, ces larcins ne portaient guère que sur des titres trop récents, ou trop indiscrets dans leurs énonciations, pour ne pas démentir les prétentions de quelques familles puissantes à la noblesse de race. Confiés plus tard aux administrations départementales, les anciens chartriers provinciaux ont été, grâce aux titres domaniaux qui s'y trouvaient en grand nombre, protégés par les lois relatives aux domaines de l'État, ascensés ou engagés ; et la dernière de ces lois, celle du 14 ventôse an VII, prorogée dans son exécution pendant trente ans, a été, jusqu'en 1829, la sauvegarde de tous les vieux parchemins et papiers qu'ils renfermaient. C'est ainsi que le trésor des chartes de Lorraine s'est conservé à peu près tel que le gouvernement de Louis XIV l'avait remis à Léopold, rétabli par le traité de Ryswick dans la souveraineté de la Lorraine et du Barrois. Mais on n'y retrouve pas (1) toutes les lettres d'anoblissement octroyées au XVII^e et au XVIII^e siècle ; il y manque plusieurs ordonnances contre les usurpateurs de noblesse et bon nombre de commissions données par mandements

(1) Ces déficits sont généralement anciens ; constatés au siècle dernier par un recatement de l'inventaire du trésor des chartes, ils sont indiqués par un D. sur les marges de ce répertoire.

des ducs de Lorraine, à l'effet de rechercher ces usurpateurs désignés nominativement, et les soumettre aux impôts que payaient les roturiers ; quelques pièces historiques en original ; enfin des recueils d'anciennes ordonnances et des documents monétaires, prêtés à domicile et restés chez les emprunteurs.

Des registres et des liasses de l'espèce de ceux que je viens d'indiquer existent à Nancy, dans ce riche dépôt de documents historiques (1). Les registres forment une nombreuse série de volumes in-folio, qui commence à 1438-59 et finit à 1669 inclusivement, mais qu'interrompent des lacunes plus ou moins grandes ; ils contiennent les comptes des trésoriers et receveurs généraux de Lorraine, ceux des celleriers et des receveurs du domaine de Nancy, et ceux des receveurs de prévôtés.

L'histoire des beaux-arts et de l'industrie dans l'ancienne Lorraine a déjà, grâce à d'infatigables et sagaces recherches, profité (2) des énonciations que

(1) Je suis redevable de la connaissance de ces registres, qu'aucun historien de l'ancienne Lorraine, séculier ou régulier, n'a consultés, autant que je sache, à l'obligeance de M. Henri Lepage, qui, de plus, a bien voulu, ainsi que M. Justin Bonnaire, relever pour moi les passages dont j'ai cru pouvoir tirer utilité.

(2) Ces registres ont été fructueusement consultés, par M. H. Lepage, pour l'histoire du Palais ducal de Nancy, et pour d'autres mémoires non moins intéressants, insérés dans les recueils de l'Académie de Stanislas et de la Société d'Archéologie Lorraine.

contiennent ces manuscrits. J'espère, à mon tour, en tirer des notions nouvelles et des éclaircissements utiles dans la sphère des études bibliographiques, études incomplètes quand elles n'embrassent pas à la fois les faits qui ont diversement influé sur les destinées de l'imprimerie et sur sa marche générale et locale, la description de ses produits et leur appréciation au double point de vue typographique et littéraire.

L'ordre que je vais suivre est celui des Recherches sur les commencements et les produits de l'imprimerie en Lorraine, que j'ai publiées en 1845.

§. 3.

Le millésime de 1500, que j'ai donné pour commencement à la période d'un demi-siècle parcourue dans ces recherches, indique assez l'absence de faits typographiques plus anciens (1).

M. Meaume les cite fréquemment, dans ses Recherches sur la vie et les ouvrages de Jacques Callot. *Nancy, Grimblot. 1853. in-8.*

(1) Les registres antérieurs à 1500 ne présentent qu'une seule mention relative à l'imprimerie. C'est dans un compte de 1485-86, où le trésorier général transcrit littéralement l'ordre de payer qu'il a reçu de René II. « Aux compaignons qui font les livres en » impression près nostre hostel de Harecourt à Paris, en don que » leur avons faict pour les veoir besongner. » Ce fait est analogue à celui que rapporte Chévrier, d'un garçon amené de Paris, qui aurait, en 1486, la coïncidence de dates est remarquable,

La première impression connue de Pierre Jacobi, à Saint-Nicolas-de-Port, est un livre d'Heures, *Horæ virginis Mariæ ad usum Tullensis ecclesiæ*, daté de juin 1503. On pouvait tenir pour probable que ce n'était pas là son début en typographie ; mais, jusqu'à présent, on n'avait pas la plus légère notion d'une feuille sortie de ses presses avec une date plus ancienne. La probabilité devient une certitude, par la mention ci-après que contient un registre de 1500-1501 (1) : « Payé par ledit » receveur à messire Pierre Jacobi, imprimeur demeurant à Saint Nicolas, la somme de xx francs, pour » avoir faict et imprimé les ordonnances des or et mon- » noye nouvellement faictes, et ce par ordonnance de » Messieurs du conseil, faicte le xx^e jour de juin mil v^e » ung..... (2) »

imprimé à Nancy des vers à la louange de René II. On n'en dit pas plus de part et d'autre ; mais il est également probable qu'à Paris les *compaignons* ont fêté leur auguste visiteur par des vers à sa louange, et qu'à Nancy la libéralité ducale s'est exercée en faveur du *garçon*. — C'est peut-être le même fait, avec deux versions différentes quant au lieu où il s'est passé : et dans ce cas la version du trésorier général de Lorraine serait incontestablement préférable à celle de Remond Messein, chroniqueur inconnu sur la foi duquel Chévrier rapporte l'anecdote. V. Rech. p. 3 et suiv.

(1) 11^e année de Georges des Moynes, receveur général. Des-pense par mandements. Registre non coté, fol. 3.

(2) Tout en conservant dans cet extrait et dans ceux qui sui-

Ainsi, en 1501, l'imprimerie fonctionnait dans le duché de Lorraine ; reste à savoir à quelle époque elle y fut introduite. Les registres des receveurs et trésoriers généraux de René II nous l'apprendraient, sans doute, et nous verrions ce prince éclairé concourir par des subventions aux frais de premier établissement ; mais il y a malheureusement, dans la série de ces registres, une lacune qui va de 1485 à 1500, et c'est, à mon avis, la plus regrettable de toutes celles qu'on y rencontre.

De là jusqu'en 1506, il n'est plus question de Pierre Jacobi dans ces comptes, si ce n'est pour un voyage fait par ordre du roi de Sicile (René II), en novembre 1502, de Saint-Nicolas à Saint-Dié, puis à Bar-le-Duc. Ce voyage dont l'objet n'est point indiqué pourra donner lieu à quelques conjectures bibliographiques, si l'on connaissait avec certitude des produits des presses de Gauthier Lud, antérieurs à 1507 (1).

En février 1505 (1506), le receveur général, Georges des Moynes, reçoit du même prince l'ordre de payer à Pierre Jacobi, qui, comme la plupart des typographes

vront l'orthographe du comptable, je ne me suis pas fait scrupule d'y remplacer les u par des v, et *vice versa*, les i par des j et d'y rétablir les accents et la ponctuation. J'en épargne ainsi la peine au lecteur, que rebuterait dans ces citations l'exactitude minutieuse d'un fac-simile.

(1) V. Recherches sur les commencements et les progrès de l'imprimerie en Lorraine, p. 58 et suivantes.

de son temps, joignait à cette profession celle de relieur, « quatre florins d'or pour avoir blanchy, desgressé et » relyé un breviaire en parchemin estant audict seigneur (1). »

Un compte du trésorier général Jehan Gerlet, 1510-11 (2), témoigne du désir qu'avait le fils de René II de voir mettre au jour l'épopée lorraine que Pierre de Blarru, mort en 1505 (3), avait laissée inédite :

« A Philiseus la somme de vingt francs, monnoye de » Lorraine, que mondict seigneur le duc luy a ordonné » (ordonnancé) cette fois, à condition qu'il fera imprimer » le livre premier de la Nanceyde. Par mandement » donné à Nancy, le xvr^e jour de mars mil v^e et dix . »

Une légère altération de nom n'empêchera pas le lecteur de reconnaître ici Philesius Vogesigena, c'est-à-dire, Mathias Ringmann ou Rithmann, né, comme Blarru, dans la vallée d'Orbey, au versant oriental des Vosges (4).

(1) 1505-1506. 16^e année de George des Moynes.

(2) 21^e compte de Jehan Gerlet, trésorier général de Mgr.

(3) L'auteur de la Nancéide était mort en novembre 1505, et il avait reçu la sépulture le jour de la fête de saint Clément, *Clementis festo*, correspondant au 23 de ce mois : c'est ce que nous apprend un chronogramme imprimé à la fin de ce poème, avec trois ou quatre autres pièces de vers latins.

(4) Il paraît que Ringmann était originaire de la partie Alsacienne de cette vallée, tandis que Blarru avait reçu le jour dans la partie Lorraine.

On sait que, dans les premières années du XVI^e siècle, ce savant avait, de concert avec Gauthier Lud, fondé à Saint-Dié une imprimerie dont un des produits, *Grammatica figurata*, ouvrage de Philesius lui-même (1), porte la date de juin 1509. On sait aussi que Lud était, ainsi que l'auteur de la Nancéide, chanoine de la collégiale de Saint-Dié. Que de raisons pour conjecturer que la publication de ce poème confiée, comme on vient de le voir, aux soins de Philesius, devait avoir lieu dans cette ville ! Toutefois, il ne s'agissait, en 1510, que d'une édition partielle, en rapport avec la modicité de la subvention ducale (2).

Philesius mourut l'année suivante, sans avoir accompli cette tâche. En tout cas, on ne connaît aucun vestige d'une édition quelconque de la Nancéide, antérieure à celle qu'a donnée Basin de Sandaucourt, et qui est datée de janvier 1518 (1519).

Les Recherches sur les commencements de l'imprimerie en Lorraine mentionnent, d'après l'inventaire du trésor des chartes de Nancy, une ordonnance monétaire

(1) V. Recherches, p. 68 et suiv.

(2) Pour s'expliquer cette publication restreinte au premier livre, il faut supposer qu'on ne connaissait en 1510 que cette partie de la Nancéide, et que les cinq autres livres n'ont été retrouvés que plus tard. Peut-être aussi, n'était-ce là qu'une épreuve au succès de laquelle on avait subordonné l'impression du poème tout entier.

imprimée en 1511, à Saint-Nicolas. Il en est question dans le même compte, en ces termes (1) : « A Messire » Pierre Jacobi prebstre, demorant à Sainct Nicolas, la » somme de quarante six francs, monnoye de Lor- » raine, qui luy ont été tauxés (taxés) par Messieurs de » la Chambre des Comptes, pour ses peines et salaires » d'avoir faict imprimer les ordonnances des monnoyes » d'or et d'argent de Lorraine et Barrois, en plusieurs » et diverses sortes. Appert par sa quittance dattée du » ix de mars mil cinq cens et unze. » On remarquera qu'ici Jacobi est seulement qualifié de prêtre, qu'il n'a pas imprimé lui-même, mais fait imprimer. Par qui ? La souscription de l'imprimé même dont il s'agit va nous l'apprendre (2).

Cette pièce, en placard in-folio, aux armes de Lorraine et au nom du duc Antoine, est intitulée : **ORDONNANCES DES MONOYES**, faictes par Monseigneur le duc de Calabre, de Lorraine et de Bar, en l'année mil ccccc et unze. On y lit une longue nomenclature de monnaies en or et en argent de France, de Lorraine, Metz et autres pays, dont les prix et cours sont fixés par cet acte de l'autorité ducale, et qui sont représentées par des

(1) Fol. lx.

(2) Cet imprimé est décrit ici d'après une notice *de visu* qu'a bien voulu me communiquer M. Gillet. J'ai sous les yeux le texte de l'ordonnance, réimprimé dans le Dictionnaire des Ordonnances de Lorraine, par Rogéville. Elle est du 2 décembre 1511.

figures en bois. Puis vient la souscription : *Faictes et imprimees a Saint Nicolas du Port le xxii^e iour de Ianuier. Lan de grace mcccc et unze* (vieux style), par *Nicolas Symon diacre demourant au d S. N.* Au bas la marque typographique de P. Jacobi, telle qu'elle se trouve à la fin du *Liber Nanceidos* (1), si ce n'est qu'au lieu de son nom on lit sur la banderole celui de *Nicolas Symon*. Impression en caractères gothiques.

Voilà un nouveau nom à ajouter à ceux des anciens typographes lorrains que la bibliographie a déjà enregistrés. Nicolas Symon avait-il succédé à Jacobi dans l'imprimerie de Saint-Nicolas ? Le nom de ce dernier, sur le *Liber Nanceidos* imprimé sept ans plus tard pourrait répondre à cette question, si d'ailleurs on ne la trouvait résolue plus nettement dans un autre compte de la même année (2). « Payé par ledict receveur à » Messire Pierre Jacobi, prebstre imprimeur demeurant » à S Nicolas, la somme de x francs pour mil mandemens » qu'il a imprimé, touchant l'ordonnance faicte par » mondict Seigneur le Duc pour les villains seremens » et blasphemens contre le nom de Dieu (3). Appert par

(1) Recherches, p. 41.

(2) 21^e année de George des Moynes, 1510-1511.

(3) Il existe au moins deux ordonnances du duc Antoine, contre les blasphémateurs. Celle-ci porte, dans le recueil manuscrit de Chrétien Reboursel, T. 1^{er}, fol. 9, la date du 10 avril 1510. Rogéville en donne l'analyse.

» le mandement donné à Nancy, le **xxi^e** jour d'aoust l'an
» **v^exi.** » Ainsi, il est seulement présumable qu'à l'im-
primerie, Nicolas Symon était le prote ou le principal
ouvrier de celui dont il était le diacre à l'autel, et que
dirigeant ou exécutant, en l'absence de Jacobi, mais
d'après ses ordres, des ouvrages de typographie, il était
autorisé à y mettre son propre nom.

A partir de 1511-12, les comptes des receveurs généraux
et trésoriers de Lorraine présentent une lacune de plu-
sieurs années. C'est seulement en décembre 1519 qu'on
y voit reparaitre notre prêtre imprimeur. Il s'agit d'une
somme de 30 francs que le duc lui accorde « pour les
» causes et raisons contenues en une supplication pré-
» sentée à mondict seigneur et decret faict en icelle (1). »
Était-ce une rémunération pour l'impression du poème
de la Nancéide, achevée le 5 janvier 1518, vieux style,
c'est-à-dire, 1519 ?

En avril 1524, cinq écus soleil sont comptés « à l'im-
» primeur de Saint Nicolas, pour avoir imprimé six cens
» mandemens en pappier, de non blasphémer le nom de
» Dieu, maulgréer, ne aultres énormes juremens (2). »

Cette désignation anonyme de l'imprimeur de Saint-
Nicolas s'applique-t-elle au prêtre Pierre Jacobi, quali-
fié jusqu'ici de Messire ? Il y a lieu d'en douter. D'a-
bord, à compter de l'an 1521 où parut à Toul la troi-

(1) 29^e année de George des Moynes, 1518-19.

(2) 6^e compte de Didier Bertrand, 1523-24.

sième édition du traité de *Perspectiva artificiali* (1), la bibliographie ne signale plus aucun livre où le nom de Jacobi soit inscrit ; mais ce qui paraît bien plus concluant pour la négative, c'est qu'en 1525, un autre imprimeur s'était établi à Saint-Nicolas, où l'on ne voit pas que le travail typographique ait abondé au point d'appeler la concurrence. Je veux parler de Jérôme Jacob, chez qui Volcyr fit paraître alors sa traduction du *Sermon de charité*, de frère Thomas Illyrique (2), et c'est précisément à l'occasion de ce livre qu'on le trouve mentionné dans un compte de 1524-25 (3). « A Jherosme Jacob, » imprimeur demeurant à Saint Nicolas, la somme de » vingt sept francs, monnoye de Lorraine, à lui ordonnée » pour avoir imprimé certains sermons de charité que » frère Thomas a preschié. Par mandement de mondict » seigneur le Duc donné à Bar le xxvj. jour de septembre » mil v^{xxv}. » Cette mention de Jérôme Jacob est la seule que l'on rencontre sur les registres des receveurs et trésoriers généraux de Lorraine, dont la série offre, au surplus, quelques lacunes de 1525 à 1530, et de 1534 à 1539. Jusqu'en 1559 il n'est plus question, dans ces registres, d'imprimeurs établis à Saint-Nicolas, ou en quelque autre lieu de la Lorraine ducale (4).

(1) Recherches, p. 46.

(2) Ibidem.

(3) 7^e compte de Didier Bertrand.

(4) Cependant on imprimait encore à Saint-Nicolas, en 1528 : témoin le *Livre de Jesus* qui porte cette date. V. Rech. p. 48.

§. 4.

On sait que ce n'est pas seulement à Saint-Nicolas que Jacobi a imprimé, et qu'à Toul où il avait transporté momentanément ses presses, il a donné trois éditions du traité de *Perspectiva artificiali*. La troisième est décrite *de visu* dans les Recherches sur les commencements de l'imprimerie en Lorraine (1), d'après l'exemplaire bien conservé de la bibliothèque de l'Arsenal. Un exemplaire, non moins complet, que possède la bibliothèque publique de Nancy, va me servir pour la description de l'édition originale, qui probablement est la plus rare des trois (2).

DE ARTIFICIALI PERSPECTIVA VIATOR. in-folio de 46 ff. non chiffrés dont 42 signaturés Ai—Ev, les 4 derniers sans signatures. Les 4 premiers feuillets sont occupés par le titre ci-dessus qui est en capitales romaines rustiques, et par un texte latin imprimé à longues lignes, en lettres gothiques; les 37 suivants par de grandes planches de perspective gravées en bois, au simple trait et tirées d'un seul côté, le 38^e par un avis au lecteur, la souscription et la marque de l'imprimeur. Vient ensuite le texte français, imprimé sur les 4 feuillets addi-

(1) Ibidem, p. 22.

(2) Cet exemplaire est celui de la bibliothèque de M. Cailhava, acquis en octobre 1845, au prix de 315 francs.

tionnels, ensorte qu'il peut manquer sans qu'on s'en aperçoive. La souscription porte : *Impressum Tulli Anno catholice veritatis Quingētesimo quito supra Milesimū : Ad nonū Calendas Iulias. Solerti opera petri iacobi pbrī, Incole pagi Sancti Nicholai*. On voit en regard dans un encadrement, une croix transpercée de trois clous, avec les mots, *fides fecit*, en lettres gothiques à droite et des notes de plain-chant à gauche. C'est la marque de Jacobi, mais agencée autrement que dans la Nancéide. Les 4 premiers cahiers ont 8 ff., le 5^e 10.

L'auteur de ce traité, Jean Pélegrin, surnommé Viator, chanoine de l'église cathédrale de Toul, ne survécut guère à la troisième impression de son livre. Il était mort en 1523. Cette date, il est vrai, semble contredite par celle de 1529 que porte une édition des Chroniques d'Anjou, *reueues et additionnées par le Viateur* (1) ; mais elle est attestée, d'une manière irréfragable, par l'épitaphe de Pélegrin, qu'on voyait encore, au siècle dernier, dans la cathédrale de Toul (2).

Le surnom, ou si l'on veut, le pseudonyme de Viator, ou Viateur, que se donnait Pélegrin, se trouve au titre d'un volume très-rare, que jusqu'à ce jour aucun bibliographe n'a décrit, quoiqu'il soit fort remarquable à plus d'un titre. Pélegrin, quoique Angevin d'origine, appar-

(1) *Paris, Ant. Couteau*, in-folio.

(2) Histoire ecclés. et polit. de la ville et du diocèse de Toul, par le R. P. Benoit (Picart). *Toul*, 1707, in-4°, p. 605-6.

tient à la Lorraine, par la dignité canoniale dont il était revêtu, par sa vie dont une partie s'est écoulée dans le cloître de la cathédrale de Toul, par sa mort et sa sépulture, mais surtout par le savant livre d'art que les presses lorraines de Pierre Jacobi ont mis en lumière et reproduit deux fois. C'est assez, je crois, pour qu'il ne me soit pas permis de passer sous silence un autre ouvrage que son nom recommande aux bibliophiles lorrains. C'est un petit in-4° de 154 ff., titre compris, chiffrés de ij à cxxxiiij, et imprimés en caractères gothiques. Signat. a ij — xiiij; chaque cahier composé alternativement de 8 et de 4 ff. excepté le dernier qui en a 6. Il a pour titre :

TEXTE DE HIJOB, translate selō la verite hebraique. Et bref commētaire du Viateur, sur icelluy.

Au dessous de l'intitulé, on lit, disposée comme il suit, cette épigraphe tirée du livre de Job :

Si nous auons receu bien du seigneur
 dieu, pourquoy aussy ne recepurōs
 nō le mal ? Le seigneur di=
 eu la donne, le seigūr di=
 eu la oste. il est faict
 cōme il a pleu au
 seigneur dieu : le nom
 du seigneur
 dieu soit
 beneit.

Réclame à chaque page, si ce n'est à la dernière au

bas de laquelle on lit : *Icy fine le texte de Hiob.....*, mais sans date ni lieu d'impression. Avant de hasarder à ce sujet quelque conjecture, il faudrait pouvoir comparer le volume avec d'autres produits des presses de Jacobi, et notamment avec les Heures de 1503, qui sont aussi de format petit in-4° (1).

§. 5.

Après avoir épuisé tout ce qui concerne l'imprimerie de Saint-Nicolas, dans la première partie du XVI^e siècle, je reprends la question, déjà controversée en bibliographie, de l'existence d'une imprimerie à Nancy, vers l'an 1510.

On citait naguère encore, comme un des produits de cette imprimerie, la Chronique d'Austrasie, de Symphorien Champier. Si le savant M. Brunet (2) n'avait pas fait bonne justice de cette attribution, je m'en chargerais hardiment, sans autre preuve que l'extrait ci-après du vingtième compte de Jehan Gerlet. « A M^e Simphorien » Champier 40 florins d'or que mondit seigneur le duc » luy a ordonné, pour faire imprimer les couronniques

(1) Le *Texte de Hiob* est un des livres rares et précieux qui recommandent aux bibliophiles le cabinet de M. Chartener, à Metz.

(2) Manuel du libraire. 4^e édition. Tome 1^{er}, au mot *Champier*.

» de Lorraine, au lieu de *Lyon*, le xxiii jour de may
» mil V^e et dix. »

Mais la question resterait encore indécise pour un autre livre du même Champier, dont M. Brunet donne ainsi l'intitulé probablement d'après Duverdier (1) : *ROSA GALLICA, aggregatoris Lugdunensis domini Symphoriani Champerii omnibus sanitatem affectantibus utilis et necessaria..... Nanceii*, 1512, in-8°. J'avais toujours soupçonné (2) que dans ce volume le mot *Nanceii* n'avait pas plus de valeur, comme indication de lieu d'impression, que les mots *apud Nanceium* qu'on lit sur le titre de la Chronique d'Austrasie, et qu'il signifiait seulement que notre cité ducale était le lieu où Champier avait composé ou compilé son livre. Mais des soupçons ne sont pas des raisons ; en dépit des miens, l'attribution subsistait, et devait subsister jusqu'à plus ample informé : car elle avait été puisée, non dans un catalogue de livres annoncés en vente, mais dans un auteur des plus accrédités en bibliographie. Enfin, est arrivé le jour où, plus heureux que M. Brunet, j'ai rencontré et me suis hâté d'acquérir (3) *Rosa Gallica*, dont je vais à mon tour donner le titre, et de plus une exacte description.

(1) Tome 6 des Bibliothèques de La Croix du Maine, et de Duverdier, p. 223.

(2) V. Recherches, p. 34.

(3) Pour la bibliothèque publique de Nancy où ce volume se trouve aujourd'hui.

ROSA GALLICA aggregatoris Lugdunēsis domini Symphoriani Chāperij omnib⁹ sanitatem affectantibus vtilis & necessaria. quæ in se cōtinet p̄cepta, auctoritates, atq̃ sētētias memoratu dignas, ex Hippocratis, Galeni, Erasistrati, Asclepiadis, Dioscoridis, Rasis, Haliabatis, Isaac, Auicēnæ, multorūq̃ aliorū clarorū virorum libris in vnū collectas : quæ ad medicam artem rectaq̃ viuendi forma plurimū conducūt. Vna cum sua p̄ciosa Margarita : De Medici atq̃ egri officio. *Venundatur ab Iodoco Badio.*

Tel est l'intitulé de ce livre. Format in-8, fig. en bois sur le titre, impression en lettres rondes et d'une beauté remarquable. Le prologue et le texte que précèdent 8 ff. sont chiffrés, folio 1 à folio cxxxvi. On lit au bas du 155^e feuillet : *Finis huius pretiosæ Margaritæ.. Apud Nanceium Lotharingie primum oppidum....Anno MDXII.* Si le volume finissait là, il serait difficile de ne pas inférer de ces derniers mots, rapprochés de l'adresse mise au bas du titre, que *Rosa Gallica* a été imprimé à Nancy, et se vendait à Paris, chez Josse Badius. Mais la véritable souscription est au feuillet suivant ; elle porte : *Ex officina Ascensiana emissum.... Anno domini MDXIII,* et l'on sait que le siège de cette célèbre imprimerie était à Paris. L'édition de Nancy, 1512, n'existe donc pas. C'est bien à Nancy qu'a été achevée, en 1512, la compilation médicale dont il est question ; mais c'est aux presses parisiennes de Josse Badius, successeur d'Ascensius, que Champier en a con-

fié la publication deux ans plus tard (1). Ajoutons que c'est encore de Nancy, 1514, qu'il datait son prologue adressé à Hugues des Hazards, évêque de Toul (2).

(1) Comment se fait-il que les deux ouvrages de Champier, composés à Nancy, n'aient pas été imprimés à Saint-Nicolas ? Serait-ce parce que l'auteur, quoique médecin du duc Antoine, ne résidait pas habituellement en Lorraine, et n'aurait pu surveiller leur impression ? Peut-être aussi Jacobi n'avait-il pas alors les caractères convenables ou en suffisante quantité. Cette dernière conjecture n'est du reste admissible que pour *Rosa Gallica* dont l'impression est en lettres rondes.

(2) On voit dans un compte de 1509-10 (20^e de Jehan Gerlet), que le duc Antoine qui avait attaché Champier à son service, en qualité de premier médecin, craignant apparemment qu'il ne fût d'humeur inconstante, avait imaginé un moyen de le fixer en Lorraine.

« A maistre Simphorien Champier, docteur en médecine, la
» somme de mille francs, monnoye de Lorraine, que Monseigneur
» luy a donné, tant pour achepter une maison en ce lieu de Nancy
» que pour les réparations et accoustrement d'icelle. De laquelle
» somme ledit maistre Simphorien avait promis par la quittance
» qu'il a baillé, sous l'obligation de tous ses biens quelconques,
» achepter une maison audit Nancy, dedans quatre mois après la
» date d'icelle. »

Un compte du trésorier général, Didier Bertrand, 1538-39, peut servir à fixer l'année de la mort de ce médecin. « A la vesve
» de feu M^e Simphorien Champier, conseiller de mondit seigneur
» le duc, la somme de deux cens francs monnoye de Lorraine, que

Ainsi, l'on peut tenir pour constant qu'il n'existait pas d'établissement typographique à Nancy, dans les premières années du XVI^e siècle. S'il y en avait eu, c'est assurément là que l'autorité ducale aurait fait imprimer ses actes, et on en trouverait mention, quelque part, dans les comptes déposés au trésor des chartes.

§. 6.

Je reviens maintenant sur mes pas, dans l'investigation des registres qui m'ont fourni les documents que je viens de produire. Ils ne contiennent aucune mention relative à l'imprimerie de Saint-Dié ; mais j'y trouve, en 1506, les traces d'un typographe fonctionnant à Longeville-devant-Bar-le-Duc. C'est encore un prêtre, comme Jacobi à Saint-Nicolas, comme Lud à Saint-Dié ; son nom et son existence entièrement ignorés jusqu'à ce jour sont révélés par un compte de Jehan Gerlet d'Amance (1). « A Messire Martin Mourot, prebstre demeurant à Longeville, la somme de quatre florins d'or, pour avoir » imprimé cent douze transcripts et vidimus de la Bulle » de *Lactiniis*, dont il y en a dix en parchemin et le

» mondit seigneur luy a ordonné pour sa pension de l'année présente, nonobstant qu'il n'eust attainct le temps. » Ainsi, Champier n'existait plus au 1^{er} mars 1539, jour où, suivant le vieux style, commence cette année.

(1) 16^e compte, 1505-6.

» surplus en papier. Par mandement du Roy (René II),
» donné à Bar le xviii^e jour d'octobre mil V^e et six. »

Il y a vraisemblance que c'est aussi Martin Mourot qui a imprimé en 1527, à Longeville, par ordre de Hector d'Ailly, évêque de Toul, *le Viat de salut* de Guillaume Parvi ou Petit. Les bibliographes d'après lesquels on cite ce rarissime produit des presses Barrisiennes (1) ne paraissent pas l'avoir vu, non plus que les vidimus imprimés par Martin Mourot, de la Bulle de *Lacticiniis*.

§. 7.

J'ai dit tout à l'heure que, jusqu'en 1559, les comptes des receveurs et trésoriers généraux ne montrent plus aucune trace d'imprimeurs établis dans le duché de Lorraine. Cet intervalle embrasse plus de la moitié du règne du duc Antoine, le règne de François 1^{er} et la durée presque tout entière des régences de Christine de Danemarck et de Nicolas de Vaudémont. Cependant, divers travaux typographiques ont été exécutés, dans ces quelques trente ans, par ordre et aux frais de l'autorité ducale ; mais c'est aux presses Messines qu'ils sont confiés, ainsi qu'on va le voir.

En 1546, des ordonnances de police pour les états du duc de Lorraine sont imprimés par les soins de Nicolas

(1) V. Recherches, p. 92.

de Lescut. On lit dans un compte de 1546-47 (1).
 « Payé à Nicolas de Lescut, secrétaire de Monseigneur,
 » xxvii francs pour despense par luy faicte à un voyage
 » à Metz, pour faire imprimer certaines ordonnances de
 » police pour les pays de nostre souverain seigneur :
 » icelle despense faicte pour le salaire de l'imprimeur,
 » papier et aultrement. » Nicolas de Lescut est ce juris-
 consulte lorrain dont Duverdier et D. Calmet (2) men-
 tionnent plusieurs ouvrages publiés de 1537 à 1547, à
 Haguenau, à Strasbourg, à Paris, à Lyon; et il est re-
 marquable que, vers le même temps, Christophe Pru-
 dhomme de Bar-le-Duc, et l'auteur de la *Rusticiade*,
 Pilladius, chanoine de Saint-Dié, faisaient imprimer
 leurs ouvrages à Strasbourg, à Paris et à Metz (3).

(1) Compte de Quiriace Fournier trésorier-général.

(2) Biblioth. de La Croix du Maine et de Ant. Duverdier, T. 3,
 p. 140. — Biblioth. Lorraine au mot *Lescut*.

(3) V. Recherches, p. 113-116. — Trompé longtemps par
 une ressemblance de noms, j'ai cru, avec D. Calmet, que deux au
 moins des trois poètes dont Christophe Prudhomme a réuni les
 ouvrages dans le recueil publié à Paris, en 1539, sous le titre
 de *Porcelii, Basinii et Trebani opuscula*, étaient des Lorrains; je
 me trompais, tous trois sont Italiens. Une très-bonne disserta-
 tion, insérée par M. Clesse, de Commercy, dans les Mémoires de
 la Société des Sciences, Lettres et Arts de Nancy, 1851, ne laisse
 subsister aucun doute à ce sujet. Et comme l'a dit spirituellement
 le rapporteur des travaux de cette Société, la mémoire de Basin

L'année d'après, on voit que 121 francs 3 gros sont payés « à Emond du Boullay, Roy-d'armes de S. A., en » remboursement des frais et peines par luy exposés, » tant pour composer que pour faire imprimer, relier et » dorer, aussy graver et enluminer les armes des livres » de la généalogie et cérémonies accomplies aux enter- » rements de feus Messeigneurs les ducs Antoine et Fran- » çois. » Cette publication avait eu lieu par ordre de la Régente de Lorraine, Chrestienne de Danemarck. Il s'agit évidemment des deux ouvrages de du Boullay (qui je crois ne font qu'un), sortis en 1547 des presses de Jean Palier, à Metz, et intitulés : *La vie et trespas des deux princes de paix le bon duc Anthoine et saige duc François.... Ensemble les Royalles... cérémonies observées.... à leurs funérailles. — Les généalogies des tres illustres et tres puissans princes, les ducs de Lorraine* (1).

En 1549, ce n'est plus à Metz que du Boullay, probablement peu satisfait du savoir faire de Jean Palier, fait réimprimer ses Généalogies des ducs de Lorraine. C'est à Paris, d'où l'on voit sortir vers la même époque d'autres ouvrages de sa composition ; et c'est à Strasbourg que quatre ans plus tard, en 1553, il livre à l'im-

de Sandaucourt est déchargée ; ce bon chanoine de Saint-Dié ne passera plus à l'avenir pour avoir célébré la beauté de la matresse de Sigismond de Malatesta, seigneur de Rimini.

(1) V. Recherches, p. 108-10, texte et notes.

pression *les Dialogues des troys Estatz de Lorraine*.

En présence de ces faits irrécusables, et lorsque d'ailleurs on ne connaît aucun livre, aucun placard, imprimé de 1529 à 1559 dans les états du duc de Lorraine, on peut dire, et ce n'est point une assertion hasardée, qu'alors ce pays était sans imprimerie. Cet état de choses ne peut du reste s'expliquer que par des conjectures (1).

Résumons les principaux faits bibliographiques qui viennent d'être exposés.

L'imprimerie de Pierre Jacobi, dans la ville de Saint-Nicolas-de-Port, était en exercice au mois de juin 1501, deux ans avant l'impression des Heures de la Vierge. Il est présumable qu'elle existait déjà dans les dernières années du XV^e siècle. En 1512 Jacobi avait pour prote, ou pour associé, le diacre Nicolas Symon qualifié d'imprimeur à Saint-Nicolas, sur un placard daté du 22 janvier.

Le *Viat de salut*, imprimé à Longéville-devant-Bar-le-Duc, n'est pas la première impression qui ait été faite en ce bourg. Un prêtre du nom de Martin Mourot y imprimait déjà en 1506.

C'est par erreur que Duverdier, et après lui d'autres bibliographes, citent Nancy comme lieu d'impression en 1512 de *Rosa Gallica Symphoriani Champerii*. Il en est de ce livre comme de la Chronique d'Austrasie du même auteur; composés tous deux à Nancy, ces ou-

(1) V. Recherches, p. 117 et suiv.

vrages ont été mis au jour, l'un à Paris, l'autre à Lyon. Ainsi disparaît cette indication trompeuse d'une imprimerie existant à Nancy dans la première moitié du XVI^e siècle.

Enfin il n'y a rien à ajouter, en 1855, à ce que la bibliographie a pu découvrir des travaux de la typographie à Toul et à Saint-Dié; et de nouveaux documents viennent fortifier l'opinion déjà émise, au moins conjecturalement, qu'après 1528 la presse cessa de fonctionner dans le duché de Lorraine, et que pendant trente années du XVI^e siècle, ce pays est resté sans imprimerie.

*Extrait des Mémoires de l'Académie de Stanislas
(Société royale des Sciences, Lettres et Arts de Nancy.)*

NOUVELLES RECHERCHES
DE
BIBLIOGRAPHIE LORRAINE.

CHAPITRE II.

1550 — 1600.

NOUVELLES RECHERCHES

DE

BIBLIOGRAPHIE LORRAINE.



1550-1600.

§ 1.

Les comptes des receveurs et des trésoriers généraux du duché de Lorraine offrent encore des documents, non moins utiles que dignes de confiance, pour l'histoire typographique de ce pays dans la seconde moitié du XVI^e siècle. Je vais en extraire ce qui concerne les imprimeurs lorrains de cette époque; mais sans aller au-delà des énonciations qui peuvent servir à fixer avec quelque certitude la date de l'établissement de chacun d'eux, ou qui, sous d'autres rapports, présentent un intérêt bibliographique.

Le premier de ces typographes est Didier Guillemain, déjà connu par l'impression, à Saint-Nicolas-de-Port, d'un Chant pastoral où Louis Desmasures célèbre le retour en Lorraine du jeune duc Charles III, après un

séjour de sept années à la cour de France (4). On le voit paraître à la date de 1559 pour recevoir « la somme de » cent francs, monnoye de Lorraine, qu'il a pleu à Mgr » de Vaudémont luy ordonner, pour l'ayder à payer les » fraiz qu'il luy a convenu pour dresser son imprimerie. » (2) Il est qualifié d'imprimeur de M^{se} le duc.

Le Chant pastoral (3) porte aussi la date de 1559, et

(4) V. Recherches sur les commencements et les progrès de l'imprimerie en Lorraine, p. 173.

(2) 1558-59. 25^e compte de Quiriace Fournier, trésorier-général.

(3) Il existe, comme on sait, une autre édition de ce poème sous le même titre : *Lion par Ian de Tournes Imprimeur du Roy*, 1559. C'est un petit in-8^o en lettres italiques, paginé de 3 à 26, outre le titre qui est encadré d'arabesques et figures grotesques. Le Chant Pastoral y est précédé d'une épltre en vers, à Nicolas Baillivy.

C'est probablement en 1563 qu'eut lieu le départ plus que précipité de Desmasures, au moment où il allait être arrêté à Saint-Nicolas par ordre du duc Charles III, comme propagateur des doctrines de Luther (Recherches, p. 176) : car cette année là est celle de son arrivée à Metz, cité où le protestantisme, était florissant et dont la proximité lui offrait un refuge. L'année suivante, on voit paraître un opusculé apologétique de notre poète prédicant, dont j'ai regret de ne connaître que le titre rapporté par Duverdier : *Epistma* à Madame la Duchesse de Lorraine, pour la défense des fideles en l'église de Saint-Nicolas, contre leurs ad-

c'est apparemment le premier fruit de l'imprimerie renaissante dans le duché de Lorraine. C'est aussi tout ce que l'on connaît des travaux de Didier Guillemain à St.-Nicolas, et les comptes du trésor des chartes de Nancy ne contiennent pas d'autre mention de cet imprimeur que celle qu'on vient de lire.

Le poème de Louis Desmasures est une pastorale dialoguée dont les interlocuteurs sont les bergers Louiset et Pérot, célébrant dans leurs chants l'arrivée prochaine du *jouvenceau lorrain* Charlot (Charles III), qui revient au pays, accompagné de Claudine (Claude de France) sa jeune épouse. Louiset et Pérot y représentent Louis Desmasures et Pierre de Ronsard, comme Perrot et Bellot représentent Ronsard et Du Bellay, dans l'*Eclogue sur les noces de Mgr. Charles duc de Lorraine et de Madame Claude fille du Roy Henry II*. Desmasures fait allusion à cette pastorale de Ronsard, où les jeunes époux sont

versaires, en vers François par L. D. M. *Lyon, Jean de Tournes* 1564. In-4°.

Il ne paraît pas que les mesures de sévérité prises alors par Charles III, contre les propagateurs du luthéranisme dans ses états, aient rompu tous les liens qui attachaient à la maison ducal l'ancien secrétaire du cardinal Jean de Lorraine : car Duverdiere cite encore de lui une *Eclogue* sur l'enfance de Henry, marquis de Pont, fils premier-né de Charles, duc de Lorraine, imprimée en 1566 par François Perrin. — Bibliothèques Françaises de La Croix du Maine et de Du Verdier, t. IV, p. 607.

aussi désignés sous les noms de Charlot et de Claudine.

Desquels toy et Bellot, enfant voz cornemuses,
Souz ceste mesme grotte où se tiennent les Muses,
Chantastes l'autre jour, quand vous mistes pour gage,
Luy le panier d'ozier, toy l'alouette en cage.

Les deux bergers n'ont pas besoin d'accorder leurs instruments :

Chacun chante à son tour, pour plaire aux neuf pucelles.
Nous dirons, si tu veux

Propose Louiset.

L'Amour des deux amans et leur foy conjugale ;
Et chanterons, pourveu que l'argument te plaise,
Le desplaisir de France et de Lorraine l'aise :
L'une à leur partement de douleur retenue,
L'autre s'esjouissante et gaye à leur venue.

Les nayades de France sont sorties de l'humide creux
des eaux, convoyant la gente pastourelle Claudine et

Chantant à la conduite une chanson pour elle.

Les dryades ont quitté leurs forêts pour accompagner
les jeunes époux et leur dire adieu ; les satyres et
les sylvains sont accourus sur leur passage,

Dansant tous à qui mieux d'allégresse et de joie.

Le père Marne (1) vient à leur rencontre :

(1) La Marne.

Il sort par les peupliers, il est ja sur le bord,
Pour les guider amont son onde clère et vive
Par les tours et retours de sa plaisante rive.

.....

Charlot tire après soy la bergère Claudine,
Comme après le chevreau la chevrette plus tendre
Va suyvante et se plaint qu'il ne tarde à l'attendre ;
Ainsi après Charlot, Claudine pas à pas
Suyt le long de la voye et ne s'esgare pas.

PÉROT. Quel est ce grand amas que je voy là dessus
Descendre contreval de ces coutaux bossus ?
Ne sont-ce de Barrois les troupes assemblées
Dont les monts sont couverts et les plaines comblées ?

LOUISET. Ne vois-je Ornin le fleuve à l'onde cristalline,
Et ses filles ensemble au long de la colline,
Que dansantes conduit d'un pied gay et léger
Au son de son flageol Thiriot le berger ?

PÉROT. Bacchus, dont la main belle est pleine de
Menant son chariot par les coutaux voisins, [raisins,
Les regarde sauter et courir par la prée
Toute couverte d'herbe et de fleurs diaprée.

.....

PÉROT. Voicy le bord de Meuze : arrestez le pied coy,
Arrestez gente troupe et entendez pourquoi
L'onde murmure au creux. Enfants de grand value,
La rivière joyeuse en bruyant vous salue.

LOUISET. A vous voir s'esjouit et bruit encore Meuze

Son plus cher nourrisson, la bergère fameuse (1)
Qui les bouviers sortiz de l'Océan dernier
Repoussa (cas estrange) au pays marinier.

PÉROR. Redoublez vostre joye encore, o Déitez !
Qui les monts, les bois verts et les champs habitez
Au milieu de Lorraine. O Dieu de la Mozelle,
Esveille ton eau clère et tes filles souz elle.

LOUISET. Fay toutes en un tour, suyvantes queue à
Tes filles s'esgayer et fendre l'onde bleue. [queue,
La poitrine eslevée avecques le chef beau
Et tout au long des bras les cheveux coulans d'eau.

PÉROR. Tu dors au bruit de l'eau murmurant en tes
Sus ! Sus ! Esveille toy [bords
Ah tu dors paresseux ! Et ton Charlot arrive ;
Ja Charlot et Claudine approchent de ta rive.

.
Charlot, voy les Sylvains, hors de leurs antres creux
Et les Faunes légers qui s'esbattent entre eux,
A l'arriver de toy. Voy les souz les feuillades
Ensemble aux pieds de bouc faire saults et gambades.

LOUISET. Voy, Claudine, les sœurs, voy les nymphes et
Aux rives d'herbe verte et de mousse estoffées, [fées,
Comme sans peur laissans leurs bois et rochers hauts,
Joyeuses de te voir, font gambades et sauts.

(1) Jeanne Darc. Il est presque inutile d'ajouter que les bou-
viers sortis de l'océan sont les Anglais.

PÉROT. La Vauge dresse un bal de ses rustiques lourds,
Ayant ja resserré aux tanières ses ours,
Et vous sentant de soy n'estre guières arrière
Se trémousse le dos hérissé de bruyère.

LOUISER. Elle vous tend le sein plus ample ouvert. . .
Et
Vous offre
Mainte sorte de noble et gracieux métal.

.
Près vos loges de chaume ou de sapin construites
Voz ruisseaux argentins abonderont de truites ;
Et d'une fausse amorce abusé le poisson
Souvent s'accrochera pendu à l'hameçon.

PÉROT. Qui est ce vieillard grave, à qui couler voit-on
L'eau de la teste grise et du chenu menton,
Et qui montrant de loin sa contenance fière
De la cruche qu'il porte espand une rivière ?

LOUISER. Au grand chapeau de jonc, aux roseaux et aux
Dont il va se couvrant la teste et les espauls, [saules
A la cruche qu'il verse, à l'eau qui lente dort
Je reconnoy le Dieu de Seille et à son port.

PÉROT. Il resveille son eau du sommeil grave et doux
Et plus joyeux s'esgaye à l'arriver de vous.
Joyeux qu'après les maux soufferts luy est loisible
Jouyr d'un long repos en concorde paisible (1)

(1) Allusion aux discordes religieuses qui, lors de la guerre des Rustauds et longtemps après, agiterent les habitants de la vallée

LOUISSET. Lent il murmure et coule au long de la vallée
 Et traversant un lac passe l'onde salée,
 Sans se mesler à elle, ainsi que par la mer
 Aréthuse ne sent Duris au flot amer.

Je borne mes citations à cette description de la Lorraine, par un poète français (1) du XVI^e siècle. Deux éditions, dans la même année, témoignent du succès qu'obtint le Chant pastoral de Desmasures, quoique bien inférieur, on le croit sans peine, à l'églogue de Ronsard à laquelle il fait allusion. Il n'en est pas moins fort rare et surtout profondément oublié. Le lecteur *Lotharingophile* ne mesura pas mauvais gré de l'avoir exhumé. Louis Desmasures appartient d'ailleurs à cette brillante pléiade de poètes qui illustra le règne de Henry II, et dont la plupart se rangèrent sous les enseignes de Ronsard et de Du Bellay. Etienne Pasquier, dans ses *Recherches sur la France*, le compte avec Etienne Jodelle, Remy Belleau, Jacques Tahureau, Jean Passerat, dans ce qu'il appelle la brigade des poètes novateurs du XVI^e siècle.

supérieure de la Scille et généralement du bailliage d'Allemagne, où l'idiome germanique, en usage dans cette partie de la Lorraine, et les relations de voisinage avec l'Alsace avaient fait pénétrer les nouvelles doctrines plus vite et plus profondément que dans tout le reste du pays. V. *Recherches*, p. 132.

(1) Français par le langage et non par l'origine : Desmasures était né à Tournay.

Après Didier Guillemain, vient Nicolas Hiérosme ou Jhérosme dont on lit le nom sur un petit cahier d'ordonnances duciales concernant le cours des monnaies, imprimé à Nancy en 1566 (1). Il est question de lui pour la première fois en 1562 (2). « A M^e Jherosme, imprimeur » demeurant à Saint-Nicolas, la somme de vingt francs... » qu'il a pleu à Monseigneur luy donner ceste foy... » pour avoir imprimé plusieurs édictz de mondit Seigneur. »

§ 2.

Trois ans après, il s'agit d'un fait plus important : c'est la translation de l'imprimerie de Nicolas Hiérosme à Nancy, translation relatée dans un compte rendu en 1566. « Monseigneur ayant veu la supplication et re- » queste présentée à sa Grace, par Nicolas Jherosme » marchant imprimeur en la ville de Nancy, *pour y ex-* » *ercer son art d'imprimeur*, humblement requérante » sa Grace luy donner quelque moyen pour l'ayder à » supporter la despence à ce requise, luy a pour ces » causes... donné et octroyé, par forme de pention, et » jusques à son bon plaisir, la somme de quarante francs » par an... payable au jour de Noël (3). » — « Par man-

(1) V. Recherches, p. 310, où ce petit cahier est décrit.

(2) 28^e compte de Quiriace Fournier, trésorier général de Lorraine. Despence, 1561-62, fol. VII^{xx} verso, art. 2.

(3) 1564-63. 11^e année de Laurent Courcol, receveur général de Lorraine. Fol. Cv. verso.

» dement pour ce faict, donné à Nancy le 9 octobre
» 1566, (est payée) à Nicolas Jhérosme, maistre impri-
» meur, la somme de quarante francs qu'il a pleu à la
» Grace de notre souverain Seigneur luy donner ceste
» fois, pour ayder à subvenir aux frais et despens *qu'il*
» *luy a convenu faire, pour transporter son imprimerie*
» *et aultres ses biens de Saint-Nicolas* (1); » puis
en marge de la mention du paiement de la *pension*,
c'est-à-dire de la subvention annuelle accordée à cet
imprimeur pour l'aider à exercer son art dans la ville
de Nancy, on lit *obiit* : ce qui s'accorde avec une qua-
trième mention ainsi conçue. « Aux héritiers de feu
» Nicolas Jherosme, en son vivant imprimeur à Saint-
» Nicolas, la somme de quarante francs qu'il a pleu à sa
» Grace leur accorder pour Dieu et aumosne (3). » Et
comme on ne voit pas que la pension de Hiérosme ait
été payée en 1567, on est fondé à croire que cette
année fut celle de son décès.

Ces documents fixent avec certitude l'époque où, pour
la première fois, il y eut un imprimeur à résidence dans la
capitale du duché de Lorraine. C'est en 1566 (3). On y

(1) 1563-66. 12^e année de Laurent Courcol.

(2) 1569-70. 2^e compte de Laurent Courcol, trésorier général
et receveur.

(3) Le Recueil authentique des anciennes ordonnances de Lor-
raine, par François de Neufchâteau (Nancy, 1784, in-4) fait mention,
p. 16, d'un *Tarif pour certaines impositions, imprimé à Nancy*,

voit Nicolas Hiérosme établi à Saint-Nicolas, on ne sait pas depuis quand (peut-être avait-il succédé à Didier Guillemain), transporter ses presses à Nancy, et le duc de

en 1563. Mais on rencontre, même dans les livres de bibliographie, tant de dates mal rapportées, que de prime-abord on peut douter de celle-ci. Si l'on doit croire que l'éditeur d'un semblable recueil rapporte avec exactitude la date d'une ancienne ordonnance, il n'en est pas de même quand il s'agit d'une date d'impression que généralement on ne cite guère. Mais le doute devient une négation en présence du registre de 1564-65, à moins qu'on ne suppose que Hiérosme qui, en 1563, demeurait encore à Saint-Nicolas, a momentanément, et tout exprès, transporté ses presses à Nancy, pour l'impression d'un placard. Voici, du reste, ce qui peut expliquer l'erreur de François de Neufchâteau. C'est le placard ci-après qu'il aura vu et dont il existe un exemplaire au trésor des chartes de Nancy, dans le recueil manuscrit connu sous le nom de Code Guinet :

S'Ensuyvent les droicts des impostz nouveaux qu'il plait à Monseigneur le Duc nostre Souverain Seigneur estre pris et levez par les fermiers d'iceux en ces Duchez de Lorraine et Barrois, terres et Seigneuries. Pour l'entrée et yssue des marchandises ci-après escrites. — Imprimé à Nancy par Blaise Andrea. Imp^r de son Altesse sur l'original de l'Impression faict des l'année 1563. On remarquera que dans cette réimpression, postérieure d'environ quarante ans, Blaise Andréa ne rappelle pas le lieu où l'original a été imprimé, mais il indique la date. Il n'en fallait pas plus, avec le mot *Nancy* dans la souscription qu'on vient de lire, pour donner lieu à une citation inexacte.

Lorraine lui venir en aide par une subvention annuelle, outre les frais de déménagement pour lesquels Hiérosme reçoit une somme une fois payée. Mais cet établissement fut de courte durée, et n'existait plus en 1567 : car on ne voit pas que le titulaire ait cette année là touché sa pension, et les termes dans lesquels est relaté le paiement fait aux héritiers de Nicolas Hiérosme, *de son vivant imprimeur à Saint-Nicolas*, semblent même indiquer qu'une partie de son matériel d'imprimerie était resté dans cette dernière ville.

Le cahier d'ordonnances monétaires imprimé en 1566 (1) est jusqu'à présent le seul produit connu des presses de Nicolas Hiérosme, établies à Nancy. Cependant on lit, page 43 de la Bibliothèque lorraine de Dom Calmet, que « Jean d'Auxy, d'Aucy ou d'Auley, cordelier et con- » fesseur des ducs François I^{er} et Charles III, a écrit » l'ABRÉGÉ ou Epitome des vies et gestes des ducs de » Lorraine, à commencer à Lothar, neveu de Jules » César, jusqu'au présent régnant, avec aucuns ducs de » Mosellane, Ardenne, Bouillon et Comtes de Vaudé- » mont, successeurs en ladite ligne, *imprimé à Nancy en* » 1566. »

Or voici ce que je trouve, au sujet de Jean d'Aulcy et de son livre, dans les comptes du trésor des chartes de Nancy.

(1) Ces ordonnances sont datées du 18 novembre 1566.

1° 1552—55. « A frère Jean d'Aucy, religieux de
» l'ordre Saint-François à Nancy, la somme de treize
» escus d'or au soleil, valant quarante-cinq francs six
» gros, monnoye de Lorraine, à luy ordonnée par Mon-
» seigneur de Vaudémont, pour employer à l'achapt
» de ce qui luy est nécessaire pour le parachèvement
» d'un livre qu'il faict de la Généalogie des ducz de Lor-
» raine (1). »

2° 1555—56. « A frère Jehan d'Aucy, la somme de
» cent francs, monnoye de Lorraine, qu'il a pleu à Mgr
» de Vaudémont luy octroyer pour faire un veaige vers
» Mgr le duc (2), tant en allant, séjournant que retour-
» nant. Mandement donné à Nomeny, le 24 novembre
» 1556 (3). »

3° 1556—57. « A frère Jehan d'Aucy, religieux du
» convent de Nancy, la somme de deux cents francs,
» qu'il a pleu à mondit Seigneur de Vaudémont luy
» donner, pour la fasson des livres qu'il a faict faire,
» contenans les Histoires de Lorraine, et pour les des-
» pens qu'il a soutenuz en portant iceulx à la Royne de
» France. Mandement donné à Nancy, le 24 novembre
» 1557 (4). »

(1) Compte du trésorier général Quiriace Fournier, fol Cxv.

(2) Le jeune duc Charles IV étant alors à la cour de France, Nicolas de Vaudémont gouvernait la Lorraine avec le titre de régent.

(3) Compte de 1555-56, fol. Cxiiij.

(4) 23° compte de Quiriace Fournier, fol. vi^{xxviiij}.

4° 1565—66. « A frère Jean d'Aulcy, religieux du con-
 » vent des Cordeliers à Nancy, la somme de vingt escuz
 » d'or au soleil, au prix de quatre francs pièce monnoye
 » de Lorraine, qu'il a pleu à Monseigneur luy donner et
 » octroyer ceste fois, de grace spéciale, pour aller aux
 » bains à Plombières, pour *le recouvrement de sa santé*
 » et pour l'ayder à supporter la despence qu'il y fera.
 » Par mandement (du duc Charles III) donné à Nancy,
 » le 6 mai 1566. (1) »

De tout cela, il résulte que Jean d'Aulcy n'avait pas achevé en 1553 sa *Généalogie des ducs de Lorraine*, ouvrage qui, selon toutes les probabilités, ne fait qu'un avec ses *Histoires de Lorraine*; que vers la fin de 1556, ou dans les premiers mois de 1557, il a fait le voyage de Paris où il a présenté son œuvre à la reine Catherine de Médicis; que la libéralité ducale a payé la *façon* du livre, c'est-à-dire, le travail du calligraphe et celui du peintre qui avait dessiné et enluminé les blasons; et qu'en l'année 1566 qui est celle, où suivant dom Calmet, l'Epitome de Jean d'Aulcy a été livré à l'impression, ce religieux malade allait à Plombières chercher sa guérison. (2) Assurément ces derniers faits ne sont pas exclusifs l'un de l'autre; mais je voudrais être sûr que l'auteur de la Bibliothèque lorraine a vu lui-même une *copie imprimée* de l'Epitome, et qu'il ne s'en est pas rapporté,

(1) Compte de 1565-66, fol. ixCxxxvij.

(2) L'époque de la mort de Jean d'Aulcy est inconnue.

quant au fait de l'impression, au dire de l'un des nombreux correspondants qui lui fournissaient des notices et des extraits, et qui maintes fois l'ont induit en erreur. Mais, cette copie imprimée, on peut même croire qu'il ne l'a pas vue : car dans les citations assez fréquentes de Jean d'Aulcy, au bas des colonnes de l'Histoire de Lorraine, il ne relate pas la page où il a puisé, tandis qu'on lui voit toujours prendre ce soin quand il cite un imprimé, et il est remarquable qu'une de ses citations (1) porte *Jean d'Aulcy, Hist. Ms. de Lorraine* (2).

Admettons un instant comme exacte l'assertion de dom Calmet. Eh bien, en 1566, si l'Épître a été imprimé à Nancy, il n'a pu l'être que par Hiérosme, le premier et alors le seul typographe établi dans cette ville ; par Hiérosme bien pauvrement outillé pour mettre en lumière un ouvrage dont la matière ne devait pas remplir moins d'un in-4° de grosseur ordinaire. Puis comment expliquer le grand nombre de copies manuscrites qui en ont été faites, et qui datent de la deuxième moitié du XVI^e siècle et des premières années du XVII^e, alors que les exemplaires de l'imprimé devaient encore être nombreux, et qu'ils coûtaient moins cher que l'œuvre d'un copiste ? L'édition aurait-elle été supprimée par ordre

(1) Hist. de Lorr. Edition de 1728, T. 2, Col. 522.

(2) Compte de Nicolas de Larnelle, remplissant les fonctions de trésorier et receveur général, fol. verso n^o xix.

supérieur ? Mais on en saurait quelque chose : des faits de ce genre ont toujours et conservent longtemps un certain retentissement.

Je crois pouvoir ajouter qu'aucun bibliographe, aucun catalogue de livres, ne mentionne cette prétendue édition de 1566, ni une édition quelconque de l'*Epitome* de Jean d'Aulcy, et qu'ayant questionné à ce sujet bon nombre de bibliophiles lorrains, leur réponse unanime m'a confirmé dans l'opinion, qu'il n'existe de ce livre que des copies manuscrites.

En 1572 paraît Jean Janson. La mention qui le concerne a quelque chose de remarquable.

» A Jean Janson, demeurant à Nancy, imprimeur-juré
 » de Mgr, la somme de soixante francs, monnoye de
 » Lorraine, auquel estat il a pleu à la grace de mondit
 » Seigneur de l'establis et retenir pour l'utilité et bien
 » publique, aux charges toute fois portées ez lettres de
 » promotion pour ce faictes, données à Nancy le premier
 » janvier 1571 (vieux style) avant Pasques. Et à tels et
 » pareils gages de soixante francs à lui ordonnez par
 » chacun an, payables au terme de Noël. »

Voilà bien un imprimeur gagé par l'autorité ducale et établi à Nancy, non pas sur sa requête et supplication, comme Nicolas Hiérosme, mais d'office *pour l'utilité et bien public* : ce qui, dans le langage officiel du XVI^e siècle, voulait probablement dire que le Gouvernement avait trouvé commode d'avoir sous la main, pour la publication de ses actes, des presses et un imprimeur qui les

fit mouvoir. Le titre qui lui est donné est celui *d'imprimeur juré de Mgr*. Du reste pas un mot du matériel de son industrie, et rien n'indique s'il en avait la propriété, ou si ce matériel lui était fourni par l'Etat; tandis qu'on a vu Hiérosme autorisé et indemnisé pour le transport de ses presses, de Saint-Nicolas-de-Port où il exerçait depuis quelques années la profession d'imprimeur, à Nancy, siège du Gouvernement. En tous cas, il faut le dire, si l'établissement d'une imprimerie ducale se manifeste par des indices de quelque signification, c'est à l'époque où j'en suis parvenu. On verra plus loin quelles étaient ses conditions d'existence.

C'est dans l'année même de son établissement, en 1572, que Jean Janson, imprima le petit recueil de Gilles Corrozet qui, dans son édition comme dans celle de Paris, 1571, est intitulé le *Parnasse des poètes françois modernes* (1). C'est peut-être le premier produit de ses presses, son coup d'essai; c'est en tout cas la première publication littéraire de l'imprimerie nancéienne. Il est regrettable que l'exécution typographique ne réponde pas au mérite d'un recueil de poésies françaises dont le choix est garanti par le nom de Gilles Corrozet.

Une note dont l'origine échappe à ma mémoire mentionne comme imprimée à Nancy, par J. Janson, 1573,

(1) *A Nancy par J. Janson...* 1572. Pet. in-8. V. Recherches, p. 178.

in-12, une édition revue et corrigée par C. de la Motte, des Dialogues de Jean-Louis Vives, traduits par Gilles de Housseville (1).

En 1574, on voit Jean Janson recevoir une somme de 112 francs pour l'impression de « certains édictz cy » devant publiés aux bailliages des pays de Mgr. » (2) Au commencement de 1573 il était décédé: témoin cette mention (3): « Par mandement donné à Nancy, le 21 » mars 1573, est délivrée à la vefve de feu Jean Janson, » imprimeur de Monseigneur, la somme de soixante » francs, monnoye de Lorraine, qu'il a pleu à Mgr. luy » octroyer en don, de grace especialle, pour Dieu et » aumosne. »

A partir de 1574, les frais d'impression portés aux comptes des receveurs et trésoriers généraux de Lorraine se montrent de plus en plus fréquents. Une mention spéciale, sous la rubrique de *parties d'imprimeurs et de libraires*, est généralement réservée, vers la fin de chaque compte, aux dépenses de ce genre. Bon nombre d'édits et ordonnances s'y trouvent rappelés; mais, à l'époque où je suis parvenu dans ces recherches, l'im-

(1) Il existe, à 7 ou 8 lieues de Nancy, un village du nom de Housséville.

(2) 1573-74. 2^e compte de Didier Bourgeois, trésorier et receveur général.

(3) 1573-76. 4^e compte de Didier Bourgeois, fol. 11^{rv}.

portance bibliographique de ces publications officielles va diminuant chaque année, et je n'en citerai plus que de loin en loin. Car voici venir les livres, monuments typographiques bien autrement intéressants, à l'aide desquels je pourrai désormais jalonner ma route (1).

(1) Ne prévoyant pas que j'aie à revenir souvent sur les mentions contenues aux registres du trésor des chartes de Nancy, je crois devoir en relever ici quelques-unes, parmi celles qui témoignent des encouragements que les sciences, les arts et les lettres reçurent en Lorraine, sous le règne de Charles III.

1560-61. « A Pierre Woeiriot, dit de Bouzey, 100 francs pour subvenir et fournir aux frais à faire mettre en lumière les histoires de la sainte Bible. » — Il s'agit ici, selon toutes les probabilités, d'une suite, presque introuvable aujourd'hui, de figures de la Bible dont M. Robert Dumesnil a décrit dix-huit pièces au tome VII, p. 52-56 du *Peintre-graveur français*.

« A Annez Fôes, docteur en médecine demeurant à Metz, 50 escuz d'or soleil, pour ses peines d'une composition qu'il a dédiée à Mr. » — Il s'agit du premier ouvrage de Fôes, intitulé : *Hypocratis Liber secundus de morbis vulgaribus... commentariis et latinitate donatus. Basilea 1560. In-8.*

1564. 400 francs en mai et autant en août « pour subvenir à la despense de M^e Gérard Mercator, cosmographe, auquel auroit esté commandé ciruire tous les pays de nostre Souverain Seigneur, pour en faire une carte et description. » — Il n'existait alors d'autre carte du duché de Lorraine que celle qui avait été dressée par les ordres de René II, et qui, après la mort de ce prince, avait

A Jean Janson succéda Jeanne Petit, sa veuve, que les registres du trésor des chartes mentionnent, en 1576, pour l'impression de plusieurs édits, et, en 1579, pour une gratification de deux cents francs que le duc lui accorde. La même année, on lui paie l'impression « de six- » vingt exemplaires de l'Erection et création des quatre » foires franches de Pont-à-Mousson, et des Editz per- » pétuelz du milliaire (1), et du jauljaige des grains. » Il est à remarquer que Jeanne Petit n'est qualifiée nulle part d'imprimeur, mais *devesve de feu Jean Janson, luy vivant imprimeur de Mgr le duc*. Elle gérait l'établissement typographique de son mari ; mais elle n'en était pas devenue titulaire après lui.

paru dans l'édition de Ptolémée, donnée à Strasbourg par J. Schott, en 1513. V. Recherches, p. 83, note.

A Barthélemy Mercator, cosmographe, 120 francs, tant pour fournir aux frais qu'il luy conviendra faire au parachevoment de ladite carte, que pour son retour es pays de Juliers, lieu de sa résidence.

(1) L'ordonnance ducale portant changement du commencement de l'année est du 15 novembre 1579. On sait que le premier mars était, chez les latins, le premier jour de l'année. Mais cette fixation ne fut rien moins qu'invariable ; et, pour ne parler que des habitants de la Lorraine, on lit, dans l'ordonnance dont il s'agit, que les uns faisaient commencer l'année à l'Annonciation (25 mars), les autres à Pâques, et la plupart à Noël, de sorte « qu'ez dattes » des actes judiciaires, instructions et lettres tant publiques que » particulières et privées, il n'y a rien de certain arrêté. »

En 1580, Jeanne Petit reçoit encore « la somme de » six-vingt francs que son Altesse lui a octroyés en don, » pour subvenir au paiement et charrois des caractères » qu'elle a fait venir de Lion, pour servir à son imprimerie (1). » Ainsi le matériel de cette imprimerie n'appartenait pas au duc, mais à Jeanne Petit, ou plutôt à la succession de son mari dont on verra bientôt le représentant. Les impressions par ordre du Gouvernement lui étaient payées comme à Jean Janson, comme à Nicolas Hiérosme. Mais ce n'était pas assez pour soutenir son établissement; le trésor ducal y ajoutait par des subventions, et il a dû en être ainsi, tant que les labeurs particuliers ont manqué au typographe officiel. Telles étaient, je crois, les conditions d'existence de cette imprimerie ducale dont parle M. Teissier (2), d'après le P. Barre, et que dirigeait, suivant lui, Dominique Faber, père du célèbre imprimeur messin Abraham Faber et ayeul du maréchal de Fabert.

Voilà donc l'imprimerie que gérait Jeanne Petit, pourvue par la libéralité de Charles III de caractères neufs, achetés dans une ville célèbre au XVI^e siècle par sa typographie rivale de la typographie parisienne, et provenant sans doute des fonderies qu'elle possédait. Il

(1) 1580. Compte de Didier Bourgeois, fol. II^elxx.

(2) Essai philologique sur les commencements de l'imprimerie à Metz, p. 46.

n'est pas sans intérêt de savoir quel en fut, sinon le premier, au moins un des premiers emplois. On va le voir par le rapprochement de deux dates : celle du mandement du paiement qui est du 28 février 1580, c'est-à-dire 1581, et celle du livre que je vais décrire.

L'HISTOIRE TRAGIQUE DE LA PUCELLE DE DOM-REMY, autrement d'Orléans. Nouuellement departie par Actes, & représentée par Personnages. A Nancy, Par la vesue Jean Janson pour son filz Imprimeur de son Altesse. 1581. In-4° de 56 feuillets. Le titre est décoré d'une vignette en médaillon où figurent, entourés de la légende *Dom superem victrix*, le Temps et la Vérité qui à peine sortie de son puits, avec l'assistance du vieillard ailé, embouche la trompette (1). Signat. A 2 — O 2. Chiffres 1 — 46. Les huit premiers feuillets ne sont pas chiffrés ;

(1) Cette vignette se retrouve au titre de la Profession catholique et des Treize catéchèses de Jean Haren, publiées dix-huit ans après par Blaise Andréa : ce qui parait indiquer la transmission à ce typographe du matériel de l'imprimerie de Jean Janson II. Elle existe aussi sur un volume in-8° imprimé à Metz, en 1564, par Jean d'Arras et Odinet Basset, qui a pour titre : *Ordonnances concernant le règlement de la poursuite des Censes, Layes à Censes, Rentes foncières, droitures et debtes, en la Ville de Metz et au Pays Messin. Mais, au lieu d'une légende latine, la gravure est accotée des deux vers suivants :*

*La Vérité, prise au creux de la roche,
Au milieu sonne et du sommet s'approche.*

ils contiennent le titre, la dédicace au comte de Salm (Jean), maréchal de Lorraine, gouverneur de Nancy et seigneur, entre autres lieux, de Dom-Remy-la-Pucelle, un sonnet, des vers latins, les *personnages des actes et l'avant jeu*. Il en est de même des deux derniers où se trouve l'errata, suivi de quelques vers latins en l'honneur de la tragédie. Cet errata finit par des excuses au lecteur, et par la promesse que l'imprimeur, « qui a faict » seulement l'essai et l'esprouve de son art et labeur, » fera mieux en aultres œuvres que M. Barnet luy veult » mettre en main. » Le recto du 46^e feuillet, dernier du texte, porte au bas cette souscription : *Acheuée d'Imprimer le dernier Jour du mois de Juin. 1581.* et le verso, un sonnet de C. Vallée *A Monsieur Barnet, Cons. & Secrétaire ord. de l'Altesse (sic) de Monseigneur...*

Le volume est imprimé en caractères romains bien formés et évidemment neufs. Le papier est beau et d'une bonne pâte. Mais à côté de ces éléments constitutifs d'un beau livre, au point de vue typographique, on y remarque une imposition de pages qui n'est pas toujours régulière ; les coquilles y sont en grand nombre, et on peut regretter que l'impression ne se détache pas du papier en lettres plus noires et plus brillantes. Somme toute, il y avait de quoi produire un bel in-4^o ; mais l'inhabileté de l'imprimeur n'a su faire qu'un livre très-médiocre, surtout si on le compare à ceux qui sortaient, à la même époque et longtemps auparavant, des ateliers typographiques de Paris et de Lyon.

On sait qu'en 1580, un jésuite français, Fronton du Duc, alors professeur à l'Université de Pont-à-Mousson (1), fit représenter par ses élèves, devant le duc Charles III, une pièce de théâtre dont le sujet était la pucelle Jeanne Darc délivrant le royaume de France de la domination des Anglais (2). C'est identiquement, selon toutes les probabilités, l'Histoire tragique de la Pucelle de Dom-Remy qu'on vient de voir publiée l'année suivante par les presses nancéiennes de la v^e Jean Janson. Toutefois le nom du P. Fronton n'y paraît pas, et l'on peut hardiment induire du sonnet adressé par C. Vallée au conseiller Barnet, que celui-ci y a mis la main en la faisant imprimer.

(1) L'Université de Pont-à-Mousson, fondée par le cardinal Charles de Lorraine, au commencement de 1572, avait pour professeurs, outre Fronton du Duc que ses éditions des Saints Pères ont mis au premier rang des philologues, deux jurisconsultes éminents : Guillaume Barclay et Grégoire de Toulouse. La médecine y fut professée, dès 1602, par le grand Charles le Pois, comme l'appelle Boerrhave ; les humanités par le Père Abram. On peut encore citer, parmi les savants en différents genres qui y furent chargés de l'enseignement, Jean Barclay, les deux Guinet, le dernier surtout et Pierre Charpentier. Cette université comptait, en 1604, quinze cents élèves, et près de deux mille en 1608. Tout cela n'empêche pas M. Arthur Dinaux (Bulletin du bibliophile, 6^e série, p. 1046) de l'appeler *la plus méchante université de l'Europe*.

(2) V. Recherches, p. 180.

Ja desja le François, seul, se traçoit l'honneur
Au discours qu'il a faict de cette belle histoire
Digne d'être enserrée au sein de la mémoire,
Pour son Roy délivré de l'Angloise fureur.

Mais mon Barnet sachant d'où venoit ce bonheur,
Jaloux qu'un estranger seul emportast la gloire,
A mis la main à l'œuvre et par effect notoire
L'A trop mieulx agencé que son premier auteur.

Tu en seras certain, Lecteur, se tu prens peine
De veoir ce beau subject, honneur de la Lorraine,
Et l'ornement qu'il a de bien gentille grace.
Sy que tu concluras que ce sien grand labeur,
Favorisé des Sœurs d'une vive couleur
A esclairci l'obscur qui estoit sur sa face. .

J'espère et crains.

Quelle est dans l'Histoire tragique de Jeanne Darc la part de l'auteur *François*, quelle est celle de l'éditeur Lorrain (1)? C'est ce que je ne me charge pas de déter-

(1) Barnet est du nombre des notabilités lorraines dont le burin du célèbre Woeiriot nous a conservé les traits. Son portrait, inconnu à M. Robert Dumesnil à qui on doit le catalogue le plus complet de l'œuvre de P. Woeiriot, se trouve dans la collection lorraine de M. Noël, déjà si riche d'autres raretés. Buste vu des trois quarts, sur un socle et dans un ovale. Il est tourné vers la gauche; la tête est nue. Autour de l'ovale on lit, en italique : Joanni Barneto Pullignicensi Illustrissⁱ ac Potentissⁱ Cal Lota, Bar Gueldr

miner. Toujours est-il qu'on peut tenir pour certain que le travail de ce dernier n'est pas une simple mise au net, une révision ; Barnet a fait plus, il a remanié l'œuvre, tombée, dit-il, entre ses mains, sans qu'il en connaisse l'auteur (1).

Je m'arrête un moment à la dédicace, pour la reproduire dans ses traits les plus saillants. Elle est adressée, comme on vient de le voir, à Jean, comte de Salm, maréchal de Lorraine.

« Monseigneur, vous excuserez, s'il vous plait, l'une
 » de voz très-humbles subjectes de vostre bourg de Dom-
 » Remy sur Meuse, si de si long-temps qu'elle est partie
 » de votre Seigneurie et obéyssance, pour faire un si
 » heureux et remarquable voiage qu'elle a fait et toutes-
 » fois enfin périlleux pour elle, elle ne seroit plustot
 » venue vous recongnoistre pour son naturel Seigneur
 » et vous faire l'humble obéissance qu'elle vous doit.

Ducis a Consiliis et secretis suo chariss^o P. W. B. (réunis dans le monogramme ordinaire de l'artiste) Bouzeus ‡ sculpebat, Ætatis suæ 44 ; et sur le socle, en capitales romaines : SVSCIPE SERVVM TVVM IN BONVM P. S. CXIX. Au pied du socle : 1576. Hauteur de l'ovale à partir du trait : 133 millim. Largeur : 98 millim.

(1) Ceci est pen probable : la pièce ayant été représentée, l'année précédente, au collège de Pont-à-Mousson, devant le duc Charles III et sa cour, et le père Fronton ayant reçu à cette occasion des marques de la munificence ducale.

» C'est Jeanne d'Arc, vulgairement appelée la Pucelle
 » de Dom-Remy, aultrement d'Orléans.....
 » Or, Monseigneur, ceste pauvre fille, comme ressus-
 » citée et appellante du tort qu'elle auroit reçu... se
 » refuge à vous comme Seigneur naturel et direct de
 » son chef, pour..... que son innocence, laquelle a
 » été prouvée par tant de si belles justifications,.....
 » paroisse par tout, singulièrement en son Pays natal,
 » auquel avec la Seigneurie... vous y avez l'auctorité
 » de belles, grandes et honorables qualités, tant de
 » grand Maréchal et Gouverneur de la Capitale qu'au-
 » trement.
 » Ceste vostre subjecte..... m'a voulu choisir comme
 » très-humble et très-affectionné serviteur de vostre
 » maison, pour vous la présenter en ceste forme tragique
 » qui m'est tumbée en main, sans que je congnoisse
 » l'auteur. Pour le moins j'ay pris la hardiesse et la
 » peine de la reveoir et tasché qu'elle soit mise en
 » lumière... »

Ainsi Jean de Salm avait, en 1581, la seigneurie de
 Dom-Remy. C'était un descendant de Jean, comte de
 Salm, maréchal du Barrois en 1530, du Barrois qui,
 comme on sait, se composait du bailliage de Bar et du
 Bassigny mouvant, possédés par les ducs de Bar sous la
 suzeraineté du roi de France; du bailliage de Saint-
 Mihiel et des sénéchaussées de La Mothe et de Bour-
 mont, ou Bassigny non-mouvant, lesquels appartenaient
 à ces mêmes princes en toute souveraineté. Une partie

du village de Dom-Remy dépendait de la prévôté de Gondrecourt, l'une des quatre du Bassigny mouvant (1). C'est bien de cette partie, et non de celle qui était comprise dans le Bassigny Français ou Champenois dont Chaumont était la capitale, que la maison de Salm avait la seigneurie. Car on voit en 1504 Henry, comte de Salm, reconnaître qu'il tient en fief du roi de Sicile (René II), à cause de son duché de Bar, *mesmement de son chastel et chastellenie de Gondrecourt*, tout ce qu'il a en seigneurie au lieu de Dom-Remy (2). Il est à remarquer aussi que, dans la dédicace de l'Histoire tragique de la Pucelle, Barnet fait dire à cette héroïne, qu'elle *reconnait Jean de Salm pour son naturel seigneur, étant sujette de son bourg de Dom-Remy, et lui doit humble obéissance*. En serait-il ainsi, si Jeanne

(1) V. Coutumes du Bassigny, au procès-verbal de la rédaction officielle de ces coutumes. On y voit comparaitre, pour l'état de la noblesse, Jean comte de Salm, seigneur de Domp-Remy la Pucelle, par noble Jean Barnet, conseiller et secrétaire de Mgr., auditeur des comptes de Lorraine, son procureur fondé ; et, pour le tiers-état, les habitants de Domp-Remy, par N^{rs} Noblesse fondé de procuration. — C'est en 1580 que les états s'assemblèrent pour la rédaction des coutumes du Bassigny, et le procureur fondé de Jean comte de Salm n'est autre que l'éditeur de l'Histoire tragique de la Pucelle de Dom Remy, publiée en 1581.

(2) V. Jeanne Darc est-elle Lorraine ? par M. Henri Lepage. Mém. de l'Acad. de Stanislas, année 1852, p. 163.

Darc était née dans la partie de ce village qui était le siège d'une autre seigneurie ? La supposition est inadmissible. Il faut qu'elle soit née dans la seigneurie des comtes de Salm, qu'elle soit née, je ne dirai pas lorraine, mais barrisienne(1). A la vérité, ce n'est pas dans la partie du duché de Bar que la réunion de ce pays à la Lorraine, par l'avènement de René d'Anjou, a transmise à nos ducs, franche de toute suzeraineté, telle qu'elle était auparavant ; c'est dans celle pour laquelle les ducs de Bar et, après eux, les ducs de Lorraine devaient foi et hommage au roi de France.

Je conviens que s'il était établi que le comte de Salm était aussi seigneur de la partie champenoise du village de Dom-Remy, les termes de la dédicace que je viens de reproduire n'auraient plus la même portée. Mais c'est une preuve à faire, et jusques-là les présomptions sont du côté des écrivains qui revendiquent Jeanne Darc pour le Barrois.

En tout cas, la lecture de l'Histoire tragique montre, en plus d'un endroit, qu'à l'époque où cette pièce parut, un siècle et demi après la mort de la Pucelle, cette origine n'était pas en doute. Je pourrais citer maint passage fort significatif ; mais il me suffira de la première page de l'*avant-jeu* ou prologue.

(1) « Es marches du Barrois, là où nostre Lorraine

» Du royaume François aux terres est prochaine. »

(*Avant-jeu de l'Histoire tragique.*)

Messieurs, C'est à l'honneur du Pays de Lorraine,
Au fruit de la jeunesse, afin qu'elle s'apprenne
Aux artz et aux vertus, que ce peuple joyeux
Est venu pour ouyr, non des comiques jeux ;
Mais plustost, en poulant une voix plus hardie,
L'on prétend vous monstrier, en une tragédie,
Un spectacle plus grave,

Or on n'a point choisy un argument estrange,
Sçachant que cil est fol, lequel ayant sa grange
Plaine de grains cueilliz, emprunte à son voisin,
Laisant pourrir chez soy son propre magasin.
On a trouvé chez nous suffisante matière,
Pour d'un poème tel fourner la charge entière :
Prenant de ce Pays ceux les gestes desquelz
Sont dignes d'égaler aux los des immortelz.
On a donques choisy les faicts d'une Pucelle
Qu'en France, plus souvent d'Orléans on appelle ;
De Dom-Remy plustost nous la dirons icy :
(Aux terres de Lorraine elle naquist aussy).
Dom-Remy qui, beau bourg, est assis sur la Meuse,
De l'illustre maison ancienne et fameuse
De Salm, consanguine à celle des grands Roys
De France et des grands Ducz de Lorraine et Barrois.
Affin qu'on oye ceux qui ont osé escrire
Dentelant son honneur et d'icelle mesdire
Contre la vérité : non ce n'est de ce temps,
Que l'estat des François, Lorraine, tu deffendz.

Je ne pousserai pas plus loin cette digression, quoique elle ne soit pas sans intérêt, aujourd'hui que l'origine de Jeanne Darc est vivement controversée, et j'ai hâte de revenir au point de vue bibliographique et littéraire du livre que je viens de décrire.

L'auteur anonyme de la Bibliothèque du théâtre françois donne une analyse exacte, mais fort sèche, de l'Histoire tragique de la Pucelle(1). Il n'en cite pas un seul vers. Deux notices (2), dont la mémoire est encore récente, font connaître avec plus de particularités cette pièce du théâtre lorrain sur laquelle elles donnent une appréciation littéraire. J'entreprends à mon tour d'en rendre compte, en suivant l'auteur tragique de plus près encore que l'ont fait mes devanciers ; mais ce ne sera pas sans leur faire quelques emprunts, sans citer quelques-uns des passages qui leur ont paru dignes d'attention.

Le drame est divisé en cinq actes. Les personnages

(1) T. I^{er}, p. 236 et suivantes.

(2) L'une de ces notices, par M. de Haldat, fait partie des Mémoires de l'Académie de Stanislas, année 1847 ; il en existe des exemplaires tirés à part. L'autre, qui est de M. Aug. Digot, se trouve dans l'*Espérance, courrier de Nancy*, 9 et 12 janvier 1847. Il est regrettable que cette dernière n'ait reçu, faute de tirage à part, qu'une publicité restreinte et éphémère, telle que peut la donner un journal de province, une feuille quotidienne.

sont au nombre de vingt-sept, outre le chœur *des enfants et filles de France* ; mais, à l'exception de l'archange saint Michel et de la Pucelle, ceux des trois premiers actes ne reparaissent plus dans les deux derniers. A la fin de chaque acte, le chœur chante une strophe, une antistrophe, puis une épode que la musique accompagne. Son rôle est celui des chœurs de l'antiquité. Il complète l'exposition quand celle-ci laisse à désirer, il plaint, il prie, il exprime les sentiments que le spectateur doit éprouver. La tragédie est en vers alexandrins ; les morceaux que chante le chœur, strophe, antistrophe et épode, sont au contraire composés de vers de sept ou de huit syllabes. Le premier acte n'a que trois scènes. La première est consacrée à l'exposition. C'est un long monologue de Louis de Bourbon, comte de Clermont, qui déplore les malheurs de la France envahie et opprimée par les Anglais, et demande vengeance au ciel contre

..... ces sales baleines,
ces veaux marins qui leurs humides plaines
 Délaissent pour venir s'enrichir de noz biens,
 Oster à noz enfans pour donner à leurs chiens
 Les fruiets de notre terre, affin qu'en dur servage
 Les François, non ja francz, achevent leur pourceage ;
 Et qu'en fin ce pays en la mesme façon
 Soit peuplé du venin de ce peuple Saxon,
 Comme jadis leur isle en voleurs ilz saisirent
 Sur les pources Bretons qui en France s'enfuyrent :

La seconde scène est au village de Dom-Remy. Elle commence par un monologue où Jeanne exprime sa perplexité. Une voix secrète lui a révélé sa mission ; mais elle s'interroge encore :

Mais quoy ! hé ! quelle suis-je et quel est mon pouvoir ?
Quelle adresse est en moy ? quel conseil ? quel sçavoir ?
Pour aller à ung Roy qui commande à la France ;
Luy dire que de moy viendra la délivrance
De ses pays saisis, et qu'il ne vaincra pas
Les Anglois, que par l'heur de mes braves combats.
.....

Elle demande à Dieu de l'éclairer. Saint Michel apparaît, lui reproche l'endurcissement de son cœur à la voix qui l'avertit de la volonté du Très-Haut ; il la rassure, lève tous ses doutes et lui donne des instructions. Va, dit-il,

Pars d'ici tout court

Et t'adresse premier au sieur de Baudricourt,
Et qu'habillée en homme au Roy tost il t'envoye
Te donnant deux archers pour escorte en ta voye.

LA PUCELLE.

Or donc que Dieu soit creu ;

Mais qu'est-ce que je sens depuis m'estre levée ?
Je sens, ne sçay comment, ma poitrine eslevée

D'un courage plus grand ; qu'une roideur s'espand
Par tous mes foibles os, et mon cœur, qui s'estend,
Fait place à plus grand'force et ja, toute marrie
D'avoir tant arrêté, je me sens plus hardie.
Dieu ! Quoy ? J'entends déjà les soldats frémissans ;
Il me semble que j'oy les chevaulx hannyssants
Et le son esclatant des Françoises trompettes,
.....

Dans la troisième scène, Jeanne est à Bourges, où
son arrivée est annoncée au roy par le Comte de Cler-
mont :

De Lorraine est venue une fille qui ose
Dire qu'elle a esté, vers vostre Majesté,
Envoyée par cil à qui le ciel vouté
Et tout le monde sert, qui est le Roy des Princes.
.....

Elle est vestue en homme et semble estre d'honneur,
Envoyée de Dieu !

s'écrit Charles VII :

Commandés qu'elle vienne
Quelque habit qu'elle porte, affin que ja n'advienne
Que pas ung, soy disant d'un tel Maistre envoyé,
Ne se voye par nous receu et festoyé.
Essayons si elle a divinement congneue
La personne à laquelle on dresse sa venue.
Mon cousin, sées vous ici au lieu de moy,
Et à elle parlés, feignant estre le Roy.

Jeanne ne se trompe pas : en entrant elle a reconnu le roi.

**C'est vous, Sire, c'est vous que je cherche et non luy :
en montrant le comte de Clermont,**

**En vain tascherait-on faire broncher celui
A qui Dieu tient la bride.....**

**Puis, s'approchant du roi, elle lui donne des preuves
de sa mission par la révélation d'un secret que lui seul
peut connaître.**

**Au moment où s'ouvre le deuxième acte, le conseil est
assemblé. Il s'agit de savoir si l'on doit créance à la mis-
sion divine que s'attribue la jeune fille lorraine. Le duc
d'Alençon, l'évêque de Chartres et un docteur en théo-
logie sont de cet avis ; le sieur de Traisnes, chancelier
de France, émet une opinion contraire. Le roi termine
le débat :**

**Tout ce qui vient de Dieu ne peut estre inutile
..... Il semble que j'entends
Une voix dans mon cœur qui dit que trop j'attens,
Que contre l'esguillon je regimbe et rebelle,
Repoussant le secours d'une main non mortelle.**

**.....
Sus doncques maintenant, Chambellan, qu'on m'appelle
Avec les Mareschaulx ceste chaste pucelle.**

**Une troupe de dix-huit cents hommes est mise sous
les ordres de Jeanne, qui demande et obtient d'être en-**

voyée d'abord au secours de la ville d'Orléans, assiégée par les Anglais. Pour glaive, elle a voulu avoir et le roi lui a donné

Une épée qui est au moustier de Fierbois,
En laquelle cinq fois est engravé le signe
De la croiz salutaire.....

Voilà pour la seconde scène du deuxième acte. Celle qui suit est remplie par une allocution de la Pucelle à ses soldats, dont elle excite le courage et qu'en même temps elle moralise. Ils ne doivent pas avoir honte d'obéir à une femme, quand cette femme est envoyée de Dieu : car ce n'est pas elle, mais Dieu qui les conduit.

Doncques souvenés-vous,
poursuit-elle,

sous quel chef vous marchés
Gardés de l'irriter par vos sales péchez,
.....
Fuyés en vos propos la blasphémante voix
De ceux qui son Sainct Nom déchirent tant de fois.
.....
Chassés loing d'avec vous ces compagnes lubriques
Et pestes de voz corps, ces garses impudiques.
Il n'y a mal si grand qui rende plus mattez
Les hommes que l'amour des sales voluptez.
.....
Ne veuillez point porter aux paisans dommages

Vous pouvant contenter de l'argent de voz gages ;
Affin que ceulx par (pour) qui le harnois vous chargés
Ne se voyent par vous les premiers oultragés.

A son arrivée devant Orléans, la Pucelle se concerte
avec les maréchaux de Boussac et de Rays et l'amiral de
France. Toutes les dispositions sont faites pour attaquer
les Anglais et pour introduire un convoi dans la ville
dont les défenseurs échangent, en attendant, des défis
et des injures avec les assiégeants.

Ils attendent, je crois,
dit le capitaine anglais Talbot,
une folle sorcière
Qu'on dit estre à Chinon : ceste habile guerrière
Qui fait du capitaine.

A quoi répond un soldat d'Orléans :

Alors de sa venue
Garde toy bien Anglais qu'on te coupe la queue.
Le reste à l'avenant (1).

(1) Il n'est pas rare de rencontrer, dans Shakespear, des scènes
de ce genre qui, en suspendant l'action, reposent l'attention des
spectateurs et amusent la plèbe par des facéties grossières. Ce
n'est pas, au reste, et M. Digot le fait observer dans sa notice sur
l'Histoire tragique de la Pucelle, la seule ressemblance entre cette

Au troisième acte, le siège d'Orléans est levé ; les villes de Troyes, de Châlons et de Reims ont fait leur soumission, et la Pucelle a rempli la promesse qu'elle a faite au roi de le faire sacrer dans cette dernière ville. Maintenant elle poursuit en Picardie le cours de ses succès. Charles remercie le ciel dans un long monologue où tous ces faits sont retracés. Alors paraît René d'Anjou, duc de Lorraine (1). Fidèle allié du roi de France, animé, dit-il, des sentiments d'affection qui doivent unir à jamais contre l'étranger les maisons de France et de Lorraine, la guerre qu'il vient de soutenir contre l'ennemi commun l'a retenu en Champagne, où, à la tête de 4,000 hommes, et secondé par le sire de Barbazan,

pièce et les drames dont le célèbre poète anglais a emprunté les sujets à l'histoire de son pays ; à part, toutefois, que plusieurs de ces drames sont des chefs-d'œuvre et que les préventions du patriotisme le plus outré n'iront jamais jusqu'à qualifier ainsi notre pièce lorraine.

(1) Le titre de duc de Lorraine, donné à René d'Anjou, est ici un anachronisme. Ce prince n'était encore que duc de Bar : car Charles II, duc de Lorraine, dont il est le successeur, ne mourut qu'en janvier 1431. Il y a plus : c'est qu'en 1429, ce dernier n'avait pas encore cessé d'être l'allié du Duc de Bourgogne, circonstance qui explique ce que, dans son interrogatoire, Jeanne Darc dit des enfants de Dom-Remy qui journellement allaient se battre avec ceux de Maxey, parce que ces derniers étaient du parti bourguignon. Maxey était un village du duché de Lorraine, tandis que

Qui assés renommé,

Chevalier sans reproche à bon droict est nommé,

il a taillé en pièces une armée de huit mille Anglais et Bourguignons, assiégé et pris le château de Chappes. Toulangeon, maréchal de Bourgogne, accouru pour défendre cette forteresse, a été mis en déroute;

Et des lasches fuyarz les troupes poursuyvies
Rapportèrent aux leurs, escrit dessus leur dos,
Que le fer des Lorrains n'espargnoit point leurs os.
Sire, vous eussies veu gagner au pied vers Troyes
Tant d'escadrons volants de ces Angloises oyes
De ces canars de mer, et comme Toulangeon
Parmy les bois taillis imitoit le plongeon.

L'entretien des deux princes roule ensuite sur l'espoir que la France sera bientôt purgée de la présence des Anglais: espoir fondé sur ce que, depuis la venue de la Pucelle, bien loin que

. ces vipères marines,
Ces madrés Léopards qui soufflent des narines

Dom-Remy appartenait pour partie à la France et pour partie au duc de Bar, vassal du roi de France et son allié. Ainsi perd toute son importance l'argument qu'on voudrait tirer de là, pour en conclure que Jeanne était française. Née vers 1411, au duché de Bar, lorsque ce pays avait encore une nationalité distincte, elle est morte en mai 1431, quelques mois après la réunion du Barrois à la Lorraine.

aient pu gagner une parcelle de pays, on a vu pour la première fois

. leurs troupes descontées

Tourner le dos fuyart.

Heureuse est vostre terre, dit le roi :

De laquelle est sorty ung tel foudre de guerre.

Puis, Charles demandant à René si l'on a des nouvelles de cette héroïne dont il n'entend plus parler depuis quelque temps, le duc répond :

J'ouys dernièrement du sieur de Commercy

Que le Duc Bourguignon estoit devant Choisy,

Et qu'il dressoit ses pas pour assiéger Compiègne;

Mais je ne pense pas qu'encores il la tienne.

La Pucelle est dedans, avec grande foison

De capitaines vieux, outre la garnison.

La Hire survient, apportant de l'armée la nouvelle d'autres succès. Les Bourguignons ont échoué devant Compiègne. Les défenseurs de cette ville ont fait plusieurs sorties ;

Et se portoient si bien en ces légers combats

Qu'ils sortoient comme allans pour prendre leurs esbats,

Laissant à leur retour leurs fosses et tranchées

Des corps des ennemys piteusement jonchées.

Mais, ajoute-t-il,

.....Perdu nous avons

Sire, de nostre camp la plus vaillante pièce.

LE ROI.

Ha ! j'attendois cela.

RENÉ.

Mais dis-nous donc, et qu'est-ce ?

LA HIRE.

Hélas ! c'est la Pucelle.

RENÉ.

Est-elle morte, ou non ?

LA HIRE.

Non pas, mais aultant vaut : car son brave renom

La fera tost périr.

Puis il ajoute que l'héroïne est tombée au pouvoir de
l'ennemi dans une sortie, au siège de Compiègne.

LE ROY.

O traistres compaignons, ô parjuré Flavy !

.

Car je croy que c'est faict de sa pauvrette vie

Qu'on la verra bien tost des bourreaux poursuivie.

A la fin de cet acte, une strophe et une antistrophe,
chantées par le chœur, expliquent les paroles accusatrices
du Roi contre le gouverneur de Compiègne et les chefs
de la garnison.

Maintenant, traitresse envie,

Tu as faict que fut ravie

La Vierge par l'ennemy ;
Quand la saillie entreprise,
D'une ardeur virile esprise,
S'estant meslée parmy
Des ennemys les cohortes,
Tu luy fis fermer les portes
De la ville pour laquelle
Vaillante elle combattoit.
Mais ta malice cruelle
A son trespas la hastoit

.

L'exercite tu renforces
De ton ennemy vainqueur,
Leur livrant ceste guerrière.

.

Mais à ces gloires haultaines,
Ce néantmoins il sembloit
A ces braves Capitaines
Que leur gloire elle annulloit.

Au commencement du 4^e acte, la Pucelle est dans les prisons de Rouen, attachée par une lourde chaîne. La rançon offerte pour sa délivrance a été refusée. Elle s'attend à la mort.

Mais, las !

dit-elle,

j'eschapperois à ung trop bon marché,

Si mon martyre estoit aussi tost despêché,
Qui au pis ne pourroit durer plus long qu'une heure.
Mais il fault qu'en prison, cent et cent foys, je meure.
Puis que reçoive mort, non comme ung dur torment,
Mais en don, comme estant des mauix l'allégement.
Encor seroit-ce peu,
Si l'ame ne craingnoit ung bien plus grand danger
Qu'on pourroit à bon droict à la mort eschanger.
Ce sont les durs efforts de ceux qui sont mes gardes,
Desquelz les sales mains et les langues paillardes
Ne cessent mon honneur tousjours solliciter,
Et ma pudicité à forfaire inciter.
Hélas ! Dieu, que je crains qu'après toutes amorces
Priant et promettant, ilz ne viennent aux forces.

Elle prie le Tout-Puissant de mettre fin à ses souffrances. Saint Michel lui apparait alors, la rassure, la reconforte. Elle mourra vierge, Dieu ne l'abandonnera pas ; mais il veut l'éprouver encore, il veut qu'après avoir triomphé des Anglais par sa valeur, elle en triomphe aussi par son martyre.

La seconde scène se passe entre le duc de Sommerset et le seigneur de Talbot. Sommerset voit déjà

presque toute la terre

Se courber sous le joug de la noble Angleterre :

car la France une fois abattue, il sera facile de soumettre les autres peuples ,

. . . tous estonnés

dit-il,

ayant au cueur la craincte,

D'ung pasle tremblement la face toute peincte,

Aux oreilles l'effroy de nostre nom puissant,

Ils viendront à nos ceps, leurs testes abbaissant.

Après une longue tirade où l'orgueil britannique se donne ample carrière, Sommerset se souvient tout à coup de la défaite des Anglais sous les murs d'Orléans, cette *ville à demy prise*; il s'irrite contre Jeanne, qui leur a infligé cette honte, et demande pourquoi on a conservé la vie

De cette orde Médée?

Pourquoy ne l'a-t-on pas massacrée si tost

Que par les poils traînée, elle entra dans nostre ost?

TALBOT.

Ha, Monsieur, elle avoit merité plus grand peine

Que de passer le pas par une mort soudaine.

Il faut qu'elle demeure en maulx si longuement

Qu'elle nous a donné de craincte et de torment.

.

SOMMERSET.

Mais pourquoy m'a mandé mon cousin de Bethfort,

Que veult que par justice elle reçoive mort?

TALBOT.

Il veult faire sa mort plus ignominieuse,

D'autant plus qu'elle estoit naguères glorieuse.

.....

C'est pourquoy mesme il veult que tout premièrement
Ung Ecclesiastique en fasse jugement,

Lequel la censurant.....

La livre entre les mains des forces séculières.

Ainsi on esteindra et son auctorité,

Et sa vie d'ung coup du torment mérité.

Talbot ne doute pas du succès. Il en est assuré par la
vénalité des juges séculiers, à qui on montrera, s'il le
faut, la pointe d'une épée ; et, pour l'autre costé, dit-il,
en parlant de la juridiction ecclésiastique,

Je tiens ja occupée

A mon commandement et l'âme et le caquet

D'ung certain, lequel a si grand vogue au parquet

Qu'il peut tout par l'effort de sa langue affilée.

.....

SOMMERSET.

Le voilà tel qu'il fault, allez le donc instruire

Comme il pourra bien tost cette peste détruire ;

Et n'y épargnés rien ; par droict, ou sans raison,

Il fault nous délivrer d'ung si méchant poison.

Il me faict mal qu'encor vive cette charongne

Qui nous a tant causé de malheur et vergongne.

On voit paraître alors cet homme dont l'âme et le
caquet sont vendus à Talbot. Le duc de Sommerset s'est

retiré à son approche, comme pour éviter tout contact avec lui. C'est Jean Destivet (1), promoteur ou procureur d'office dans la juridiction ecclésiastique à laquelle le procès est déféré; c'est lui qui doit accuser Jeanne *par droict ou sans raison*. Il n'a que faire des instructions de Talbot; il est tout prêt. Je me suis emparé, dit-il,

De tous moyens, lesquelz m'ont semblé convenables
A pouvoir inventer des crimes vray semblables
Je comprends en cinq poinctz mon accusation.
En premier lieu je metz la suspertition,
Et ses artz deffendus Nécromanie et Magie ;
En second lieu je mets le crime d'Hérésie,
Puis tous ces grands débats par elle suscités,
Dont à combattre sont les Princes incités;
Après de ce qu'elle a, contre toute séance
Et l'honneur de son sexe, oultrée l'impudence
Osant prendre habit d'homme; en cinquiesme lieu
Qu'elle se soit laissée adorer comme un Dieu.

Puis il étale à Talbot son savoir-faire :

Si les mots miellez des bouches éloquentes
Peurent onc assoupir les paupières veillantes
D'ung Juge refroigné; si les doctes discours
Peurent de son courroux faire arrester le cours,

(1) Jean d'Estivet ou d'Etivet, chanoine de Beauvais et de Bayeux, procureur général du diocèse de Beauvais.

Et pallier l'estat d'une cause douteuse ;
Et si ayant tracé une subtile ruse,
L'Homme qui est desja bien lurré en procès
Peut onc faire sembler exécrables excès
Des crimes bien légers : bref à sa fantaisie
Du Juge manier la volonté saisie,
Je me promets desja, et se le vous tiendray,
Qu'avant que soit long temps prinse je vous rendray
Par ses mesmes propos, sans difficulté grande,
Et condamnée à mort vostre gentille Urgande.

Malgré ces assurances, Talbot craint que le procès ne soit traîné en longueur ; mais il se rassure en voyant arriver les juges.

Le tribunal ecclésiastique est assemblé. L'Evêque de Beauvais, Pierre Cauchon, qui le préside ou plutôt qui dans la pièce le personnifie à lui tout seul, ouvre l'audience par ces paroles hypocrites :

Ce n'est pas seulement l'œuvre d'ung bon pasteur
D'estre de ses brebis fidèle protecteur ;
Mais fault que son bestail tellement il police
Que dedans et dehors en tout il le régisse,
Et le contregardant des maulx extérieurs,
Il extirpe de luy les plus intérieurs ;
Affin que la brebis, laquelle a quelque tare,
Loing d'avec le troupeau vistement il sépare
Plus tost qu'il ne soit tout par icelle infecté.

Puis il donne la parole à Jean Destivet. Le discours

que celui-ci prononce est l'amplification du programme qu'il a tout à l'heure exposé à Talbot. Ses cinq chefs d'accusation, développés en langage boursoufflé, y aboutissent à cette conclusion que Jeanne a mérité la mort ; car

. jamais ny Médée,
Mélusine, ny Trace, Urgande, ny Circé
Ne pourroient par leurs arts les faicts avoir brassé
Qu'elle a ja mis à chef. Car comme Proserpine
Il semble que l'enfer, paisible, elle domine.
Celles là ont bien peu, rebarbotant leurs mots,
D'ung fleuve doux coulant faire arrester les flots,
Faire parler les morts, ou la Lune enchantée
Endormir d'ung létarge en sa coche argentée ;
Ceste cy a osé, oultre passant les cieulx,
Dieu mesmes (1) attaquer d'ung front audacieux,
Disant que de son trosne elle estoit envoyée.

Finalement, c'est au juge séculier que Jeanne doit être livrée.

Ces conclusions prises, Cauchon interroge l'accusée.

J'ay souvent répondu,
dit-elle,

à telles questions

(1) Ici et en maint endroit, le lecteur a pu le remarquer, l'alexandrin n'a son compte de syllabes qu'au dépens de l'orthographe et de la grammaire.

Mais jamais vous n'oyés mes appellations ;
J'appelle le Pasteur de Rome pour refuge.
C'est luy seul que je veux estre mon juste juge :
Car vous ne pouvés pas selon droict me juger
Estant juge et partie, et vous voulans venger.

Après ce stigmaté imprimé à ses juges, la Pucelle répond aux accusations portées contre elle, et c'est avec cette fermeté, cette dignité qui n'appartiennent qu'à l'innocence. Aussi le procureur fiscal, qui vient requérir à son tour, modifiant les conclusions de Jean Destivet, comme s'il craignait qu'elles ne fussent entièrement rejetées, se borne-t-il à demander qu'elle soit enfermée, pour le reste de sa vie, dans

Une noire prison,
Et qu'en pain de douleur et en eau de tristesse
L'horreur de ses péchés par larmes elle abbaïsse.

Cauchon surseoit à statuer jusqu'à ce que de nouveaux témoins soient entendus.

Le chœur finit cet acte en reprochant au Prélat, qu'il compare à Judas, sa lâcheté et sa vénalité.

C'est encore par un monologue que commence le cinquième acte. Un gentilhomme de Rouen, qui n'est pas autrement désigné, paraît sur la scène. Exprimant, mais en termes plus généraux, la même pensée que le chœur, il déplore l'inique condamnation qui vient d'être prononcée et qui inflige à Jeanne la prison pour toute sa vie.

Mais,
ajoute-t-il, comme en s'adressant aux spectateurs,
. . vous voyés celui duquel l'ire inhumaine
D'ung courrous enragé luy cause telle peine ;
Le duc de Sommerset ; voy comme son marcher
Dénote ce qu'il semble en son cœur remarcher.
Ou de quelque François il brasse la ruine,
Ou bien à cette fille ung tourment il machine,

Le gentilhomme de Rouen ne s'est pas trompé dans cette dernière conjecture. Sommerset est furieux de la sentence que les juges des Anglois, c'est ainsi qu'il les nomme, ont prononcé contre Jeanne, en lui laissant la vie ; et s'adressant à l'abbé de Fescœmp (sans doute Fécamp), l'un de ceux qui y ont concouru, il exhale ainsi sa rage :

Qu'elle ne mourra pas ! que partout sera dit
Qu'une femme a vaincu des Anglois le crédit !
Qu'une infeste (1) charongne, une vile sorcière
Tellement a sillé des juges la paupière,
Qu'ilz ne pourront pas voir sa grande iniquité
Qui ja plus de cent fois la mort a mérité !
Plustost sera Roüen du tout réduict en pouldre ;
Plustot accablera la pétillante foudre
De noz canons bruyants tous ces sots escrivains,
Devant que noz effortz soient rendus ainsi vains !

(1) Probablement infecte.

L'abbé de Fescamp s'excuse, en représentant au duc qu'il n'est pas de châtement plus rigoureux que celui qui doit durer toute la vie ; que d'ailleurs un tribunal ecclésiastique ne peut pas infliger une peine capitale ; que si Jeanne eût été livrée aux juges séculiers, il faudrait encore à ceux-ci des motifs pour la condamner à mort. Il ajoute, qu'au surplus, les souffrances de la prison ne la laisseront pas vivre longtemps. Sommerset ne veut rien entendre : c'est la mort de la Pucelle qu'il lui faut, et sur l'heure.

Ha ! c'est trop attendu ! qu'on tue, qu'on dépèce
 Qu'on brusle à petit feu ceste faulse traitresse :
 Car tant qu'un monstre tel en ce monde sera,
 Jamais de noz conseils l'heur ne prospérera.

.....
 Sus donc, c'est assés dict, que plus on ne diffère
 La livrer condemnée ez mains d'un juge lay,
 Comme une schismatique (1) et sans plus de délai
 Que tout cela soit faict, si vous n'avés envie
 De perdre incontinent en ce lieu vostre vie.
 Vous ne cognoissés pas que suyvre vous debvés

(1) Ce que veut Sommerset, homme de guerre et sans doute fort ignorant en matière religieuse, c'est que la Pucelle soit livrée au supplice sans aucun retard : peu lui importe que ce soit comme schismatique ou comme hérétique. C'est ce qui explique ce nouveau chef d'accusation que, du reste, on retrouvera joint aux autres, dans le récit de la mort de Jeanne, à la fin de la pièce.

Pour loy la volonté de ceux que vous servés.
Sachés qu'en temps de guerre il fault que la justice,
Selon qu'il plaise aux chefs, se gouverne et police.

On doit s'attendre à l'effet que produiront ces paroles menaçantes, et, dès-lors, le dénouement est prévu. Mais, ici, le poète abandonne en quelque sorte la forme dramatique pour y substituer le récit, et les acteurs de la pièce disparaissent pour faire place à des spectateurs, dont l'un raconte à l'autre ce dont il a été témoin. Ces personnages de la dernière scène sont le gentilhomme, de Rouen et un Messager (1).

Le gentilhomme, qui a entendu tout ce qui vient de se dire entre le général anglais et l'abbé de Fécamp, se livre à toute son indignation dans un nouveau monologue :

Quoy ! tu n'es pas content, pyrate insatiable,
Qu'on aye condamné la pauvre misérable
Au tourment impiteux de si longue prison,
Laquelle l'eust servy de tombe et de maison,
Où sans jouyr du jour et de chaisnes chargée
Bien tost elle eust esté de vermine mangée.
Mais encore tu veux, de rage transporté,
De son sang innocent paistre ta cruauté.
Ne t'est-ce pas assés qu'elle aye esté honnie,
Par crimes imposés avec ignominie,

(1) *Nuntius*, comme dans l'*Hippolyte* de Sénèque le tragique.

Dessus un eschafault !.

.

Tel comme ung jeune fan d'une affreuse lyonne,
Que son naturel brusque et la faim espoïçonne
Aller parmy les bois son fourrage chercher,
S'il a peu une fois sa rage deslacher
Sur ung grand cerf cornu, ou des sauvages chèvres,
Dès qu'une fois il a de leur sang teint ses lèvres,
Sa cruauté augmente et sa chasse il poursuit
D'une fureur plus chaude et plus terrible bruit.
Ainsi par cruauté s'enflamme ta malice.

Ici les trompettes sonnent.

Je croy que maintenant on la meine au supplice,
Suit une longue tirade où sont retracées les vertus de
Jeanne, ce qui amène de nouvelles malédictions contre
les Anglais,

Dont la hayne

. . . en despit des lois au supplice la traine.

.

LE MESSAGER.

O spectacle piteux ! ô malheur déplorable !
O cruauté infâme !.

LE GENTILHOMME.

Voy comme ce forfait desplait, mesme aux enfans.

Il interroge le messenger. Celui-ci d'abord a peine à

répondre, tant est grand son effroi. Enfin, il se rassuré.
Il a tout vu, tout entendu. Après la lecture de l'arrêt qui
condamnait à mort la Pucelle, comme

Schmismatique, *

Sorcière et idolâtre et parfaite hérétique,
et, malgré ses protestations,

. liée en la charette,
On la meine ; en allant une foule s'arreste
A entourner ce char et les propos ouyr
Qu'elle tenoit tousjours sans jamais s'esbahyr.
Alors vous eussies veu des personnes oyantes
Les esprits attristés, les faces larmoyantes ;
Mais elle, sans pleurer, poursuivoit en allant
Ses propos avec soy, le peuple consolant.
Ha ! ne me pleurés point, mes amys, disoit-elle,
Mais plus tost, loués Dieu d'une bonne nouvelle
Que vous donne ma mort : car avant que les cieulx
Ayent faict au Soleil son cercle spatieux
Recommencer sept fois, de la Françoisse terre
Vous verrés deschassé le peuple d'Angleterre.
.

Non,

poursuit le Messenger,

. . . je ne pourrois pas dire tous ses propos ;
Plustost de l'Océan je nombrerois les flots.
Mais voicy les derniers qu'arrivée à la place
Du suplice elle a dict : Seigneur, je te rens grâce

Que benin, jusque icy garder tu m'as voulu
De ma virginité le gage non pollué.
A peine elle aschevoit, quand le bourreau farousche
Luy a d'ung fer tortu bridé toute la bouche.

.
Après, on luy a leu sa sentence donnée
En la mesme façon qu'on fit dernièrement :
Car elle avoit encore ung tel habillement,
Ung sac qui la couvroit du pied jusqu'à la teste
Auquel on avoit peinct mainte figure infecte,
De serpentz venimeux et horribles crapaux
Et des corps tres-hydeux des diables infernaux.
Sur la teste elle avoit une mitre pointue
De papier, où ung diable avec sa main crochue
Estoit peint tirassant ung misérable corps ;
Et ung aultre sembloit luy donner mille morts
Avec une tenaille ; et en tel équipage
Ils commencent sur elle à décharger leur rage.
On avoit ja dressé ung éminent bucher,
Dessus lequel premier on la vint attacher
D'une chaisne de fer qui la tenoit pendue,
Tant que la flamme fust jusqu'auprès esandue.
Alors on commença ce martyre cruel.

.
Tantost on la haussoit tirant de la fournaise,
Comme la voulant mettre ung peu mieulx à son aise ;
Mais ô pitié ! c'estoit pour aultant alonger
Sa douleur : car après on la venoit plonger

En ce piteux enfer, n'ayant plus la figure,
Mais les os decouverts d'humaine créature.
Lors vous eussies ouy les voix des assistants ;
Coupe, coupe, bourreau, la corde et plus n'attend
Tu l'as assés rotie..

LE GENTILHOMME.

O cruauté horrible !

.....

LE MESSENGER.

..... Estant ja bruslée,
On a du grand brasier la masse escartelée
Où tout au beau milieu son chaste cueur estoit,
Qui entier dans le feu vermeil encor restoit :
Comme on voit quelques fois entre ung faisceau d'espines
Une rose rougir en ses feuilles crespines :
Tesimoignage certain qu'en soy seule tenoit
Ung esprit innocent de toute tache net.

LE GENTILHOMME.

Tu me racomptes bien choses esmerveillables.

LE MESSENGER.

Encore entendrés vous d'aultres plus admirables.
A la veüe de tous on a veu parmy l'air
Une blanche colombe hors du feu s'envoler,
Et battant doucement ses aisles esmaillées
S'envoler de droict fil aux vaultes estoillées.

Le Messager termine son récit en disant que les Anglais, dont la fureur n'était point assouvie par le supplice de Jeanne, n'ont pas permis

**. que quelques bonnes femmes
Pour ensépulchurer assemblaient ses os ;
Mais ilz les ont espars dans Seine par les flots.**

LE GENTILHOMME.

**O bon Dieu ! maintenant fais en donc la vengeance,
Et ne tarde non plus.**

**Suivent, comme dans les actes précédents, la strophe,
l'antistrophe et puis l'épode que le chœur termine par
ces vers adressés à la Pucelle :**

**Vierge très chaste et très forte,
De la France le bonheur,
Et de Lorraine l'honneur.**

**Telle est l'histoire tragique ou tragédie de la Pucelle
de Dom-Remy, par le P. Fronton-du-Duc. Je n'ai rien
à dire du style et de la versification ; il est facile d'en
juger par les extraits, peut-être trop nombreux, que je
viens de donner dans cette analyse (1). Considérée à**

(1) Peut-être ne me saura-t-on pas mauvais gré d'avoir été moins sobre de citations que mes devanciers, si l'on considère qu'il s'agit d'un de ces livres rarissimes qu'un bibliophile ne rencontre pas deux fois dans sa vie, supposé que jamais il le rencontre. M. de

d'autres points de vue, cette pièce est trop bien appréciée dans les deux notices dont elle a été le sujet, en 1847, pour qu'il soit nécessaire d'ajouter à ce qu'en disent mes savants et judicieux devanciers :

« L'unité d'action, « dit M. Aug. Digot, » est la seule
» que le P. Fronton-du-Duc ait cru devoir admettre, et il
» est juste de dire que la matière du drame est bien distri-
» buée, et qu'à l'exception du dernier acte, qui est un
» peu froid, l'intérêt va toujours croissant. Mais cette
» action dure fort longtemps et le lieu de la scène change
» au moins douze fois : ce qui est contraire aux principes
» suivis par les anciens et par les classiques français.
» Les unités de temps et de lieu ont donc été violées. »

« La marche en est assez régulière. » dit à son tour
M. de Haldat. « Ce qui ne pouvait être mis en action est
» exposé par des récits. Les défauts qu'on peut y trouver
» sont compensés par la vérité des caractères et la fidé-
» lité historique.... L'Héroïne est noble, simple et dé-
» sintéressée; elle est remplie de la foi la plus vive et de
» l'enthousiasme le plus saint pour l'honneur de la France
» et le salut de son roi. »

En résumé, la tragédie du P. Fronton n'est point un

Soleinne n'en possédait qu'une copie manuscrite dans sa riche et nombreuse bibliothèque dramatique. On peut attribuer, avec vraisemblance, cette rareté de l'histoire tragique à des représentations fréquentes dont les acteurs étaient des écoliers.

chef-d'œuvre, et probablement elle n'a jamais eu pour acteurs que les rhétoriciens des collèges de Pont-à-Mousson et de Verdun. Mais combien compte-t-on de chefs-d'œuvre parmi les tragédies que jouaient à Paris, vers la même époque, les derniers confrères de la Passion, et les troupes de comédiens ambulants qui, après une longue concurrence, finirent par les supplanter ?

L'Histoire tragique de la Pucelle de Dom-Remy et les Sonnets de Pantaléon Thévenin (1), imprimés deux mois auparavant : voilà tout ce que j'ai pu découvrir des publications littéraires de la veuve Jean Janson, et, jusqu'à présent, il ne paraît pas que J. Barnet (2) lui ait *mis en mains d'autres œuvres*. Je ne sache pas non plus qu'on lui ait confié l'impression des Coutumes du Bassigny, au sujet de laquelle on trouve, dans un compte de la même époque, une mention ainsi conçue : « Par » mandement faict et donné à Nancy, le 23 janvier 1581, » est délivrée à M^e Claude de Villiers, Procureur général » au Bailliage de Bassigny, la somme de 300 francs à luy » octroyez en don pour faire mettre en estat et imprimer » les Coustumes dudict bailliage (3). » Je dois même

(1) V. Recherches, p. 182.

(2) V. ci-dessus, p.

(3) Neuvième compte du trésorier et receveur général Didier Bourgeois. Despençe, fol. II^e LXIII, art. 3. Une autre mention du même compte porte que « par mandement donné à Paris, le 30

ajouter que la première édition connue de ces Coutumes est celle de Pont-à-Mousson, *Melchior Bernard*, 1607 (1).

Il m'est impossible de préciser l'année où Jean Janson fils prit la direction de l'imprimerie que sa mère avait gérée, tandis qu'il était en minorité. On trouve, il est vrai, à la date de 1584, un livre qui porte son nom ; mais reste à savoir si c'est le premier qu'il ait imprimé. Ce volume, qui est de la dernière rareté, est intitulé :

LE PREMIER LIVRE des Instruments mathematiques mechaniques de I Errard de Bar-le-Duc. A tresillustre prince Monseigneur, le Duc de Calabre, Lorraine, Bar, Gueldres &c. *Imprimé à Nancy, par Ian-Janson, Imprimeur de son Altesse. M. D. LXXXIIII.... Gr. in-4°*

» novembre 1581, 12 escus sol ont esté delivrez à trois clerz de
 » Paris, pour leurs peines d'avoir transcrit le cahier des Coustumes
 » du baillage de Bar. » Cette copie a probablement été dressée
 pour la première édition des Coutumes de Bar, qui a paru sans
 indication de lieu ni de date, et dont l'exécution typographique,
 fort remarquable, n'a rien de commun avec les productions des
 presses nanciennes en 1581. V. Recherches, p. 216.

(1) Supposé que cette édition ne soit pas la première, la somme
 allouée au procureur général de Villiers, pour l'impression des
 Coutumes du Bassigny, n'a pas du recevoir son emploi avant le
 20 mai 1585, époque où ces Coutumes ont été, à cause de la mou-
 vance d'une partie de ce bailliage, remises au greffe du parlement
 de Paris.

de 44 feuillets. Les quatre premiers contiennent le titre ci-dessus, la dédicace au duc Charles III, un avis au lecteur, la déclaration des figures, au nombre de 40 ; les trente-neuf suivants sont occupés par les planches dont la première et la deuxième réunies ; enfin, un feuillet final, porte probablement (1) la souscription alors en usage : *Achevé d'imprimer à.... le.... par....*

Les planches, avec légendes en capitales romaines, sont gravées à l'eau forte, sans signature, monogramme ou marque quelconque ; et bien que quelques-unes soient historiées, il faudrait beaucoup de bonne volonté pour y reconnaître l'œuvre d'un artiste. On peut croire qu'Errard les a gravées lui-même. Le tirage en est généralement défectueux. Entre autres machines plus ou moins ingénieuses qu'elles représentent dans leur application, on remarque la vingt-huitième qui est, dit l'auteur (déclaration des figures), une « Nouvelle façon de presse plus compendieuse et aisée que les communes, tant pour imprimer livres, que pour estamper toutes figures taillées en léton ou cuyvre (2).

(1) Le quarante-quatrième feuillet manque à l'exemplaire que j'ai eu sous les yeux et qui, de la bibliothèque de M. de Haldat, est passé dans la riche collection lorraine de M. Thierry-Solet, de Nancy ; mais il existe nécessairement.

(2) Cette planche représente une longue et massive table carrée sur le marbre de laquelle reposent, dans un châssis, des formes

Dans l'avis au lecteur, Errard se donne comme l'inventeur des instruments et machines que son livre met en lumière. Toutefois « j'advoue » dit-il « que ce que je » tiens pour mien a peu (pu) par cy-devant estre fait ou » inventé : comme il est possible et se fait ordinaire- » ment que deux personnes se rencontrent en mesme » invention ; mais puisqu'il sort premier de ma boutique, » je me l'attribueray à bon droict jusques à ce qu'un » aultre en descouvre l'emprunt. » La dédicace fait connaître qu'il était depuis longtemps au service du duc de Lorraine, lorsqu'il a repris les travaux qui lui avaient mérité la faveur d'y entrer. Il espère que son livre sera favorablement accueilli : « ce qui » ajoute-t-il « m'encou- » ragera à poursuyvre les autres desseings qui me sont » encore demeurez imparfaits. »

Il n'est pas à ma connaissance que Jean Errard ait donné une suite à ce premier livre. En 1604, on le voit publier, à Paris, un ouvrage sur la fortification, où il prend le titre d'ingénieur du Roi Très-Chrétien (1).

d'impression et des planches de gravures. A l'extrémité de cette table, au lieu de la presse verticale en usage alors et depuis, un double cylindre horizontal. Vers l'autre bout un ouvrier typographe, chargé de donner l'encre, tient de chaque main un tampon, tandis qu'un second ouvrier se tient prêt à abattre la frisquette sur le tympan. Ces deux chassis, au lieu de faire face à l'instrument de pression, sont sur le côté. Tout le travail s'exécute à bras.

(1) La Bibliothèque lorraine contient une notice très-sommaire

Encore un mot sur Errard de Bar-le-Duc. C'est pour rappeler que Henri IV, en apprenant la mort de cet habile ingénieur, s'écria : Ah ! j'ai perdu un des plus grands hommes de mon royaume (1).

Jean Janson II a donné, comme on sait, en 1596, la première édition des Coutumes générales du duché de Lorraine (2). Je ne sache pas qu'il ait exécuté aucun autre labeur de quelque importance. Son nom se trouve aussi sur des placards d'ordonnances imprimés dans les dix années antérieures à cette date, ainsi que sur un rarissime petit in-8° de 4 f. non chiffrés, titre compris (3), contenant

et assez inexacte sur cet auteur : « Errard (Jean) de Bar-le-Duc, » ingénieur du Roy Très-Chrétien, a fait imprimer *La Fortification* » *démontrée et réduite en art*, à Paris, en 1604, in-fol., dédiée à S. » M. — Seconde édition du même ouvrage, par Ant. Errard, neveu » de Jean, revue et augmentée, contre les grandes erreurs de l'é- » dition contrefaite en Allemagne. A Paris. 1620. Le tout enrichi » de tailles douces. Le même Jean Errard a fait imprimer sa Géo- » métrie générale et pratique d'icelle avec les figures. A Paris. » 3^e édition. 1619. In-8° »

Jean Errard était mort lors de la réimpression, en 1620, de son *Traité de la fortification*.

(1) Mémoires de Sully.

(2) V. Recherches, p. 213-14, et Essai hist. et bibliogr. sur la rédaction officielle et la publication des principales coutumes de la Lorraine ducale et du Barrois (Nancy. 1843. In-8°), p. 102.

(3) Biblioth. de M. Noël.

la trêve de Saint-Denys, conclue le 2 aoust 1593, entre Henry IV et le duc Charles III. Il est intitulé :

ARTICLES accordez entre les Sievrs Députez pour Sa Maiesté & le sieur de Bassompierre, Depute pour Monseigneur le Duc de Lorraine soub le bon plaisir de sadicte Maiesté & de son Altesse. *A Nancy par I Janson Imprimeur de son Altesse. S. d.*

Cette trêve, qui fut ratifiée par Charles III, le 13 du même mois, comprenait, du côté de ce prince, le cardinal de Lorraine, évêque de Metz, pour ses terres, pays et places des évéchés, et, du côté de la France, le duc de Bouillon pour les villes et places qu'il tenait pour le service du roi. Elle mit fin aux hostilités entre le duc de Lorraine et Henry IV (1), et fut le prélude des traités de paix de Saint-Germain-en-Laye et de Folembray. On la chercherait vainement dans les preuves de l'Histoire de Lorraine, par Dom Calmet.

Jean Janson II n'exerçait pas seul la profession d'imprimeur ; il avait pour concurrent Blaise Andréa ou André (2), dont les presses ont, dans les dernières années du XVI^e siècle, mis au jour divers actes de l'autorité ducale, deux volumes de polémique religieuse sortis de

(1) On remarquera qu'en 1593, les partisans de la Ligue tenaient encore des assemblées dans Paris, où Henri IV n'est entré qu'en mars de l'année suivante.

(2) V. Recherches, p. 217-18.

la plume du théologien Jean Haren (1), protestant rentré au giron de l'Eglise, une édition des Coutumes du bailliage de Bar et trois éditions, dont deux sans date, des Coutumes du duché de Lorraine (2). Ces deux dernières sont de format in-4°, également incorrectes et mal imprimées : l'une que je crois de 1599, au moins pour les derniers feuillets qui ont pu être ajoutés après coup, a déjà été décrite ; l'autre a 4 feuillets préliminaires, titre compris, le texte y est coté fol. 1 à 120 et le titre, qui ne diffère que par le mot *Allemagne* au lieu de *Allemagne*, porte aussi l'empreinte, avec date effacée, de la grande vignette aux armes de Lorraine, employée par Jean Janson dans l'édition de 1596.

(1) Le Recueil authentique des anciennes ordonnances de Lorraine, par François de Neufchâteau (*Nancy, C. S. Lamort. 1784. In-4°*), mentionne, à la page 77, une ordonnance ducale du 27 octobre 1599, qui a dû être imprimée par Blaise Andréa. Elle porte défense aux papetiers de s'expatrier, et, à toutes personnes, d'exporter les drapeaux, frapouilles, drilles, etc. Le préambule de cette ordonnance rapporte que le commerce du papier de Lorraine était fort célèbre par toutes les nations circonvoisines.

(2) V. Recherches, p. 215-16, et, plus au long, pp. 28, 99 et 107 de l'Essai historique déjà cité.

§ III.

On sait qu'à l'époque où la capitale de la Lorraine ne produisait en typographie que des ouvrages médiocres, pour ne pas dire pis, des imprimeurs plus habiles que ceux dont il vient d'être question, Martin Marchant, Etienne Marchant, Melchior Bernard à Pont-à-Mousson, et, bien avant eux, Nicolas Bacquenois à Verdun, se faisaient par leurs travaux un renom mérité, et qu'après Bacquenois, l'imprimerie verdunoise ne dégénéra pas entre les mains de Martin Marchant (1), de Richard Grégoire (2) et de Jean Vapy (3). J'ai cité dans

(1) Cet imprimeur a travaillé à Verdun avant de s'établir à Pont-à-Mousson.

(2) Désigné par erreur, dans les Recherches (p. 172), sous le nom de Richard Georges.

(3) Je suis redevable, en presque totalité, des renseignements à l'aide desquels je complète ici et continuerai, pour le ^{xvii}^e siècle, la bibliographie verdunoise, aux recherches et à l'obligeance érudite de M. Ch. Buvignier, ancien sous-préfet à Montmédy. M. Blondeau, ancien principal du collège de Commercy, un bibliophile distingué de Metz M. Chartener, M. Clerx, bibliothécaire en chef de la même ville, et M. Auguste Digot, membre résidant de l'Académie de Nancy, m'ont aussi fourni, pour les Nouvelles Recherches, des notes que j'ai pu employer avec une entière confiance.

les Recherches sur les progrès de la typographie lorraine, quelques livres sortis de leurs presses ; mais il en est d'autres qui, depuis, sont venus à ma connaissance, et que je ne dois pas omettre. Bien moins encore, passerai-je sous silence le nom nouvellement découvert d'un imprimeur verdunois, contemporain de Nicolas Bacquenois.

Nicolas Bacquenois était établi à Reims, lorsque Nicolas de Lorraine, évêque de Verdun, le nomma son imprimeur et le fit venir dans cette dernière ville (1). Il avait aussi exercé son art à Lyon (2). L'époque de ce nouvel établissement ne saurait être précisée avec certitude ; en tout cas, il est certain que Bacquenois a conservé long-

(1) Teissier, Notices sur les premiers temps de l'imprimerie dans les villes voisines de Metz. — On peut s'étonner de ne rencontrer avant 1560, où parut le Bréviaire du diocèse de Verdun, aucun produit des presses de Bacquenois dans cette ville, et douter qu'il y ait été appelé par Nicolas de Lorraine, dont l'épiscopat finit en 1548. Je croirais plutôt que, nommé par ce Prélat imprimeur de l'évêque de Verdun, il continua pendant quelques années de résider à Reims, et ne vint s'établir à Verdun que sous l'épiscopat de Nicolas Psaume.

(2) Bibliographie lyonnaise p. 344 additions et corrections. Bacquenois a imprimé, à Lyon, le Livre de plusieurs pièces, c'est-à-dire, fait et recueilly de divers auteurs, comme de Clément Marot et autres.... *A Lyon, par Nicolas Bacquenois. 1548. In-16.* (Catal. Coste (Paris 1854), n° 791.)

temps celui qu'il avait à Reims et qu'il y imprimait encore en 1562 (1).

Voici quelques produits de ses presses à Verdun, outre ceux que l'on connaît déjà :

1° **POVR L'ENTIERE MAIORITÉ DV ROY TRESCHRESTIEN.**
Contre le Legitime conseil malicieusement inventé par les rebelles. Sequitvr fortvna labore. *A Verdun, Par N Bacquesnois, Imprimeur de Reuer pere en Dieu Monseigneur Nicolas Psaulme Euesque et Côte dudict Verdun.* 1560... Petit in-8° de 18 feuillets non paginés, y compris le titre, au verso duquel commence le texte par ces mots : « A la Royne mere du Roy treschrestien ma Souueraine Dame. » Signat. Aij — E.

Ce petit livre, remarquable par sa date contemporaine de la première impression faite à Verdun par Bacquenois, rappelle une polémique fort animée qui s'engagea vers cette époque, au sujet de la majorité de François II (2),

(1) Entre autres publications de Bacquenois à Reims, je citerai 1° *Discovrs de ce qv'a faict en France le Héraut d'Angleterre et de la response que lui a faict le Roy. A Rheims, Par N Bacquenois, Imprimeur de M. le R. Cardinal de Lorraine.* 1557. In-8° de cinq feuillets en italique.

2° *Sermons de Le Picard...* *Rheims, Bacquenois.* 1559. In-16. (Catal. de Méon, 1803, n° 205.)

3° *Les Ruses et finesses du Diable....* par Gentian Hervet. *Rheims, Bacquenois.* 1562. (Ibidem, n° 285.)

(2) V. *Biblioth. hist. de la France*, t. II, p. 784.

et à laquelle Jean du Tillet, greffier au parlement de Paris, prit part en publiant un discours *Sur la majorité du Roy Tres-Chrestien, contre les Ecris des Rebelles*. Cet écrit provoqua, de la part des protestants, plusieurs réponses dont la plus connue a pour titre : *Légitime conseil des Rois de France pendant leur jeune aage, contre ceux qui veulent maintenir l'illégitime gouvernement de ceux de Guise* .. Du Tillet ne se tint pas pour battu : je viens de donner le titre de sa réplique (1). Outre l'édition de Verdun, il en existe une autre sous la même date : *Paris, chez Guillaume Morel*. Celle-ci est de format in-4°, comme le discours sur la majorité du Roi, qui porte aussi l'adresse de Guil. Morel. De ces deux éditions, quelle est l'originale ? Pour le dire, il faudrait pouvoir les comparer.

2° LANCILOTI CARLEI Regiensis episcopi de Francisei Lotharingi Guisij Ducis postremis dictis et factis. Ad

(1) Du Tillet reproduit, dans cette réplique, sa théorie sur la majorité des rois, disserte sur le pouvoir qu'ils ont de prendre pour ministres qui bon leur semble, combat la proposition de substituer aux Guise un conseil nommé par les états-généraux, et repousse l'accusation d'être vendu aux princes lorrains. « Pour fin ma Dame, » dit-il en terminant, « je vous prie très-humblement » de ne vous en » nuier de la prolixité de cest escrit fait pour le service du Roy et » le vostre, le vingtiesme jour de septembre, l'an mil cinq cens » soixante, Par vostre tres humble et tres obéissant sujet et ser- » viteur, Dutillet. »

**Regem Epistola ex gallico sermone in latinum conversa.
Per Joannem Veterem. Verduni Apud N. Bacnetium....
1565. Petit in-8° de 24 feuillets non chiffrés. Signat. Aii
— Ciiii (1).**

**5° LE TRIOMPHE DE LA S. MESSE contre la conférence
de ladite Messe et de la Cene, faicte par Jean Garnier
Ministre des Caluinistes à Metz. Par F. Fremin Capitais
Docteur en Théologie. A Verdon Par N. Bacquenois...
1566. In-8°. Prélim. 3 feuillets pour le titre et la dé-
dicace à N. Psaume. Texte, 39 feuillets, plus 5 pour la
table.**

**4° FACULTATES illustrissimi ac reuerendissimi Domini.
D. Caroli tituli Sancti Apollinaris, Presbiteri Cardinalis
a Lotharingia, in Lotharingæ & Barriducis Ducatibus
ac Metensi, Tullensi & Virdunensi Ciuitatibus & dice-
cesibus, Sanctæ sedis Apostolicæ a latere legati per
Sanctissimum Dominum nostrū Papam Pium quintum
concessæ. Virduni, Apud N. Bacnetium.... 1567. Petit
in-8° de 23 feuillets chiffrés, outre le titre (2).**

Ce petit volume est un document important pour l'his-
toire ecclésiastique de la Lorraine, du Barrois et des
Trois-Evêchés, où le grand cardinal de Lorraine était
alors légat du Saint-Siège.

(1) Catal. de la bibliothèque de M. le comte Emmery (Metz,
1849), n° 1272. — L'édition originale de cette traduction est de
Paris, 1563.

(2) Bibliothèque de M. Noël, notaire honoraire à Nancy.

5° LES ACTES DE LA CONFÉRENCE tenue à Paris es mois de Jvillet et Aovst MDLXVI, entre devx doctevrs de Sorbonne et devx ministres de Calvin. Ces actes ont esté collationnez aux Originaux, les ministres appelez & Goguyer notaire pour eux qui les a signez. *A Verdun, Par N. Bacquenois....* 1568. Petit in-4° de 8 feuillets prélim. non chiffrés, titre compris, signat. a ii — a v. Texte chiffré, 1 à 498, signat. A — Iii.

D'après la préface, où l'on trouve quelques détails historiques assez intéressants, cette conférence eut lieu à la demande du duc de Montpensier, qui désirait ardemment faire rentrer dans le giron de l'Eglise catholique le duc de Bouillon son gendre et M^{me} de Bouillon sa fille. Elle s'ouvrit au commencement de juillet 1566. Les catholiques y étaient représentés par les docteurs Vigor et de Saintes; les protestants par les ministres d'Espine et Barbas, amenés par le duc de Bouillon. Les actes de la conférence ayant été mis au jour par les soins de ces derniers, vers la fin de 1566, les docteurs Vigor et de Saintes prétendirent que cette publication, faite à leur insu, n'était remplie que de mensonges, faulsetez et contrariétéz, et y répondirent en les faisant imprimer à leur tour en 1568. On en connaît deux éditions à cette date : l'une est de Paris, petit in-8° (1); l'autre vient d'être décrite.

(1) N° 80 du Catalogue de Villenave.

Des diverses publications qui portent le nom de N. Bacquenois, celle qui, de nos jours, a conservé le plus d'intérêt est l'édition que l'évêque Psaume, un des Pères du concile de Trente, a donnée des canons et décrets de ce concile, sous le titre de : **CANONES ET DECRETA sacrosancti œcumenici et generalis Concilii Tridentini. Vir-**
duni, apud N Bacnetium.... 1564. Petit in-4° (1). Tous les exemplaires de ce livre ne portent pas l'adresse de Bacquenois; il en est dont le titre paraît renouvelé et sur lesquels on lit : *Parisiis, apud Nicolaum Chesneau.... 1564.* Au revers du titre, on trouve daté de Rouen, le pénultième jour d'octobre 1562, un permis d'imprimer et vendre, avec privilège pour huit ans, accordé à Jean de Foigny, imprimeur demeurant à Reims. Les autres feuillets préliminaires diffèrent également, en ce que le caractère romain y est employé au lieu de l'italique. A ces différences près, c'est identiquement le même livre, à la fin duquel on lit aussi (3^e feuillet de l'index) : *Apud N. Bacnetium R. P. Episcopi et Comitum Viridunensis Typographum, 1564.* Le mot *apud*, que les exemplaires avec l'adresse de Bacquenois sur le titre ont également, tandis que les constitutions du synode de Verdun (2), imprimées sous la même date à la suite des actes du concile de Trente, portent : *Viriduni excudebat*

(1) V. Recherches, p. 168, où ce volume est décrit.

(2) V. Ibidem.

N. Bacnetius, donne lieu de douter que cette publication de **Psaumes** soit réellement sorti des presses du typographe verdunois. On peut même croire, avec grande apparence de raison, qu'elle a été faite à Reims, dans l'imprimerie de Jean de Foigny, et que Bacquenois n'a fait que réimprimer les feuillets préliminaires des exemplaires qui se vendaient chez lui. L'opinion contraire ne pourrait prévaloir qu'en apportant la preuve de la cessation par Jean de Foigny de l'exercice de sa profession, dans l'intervalle de 1562 à 1564 : preuve qu'il faut tenir pour impossible, en présence des monuments typographiques où son nom se trouve inscrit à cette dernière date et dans les années subséquentes (1).

L'existence, à Verdun, d'un imprimeur contemporain de N. Bacquenois, est révélée par un petit livre qui a pour titre :

(1) Il en est plus d'un que je pourrais citer *de visu* ; mais je me bornerai à celui-ci. — **LE PORTRAIT** de la félicité de tres-illustre, Tres-haut & tres-puissant Prince Monseigneur Nicolas de Lorraine, Prince du Saint-Empire, Duc de Mercueur, Marquis de Nomeny, Comte de Vaudémont, & de Chaligny, Deduit (en vers) par deux bandes de Nymphes, l'une de Meuze, l'autre de Velle. Par Noel Gilet Rethelois. *A Rheims par Jean de Foigny, Imprimeur de Monseigneur le Cardinal de Lorraine....* 1574. Petit in-8°, 6 feuillets prélim., titre compris. Texte paginé de 1 à 69, et suivi de deux feuillets non chiffrés, puis un feuillet blanc qui manque presque toujours.

LE CATALOGUE DES LÉGATS, pères, orateurs et théologiens qui, depuis le commencement jusques à présent, se sont trouvés à la détermination du Concile de Trente, avec leurs noms, surnoms, pays et dignitez. *A Verdun, par François Angevin. 1564. Petit in-8° sans chiffres, signat. A2 — C2.*

C'est tout ce que l'on connaît de ce typographe, dont il est présumable que l'établissement à Verdun n'eut pas une longue durée. L'exiguité du volume où son nom est inscrit n'est pas une raison pour refuser à François Angevin la seconde place sur la liste des imprimeurs verdunois. Martin Marchant, qui l'a occupée jusqu'à présent, n'a droit qu'à la troisième.

Je viens de nommer Martin Marchant ; voici quelques produits de ses presses à Verdun.

VIGINTI SERMONES in Jonam Prophetam et quinque in Dominicis adventus et Festum Nativitatis. *Virduni Martinus Mercator. 1573. In-8° de 250 pages.*

Ces sermons, dédiés à Nicolas Psaume, sont l'ouvrage de Roch Mamerot, qui était alors prieur des Dominicains de Verdun, et qui fut aussi confesseur de Marie Stuart (1).

CAROLI A LOTHARINGIA, CARDINALIS VADEMONTANI DE ECCLESIA DISPUTATIO in theses distributa, quam in Acade-

(1) V. Papillon. Biblioth. des auteurs de Bourgogne, au mot *Mamerot*.

mia Mussipontana publice defendit, dirigente Patre Luca Pinello Societatis Jesu. *Excud. Viriduni Martinus Mercator*. 1580. In-4° (1).

C'est Duverdier qui me fournit le titre de ce livre, dont l'auteur est Charles de Vaudémont, fils de Nicolas de Vaudémont, régent de Lorraine pendant la minorité de Charles III. Né en 1559, ce prince achevait ses études à l'université de Pont-à-Mousson, lorsqu'il reçut le chapeau de cardinal en 1578. Il fut évêque de Toul et de Verdun, et mourut en 1587.

L'époque où Martin Marchant alla s'établir à Pont-à-Mousson, où jusqu'alors il n'y avait pas eu d'imprimeur, est fixée par un compte du receveur général et trésorier de Lorraine pour l'année 1582: « A Martin Marchant, » imprimeur juré en l'université de Pont-à-Mousson, » 500 francs que Mgr luy a faict don de grace spéciale, » tant pour le transport de ses meubles de Verdun au » Pont-à-Mousson, qu'autres choses nécessaires pour » son art. »

(1) Supplementum epitomes Bibliothecæ Gesnerianæ, Ant. Verderio collectore. Le nouvel éditeur de Duverdier annote au bas du titre: *Obiit Avenions 1574*: ce qui ne peut s'appliquer qu'au grand cardinal de Lorraine et pourrait faire croire qu'il s'agit d'une thèse soutenue par cet illustre prélat à l'université de Pont-à-Mousson, érigée à sa demande en 1572. L'inadvertance est assez risible.

Chévrier cite, en son *Histoire de Lorraine* (1), sans indication de format, un *JOURNAL* des siège et prinse d'Épinal. *Pont-à-Mousson*. 1582. Si la date est exactement rapportée, c'est sans doute une impression de Martin Marchant. On sait que l'année suivante, ce typographe a publié, à Pont-à-Mousson, la bulle d'érection de l'université avec quelques autres pièces y relatives (2) ; qu'il a travaillé dans cette ville jusqu'en 1587 et à Verdun jusqu'en 1586, faisant ainsi marcher de front deux imprimeries (3).

Mathurin Marchant, qui lui succéda à Verdun, a donné, non pas une, mais deux éditions de la *DÉCLARATION* de M. de la Noue, sur sa prise des armes pour la juste défense des villes de Sedan et Jametz. La première a

(1) T. III, p. 198.

(2) V. Recherches, p. 193.

(3) Les mémoires de la Société archéologique de Luxembourg, t. II, citent quatre ouvrages, dont trois latins et un flamand, imprimés en 1578, et portant au bas du titre, les trois premiers : *Luxemburgi, apud Martinum Marchant* ; et le quatrième : *Luxemburch bii mii Mertin Marchant*. Il est indubitable que c'est de notre typographe verdunois qu'il est question : car le privilège accordé par Dom Juan d'Autriche pour l'impression d'un de ces volumes porte : *Martino Marchant, typographo et librario Virdunensi humiliter supplicanti*.

Martin Marchant avait-il à Luxembourg une succursale de son imprimerie, ou simplement une librairie ?

été décrite (1). L'autre diffère de celle-ci en ce que le texte, qui occupe dix des douze feuillets petit in-8° dont elle se compose, est paginé de 2 à 20. Le premier feuillet est pour le titre ; le douzième est occupé par un sonnet en l'honneur de l'auteur, qui se trouve aussi à la fin de l'édition sans chiffres (2).

Le cinquième imprimeur de Verdun est Richard Grégoire, qui a publié en 1590 :

LES INDVLGENCES ET PARDONS donnez et octroyez par nostre S^t. Père le Pape Sixte V à ceux qui, deuotement, porteront le cordon S. François & se mettront de la grande confrairie par luy fondée & instituée es maisons & Eglises du Sacré Ordre des freres Mineurs. A Verdun. Par Richard Grégoire. 1590. Petit in-8° paginé de 3 à 50, outre le titre, et de 1 à 18.

En 1592, Richard Grégoire a imprimé, sous le titre de : **EPISCOPATUS Virdunensis Nicolai Bocheri** (3), un factum de Nicolas Boucher contre Jean de Rembervillers, son compétiteur à l'évêché de Verdun, qui persistait à

(1) V. Recherches, p. 507.

(2) Peut-être n'est-ce qu'un tirage, après remaniement, de l'édition décrite.

(3) Dom Calmet donne à l'imprimeur de ce factum le nom de Richard Georges, que je lui ai conservé dans les Recherches (p. 172), d'après une note communiquée. Mais je crois que c'est une erreur. V. Hist. des Evêques de Verdun, par Roussel, p. 378 et 381.

lui disputer l'épiscopat, quoique depuis longtemps il eût reçu ses bulles du Saint-Siège.

Le sixième est Jean Wapy, au sujet duquel je vais consigner ici le résultat de recherches faites avec succès aux archives municipales et dans la bibliothèque de Verdun (1).

« 1592, 20^e jour d'Aoust. Ayant veu les lettres obtenues de Monseigneur (2) par Jean Wapy, portantes
» privilège d'imprimer et aultres lettres par lesquelles
» il est nommé l'ung des domestiques, Messieurs (3) luy
» ont entériné lesdites lettres, et de grâce spéciale, et de
» leur autorité, l'ont exempté du logis et non de garde,
» sinon en cas de nécessité et quand mes dicts sieurs
» l'adviseront et à la discrétion d'iceulx (4). »

« 1592. Dernier jour de novembre. Sera adressée une
» lettre à Monsieur le Comte de Brienne pour faire rendre, par les soldats, les caractères de Jean Wapy, sur
» le chemin de Troyes, attendu qu'il est en neutralité. »

Il s'agit, à ce qu'il paraît, de caractères achetés à

(1) Par M. Ch. Buvignier, de Verdun, déjà nommé.

(2) L'évêque et comte de Verdun. C'était alors Nicolas Boucher.

(3) Les gens du conseil de la cité impériale de Verdun.

(4) Les personnes que les évêques de Verdun attachaient à leur maison étaient exemptes du logement des gens de guerre, ainsi que de plusieurs autres charges imposées à la bourgeoisie. Mais cette exemption, comme on voit ici, n'avait d'effet qu'après entérinement de leurs lettres-patentes par le conseil de ville.

Troyes pour l'imprimerie de J. Wapy, et sur lesquels les soldats du comte de Brienne avaient fait main-basse.

« 1598. 11 Mars. Rapport au Conseil de ville de Verdun qu'il est justifié, par titres anciens et autrement, que Jean Wapy et Louys Wapy, Marchans demeurans en ceste cité, sont descendus d'ancien linage d'icelle, sçavoir lesdits Jean Wapy et Louis Wapy pour estre fils d'Isabelle Senocq, fille de François Senocq eschevin du palais, fils de Jeannette Reiron dicte Maillefer, fille de Reiron Maillefer, fils de Husson Maillefer escript et dénommé au rolle du linage d'Estouff (1). »

« 1600, 23^e de Janvier. Jean Wapy, marchand, citain de Verdun et imprimeur de Mgr de Verdun, a présenté au Conseil lettres de Mgr, en date du 20 Septembre du présent mois, portantes provision à luy faicte de l'estat de Conseiller en ceste cité, vacant par le décès de feu Sire Claude Senocq, aussi marchand et citain dudict lieu, pour en jouir par ledict Wapy, aux honneurs, auctoritez, franchises, libertez, gaiges et proufïtz y appartenans et dont il a requis entérinement: sur quoy Messieurs, ayant eu lecture d'icelles lettres, les ont entériné selon leur forme et teneur, et ledict Wapy, receu audict estat de conseiller qu'est de robe courte, a presté le serment ad ce requis et accoustumé

(1) Comme les Paraiges à Metz, les Linages de Verdun étaient les seules familles où l'on pût prendre les magistrats de la cité. Il y avait trois linages : Azennecs, Estouff et De la Porte.

» es mains du sieur procureur général Gerbillon, l'ung
» des eschevins du palais, en l'absence de Monsieur de
» Gorcy, doyen, et de Monsieur le bailly de Saintygnon,
» Meistre eschevin de ladicte cité. »

Ce que l'on connaît jusqu'à ce jour des travaux typographiques de Wapy, antérieurs au xvii^e siècle, se réduit à la publication, en 1598, des Statuts Synodaux d'Erric de Lorraine, évêque de Verdun (1).

Il faut y ajouter le livre suivant, qui est antérieur de quatre années, motif suffisant pour que je doive le citer :

HADRIANI T. T. S. Chrisogoni S. R. E. Presb. Card. Botoien. De Sermone latino epitome. *Viriduni, apud Ioannem Wapy, Reuerendiss. Episcopi et Comitis Viridunensis Typographum*. 1594. In-16, chiffré 1 à 273, non compris la préface, qui a trois feuillets. Signat. A2 — S4.

Si l'on ne connaissait que ces deux publications de Jean Wapy, son bagage serait assez minime, et il eût été peu intéressant de recueillir les particularités biographiques que je viens de révéler. Mais il est fort probable que, dans les premières années de l'exercice de sa profession, Wapy a mis au jour des ouvrages qui sont encore inconnus. En tout cas, son imprimerie prit une activité remarquable au xvii^e siècle (2), et l'on voit alors

(1) V. Recherches, p. 309, où ce livre est décrit.

(2) V. Recherches, p. 223 et 320. D'autres produits des presses

ce citain de Verdun, à l'exemple des Estienne et d'autres typographes célèbres du siècle précédent, poursuivre avec distinction sa carrière, en y joignant les travaux de l'homme de lettres.

§ 4.

Un extrait des comptes des receveurs généraux de Lorraine vient tout à l'heure de fixer l'époque où l'imprimerie s'est établie à Pont-à-Mousson. Ce que j'ai à dire cette fois de ses travaux dans cette ville, se réduit à décrire ou citer quelques volumes sortis des presses de Martin Marchant et d'Etienne Marchant.

Le premier est déjà connu, mais non décrit. C'est le SAINT, SACRÉ, UNIVERSEL ET GÉNÉRAL CONCILE DE TRENTE... Traduit du latin en François par Gentian Hervet... *Pont-à-Mousson, Martin Marchant. 1584. Petit in-8°* (1). Ce volume, qui est bien imprimé, a 6 feuillets préliminaires, titre compris. Le texte est en deux parties, dont la première, où sont les actes du concile de Trente, a 504 pages, et la seconde qui contient, entre

de J. Wapv seront décrits ou cités, quand ces nouvelles recherches seront parvenues au XVII^e siècle.

(1) V. Recherches, p. 513, où se trouve reproduit tout au long le titre de cette édition, la seconde de la traduction de Gentian Hervet, publiée pour la première fois à Reims, en 1564. 1 vol. in-8°.

autres pièces, le Catalogue des Pères, des ambassadeurs et de tous les théologiens qui ont assisté à ce concile, et l'*Indice des livres prohibez* en a 86. A la fin, 15 feuillets pour la table et pour l'errata, plus un feuillet blanc.

Le second est intitulé : *FACULTATES Illustrissimi ac Reverendissimi Domini D. Caroli titvli Sanctæ Agathæ Diaconi Cardinalis a Lotharingia (1), in Lotharingiæ et Barri-ducis Ducatibus, ac Metensi, Tullensi et Virdunensi Ciuitatibus & Diœcesibus, Sanctæ Sedis Apostolicæ a latere Legati, per Sanctissimum Dominum nostrum Papam Gregorium XIII concessæ. Mvssiponti. Apud Stephanum Mercatorem Sereniss. Lotharingiæ Ducis... typographum. 1591. Petit in-8° de 12 feuillets non chiffrés. Signat. A — Ciii.*

Les deux autres sont des livres imprimés pour l'université de Pont-à-Mousson :

DE ARTE RHETORICA libri tres. Ex Aristotele, Cicerone & Quintiliano præcipue deprompti... Auctore Cypriano Soano Sacerdoti Societatis Iesv. Mvssiponti Apud Stephanum Mercatorem.... Typographum. 1594. Petit in-8°.

DE RATIONE CONSCRIBENDI EPISTOLAS vtilissimæ præ-

(1) Ce cardinal de Lorraine, qu'il ne faut pas confondre avec le cardinal de Vaudémont, son parent et son contemporain, est le fils du duc Charles III. V. Recherches, pp. 191 et 251.

ceptiones. Ioanne Voello Rhetorices & Græcarum litterarum Professore Societatis Iesu in Academia Turnonia autore. *Messiponti. Apud Stephanum Mercatorem.... anno clbIxcvi. Petit in-8°.*

§ 4.

Je ne connais qu'un livre imprimé à Toul dans les cinquante dernières années du xvi^e siècle. C'est le *Missel* de Jean Palier, daté de 1551 et déjà décrit (1).

§ 5.

Ces nouvelles recherches viennent de parcourir la seconde moitié du xvi^e siècle. J'ai montré l'imprimerie renaissant en Lorraine vers 1559, dans la ville même où elle avait été originairement importée, à Saint-Nicolas-de-Port. On l'a voit un peu plus tard, en 1566, quitter cette résidence pour former à Nancy, où elle était appelée par l'autorité ducale, un établissement de très-courte durée ; mais qui n'est pas moins digne d'intérêt, parce que c'est le premier qu'ait possédé la capitale du duché de Lorraine. Enfin, en 1579, elle reparait, et alors elle se maintient dans cette ville, où trois typographes se succèdent ; toutefois, à quelques exceptions près, leurs travaux, quoique soutenus par des subventions du gouvernement, se bornent à des publications officielles.

(1) V. Recherches, p. 159 et suiv.

A Verdun, où l'on croit que la typographie remonte au-delà de 1550, sans que néanmoins on puisse en citer des produits antérieurs à 1560, le nom encore ignoré d'un imprimeur contemporain de N. Bacquenois vient se joindre à ceux qui sont déjà connus.

J'ai pu fixer avec certitude, à 1582, l'origine de l'imprimerie mussipontaine ; mais, à cela près, aucune nouvelle découverte historique ou bibliographique n'est venue modifier l'état de choses déjà connu, en ce qui concerne cette ville, et les travaux de ses typographes. Il en est de même pour la cité épiscopale de Toul.

Rencontrant sur mon passage le Chant Pastoral de Louis Desmasures et l'Histoire tragique de la Pucelle de Dom-Remy, j'ai cru pouvoir tempérer l'aridité des détails et des descriptions bibliographiques par l'analyse de ces deux productions littéraires de la vieille Lorraine, et par des extraits qui mettront le lecteur à même d'en juger, mais que peut-être il me reprochera d'avoir fait trop nombreux et trop longs.

*Extrait des Mémoires de l'Académie de Stanislas
(Société royale des Sciences, Lettres et Arts de Nancy.)*

Nancy, imprimerie de veuve Raybois et comp. (1854).

NOUVELLES RECHERCHES
DE
BIBLIOGRAPHIE LORRAINE.

CHAPITRE III.

1600—1655.

Extrait des Mémoires de l'Académie de Stanislas.

Nancy, imprimerie de veuve Raybois et comp.

NOUVELLES RECHERCHES

DE

BIBLIOGRAPHIE LORRAINE.



1600-1635.

Les dernières années du règne de Charles III et le règne tout entier de Henri II, son successeur, ont été pour la Lorraine une ère de paix sans interruption, de prospérité sans exemple et de civilisation progressive. Alors aussi, la France était pacifiée, à quelques troubles près que l'autorité royale calmait ou réprimait tôt ou tard, sans que nos contrées ressentissent le contre-coup de ces agitations, auxquelles le duc de Lorraine et les princes de sa famille étaient désormais étrangers. Elles en entendaient encore le bruit ; mais ce n'était plus qu'un lointain retentissement. Le temps était passé où des armées de Reitres et de Lansquenets, appelés en France au secours de leurs co-religionnaires, traversaient chaque année les états de la souveraineté ducale, et où la vigilance d'une

neutralité armée parvenait tout au plus à circonscrire sur leur passage l'incendie, le pillage et la dévastation. La sollicitude du souverain n'avait plus pour objet que de faire jouir ses sujets des avantages de la paix; et son trésor, affranchi des dépenses que lui avait si longtemps imposées la nécessité de défendre le pays, se répandait en encouragements donnés à l'industrie, aux arts, aux sciences et aux lettres. L'enceinte fortifiée de la capitale du duché s'était agrandie pour faire place à une ville nouvelle; des foires franches avaient fait d'un bourg voisin l'entrepôt des marchandises de la France et de l'Allemagne, de la Suisse et des Pays-Bas; la législation poursuivait ses réformes, commencées au siècle précédent par la rédaction officielle des coutumes, et l'université de Pont-à-Mousson, devenue en peu de temps célèbre par la science et la méthode de ses professeurs, attirait dans cette ville l'élite de la jeunesse, qui y affluait de toutes parts.

Un concours actif de l'imprimerie était nécessaire pour secondar ces efforts de la civilisation. Aussi la voit-on reprendre ses travaux à Saint-Dié et à Saint-Nicolas-de-Port, et créer des établissements à Saint-Mihiel, à Epinal et à Mirecourt (1), tandis qu'à Nancy et à Pont-à-Mousson, les presses en exercice ne suffisant plus aux besoins de l'intelligence, de nouveaux typographes viennent

(1) Une découverte récente autorise à compter Mirecourt parmi les villes de Lorraine, où l'imprimerie a fonctionné au xvii^e siècle. Il en sera question à la date de 1616.

prendre place à côté des anciens. La cité épiscopale de Verdun rivalise d'efforts avec nos villes ducaltes, et Toul, où jusqu'alors l'invention de Guttemberg n'avait fonctionné qu'accidentellement, nous fait voir un imprimeur établi dans ses murs. Toutefois, l'industrie de la presse ne prospère pas partout également. Il est des villes où elle succombe après une courte existence ; mais son apparition, presque simultanée dans ces localités diverses, témoigne assez de l'impulsion qu'elle a reçue.

L'ordre des dates va successivement appeler ici les produits encore ignorés de ces imprimeries (1), avec d'autres qui ne sont connus que par des indications plus ou moins vagues, et qui, par leur rareté, ont échappé jusqu'à présent à l'examen bibliographique. C'est aussi dans le même ordre que seront exposés les faits de quelque intérêt, pour l'histoire de la typographie en Lorraine.

(1) Je crois devoir répéter ici (V. Recherches sur les commencements et les progrès de l'imprimerie en Lorraine, p. 220) que je ne me suis pas proposé de dresser un inventaire descriptif de tous les produits de la typographie lorraine. Il en est bon nombre dont j'ai relevé les titres, mais qui, après examen, m'ont paru devoir être passés sous silence, comme dénués aujourd'hui de toute espèce d'intérêt. Quand il m'arrive de mentionner un livre de cet acabit, postérieur à 1600, c'est principalement à cause de la date qui y est inscrite : cette date étant quelquefois la seule indication, soit de l'époque où l'imprimerie a été introduite dans une localité, soit des premiers travaux d'un typographe ou de la durée de son établissement.

LES NOELZ nouveaux composez à l'honneur de Nostre Seigneur J.-C. Pont-à-Mousson, par Melchior Bernard. Sans date, in-8°.

« Petit livre de toute rareté », dit avec raison le rédacteur d'un Catalogue (1) où il figure. On doit y rencontrer des Noël's en patois lorrain : aussi, est-il indispensable d'y recourir, si l'on veut donner une bonne édition de ces poésies populaires dans leur texte primitif, altéré de plus en plus par les nombreuses réimpressions qui en ont été faites jusqu'à présent.

1601.

A cette année appartient, sauf erreur dans la transcription du titre qui ne me paraît reproduit qu'en partie, et avec peu d'exactitude, un petit livre dont je n'ai connaissance que par le catalogue de la bibliothèque de Secousse, où il est porté sous le n° 4142.

ELÉGIE D'UNE NYMPHE FRANÇOISE écartée en Lorraine durant les guerres, avec une Ode sur la maladie du Cardinal de Lorraine, et une Narration latine sur le soin de l'homme, par J. du Gallas. Nancy, 1601, in-12.

Autant que je sache, il ne restait plus alors à Nancy qu'un imprimeur des deux qui y travaillaient six ans auparavant. C'est Blaise Andréa, et on peut, jusqu'à meilleure information, lui attribuer l'impression de ce volume.

(1) Catal. de M. B*** de V**, n° 611.

1602.

LA SALMÉE pastorelle comique, ov Fable bocagère (1). Sur l'heureuse Naissance du filz premier-né de Tres-hault, & Tres-geneux Prince Monseigneur de Vaudemont François de Lorraine. Par Nicolas Romain, Natif du Pont-à-Mousson, Docteur ès Droictz, & Secretaire de mondiet Seigneur. *Av Pont-à-Mousson, Par Melchior Bernard, Imprimeur de Monseigneur le Duc de Lorraine.* 1602. Pet. in-8° de 70 ff., paginés de 3 à 140, et dont les 15 premiers contiennent le titre ci-dessus aux armes de Lorraine, la dédicace, huit sonnets (2), l'argument de la pastorale et son explication. Le texte de la pièce avec l'é-

(1) La Salmée est mentionnée, mais sans description bibliographique, p. 224 des *Recherches sur les commencements et les progrès de l'imprimerie en Lorraine*, auxquelles je renvoie pour l'exposé de deux jugements fort différents émis sur cette production, par l'abbé Grégoire, et par le bibliophile Jacob. Aujourd'hui qu'après l'avoir lue, je me range, non sans quelque réserve, à l'opinion favorable du savant bibliophile, mon devoir est d'ajouter qu'un critique du XVIII^e siècle, l'abbé Gouget (*Biblioth. Française*, t. XV, p. 23), reproche à la Salmée d'être sans invention, sans goût, sans conduite et *très-mal versifiée*. Le lecteur va être à même d'en juger à son tour.

(2) Six de ces sonnets portent les noms de François Terrel, Claude Terrel, Hiérosme Terrel et Gérard Rousselot. C'est pour moi, je l'avoue, comme s'ils étaient anonymes. Les deux autres sont signés Claude d'Ailly et Philippe Praillon.

pilogue, un sonnet à Madame de Vaudémont et une ode au prince nouveau-né, remplissent le surplus du volume qui est imprimé en caractères italiques, à l'exception des feuillets occupés par l'argument et l'explication. L'exécution de ce petit livre fait honneur aux presses de Melchior Bernard.

On lit, dans l'épître dédicatoire à François de Vaudémont, que l'auteur voulant se rendre digne de la confiance de ce prince qui l'avait attaché à son service, et, « estimant » que la jurisprudence avait beaucoup d'industrie à polir « un esprit et le rendre plus clair pour percer au travers » des affaires d'état les plus embrouillées, ou pour asseoir un meur jugement et donner un sage conseil sur « quelque négoce d'importance », s'exerçait avec ardeur « en ceste science, par leçons publiques en l'université » de Pont-à-Mousson, « lorsqu'Apollon vint lui apprendre qu'il y avait un nouveau-né dans la maison de Lorraine. Invité par ce Dieu à monter sur le Parnasse pour regagner les bonnes grâces des neuf muses, et comme

C'est le devoir d'un loyal serviteur
De regarder de son maistre l'image,
A celle fin qu'il prenne la couleur
Conforme au teint de son aymé visage,
S' Il le voit peint d'une morne langueur,
Il doit planter sur son front la tristesse ;
S' Il voit nager la joye dans son cœur,
Qu'il plonge aussi son âme en allégresse.

« Je tracay, dit notre auteur, cette pastourelle cham-
 « pestre..... Elle est de petite étoffe : aussi, en ce présent
 « mois de may, on ne donne quasi autres choses que des
 « bouquets ramassez de petites fleurettes, l'honneur des
 « champs. J'estime, ajoute-t-il, que la bonne volonté et
 « affection dont elle est toute remplie la fera sentir bon
 « aux narines de vostre grace, et combien que la blafarde
 « envie tasche de l'arrouser de quelques mauvaises li-
 « queurs de calomnie, son odeur se conservera dans la
 « boette de vostre faveur. »

La Salmée est en cinq actes. Les personnages ou entre-parleurs, comme l'auteur les appelle, sont les bergers Calliste et Daphnis, les bergères Salmée et Lorine, la magicienne Phobère, un satyre et les trois fées Gratiane, Sapiente et Providente. La scène est dans une belle et vaste forêt, séjour des Faunes, Sylvains et Dryades. Calliste et Daphnis, ainsi que les deux bergères leurs amantes, y font leur demeure.

Au premier acte, Salmée, que l'hymen vient d'unir à Calliste, est seule avec son troupeau dans une prairie voisine de la forêt, et riveraine de la Moselle. Cette bergère, trouvant longue l'absence de son époux qui n'est pas encore revenu de la chasse, invoque l'astre du jour : car il peut lui dire où est celui qu'elle aime ou, du moins, lui montrer la trace de ses pas. Puis elle interroge l'écho dont les réponses redoublent son inquiétude. Survient le berger Daphnis qui la rassure, lui dit que Calliste n'est pas loin, qu'elle va le revoir : ce que confirme la fée

Gratiane, dont les chants mélodieux attirent dans la forêt le berger et la bergère.

Le second acte amène la magicienne Phobère, « envoyée des Dieux pour couper le filet qui tenoit la destinée du pasteur Daphnis, afin que nouvel astre il fut luisant aux cieux. Mais ayant oublié de se pourvoir d'herbes propres pour exercer son magique dessein », elle rentre dans le bois après un long monologue. Parait ensuite Lorine, qui s'étonne de ne pas trouver les bergers dans la prairie ; puis Calliste. Ce berger, de retour, a grand souci lorsqu'il voit le troupeau de Salmée errant sans guide ; il s'en enquiert à Lorine, et sur la réponse de celle-ci, que depuis l'aube du jour elle cherche vainement Daphnis et Salmée, il rentre dans la forêt pour chercher aussi sa bergère. Ce n'est pas sans que Lorine lui ait raconté tout au long les amours et le trépas de Pyrame et de Thisbé. Les paroles de Calliste ayant exprimé l'horrible crainte qu'un sanglier n'ait rompu d'une dent meurtrière la chair de Salmée, et fait de son flanc déchiré une rouge fontaine, la bergère redoute à son tour qu'égaré par de trompeuses apparences, il ne s'abandonne au désespoir. Elle a voulu lui montrer, par l'exemple de Pyrame, que

Soubz l'ombre d'une peur, sur un mesme bucher

Amour fait quelquefois deux amans trébucher.

La chanson du satyre termine le second acte.

Dès le matin je la guette

La douce bergeronnette.

C'est de Lorine qu'il est question : le satyre en est amoureux.

Aussi tost que le soleil
Sortant des ondes claires,
Faict revoir son teinct vermeil
Et nous darde ses sagettes.
Dès le matin je la guette
La douce bergeronnette.

Je me couche dans ce bois
Sur une verte couchette,
Et d'une plaintive voix
J'appelle ma nymphelette.
Dès le matin.....

J'entonne mon chalumeau
Et ma bouquine musette,
Me couronnant d'un chapeau
Passementé d'herbelette.
Dès le matin.....

Je ne sçay si elle entend
Mon feu, ma flamme secrète,
Mes soupirs, et à quoy tend
Ceste mienne chansonnette.
Dès le matin.....

Lorine que j'ay cherché
Par ceste herbue chambrette,
Jamais je ne t'ay trouvé,
Comme je te voy, seulette
Dès le matin.....

Je voiray bien si l'amour
Prend en ton cœur sa logette,
Et si tu entends le tour
De sa poignante sagette.
Dès le matin.....

Je pourchasse quelquefois
Les fontenières nymphettes
Qui dansent parmy le bois,
Foulant les herbes jeunettes.
Dès le matin.....

Mais elles, d'un pied gaillard,
D'une fuyarde retraite,
Craignent mon amoureux dard
Que de bien loing je leur jette.
Dès le matin.....

Ne' fay, ne fay pas ainsy,
Ma Lorine doucelette ;
Viens à moy, viens mon soucy
Et te rends d'amour subiette.
Dès le matin.....

Je te feray un présent
Que j'ay dedans ma logette :
Un petit mouton d'argent
Et une belle houlette.
Dès le matin.....

Quoy que mon front soit cornu,
Bergère mignardelette,
Quoy que mon corps soit velu,

Mon amitié ne rejette.

Dès le matin.....

La lune reluit aux cieux

D'une corne argentelette ;

Pan et les sauvages Dieux

Portent des peaux de chevrettes.

Dès le matin je la guette

La douce bergeronnette.

Après cette chanson, le Satyre s'approche de Lorine et le troisième acte commence.

LE SATYRE.

Et bien ! Lorine, et bien ! ma chanson messagère
De l'amoureux flambeau qui mes poulmons altere
Ne t'a elle eschauffé ? veux tu bien dédaigner
Les déitez des bois qui te veulent aymer ?

LORINE.

Satyre chèvre-piedz au bazané visage,
Qui guettes jour et nuict parmy ce vert bocage
Quelque Nymphé à l'escart, affin de la tenter
Et d'un plaisir brutal ton ardeur contenter,
Retire toy léger ; tu dresses mal ta voye.
Tu n'as pas rencontré quelque lubrique proye.
Diane me chérit et daigne quelquefois
Pendre à mon col son arc, sa flèche et son carquois.

LE SATYRE.

Si Diane est pour toy, Vénus m'ayme et me prise.

Et son filz emplumé mes amours favorise,
Daignant le plus souvent, soubz l'ombre d'un ormeau,
Entendre les soupirs de ce mien chalumeau.

LORINE.

Tire donc vers Paphos, ville de Cythérée,
Où fument cent autelz des odeurs de Sabée ;
Et ne viens plus icy vaporer ton désir :
En vain t'efforces-tu de Lorine jouyr.

LE SATYRE.

Ah bergère ! ne sois à mon cœur si cruelle,
Quoy qu'on t'estime icy des Nymphes la plus belle.
La rose printanière, aux jaunissans cheveux,
De son teint incarnat allèche à soy les Dieux,
Et le lys revestu d'une cotte argentée
Pousse son front neigeux vers la voute æthérée,
Esmailant les jardins. Mais comme le beau jour,
Précipitant son char vers l'ondoyant séjour,
Faict pencher le beau lys et la rose pourprine
Qui de son rouge teint se voit lors orpheline,
Ainsi ton front astré, qui dérobe mes sens,
Se flétrira bien tost au décès du printemps.

LORINE.

Le raisin pourrissant monstre tousjours sa grappe,
Et ne despouille pas sa noircissante cappe,
Quoy que desja l'automne ayt ses fruitcz enlevé
Et l'hyver languissant sa froidure semé.
La rose que tu dis ne jette bas sa fraize
Aussi tost que Titon l'eschaufe de sa braize.

LE SATYRE.

Laisse ces vains discours, et soubz ce laurier vert
Vien, ma mignonne, vien, je veux à descouvert
Te montrer mon amour, et par douces merveilles
Te ravir de mon chant l'ame par les oreilles.

LORINE.

Satyre si tu prens du plaisir à chanter,
Je me plais à mon mal sans cesse lamenter.

LE SATYRE.

Ah ! porte quelque honneur à la Nymphe d'Eryce.

LORINE.

Je la chasse bien loing, Diane m'est propice.

LE SATYRE.

Tu t'en repentiras, et son filz Cupidon
Dardera contre toy son amoureux brandon.

LORINE.

Qu'il décoche ses traicts ; quant à moi, je n'ay cure
De son carquois doré ny de sa flèche dure.

LE SATYRE.

Pour le moins baise moy, Lorine, je me meurs,
Si je m'en vay privé de tes douces faveurs.
Laisse moy dérober cette rose aiglantine
Que je voy rousoyer sur ta lèvre yvoirine.

LORINE.

J'atteste le grand Pan que j'iray deschirant

Ta satyresque lèvre, et d'ongles déhachant
Ton visage enfumé, si ceste bouche tienne
S'efforce tant soit peu d'approcher de la mienne.

LE SATYRE.

Il me faut donc user d'un violent effort,
Puisqu'elle est seule icy, que je suis le plus fort.
Paris ravit Hélène, et le Dieu du tonnerre
Laisse son throsne veuf pour visiter la terre,
Subtilement masqué, tantost soubz une peau
D'un aigle, d'un serpent et tantost d'un taureau,
Pour ravir Deoïde, Europe et Ganimède.
Il faut bien qu'en amour on use de remède.

LORINE.

Hélas ! il me ravit. O Princesse des bois,
Escoutez mes soupirs et mes dolentes voix ;
Et plustost ce mien corps se couvre d'une escorce,
Que d'endurer jamais ceste vilaine force.
Ou, si je n'ay du ciel mérité les faveurs,
Comme d'autres qui ont changé leurs corps en fleurs,
En arbres, en ruisseaux, en coulantes rivières,
En montagneux rochers, en nymphes poissonnières,
Escoutez ce mien vœu, Déesse mon soucy :
Que Calliste, ou Daphnis soient transportez icy
Sur le dos empenné du boursouflant Æole,
Pour de ce Dieu bouquin rompre l'audace folle.

Je borne mes citations à ces vers, et ce n'est pas faute
de mieux ; car la pastorale de Nicolas Romain abonde

partout en réminiscences de la poésie antique. Sa versification est en général coulante et facile, et il est rare qu'on ait à lui reprocher la boursouffure et le prosaïsme plat, ces deux défauts si communs dans les poésies contemporaines ; ses rimes, dans lesquelles on voit qu'il a pris à tâche de satisfaire à la fois l'œil et l'oreille, sont souvent remarquables par leur richesse. Voilà pour les alexandrins du poète Mussipontain : quant à ses petits vers, on les citerait pour leur gracieuse naïveté, si les diminutifs n'y étaient semés avec une regrettable profusion.

Mais revenons à Lorine que nous avons laissée aux prises avec un Satyre. Ses cris perçants ont été entendus de Daphnis et de Salmée, qui, comme on sait, étaient dans la forêt, à la recherche de Calliste. Daphnis saisissant son arc et ses flèches, vole au secours de la bergère dans laquelle il ne s'attendait pas à trouver son amante. Salmée, restée seule, appelle Calliste qui accourt et reconnaît sa voix. La joie que ces jeunes époux ont de se revoir est bientôt troublée par Lorine. Celle-ci accourue vers eux, en larmes et toute échevelée, leur raconte que Daphnis l'a délivrée du Satyre, qui est tombé à ses pieds, percé d'une flèche ; mais qu'au moment où il s'apprêtait à faire justice complète de cet odieux ravisseur, en lui coupant la tête pour la suspendre à un arbre, une horrible sorcière est soudainement apparue, et, par des paroles magiques, a tranché le fil des jours du valeureux berger. Un Dieu l'avait voulu ainsi, pour donner à Daphnis une place au ciel, où il pût être une

étoile propice aux Lorrains. A ce récit, Calliste et Salmée joignent leurs larmes à celles de Lorine ; tous trois se dirigent vers l'endroit où le corps inanimé de Daphnis est gisant, et lui paient un pompeux tribut de louanges et de regrets. Puis, viennent les nymphes des bois qui chantent en chœur l'*epicedion* du berger, répété par l'écho.

Les deux derniers actes de la Salmée sont loin d'offrir autant d'intérêt que les trois premiers. La louange envers les maisons de Lorraine et de Salm y est prodiguée outre mesure et à tout propos, à la grande fatigue du lecteur, presque tenté de plaindre les princes qui se voyaient dotés de tant et de si hautes vertus. Aussi, je laisse à l'auteur le soin d'exposer cette partie de son œuvre.

« Le deuil, dit-il, fut grand entre tous les pasteurs,
 « et n'eust esté que la fée Providente y apporta un très-
 « prompt secours et remède, la playe saignerait encore.
 « Ceste fée estoit merveilleusement bien versée en la
 « science de secrets cachez à tous les humains : aussi
 « l'avoit elle apprise en l'escole des Dieux. Mais sur tout
 « elle en sçavoit un dont elle avoit desja faict expérience,
 « et qui surpassoit de beaucoup les autres : c'estoit de
 « pouvoir tirer de plusieurs corps humains toutes les
 « perfections qu'elle désiroit et mesme les beautez de
 « toutes les choses qu'elle pouvoit imaginer ; puis, les
 « mettant dedans une boëte, souffloit une belle ame dans
 « un corps le plus beau et naif que l'on puisse trouver
 « en ce monde..... Affin donc que ces bergers eussent
 « cause de se resjouyr et despouiller tout le dueil et tris-

" tesse..... elle fist par son art reïnuier le corps de Daph-
 " nis, rechauffé de son ame pour en tirer ce qu'elle
 " désiroit, et par mesme moyen descendre des cieux un
 " pasteur qui dès longtemps y demeueroit, nommé le
 " pasteur Paulin, et le rangeant d'un costé mit en ordre
 " de l'autre le grand pasteur de Lorraine, le bon Hen-
 " riot et le sage berger Carlin, choisissant pour l'enfantin
 " pourtraict qu'elle vouloit mouler le pasteur Calliste et
 " pour la boëte le ventre de la belle Salmée ; puis, tirant
 " les perfections de tous ensemble, en bastit un petit pas-
 " teur Lorrain animé d'un ame parfaite, comme partici-
 " pante à toutes celles dont elle avoit tiré tant de perfec-
 " tions. Et ne se contentant pas encore de cette divine
 " image, elle la fist fée par ses deux autres sœurs..... Et
 " la nuit arrivant, se retirèrent tous en une belle case
 " pastorale avec grande joye, portans entre leurs mains
 " l'enfançon envoyé des cieux pour un présent à toute
 " leur chère Lorraine. "

Tel est l'argument des deux derniers actes. Le lecteur
 qui voudra voir ces belles choses exposées plus au long,
 et relevées de tout le savoir dire d'un poëte de l'école de
 Ronsard, les trouvera, si jamais un heureux hasard lui
 fait rencontrer la Salmée, dans un monologue de Lorine,
 au commencement du cinquième acte.

Les noms qui se cachent à demi sous ceux des person-
 nages de la pièce sont révélés par l'auteur, dans les six ou
 sept pages de ce qu'il appelle la Mythologie de sa fable
 bocagère. Le prince dont il célèbre la naissance, c'est

Henry, marquis de Hattonchâtel, fils aîné de François de Vaudémont (depuis François II) et de Christine de Salm, né le 7 mars 1602, mort en 1644. Son père et sa mère figurent sous les noms de Calliste et de Salmée. Lorine, *desja vieillotte*, personnifie la Lorraine ; le berger Daphnis qu'elle aimait représente Jean, comte de Salm, maréchal de Lorraine, mort deux ans avant la naissance du marquis de Hattonchâtel. On devine sans peine que le grand pasteur de Lorraine, le bon Henriot, le sage Carlin et le berger Paulin, sont le duc régnant Charles III, aïeul du nouveau-né ; Henry de Lorraine, marquis de Pont-à-Mousson, son oncle, depuis Henry II ; le cardinal Charles de Lorraine, également son oncle, évêque de Metz et de Strasbourg ; enfin, le comte Paul de Salm, son aïeul maternel.

Les presses lorraines ont encore mis au jour un autre ouvrage de Nicolas Romain. Il en sera question ultérieurement.

CRISPVS, tragœdia Bernardini Stephonii Sabini presbyteri e societate Iesv. *Mussiponti, Apud Melchiorum Bernardum*... 1602. In-16 de 183 ff., titre compris, chiffrés à compter du 13^e et 1 f. d'errata.

Cette tragédie du jésuite italien Stefoni ou Stefonio est citée au Dictionnaire de Moréri (1). Le succès qu'elle obtint est attesté par plusieurs éditions dont la première, im-

(1) Au mot Stephonio.

primée à Rome, est antérieure d'une année à l'édition Mussipontaine. C'est au jugement du continuateur de Ginguéné (1) la meilleure tragédie du P. Stephonio ; elle a été réimprimée avec Flavia (2) du même auteur dans le Recueil intitulé : *Selectæ P. Soc. Jesu Tragœdiæ. Anvers, 1634. 2 vol. in-24.*

ERECTIO VNIVERSITATIS MVSSIPONTANÆ. Quæ hoc libro continentur sequens pagella indicat. *Mvssiponti, Apud Melchiorem Bernardum Serenissimi Ducis et Vniuersitatis Mussipontanæ Typographum, 1602. Pet. in-8°* chiffré 2-30, outre le titre (3).

1603.

REGULA FRATRUM MINORUM..... opera V.-P. F. Reginaldi Conventus Nanceiani Guardiani..... Nanceii, apud Blasium Andream. 1603. Pet. in-8°.

Aujourd'hui que les monastères et les couvents se relèvent de leurs ruines, il n'est pas indifférent de connaître les règles auxquelles étaient soumis par leurs fondateurs, ou réformateurs, les ordres religieux auxquels ils appartiennent. C'est le motif qui me fait mentionner ce livre. Je n'en connais d'ailleurs que le titre relevé d'une manière

(1) Hist. littér. d'Italie, tome XIV, p. 228 et suiv.

(2) V. Recherches, p. 330.

(3) V. Recherches, p. 226.

incomplète, mais dont il reste assez pour faire voir qu'il s'agit ici de la règle des capucins.

C'est en 1603 que parut à Pont-à-Mousson, chez Melchior Bernard, la seconde édition, bien connue quoique rare (1), des *Dévots Elancemens* du poète chrestien par Alphonse de Ramberviller. La même année, on voit portés en dépense dans les comptes des receveurs généraux de Lorraine « 25 escus d'or soleil que S. A. a faict » don et octroy à la présentation qui lui a esté faiete de « ce poëme. » (2)

A propos des *Dévots Elancemens*, je dois revenir ici sur ce que j'ai dit ailleurs (3) de l'édition de *Paris, Pacard*, 1617, pet. in-8°, et de celle de *Toul, Fr. Dubois*, 160X. (1610)

La première est bien de la date qu'elle porte. On y retrouve sans retouches, au moins apparentes, les jolies gravures de Thomas de Lew et de Jean de Wert ; mais les planches, usées probablement par les tirages antérieurs, n'ont plus fourni à cette édition que des épreuves plus ou moins faibles, au-dessous desquelles on ne voit

(1) V. Recherches, p. 227.

(2) Alph. de Ramberviller a fait aussi une relation de la pompe funèbre de Charles III ; mais cet ouvrage n'a pas paru, et l'auteur reçut une gratification ducal de 200 francs, en considération des frais qu'il avoit exposés au projet de le mettre sous la presse. Comptes des Receveurs généraux et trésoriers de Lorraine.

(3) Ibidem, p. 229, aux notes.

pas de chiffres d'ordre, comme dans l'édition de Pont-à-Mousson où les figures ont été numérotées par l'imprimeur. Préliminaires, 14 ff. y compris le titre ou frontispice gravé du livre et celui de la première partie ; ils contiennent, entre autres pièces, une épître dédicatoire d'Abraham Pacard, à *Monsieur Jean Hanier et Jacques Autruy, mes intimes amis*. Texte 225 pp. chiffrées, et 3 autres sans chiffres. Impression en caractères romains. Le frontispice, comme dans l'édition de Toul 160X, porte à la date les traces d'un grattage ; seulement dans celle-ci il n'y a d'effacé que le chiffre final remplacé par un X, tandis que dans la réimpression de Pacard on a gratté les deux derniers, pour y substituer 1 et 7. Il est à remarquer que l'avis *Aux lecteurs* qui, dans l'édition Mus-sipontaine, *cette édition seconde, que l'auteur a fait esclairer pour faire cesser l'obscurité que pouvoit apporter l'éclipse de l'incorrection de la première*, est remplacé ici par celui *Au lecteur*, daté de Vic, le 1^{er} jour de may 1600, qui termine aussi les pièces préliminaires de l'édition de 1610. La harangue au roy s'y trouve, tandis qu'elle manque dans l'édition de Melchior Bernard qui, en revanche, contient de plus que celles de 1610 et 1617, des sommaires en tête de chacun des IV livres des Dévots Elancemens, et une pièce de vers intitulée *Les Larmes publiques sur le trespas de très-haut, très-valeureux et redouté prince Philippe Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur....*

Quant à l'édition de Toul, dont le format est pet. in-12,

et non pet. in-8° (1), elle a en tout 106 ff, dont le dernier est blanc ; et ceux qui le précèdent, mal paginés à partir de 204, portent 103, 106, 107, 108, 109 et 116 au lieu de 203, etc., et 210, qui devrait être le chiffre final. L'exemplaire que j'ai sous les yeux a reçu un carton de 2 ff. qui paraît destiné à rétablir, au haut de la page 20, le premier vers de la 34^e strophe ainsi conçu : *Mais las! ne sçay tu pas que ma fragilité.* La vignette typographique du premier feuillet de ce carton n'est pas la même que dans le feuillet remplacé, et la page 3 y est mal à propos cotée 13. Reste toujours la question d'identité de cette édition avec celle de *Paris, Pacard*, au millésime de 1600, quoique l'impression, postérieure à la gravure du frontispice, soit évidemment de 1602. Toutes deux

(1) Ainsi indiqué dans les Recherches, p. 516, où cette édition a été décrite.

Le Catalogue des livres de la bibliothèque de M. D. C. L. *Paris, Silvestre*, 1845, in-8° indique, sous le n° 516, une édition de *Metz*, 1610, pet. in-12, avec figures de Thomas de Lew et de J. de Wert. Je n'en ai pas connaissance, et je crois fort que le rédacteur de ce catalogue avait sous les yeux un exemplaire de l'édition de Toul, où manquait le bas du titre, et que, n'y voyant pas l'adresse imprimée de François Dubois, et le mot *Metz* se trouvant à côté du millésime 160X dans la dernière ligne gravée, il l'aura pris pour l'indication du lieu d'impression ; tandis que ce mot n'est que le complément de *bailliage de l'Euesché de* qui précèdent immédiatement.

sont de format in-12 ; toutes deux fautives et incorrectes, quoique entre elles se place, et ceci est à remarquer, l'édition de Melchior Bernard, qui, à compter de 1603, offrait un texte corrigé des Dévots Elancemens.

1604.

JOANNIS DESPAUTERII NINIVITÆ UNIVERSA GRAMMATICA...., par Gabrielem Prateolum Marcossium. *Mussiponti, Apud Melchiorum Bernardum*, 1604. In-8 de 349 pp. de texte et 7 d'index. (1)

Je cite ce livre de classe, entre beaucoup d'autres que les jésuites ont fait imprimer à Pont-à-Mousson, pour l'usage des collèges qu'ils avaient dans cette ville et à Verdun. Despautère mérite bien cette préférence pour sa grammaire universelle, lui dont les seuls abrégés, non moins redoutés que la férule, ont été pendant plus de deux siècles la terreur de la gent écolière.

Il a dû paraître, en 1604, ou peut-être en 1603, un commentaire sur les coutumes du bailliage de Bassigny

(1) Pour éviter d'inutiles répétitions, je crois devoir avertir le lecteur que tous les livres qui, comme celui-ci, sont cités sans reproduction littérale de tout ou partie du titre n'ont pas passé sous mes yeux ; c'est sur la foi des bibliographes et des *cataloguistes* que je les mentionne, ou d'après des notes communiquées, où les détails bibliographiques n'ont pas toujours la précision et la clarté désirables.

par Sébastien Rouyer, avocat à Chaumont. Ce livre m'est entièrement inconnu (1).

1605.

ORATIONES, Elegiæ, Epigrammata. *Pont-à-Mousson*, 1605. In-16.

La bibliothèque des auteurs de Bourgogne, qui me fournit le titre de ce livre, contient un article sur l'auteur, le P. François Rémond, jésuite.

Le catalogue des livres et manuscrits du comte Emmercy mentionne, n° 183, deux pièces imprimées dans la même ville, et portant aussi la date de 1605. Elles offrent peu d'intérêt ; cependant, je citerai l'une d'elles. C'est PANEGYRICVS Ioanni Porcelleto Maillannæo, in petitione IV Licentiæ idibvs Avg. 1604, in Auditorio Pontimussano. Auctore Nic. Gvineto. *Pontimysse, Apud Fr. Du Bois et Vidvam Nic. Claudet*. 1605, in-4° de 14 ff.

(1) En 1604, Sébastien Rouyer, avocat, résidant à Chaumont, est mentionné au registre du trésorier général de Lorraine, comme ayant reçu « la somme de 400 francs à luy ordonnée pour l'ayder » à subvenir aux frais qu'il luy a convenu faire à mettre sous la » presse ung œuvre par luy composé sur les coustumes du Bassigny, avec la conférence et conformité d'icelles au droict divin et » humain et à plusieurs autres coustumes, tant des pays de S. A. » que de France et d'ailleurs : lequel œuvre il a dédié à S. A. »

Jusqu'à présent le nom de François Dubois ne prenait date en typographie qu'à compter de 1607. Reste à savoir si c'est lui qui a mis au jour deux ans auparavant ce petit écrit de Nicolas Guinet, ou s'il n'était que le libraire chez qui on le distribuait : ce que désigne plus particulièrement la conjonction *apud*. On peut dire à l'appui de la première interprétation que, ne s'agissant pas d'un chef-d'œuvre de typographie, ni d'un ouvrage important, ce qui importait le plus à l'imprimeur de ce panégyrique, c'était d'annoncer au public qu'il se vendait chez lui. Quant à la veuve de Nicolas Claudet, il n'y a aucune raison de croire qu'elle ait joint la profession d'imprimeur à celle de libraire qu'avait exercée son mari. (1)

1606.

MAVRICE. Tragoedie. Dediee a Tres-haut & Tres-gene-reux Prince Monseignr de Vaudemont François de Lorraine. Par Nicolas Romain, Docteur ès droictz, Cōseiller de mondiet Seigneur, Preuost et Gruyer de Pont-à-Mousson. *Au Pont-à-Mousson, Par Melchior Bernard...* 1606. Pet. in-12 de 12 ff. prélim. non chiffrés, contenant le titre ci-dessus qui est encadré dans un portique surmonté de l'écusson de Lorraine, l'épître dédicatoire, l'avis au lecteur, l'extrait du privilège, divers sonnets et quatrains, l'argument de la tragédie, l'errata et les noms

(1) V. Recherches, p. 209-10.

des Entre-parleurs ou personnages. Texte paginé de 1 à 119. Signat. Aij — Fv., comprenant les ff. prélim.; chaque cahier de 12 ff. (1)

A défaut d'une analyse de Maurice qu'il m'est impossible de donner, n'ayant eu que le temps de feuilleter cette pièce non moins rare que la Salmée, voici ce qu'en dit l'auteur de la Bibliothèque du Théâtre François depuis son origine (2).

« Maurice, successeur de Tibère, deuxième empereur
« romain, ayant perdu quelques soldats dans une guerre
« contre le roi des Abares, ce monarque lui fait proposer
« de racheter les prisonniers pour une modique somme
« d'argent. L'Empereur, par avarice, rejette cette pro-
« position. Le roi, piqué d'un pareil refus, fait mourir
« tous les prisonniers. Dieu, irrité contre Maurice, l'a-
« vertit par des prestiges, par des phantômes et par un
« hermite des malheurs qui vont l'accabler. En effet,
« Phocas se soulève contre lui, remporte plusieurs vic-
« toires et le chasse de Constantinople. Maurice prend
« la fuite ; mais il est arrêté et conduit au tyran, qui fait
« massacrer ses enfants sous ses yeux, et qui après le fait
« mourir. L'auteur appelle le soleil le *Dieu perruquier*.

« Que le Dieu perruquier commence sa carrière.

« Dans cette pièce les chœurs jouent un rôle. Ce sont

(1) Mentionné sans description, p. 247 des Recherches.

(2) Dresde, 1768, 5 vol. pet. in-8°, t. I, p. 359.

» de petites odes qui, pour le temps, sont assez bien '
» faites. En voici quelques strophes.

- « On dit que la dame Nature ,
- » Lorsque Pyrrhe derrier son dos
- » Jettoit une semence dure
- » Dont tous les hommes sont esclos,
- » Fit à Jupin une priere
- » Pour nous affranchir du trépas,
- » D'autant que nous étions de pierre,
- » Que la mort ne nous tuât pas.
- » Et que comme rochers en l'onde
- » Nous haussions nos chefs sourcilleux,
- » Dédaignant le pouvoir du monde
- » Et le feu menaçant des cieux.
- » Tant s'en faut que cette requête
- » Fut entérinée à la cour
- » De celui qui crôlant la tête
- » Fait trembler l'azuré séjour.
- » Qu'aussitôt demandant sa plume
- » Et son livre à feuillets d'airain
- » Ainsi, comme sur une enclume,
- » Burina le sort des humains.
- » Et voulant qu'à ce sort muable
- » Nous soyons sujets tellement
- » Que nous n'eussions rien de durable
- » Sous la voute du firmament (1)

(1) Il semble qu'il y a une lacune entre ces deux dernières strophes.

A juger de Maurice par cette notice, Nicolas Romain eût bien fait de s'en tenir à la pastorale. Mais c'est au milieu du *xvii^e* siècle qu'elle a été écrite ; à cette époque les poètes français de l'école de Ronsard n'étaient rien moins qu'en faveur auprès du public, et personne encore n'avait tenté d'effacer le fâcheux stigmate imprimé à leur maître par l'auteur de l'Art poétique. Quant à l'étrange épithète de *Dieu perruquier*, pour désigner le soleil, si on la trouvait dans un poète de nos jours, la première impression serait la surprise ; puis on se demanderait si le pauvre homme n'est pas fou, ou si son imprimeur ne lui a pas fait une affreuse niche. Mais, pour apprécier justement l'emploi d'un mot, ce n'est pas sa signification actuelle qu'il faut considérer, mais celle qu'on lui donnait quand il a été écrit. Plus d'une expression, de noble qu'elle était, est devenue triviale ou ridicule ; plus d'une autre aussi n'a plus le sens qu'on lui donnait autrefois, et ce n'est pas à Nicolas Romain qu'il faut s'en prendre si *perruquier* ne désigne plus celui qui porte une magnifique chevelure, naturelle ou empruntée, mais celui qui l'accommode. Au reste, le mot, dans son application au soleil, dont la *chevelure dorée* est encore de mise aujourd'hui, n'est pas du crû de notre poète Mussipontain ; il n'a fait que le prendre dans le bagage de ses devanciers, qui ne se sont pas fait faute de célébrer la *perruque* d'Apollon en même temps que l'éblouissante lumière de ses *chandelles*. Robert Garnier, dont les tragédies remarquables par la noblesse du lan-

gage, ont été écrites de 1575 à 1590, a aussi appelé le soleil *Dieu perruquier* (1); et, vingt ans après l'apparition de Maurice, on n'avait pas encore répudié cette expression si ridicule aujourd'hui : car elle se retrouve dans la tragédie de Saint-Sébastien, sortie en 1628 des presses Nancéiennes de Jacob Garnich (2). Chaque siècle comme chaque pays a sa langue vivante ; *toutes sont également bonnes*, écrivait l'abbé Galiani à M^{me} d'Epinay, à propos des notes grammaticales où Voltaire démontrait jusqu'à l'évidence que bien des mots, bien des phrases de P. Corneille n'étaient pas en bon français ; *chacun écrit la sienne*. Nicolas Romain n'a pas fait autre chose.

On ne voit pas que dom Calmet ait eu connaissance de Maurice ni de la Salmée ; et tout ce que la Bibliothèque Lorraine nous apprend sur la personne de l'auteur, on peut le lire à la suite du nom de Nicolas Romain, sur le titre de ces deux ouvrages. En revanche, il cite quelques vers d'une traduction de la Nancéide que Romain a fait imprimer, dit-il, et qui est dédiée à François de Vaudémont. Le fait de cette publication me paraît plus que douteux, et je crois que dom Calmet n'en parle que d'après le P. Lelong (Bibliothèque historique de la France),

- (1) O beau soleil luisant, belle et claire planète,
 Qui pousse tes rayons dedans la nuit brunette ;
 O grand Dieu perruquier !,.....

Hippolyte. Acte 1^{er}, sc. 2^e.

- (2) Recherches, p. 339.

qui, lui-même, n'indique ni le lieu, ni l'année, ni le format: ce que pourtant il ne néglige jamais de faire, quand il s'agit d'un livre imprimé (1). Tout ce qu'on peut tenir pour certain, d'après l'assertion de ces deux savants, c'est qu'au siècle dernier cette traduction de la Nancéide existait en manuscrit à la Bibliothèque de Sainte-Geneviève à Paris, où elle est peut-être encore aujourd'hui. Les vers cités par dom Calmet appartiennent au premier livre, et il les a tirés d'un manuscrit communiqué par M. de Rutant, de Saulxures près de Nancy. Un bibliophile nancéien M. l'abbé Marchal, curé de Saint-Pierre, possède le second livre également manuscrit, et, selon quelques apparences, de la main de l'auteur.

1606.

Le Catalogue de la Bibliothèque de M. Haffner, 2^e partie, n° 2215, mentionne ainsi qu'il suit un livre imprimé à Toul, deux ans avant la première impression connue de François Dubois.

Aubespın (capucin), *LE FOUET DES APOSTATS. Toul, 1606.*

DÉCLARATION DU SYMBOLE. Composée en Italien, par Monseigneur le Cardinal Bellarmın. Et traduite nouvelle-

(1) Le continuateur du P. Lelong, confondant la Nancéide avec la Rusticiade, ajoute que ce poème a été imprimé à la suite de l'histoire de Lorraine, par dom Calmet, deuxième édition.

ment en François. *A Pont-à-Mousson, Par Melchior Bernard, 1606, pet. in-12.*

1608.

DE LA MALADIE et mort de Monseigneur et tres-illvstre Prince Charles, Cardinal de Lorraine, Legat de Sa Sainteté, Primat de Nancy, Euesque de Metz, et de Strasbourg, Landtgraue de la haulte & basse Alzace, &c..... Par Jean de Rosières. *Av Pont-a-Mousson, Par Melchior Bernard...., 1608. Pet. in-8° de 40 ff. non chiffrés, dont le titre ci-dessus aux armes de Lorraine, la dédicace au duc de Bar, une lettre au baron d'Ancerville, et un avis aux lecteurs occupent les quatre premiers. Le surplus est pour le texte, à l'exception de 2 ff. : le dernier qui est blanc, et l'avant-dernier où se trouve une Apologie contre les mesdisans, c'est-à-dire, les critiques que l'auteur avait rencontrés, qu'il compare à des singes et qu'il traite de chats-huants, « mesprisant, dit-il, le mespris que « telles gens peuvent faire de ce petit ouvrage et des observations que j'avois faict sur le mariage de Mon- « sieur. » (1)*

Jean de Rosières, qui se plaint de ce qu'on a *brocardé* sur ses écrits, ne nous dit pas si c'est la pensée ou l'expression qui a été en butte à d'injustes et railleuses criti-

(1) Cet autre écrit de Jean de Rosières est cité, p. 247 des Recherches.

ques. Ce n'est probablement pas l'expression : car son panégyrique du cardinal de Lorraine est écrit comme la plupart des panégyriques et des oraisons funèbres que les presses lorraines de ce temps-là ont mis en lumière ; et, pour ne citer qu'une phrase de notre auteur, je ne sais qui pouvait alors trouver de mauvais goût *la rhubarbe des tribulations qui nous purge de nos fautes déjà commises*.

La mort du duc Charles III, qui, comme on sait, suivit d'assez près celle du cardinal son fils, a donné lieu à plusieurs écrits mis au jour par les presses lorraines, en 1608 et 1609. Les deux suivants sont connus (1), mais non décrits : ce qui m'oblige à y revenir.

LVCTVS IVVENTVTIS academiae Mvssipontanæ in funere Sereniss. Caroli III, Calab. Lothar. Barri, Ducis, &c. Patriæ et litterarum Parentis Opt. *Mvssiponti, Apud Melchiorum Bernardum*..... 1608, pet. in-8° de 60 ff. non chiffrés, titre compris, signat. Aij-Hij. Au milieu du titre qui est encadré, les armes de Lorraine supportées par des aigles ; au verso du troisième feuillet, un emblème funèbre avec inscription, gravé au burin. Bonne impression, en caractères italiques pour la majeure partie.

Ce livre est attribué au P. Duez de Liège, qui a été Recteur de l'Université de Pont-à-Mousson ; mais ce jésuite n'est probablement ici que l'éditeur d'un recueil

(1) Recherches, pp. 270 et 271.

dont quelques pièces sont de sa composition. Paquot, qui lui a consacré un article dans ses Mémoires sur l'histoire littéraire des Pays-Bas (1), cite deux autres ouvrages dont il est l'auteur, et qui ont été également imprimés à Pont-à-Mousson. Il en sera question ultérieurement.

PETRI CARPENTARII Jvrisconsulti et in academia Juris decani ORATIO habita in eadem academia, 16 die Mensis Decembris anno 1608. Pet. in-8° de 14 pp. non compris le titre qui peut-être n'existe pas ; en tout cas il manque à l'exemplaire que j'ai sous les yeux. On lit au verso du dernier feuillet : *Mussiponti. Ex Officina Iacobi Garnich Serenissimi Lotharingæ Ducis Typographi. Anno 1608* ; ainsi ce livret est antérieur d'un an aux produits déjà connus des presses de Jacob Garnich, lorsqu'il résidait à Pont-à-Mousson.

CHANT ROYAL ET POÈME FUNÈBRE SUR le Trespas de Tres havlt et Trespvissant Prince Charles III Duc de Calabre, Lorraine, Bar, Gueldres, &c. Par Gabriel Demongeot, Docteur en Médecine. A Nancy par Blaise André, Imprimeur de son Altesse. 1608. Pet. in-8° de 24 ff. non chiffrés (2), titre compris. Signat. Aij-F. Le dernier

(1) T. VII, p. 431.

(2) De la bibliothèque de M. Noël. Le volume où ce poème et le recueil intitulé *Luctus Juventutis Mussipontaux* sont réunis, ayant peu de marge en tête, il est possible que les chiffres de la pagination aient été atteints par le ciseau du relieur ; cependant, je crois que dans l'un et dans l'autre les feuillets ne sont pas chiffrés.

feuillet est blanc. Impression en italique assez bien exécutée.

Ce poème du docteur Demongeot est un exemple de plus, que les médecins lorrains du ^{xvii}^e siècle joignaient au culte d'Esculape celui d'Apollon et des Muses. Les malades n'en mouraient pas moins ; mais, en revanche, la plume qui n'avait su formuler pour eux que des ordonnances inefficaces, était à même de leur composer une fort belle épitaphe en vers latins ou français ; et de hauts et puissants seigneurs, au lit de la mort, pouvaient se consoler avec la pensée que leur mémoire serait immortelle, autant que les vers de Berthemin, de Cachet, de Demongeot.....

Le Catalogue de la Bibliothèque de Secousse, n° 4130, indique un autre opuscule sur le même sujet (1), sans

(1) C'est peut-être ici le lien de relever dans les registres du trésor des chartes de Nancy une mention relative à la Pompe funèbre de Charles III. V. Recherches, p. 200 et suivantes, où ce livre est décrit.

« Payé au sieur de la Ruelle, conseiller d'Estat et secrétaire
 » des commandements de S. A. 100 francs, pour 12 grands livres
 » (exemplaires), imprimez par ordonnance d'icelle, contenant
 » chacun d'iceux les pourtraictz, tant des cérémonies, honneurs
 » et pompe funèbre faictz à l'enterrement du corps de feu S. A.
 » que l'entrée faicte par S. A. régnante en son duché de Lor-
 » raine et un pourtraict de la ville de Nancy, avec leurs descrip-
 » tions latines et françoises, le tout de la composition dudit sieur
 » de la Ruelle ; lesquels douze livres ont esté mis en mains du

indiquer s'il est en vers : ce qui du reste est présumable.

PLAINTÉ PUBLIQUE SUR le trépas de S. Altesse, par du Souhait. *Nancy*, 1608, in-4°.

1609.

LE ROYAVME DE DIEV, et le vray chemin povr y parvenir. Composé en Espagnol par le R. Père T. Sanchez, Docteur de la Compagnie de Iesvs. Et Traduit en François par F. G. L. *Av Pont a Mousson, par Melchior Bernard....* 1609, pet. in-8°.

Un élégant portique de la renaissance et le monogramme I. H. S. dans un médaillon ovale décorent le titre imprimé en lettres rouges et noires. C'est tout ce que j'ai vu de ce livre. D'après une note communiquée, il serait divisé en deux tomes et aurait 740 pp. de texte, plus 3 ff. pour la table. Le nom de Thomas Sanchez rappelle son fameux traité *De Matrimonio*, où il pose, discute et résout les questions les plus étranges et les plus scabreuses. Je ne sache pas que ce dernier ouvrage ait été traduit en langue vivante quelconque. Il en existe plusieurs éditions, mais toutes en latin, et comme a dit le poète :

Le latin dans les mots brave l'honnêteté.

» sieur Dallet, aussi conseiller d'Estat et par luy donnez à aucuns » princes, comtes et grands seigneurs d'Allemagne qui l'avoient » requis de les leur faire avoir. » — 1^{er} compte de Nicolas de Pullenoy, 1616. Dans les comptes de l'année suivante il est question du don de 24 autres exemplaires du même ouvrage.

1610.

REGVLA SANCTISSIMI PATRIS BENEDICTI, cum declarationibus et constitutionibus S. Justinæ de Padua prout servantur in congregatione S. S. Vitoni et Hydulphi..... *Virdvni apud Joannem Wapy*..... 1610. In-12 chiffré 172, non compris 33 ff. pour la vie de saint Benoit, et 17 ff. pour l'index.

« J. Wapy, dit la Bibliothèque lorraine, a imprimé en
 « 1610 la règle de saint Benoit avec les Constitutions de
 « la Congrégation de saint Vannes, qui sont recherchées,
 « étant les premières imprimées pour cette congréga-
 « tion. »

On trouve au catalogue d'une vente de livres et de manuscrits, faite en janvier 1846, et j'ai vu depuis répété plusieurs fois, l'intitulé ci-après d'une traduction du traité de Guillaume Barclay, *De potestate papæ* (1).

1611.

TRAITÉ DE LA PVISSANCE DV PAPE. Sçauoir, s'il a quelque droit, Empire, ou domination sur les Rois & Princes séculiers. Traduit du Latin de Gvillavme Barclay, Iurisconsulte. Rendez à Cæsar, les choses qui sont à Cæsar, & à Dieu, celles qui sont à Dieu. *A Pont-a-Musson, Par Hêlie Huldric*, 1611, in-8°, 10 ff. prélim. contenant le

(1) V. Recherches, p. 271.

titre, un avis au lecteur et la traduction de l'épître dédicatoire de Guill. Barclay au pape Clément XII ; texte chiffré 1-273, 1 f. d'errata.

Ce titre révèle un nom d'imprimeur ou de libraire Mussipontain que je n'ai rencontré nulle autre part ; et il est à observer que le nom de lieu s'y présente avec une orthographe insolite, *Pont-à-Mvsson*. L'imprimeur d'un livre où, cette fois, on contestait dans une langue intelligible au vulgaire le pouvoir temporel que s'arrogeaient les papes, n'a-t-il pas déguisé son nom et sa résidence sous une fausse indication ? On peut se demander encore si ce n'est pas par dérision qu'il a choisi le nom d'une ville lorraine, siège d'une université dont le recteur et la plupart des professeurs appartenaient à la Compagnie de Jésus.

DISCOVERS FVNEBRE à la mémoire de Tres-Illustre Prince Monseigneur Henry de Lorraine, Marquis de Hattonchastel. Dédié à Monseigneur de Vaudemont, Marquis de Hattonchastel, Comte de Salm & de Viurier, Gouverneur & Lieutenant général de sa Maïeste Tres Chrestieñe es Villes & Comtez de Toul & Verdun. Par Claude Iobal, Maistre ès Arts & Prieur en l'Abbaye de Belchamps. *A Toul, De l'Imprimerie de Sébastien Philippe, Imprimeur Juré*. 1611. Pct. in-8° de 18 ff. non chiffrés, y compris le titre.

Ce petit livre est l'*Epicedion* du jeune prince dont la Salmée est le *Genethliacon*. C'était une tâche assez rude que s'était imposée le prieur de Belchamps : car que

dire d'un enfant de dix ans, dans un discours aussi grave qu'une oraison funèbre ? Cependant notre maître-ès-arts trouve moyen de remplir ses 18 feuillets. L'âge de dix ans auquel était parvenu le marquis de Hattonchâtel lui fournit d'abord un texte à la louange : car c'est, dit-il, « un âge très-parfait ; c'est un nombre complet qui contient en soy tous les autres nombres qui ne s'accroissent que de luy, ou de ceux qu'il renferme en soy, et c'est la raison qui l'a tousjours faict estimer plein de mystère et le hiéroglyphe de religion. » Puis vient son nom « qui porte en soy pareillement quelque mystérieux secret. Les doctes assurent que les noms de toutes les créatures inférieures ont je ne sçais quelle force et énergie peu connue qui donne à cognoistre aux esprits plus épurez et clairvoyants le naturel et l'essence des choses signifiées..... Les noms ont estez imposez à chacune chose à l'esgal de l'excellence de leur estre. » Ceci est à l'adresse du duc régnant qui, comme son neveu, s'appelait Henry. On croit sans peine que l'orateur n'oublie pas les aïeux du défunt, « ses majeurs, » dit-il, « Godefroid de Bouillon, Charlemagne, Pepin » ; mais il s'arrête là, « affin de ne monter jusques au premier point de la grandeur de la maison de Lorraine. »

Je termine, pour l'année 1611, cette revue des produits encore ignorés, ou imparfaitement décrits, de la typographie lorraine par un cahier de quelques pages imprimé à Clairlieu. On sait que cette abbaye a possédé

une imprimerie dont les travaux s'exécutaient, tantôt dans l'enceinte de ses murs, tantôt dans une maison qu'elle avait à Nancy, rue de la Monnaie ; mais on ne connaît encore que sept des publications qui y ont été faites (1). Celle-ci sera la huitième.

ARTICLES pour l'abréviation des Procès du Siège de Nancy. Ensemble l'Ordonnance de l'établissement du Greffe en l'Hostel de Ville où ledit Siège est établi. *Imprimé en l'Abbaye de Clairlieu lez Nancy, Par Jean Savine, Imprimeur.* 1611, pet. in-4° de 6 ff., titre compris, paginés de 3 à 11.

Les produits de l'imprimerie de Clairlieu en 1606, 1608 et 1609 portant l'indication du monastère, tandis que ceux qu'on voit datés de 1610 et 1614 ont été exécutés à Nancy, il y avait lieu de présumer que vers 1610 les moines de cette abbaye, renonçant à l'industrie typographique, avaient cédé leur matériel à Jean Savine, et avaient laissé cet imprimeur, à leurs gages jusque-là,

(1) En comptant le *Traité des Saints Pèlerinages, Nancy, Jean Savine, 1614.* — V. sur l'imprimerie de Clairlieu et ses produits, le livre précédemment cité, pp. 235-246.

Les recherches dans les titres et papiers de l'abbaye de Clairlieu, pour découvrir quelque particularité concernant l'imprimerie qui y a existé, ont été stériles. Il y avait pourtant une liasse relative à cet établissement ; mais il n'en est resté que la chemise. Les pièces qu'elle renfermait, jugées sans doute inutiles, ont été détruites ou dispersées.

s'établir pour son propre compte à Nancy, à l'hôtel de Clairlieu. Mais cette conjecture disparaît devant une impression faite en l'abbaye même, à la date de 1611.

Le décret du duc Henry, portant approbation des articles proposés par les Etats de Lorraine pour l'abréviation des procédures, au siège de Nancy, est du 17 janvier 1611.

1612.

Je ne m'arrête à cette date que pour faire connaître aux bibliophiles lorrains et autres une particularité relative à un livre très-recherché sur lequel elle est inscrite. C'est qu'il existe des exemplaires en papier fin (1) de *HEROINÆ nobilissimæ Ioannæ Darc Lotharingæ, vulgo Avrelianensis pvellæ historia...* Authore Ioanne Hordal. *Ponti-Mvssi, apud Melchiorern Bernardum*, pet. in-4° (2).

1613.

TRACTÉ DE L'IMITATION DE NOSTRE-DAME, la Glorieuse Vierge Marie, mere de Dieu, par le R. P. François Arias de la Comp^e de Jesus. *Pont à Mousson, Melchior Bernard*, 1613, in-12, 361 pp. et 3 ff. pour la table.

NOVUM TESTAMENTUM, *Samieli in Lotharingia. Philippe Dubois*, 1613, in-16.

(1) Bibliothèque de M. Meaume, professeur à l'Ecole forestière de Nancy.

(2) V. Recherches, p. 281-282.

Le prénom de l'imprimeur est-il exactement rapporté dans ce dernier titre de livre que me fournit la Bibliothèque sacrée grecque latine par Ch. Nodier (1)? On peut en douter en présence du volume ci-après, décrit *de visu*. En tout cas, l'un et l'autre portant la date de 1613 sont antérieurs de deux ans à l'impression à Saint-Mihiel, par François Dubois, des coutumes du bailliage dont cette ville était le chef-lieu (2).

TRAITÉ DE LA TUTELLE ET CURATELLE : par lequel il est succinctement expliqué & monstre comment les Tuteurs & Curateurs se doiuent gouverner en ceste charge Tutelaire, avec enumeration des cas esquels les Mineurs peuvent estre restituez cōtre leurs Tuteurs et Curateurs, ou autres, avec lesquels ils auront contracté. Composé par M. Jean Gillet Escuyer, licencié és Droicts, Lieutenant en la Justice Royale, au Gouvernement de Verdun. *A S. Mihiel. Par François du Bois Imprimeur & Libraire de Son Altesse...* 1613 in-8, 8 ff. prelim., titre compris, texte pag. de 2 à 308 ; puis 8 ff. non chiffrés contenant le chapitre du douaire et 13 autres ff. pour la table et le privilège.

C'est la première édition de ce livre de jurisprudence, assez estimé au XVII^e siècle pour qu'on l'ait réimprimé plusieurs fois en Lorraine et à Paris (1686 in-4°). Rien qu'à la feuilleter rapidement, on comprend que l'auteur

(1) *Paris*, 1826, in-8°, p. 157.

(2) V. *Recherches*, p. 308 et 309.

honteux de sa difformité, quoique l'imprimeur y ait employé de beaux caractères (1), ait cru devoir la désavouer ; le titre seul présente une faute des plus grossières. Elle est rare comme tous les livres qui sont tombés de bonne heure dans le domaine de la beurrière ; et on peut la citer, sauf découverte ultérieure, comme le premier produit de l'imprimerie dans l'ancienne capitale du Barrois non mouvant.

1614.

On trouve mentionnée dans les comptes du Domaine de Nancy, pour l'année 1614, l'arrestation de Choinin, Reinach et du Baron de la Rocque « à l'occasion de certains pasquins faicts contre les Seigneurs et dames de la Cour » ainsi que de la femme de Blaize André, imprimeur à Nancy, « à cause du libelle contre le Duc d'Espernon, et de Jacquet de Metz soupçonné dudit libelle.

Ces pamphlets qui me sont inconnus ne portent probablement pas l'indication du lieu où ils ont été imprimés. On peut croire qu'ils sont de format pet. in-8 : car c'est celui qui était alors le plus en usage en Lorraine, comme en France, pendant le règne de Louis XIII où les querelles de partis donnèrent naissance à d'innombrables écrits satyriques qu'on est loin de connaître tous, malgré les recherches de Secousse, de P. Lelong et de son continua-

(1) V. Recherches, pp. 323-324.

teur. Autrefois on était dans l'usage de réunir les productions de ce genre, et en général les livrets de quelques pages dans des recueils où ils étaient entassés pêle-mêle, sans autre classement que l'ordre chronologique ; et encore ne l'observait-on pas toujours. Tous ces recueils ne sont pas dispersés ; et c'est là seulement qu'un hasard heureux peut faire rencontrer les *pasquins* qui motivèrent à tort ou à raison l'arrestation du Baron de la Rocque, de Reinach et de Choinin, non moins inconnus aujourd'hui que leurs élucubrations satyriques.

1615.

COMMENTARIUS BREVIS in selectas Tibulli et Propertii elegias et Ausonii Mosellam. Item in selecta Veterum et Recentiorum Epigrammata. *Mussiponti, Melch. Bernardus*, 1615, in-12.

CANTUS MUSARUM ad Henricum II Serenissimum Lotharingiæ ducem. *Mussiponti, Melch. Bernardus*, 1615.

Ces deux ouvrages sont cités dans les Mémoires sur l'histoire littéraire des Pays-Bas comme étant du Jésuite Liégeois Duez, recteur de l'Université de Pont-à-Mousson. Le second, dont le format n'est pas indiqué, est un recueil de poésies latines et françaises. Je n'en sais pas autre chose.

DE ASCENSIONE MENTIS in Deum Per Scalas rerum creatarum. Opusculum Roberti Cardinalis Bellarmini e Societate Iesv. *Tvlli, apud Simonem San Martelli Typographum...*, 1615, pet. in-12 de 249 pp. et 1 f. non chiffré.

La date de ce livre fait remonter à 1615, au lieu de 1616, les premières traces de l'exercice de la profession d'imprimeur à Toul par Simon Saint-Martel. '

1616.

La bibliographie lorraine pourra désormais inscrire à cette date le nom d'une ville dont aucun produit typographique n'a été révélé jusqu'à présent. Je veux parler de Mirecourt, ville importante de l'ancien duché de Lorraine et siège du bailliage de Vosge. Mais, c'est encore une de ces localités où l'imprimerie semble n'avoir fait qu'une courte apparition ; et le volume que je vais décrire est peut-être le seul qu'elle y ait mis au jour, avant le xviii^e siècle (1).

OFFICIUM BEATÆ MENNÆ VIRGINIS. Ex vetustis membranæis exemplaribus quorum ante-hac vsus fuit excerptum

(1) L'exemplaire, peut-être unique aujourd'hui, d'après lequel ce livre est décrit a appartenu à l'abbaye de Poussay. M. La Prévôte, ancien maire de Mirecourt, qui l'a sauvé de la destruction, a bien voulu me le communiquer. Quoique ce bibliophile ait fait d'inutiles recherches pour découvrir d'autres traces de l'imprimerie à Mirecourt, je ne suis pas éloigné de croire à l'établissement d'Ambroise Ambroise dans cette ville, dont l'importance lui promettait des labeurs. S'il ne se fut agi que d'imprimer l'office de Sainte Menne, ce n'est vraisemblablement pas à Mirecourt qu'il aurait transporté des presses, mais à Poussay, où il aurait trouvé un local dans les bâtiments du monastère.

typisque mandatum. Opera & industria N B. *Impressum Mirecuriæ per Ambrosium Ambrosij Serenissimi Lotharingiæ Ducis typographum ad usum Collegiæ Ecclesiæ loci de Portu suavi.* M D I. XVI.

Petit in-folio de 19 ff. chiffrés, titre compris, et d'un feuillet blanc (1). Chaque page est encadrée d'un filet et contient 43 lignes en lettres rouges et noires, avec notes de plain-chant. Au milieu du titre, où les mots *Officium, Virginis* et *Mirecuriæ* sont en rouge, une mauvaise gravure au burin représente Sainte Menne à genoux et, au-dessus d'elle, deux anges tenant suspendu quelque chose qu'on peut prendre pour un voile. De chaque côté de la planche on lit, *Sancta Menna ora pro nobis*. La vie de Sainte Menne occupe plusieurs feuillets de ce livre, dont l'exécution typographique est relativement assez bonne.

Ambroise Ambroise qui, comme on vient de le voir, imprimait en 1616 ce livre de liturgie pour l'usage des chanoinesses de Poussay, abbaye située à une demi-lieue de Mirecourt et dont l'église était consacrée à la Sainte Vierge et à Sainte Menne, est ce même typographe qu'on retrouve, en 1631, à Epinal où plusieurs ouvrages déjà connus et décrits sont sortis de ses presses (2). Je ne

(1) Dans l'exemplaire de M. La Prévôté, et peut-être dans toute l'édition, si elle n'a pas été corrigée pendant le tirage, la cote des feuillets est défectueuse. Ainsi, le chiffre 5 répété, y prend la place du chiffre 6 ; d'autres sont intervertis.

(2) V. Recherches, p. 418.

sache pas qu'il ait imprimé quelque part dans cet intervalle de quinze ans. C'est encore Ambroise Ambroise qui a gravé en bois les portraits des Rois et Ducs d'Austrasie, digne assortiment des vers de François Guibaudet, dans l'édition que Pierre Houion a donnée à Epinal, en 1617, de la traduction de *REGES et Austrasiæ Duces, epigrammatibus descripti* (1). Le goût des arts, qui chez lui peut bien s'appeler une passion malheureuse, lui avait-il fait quitter la typographie pour la gravure ?

La date de 1616 est celle que portent les exemplaires de l'Histoire de Saint Sigisbert par Aulbery, dont les feuillets préliminaires et les pages 207-219 n'ont pas été réimprimés (2). Ils diffèrent de ceux qui sont datés de 1617, d'abord par le titre qui est ainsi conçu :

HISTOIRE DE LA VIE DE S. SIGISBERT, Roy d'Avstrasie Duquel le corps Sainct se voit entier à Nancy, contenant Vne succincte description de la Lorraine & de la Ville de Nancy Capitale de ce Duché. Par Georges Avlbery Secre-

(1) V. Recherches, p. 313. — Les comptes des receveurs généraux et trésoriers de Lorraine, pour l'année 1592, font mention de Thomas Cachedenier de Blondfontaine, comme ayant reçu 285 francs, en considération de ses peines et frais pour mettre en lumière deux livres à la louange de la Maison de Lorraine. Il s'agit évidemment du texte de *Reges et Austrasiæ duces* et de la traduction de Guibaudet, publiés simultanément en 1591.

(2) V. Recherches, p. 311, où ces pages sont indiquées, par une faute d'impression, avec les chiffres 207 à 228.

taire a feu Son Altesse. *Imprimée A Nancy aux frais de l'Auteur*, 1616. Pet. in-8.

Les feuillets préliminaires, au nombre de 10 dont les deux derniers sont blancs, au lieu de 7 et 1 blanc, contiennent les mêmes pièces, mais dans un ordre différent, savoir : la dédicace à Antoine de Lenoncourt, primat de Lorraine, un avis au lecteur (1), la table des chapitres, l'approbation et le privilège. Les pages 207 et 219, du même caractère que celles qui précèdent et qui suivent, n'offrent dans le texte aucune variante. Leur réimpression ne doit donc être attribuée qu'à un accident survenu au cahier O qu'il aura fallu remplacer dans un certain nombre d'exemplaires.

L'USAGE DE QUELQUES HORLOGES UNIVERSELS et du cylindre. *Au Pont-a-Mousson, Par Charles Marchant....* 1616, pet. in-8°.

Suivant dom Calmet, ce petit livre a 30 pp. Tout ce que j'en sais, d'après quelques débris qu'on m'a fait voir, c'est que les feuillets sont chiffrés et qu'il a été imprimé avec le soin que Charles Marchant apportait d'ordinaire aux produits de ses presses. Au revers du titre se trouve un sonnet de l'auteur à Monseigneur Charles de Lor-

(1) On y lit que cette vie de saint Sigisbert est en majeure partie tirée « d'un vieil manuscrit et légende latine conservée de » siècle en siècle en l'église et abbaye royale de Saint-Martin-les-Metz, fondation et lieu de la sépulture dudict saint Roy. »

raïne, prince de Vaudémont (depuis Charles IV,) ainsi conçu :

Ombre, enfant de Phœbus, que je prise ton sort
Quand tu vas fléchissant au vouloir de ton père,
Et marques ses contours dès l'Indique barrière
Jusques dedans les flots de l'Hespérique bord !

Je consacre mes jours pour estre ainsi d'accord
A ce jeune Soleil qui entre en sa carrière ;
Et si je suis conduit du bril (1) de sa lumière
Ombre de son vouloir, mon souhait est au port.

Mais comment faire veoir le désir qui me presse ?
Ce quadrant soit ma voix et qu'il die sans cesse
Qu'il n'est et ne peut rien séparé du Soleil.

Car je suis tout ainsi, Monseigneur, que cette ombre.
Vos faveurs sont vos rays (2) ; j'en marqueray le nombre ;
Dressant mes mouvements au regard de vostre œil.

Vostre très-humble et très-affectionné serviteur Cæsar
François de Haraucourt de Chamblay.

Lorsque le *soleil* de Charles IV s'éclipsa, il y eut un Haraucourt de Chamblay qui lui tourna le dos ; mais je me hâte d'ajouter que ce n'est pas César-François. Ce dernier, entré en 1619 dans la société des Jésuites, mourut en 1640, après avoir été professeur d'humanités, de philosophie, ainsi que de mathématiques au collège de Pont-à-Mousson. L'histoire manuscrite de l'université

(1) Brillant.

(2) Rayons.

de cette ville (1), où sa vie est racontée, le qualifie de *poeta excellens, orator non mediocris, linguarum satis peritus*. *Poeta excellens* ! il faut qu'il le soit devenu depuis l'impression du sonnet que je viens de citer.

C. JULII CÆSARIS COMMENTARIORVM DE BELLO GALlico.
Libri VIII. *Mussiponti, Apud Melchiorem Bernardum Vniuersitatis Typographum Iuratum*. 1616, pet. in-8°.

Je n'ai vu de ce livre que le titre dont le milieu est occupé par une gravure ovale en bois, avec les mots *Sapiens dominabitur astris*, pour légende.

C'est l'année suivante que Pierre Houion a réimprimé le *Discours des choses advenues en Lorraine...* par Nicolas Remy, publié pour la première fois à Pont-à-Mousson en 1605 et la traduction en vers français de REGES et AUSTRIÆ DUCES epigrammatis descripti. *Coloniæ*. 1591 (2).

(1) Par le P. Abram.

(2) Les comptes du trésor des chartes de Nancy, année 1611, font mention de Nicolas Remy. Ce magistrat avait été chargé par le duc Charles III « de compiler et rédiger par escript en un seul » volume toutes les ordonnances des feus ducs de Lorraine, le-
« quel volume » est-il ajouté « il a mis ez mains de Son Altesse » (Henry II) pour estre tenu au trésor des chartes : n'ayant voulu
« (le duc) qu'il passe soubs la presse, comme estoit l'intention » dudict sieur Remy. » Ce volume a disparu, on ne sait à quelle époque ; mais on rencontre assez souvent, en manuscrit, un recueil méthodique de dispositions législatives, la plupart en matière pénale, qui est connu sous le nom de Code de Lorraine. C'est peut-être le travail de Nicolas Remy, continué jusqu'en 1631.

Ces deux réimpressions sont connues et décrites, ainsi que les éditions originales.

La Croix du Maine (T. II, p. 197), fait mention de l'auteur de *Reges et Austrasiæ Duces*..... « Clément de Trèles » dit-il, « secrétaire de M. le duc d'Anjou, l'an 1581, poète latin et françois. Il a mis en lumière un sien livre d'Anagrammes avec les vers françois contenant lesdits Anagrammes, imprimés l'an 1582. Il donna ce livre à M. de la Vergne. »

Ainsi, Clément de Trèles vivait encore en 1582. C'est de 1573 qu'est datée l'épître dédicatoire au duc Charles III, qui précède *Reges et Austrasiæ Duces* ; mais le livre ne parut que dix-huit ans après, et lorsque l'auteur n'existait plus. L'éditeur, Thomas Cachedenier de Blonde-Fontaine, reçut en 1592 du trésor ducal, pour cette publication et pour celle de la traduction de François Guibaudet qui parut en même temps, toutes deux sous la rubrique de Cologne, mais probablement en Lorraine, la somme de 285 francs « en considération des peines et frais qu'il avoit faits à mettre ces deux livres en lumière. » (1).

C'est, comme on sait, Pierre Woeiriot, qui a gravé les portraits des rois et ducs d'Austrasie ; il travaillait encore en 1596 : car ce millésime se trouve, avec son monogramme, au bas de l'image de la sainte Vierge, sur le

(1) Comptes des Receveurs généraux de Lorraine.

titre des Heures de Nostre-Dame, imprimées à Metz, par Abraham Fabert, en 1599.

Les comptes des Receveurs généraux et trésoriers de Lorraine font mention d'un graveur en taille douce, dénommé tantôt Pompé de Bouzey, tantôt Pompée Wiriot de Bouzey. On l'y voit gratifié, en 1594 « de 12 escus » sol, pour certaine besongne de son art qu'il a présentée » et donnée à S. A. » et, en 1595, d'une autre somme « pour l'aider à s'entretenir et acquitter une partie des » debtes qu'il a faites à Nancy, travaillant de son art et » dont il a fait voir à S. A. le fruit de ses labeurs. » Pour peu qu'on veuille voir dans Wiriot une altération de Woeiriot, ce serait un membre de la famille de notre célèbre artiste qui, comme on sait, ajoutait à son nom celui de Bouzey ; peut-être son fils. Quoi qu'il en soit, je n'ai vu, et je crois qu'on ne connaît aucun ouvrage portant la signature de ce graveur, ou qu'on puisse lui attribuer avec quelque apparence de raison.

Discours de l'amour de Dieu envers les hommes, de la punition de leur ingratitude : de la récompense des bons, & des moyens pour l'obtenir. Extraict des saintes Escriptions par Madame de la Rivière, Dame d'Essey, Vicomtesse de Brigny en partie, & dame de Madame. A Espinal, par Pierre Houion Imprimeur de Son Altesse, 1616. Pet. in-8 de 4 ff. prélim., pour le titre au milieu duquel est une gravure en bois représentant l'Annonciation, et pour la dédicace, à Madame la Princesse de Lorraine, par Charlotte de St Blaise : c'était proba-

blement le nom de famille de l'auteur. Texte 72 ff. non chiffrés (1). Signat. A.-S.

La date de ce volume fait remonter avec certitude à 1616 l'exercice de la typographie à Epinal, par P. Houion.

1617.

BIEN-SEANCE DE LA CONVERSATION ENTRE LES HOMMES. *Communio vitae inter homines scita urbanitas. Av Pont-à-Mousson, Par Melchior Bernard, Imprimeur Juré de l'Université.* 1617, pet. in-12. 12 ff., prélim. comprenant le titre ci-dessus, au milieu duquel une vignette gravée sur cuivre représente une grenade mûre entr'ouverte et laissant échapper ses pépins ; la dédicace en français, puis en latin : *A la tres-noble et tres-florissante Jeunesse du Collège des pensionnaires de la Compagnie de Jésus, à la Flesche, par les pensionnaires du collège de la mesme Compagnie, au Pont-à-Mousson* ; une pièce de vers latins, intitulée : *Convictus Mississippi pontanus ad librum* ; des stances où l'origine du livre est racontée ainsi :

« Avant que ce voyage en Lorraine je fisse,
» D'Italien que j'estoy vous m'aviez francisé.

(1) L'exemplaire que j'ai vu étant rogné dans la marge supérieure, il est possible que les chiffres aient disparu ; toutefois je doute qu'il y en ait.

- » Je reviens bigarré en chausses de Suisse :
- » Car outre mon françois on m'a latinisé.
- » Toutefois mon habit, ô jeunesse Fleschoise,
- » Vous fera reconnoître en fin la vérité.
- » Je rapporte du Pont ma casaque française
- » Que pour l'amour de vous je n'ay jamais quitté. »

Puis viennent l'extrait du privilège et une double table des chapitres, latine et française, en regard l'une de l'autre. Au verso du dernier feuillet prélim., commence le texte français en lettres romaines ; le texte latin, en italique, lui fait face sur la page 1 et continue avec les chiffres impairs de la pagination jusqu'au dernier feuillet, dont le verso est chiffré 214. L'impression, assez belle, est partout encadrée d'un double filet. Les cahiers, signat + 2 et A. 2 — T. 2, sont alternativement de 8 et de 4 ff.

Ce petit livre est divisé par chapitres ainsi qu'il suit :
Chapitre 1^{er}. *Du service divin.* II. *Enseignements généraux et meslez touchant la civilité entre les hommes.* III. *Des premiers devoirs et cérémonies en conversation.* IV. *De la façon de qualifier les personnes à qui on parle, les adviser, dire le mot.* V. *Des habits et parures du corps.* VI. *Du marcher, soit à part, soit en compagnie.* VII. *Des devis et propos.* VIII. *Des comportements en table.* IX. *Du service de table.* X. *Du coucher.* Après ces dix chapitres vient une *Addition touchant les services et honneurs de table, Appendix convivalis.* Ce

supplément aux chapitres VIII et IX est, en français comme en latin, l'ouvrage des pensionnaires du collège Mussipontain, ou plutôt ils en sont les auteurs apparents.

« Nous eussions grandement désiré » disent-ils aux pensionnaires de la Flèche « que ce livret de la conversation commune, partant de vos mains, se fust trouvé assorti, pour plus grand accomplissement, d'un juste surcroist touchant les gentilleses et courtoisies françaises, soit à bien asseoir les viandes sur table, soit à les découper de bonne grâce, soit à en faire les honneurs proportionnés à la qualité des conviés.... Telles jolivetes, direz vous, sont de l'air de Cour, de l'art et de secret des escuyers tranchants ou maistres d'hôtel. Soit la chose ainsi en première instance, pourveu que vous nous confessiez aussi que telles bienséances et honnestetes sont aujourd'huy en France et en ces quartiers (1) si fort pratiquées et si recherchées par toutes les tables, voire des gens de médiocre estat, qu'une jeunesse qui n'est nullement apprise ny avisée de telles addresses, pour honneste et grandement lettrée qu'elle puisse estre, ne peut s'exempter de rougir et de rester courte ès compagnies, n'osant s'avancer en bonne table à faire aucun tel service, non pas mesme envers ses esgaux ; ou en cas d'avance, d'apprester à rire et parler à ceux qui y découvriront aussi tost son bec-jaune, luy voyant faire en mauvais latin, ce qui se

(1) C'est-à-dire, en Lorraine.

« doit faire en bon françois..... Causes pourquoy bien
 « qu'à l'âge et aux lieux où nous sommes nourris les uns
 « et les autres, en communauté de collège, dans une aire
 « trop plus resserrée et un apprentissage trop plus sévère
 « en ses commencements, que pour nous eslargir gran-
 « dement à telles festes et solemnitez, nous n'ayons ores
 « grand'affaire de telle science et que nous mesmes qui
 « en parlons n'en sçavons gueres encore la plus part
 « que par ouy-dire et de la bouche d'aucuns de nous,
 « mieux entendus en ce gentil droit..... ce néanmoins
 « nous nous sommes mis en devoir d'esbaucher en gros
 « ce petit essay touchant la bienséance des services et
 « honneurs de table, pour servir d'appendice à vostre
 « livre..... » Suivent 37 articles d'enseignements où, sans
 détails superflus, rien n'est omis de ce que devait savoir,
 au xvii^e siècle, un amphytrion de bonne compagnie.
 « Couronnons doucement l'œuvre avec les dragées, »
 dit-on, en terminant. « Ce sont des richesses de par
 « deçà, et vos tables ne se finissent guère plus honneste-
 « ment par delà que par nos dragées de Verdun. Elles
 « ont je ne sçay quoy, parmy le doux air de leur sucre,
 « canelle et anis, propre à vous haleiner une agréable
 « bouffée de nos Canaries et vous esbaudir amiablement,
 « avec la souvenance de nos plus chères affections en
 « vostre endroit..... »

Plus de deux cent quarante ans se sont écoulés de-
 puis la publication de ce petit livre, et cependant les
 enseignements d'urbanité qu'il contient n'ont guère de

suranné que le langage. En les observant strictement aujourd'hui, on pourrait passer pour un homme très-poli ; mais on ne risquerait pas encore d'être ridicule. Ce serait faire chose utile à la jeunesse de nos grands et petits collèges, que de rajeunir la Bienséance de la conversation. Un éditeur du xix^e siècle, qui ne viserait pas à grossir le volume, pourrait en retrancher sans inconvénient quelques recommandations, comme celle-ci qui commence le 22^e enseignement du chapitre II : *Ne tue puce ou autre sale bestiole en présence d'autrui*. C'est tout au plus si on pourrait la conserver dans la Civilité honnête et puérile. Trois siècles nous séparent du temps où Rabelais faisait dire à Ponocrates que le collège de Montaigu à Paris était un collège de pouillerie (1) et où Vives dans ses Dialogues, parlant des robes des Sorbonistes de Paris, témoigne qu'ils les portaient *crassas, detritas, laceras, lutulentas, immundas, pediculosas*.

Le P. Léonard Périn, Professeur de rhétorique au collège des Jésuites à Pont-à-Mousson, est, comme on sait (2),

(1) « Dea mon bon fils » dit Grangousier à Gargantua « nous » as tu apporté jusques ici des esparviers (éperviers) de Montaigu ? » Adoncq Ponocrates respondit : Seigneur ne pensés que je l'aye » mis au collège de Pouillerie qu'on nomme Montaigu : mieulx » l'eusse voulu mettre entre les guenaulx de Saint-Innocent. (Gargantua. » Chap. xxxvi)

(2) V. Bibliothèque Lorraine au mot *Perrin* et Recherches, p. 412.

« le traducteur des dix premiers chapitres et l'auteur du chapitre additionnel. » Il est à croire qu'il s'est mis à couvert sous le nom collectif des pensionnaires de ce collège, afin de ne pas donner prise au reproche de mondanité que les autres ordres religieux ne manquaient pas l'occasion de faire à sa Compagnie. La Bienséance de la conversation a été, suivant Dom Calmet, réimprimée plusieurs fois. La chose est présumable ; mais je ne connais que l'édition de 1617, et, lorsque le hasard me l'a fait rencontrer, il y avait bien des années que je la cherchais.

LES RENARDS pris en leurs tanières de Genève.... *Toul, Simon S. Martel, 1617. In-12 de 63 pp.*

1618.

CÉRÉMONIAL des religieuses reformees, de l'ordre de Sainte Claire, à Verdun, 2 vol. in-8°.

Au dessous de cet intitulé commun aux deux tomes, est une gravure en bois représentant l'Assomption. Le titre du premier porte en outre : Tiré de l'Antiquité et Coustume de l'Ordre Et accommodé suivant les Rubriques du Breviaire, Messel et Rituel de nostre saint Père, Paul V; et celui du deuxième : Contenant le Cœremonial de la vie Régulière, de l'administratiō des Sacramēts aux malades, & des sépultures. Livre second. *A Verdun, par Jean Wappy.....* Ce second volume porte la date de 1618 ; l'autre n'en a pas.

La note qui me fournit ces détails ajoute que le chiffre final du tome I^{er} est 303, non compris le titre et les feuillets préliminaires ; signat. A.-Kx., et celui du tome II, 331, titre et préliminaires non compris ; signat. A.-z.

La dédicace de ce livre aux Vénérables mères et sœurs de Sainte Claire n'est suivie que des initiales F. F. B. ; mais le nom de l'auteur est révélé par l'approbation : *Frère Florent Boulanger*, récollet, confesseur des religieuses de Sainte Claire à Verdun. La Bibliothèque lorraine ne fait pas mention de ce religieux, ni de son livre dont la place est parmi ceux qui traitent des ordres religieux et des antiquités ecclésiastiques.

EXPLICATION DES AIGLES DE LA MAISON DE LORRAINE, par Helye Garel. *Nancy*, 1618, in-12.

Ce volume n'est pas autrement décrit au Catalogue de Secousse (1). Quant à l'auteur, inconnu à Dom Calmet (2), le Manuel du libraire (3) et le Catalogue de la Bibliothèque dramatique de M. de Soleinne (4), citent une tragédie de Sophonisbe (1607), et un poème intitulé : *Le Triomphe d'Astrée* (sans date), publiés par Helye Garel, *Angevin*.

(1) N° 4177.

(2) V. *Recherches*, p. 325.

(3) 4^e édition. T. II, p. 364.

(4) N° 933.

1619.

La date de 1619 rappelle à plus d'un bibliophile lorrain le vide, fort difficile à remplir, que laisse sur ses tablettes l'absence d'un livre de poésie ascétique dont la place est marquée à côté des *Devors Elancemens* du poète chrétien. A l'exemple d'Alph. de Rambervillers, l'auteur de cet ouvrage, en le mettant au jour, y a répandu les embellissements de la gravure ; mais, moins heureux, il n'a pas trouvé un Thomas de Lew pour l'illustrer, et la supériorité du poète, si on le compare à son devancier, fait ressortir l'infériorité du graveur, quoique le burin de celui-ci ne soit pas toujours sans mérite. Ce livre a pour titre :

LES ROSES DE L'AMOUR CELESTE flevries av verger des
Meditations de Sainct Augustin. Dediees A Son Altesse.
Par le Sieur de Rosieres de Chaudeney, capitaine Et
preuost de Sain. mihiel. Avec lembellissement des figu-
res..... A Sain. mihiel. Par François du Bois, Impri-
meur de Son Altesse.

20 ff. prélim., y compris le titre qui est gravé. Les quatre premiers mots de l'intitulé sont dans une couronne de roses, et les suivants sur une tablette. A gauche saint Augustin, à droite saint François, au-dessus les armes de Lorraine et de Bar, et au bas, de chaque côté de l'adresse, un écusson qui est probablement celui de l'auteur, avec la devise : *Honneur ou mort*. Texte im-

primé en italique, 144 ff. dont 143 chiffrés de 1 à 141, et un feuillet blanc. Les chiffres 21 et 138 s'y trouvent deux fois. Les gravures, dont plusieurs se répètent, sont au nombre de 41, tirées, la première au verso du dernier feuillet préliminaire, les autres avec le texte ; la plupart signées du nom de E. (Edme) Moreau (1), ou des initiales E. M. qui le représentent ; les autres anonymes. Quelques-unes sont assez jolies ; mais, en revanche, il en est d'autres qui ne sont que de mauvaises copies des figures gravées par Thomas de Lew pour les *Dévots Elancemens*.

On remarque, entre la dédicace et les sonnets laudatifs (2), des stances de l'auteur à la ville de Saint-Mihiel. En voici des extraits assez étendus pour donner une idée du stile du sieur de Rosières et de son talent poétique, dont il

(1) Edme Moreau, graveur de Reims, travaillait à Paris vers 1610 « on trouve », dit Brulliot (*Dict. des monogrammes*, T. II, p. 89, « les initiales de son nom sur de petites estampes bien sèches qu'il a faites pour un petit livre intitulé *Officium beatæ Mariæ a Mussiponto*, 1617. » Il faut ajouter qu'Edme Moreau a fait mieux à une époque plus tardive ; et l'on peut citer avec éloge le *Pourtraict de la ville, cité et université de Reims et 6 autres gravures qu'il a exécutées pour Le Dessein de l'histoire de Reims...* par Nicolas Bergier. Reims, 1635. In-8°.

(2) On lit, au bas de ces sonnets et d'autres pièces du même genre qui les accompagnent, les noms de J. de Mussey, R. Bidant, P. du Coudray et les initiales A. D. B., S. D. C., P. D. B.

faut dire toutfois, que des citations prises avec choix dans ses vers ascétiques, feraient juger plus favorablement.

Filles de Jupiter que Mémoire conceut
Quand de luy neuf baisers neuf fois elle receut,

.....

Quittez votre séjour.....

.....

Muses, hâtez le pas.....

.....

Dans les fertiles champs de la Meuze féconde

Courés belles, courés.....

Ville, séjour natal de la fille des Cieux,

Le palais de Justice en peuple, glorieux,

Une docte cité qui florissante embrasse

Et porte de ses reins les deux fronts sourcilleux (1)

Où jadis votre bal alloit d'un pas nombreux

Presser les champs divins du Phocide Parnasse.

Un verre-glisse-doux aux Castalides bords

Resonnant gazouillard maints prophètes accords

Couleuvroit en replis mille tortices veines ;

Le Marsupe (2) truitier émaille nos guérets

(1) Ces deux fronts sourcilleux sont probablement les deux montagnes entre lesquelles est située la ville de Saint-Mihiel.

(2) Le Marsupe ou Marsoupe qui passe à Saint-Mihiel et se jette dans la Meuse, un peu au-dessous de cette ville, prend sa source aux flancs d'un monticule appelé Chatillon ou Castellis. De là peut-être les *Castalides bords*. Il paraît qu'autrefois on pêchait des truites dans ce ruisseau.

Passemente nos preis, damasse nos forêts,
Arrouse nos saints murs et serpente nos plaines.

Dans les cousteaux fleureux du Parnasse Lorrain
On ne voit point courir des neuf Muses le train,
Riches en parement de robes Attaliques,
En escharpe une lyre et les fleutes en main,
Tabouriner le fond du conseillant airain
Ou folastres bondir aux danses Pythoniques.

Neuf Dieux (1) qui de Thémis au sage parlement
Balancent droicturiers le poids également,
Neuf porte-cieux Atlas, qui d'une large épaule
Vont soutenant l'estat de nos princes issus
Des Francions Grégeois, qui par les flots bossus
Les flammes et le fer ont conqesté la Gaule.

Sénat dont la grandeur, la justice, le los
Effacent immortels la gloire de Pylos,
Cicérons éloquens, véritables oracles,
Lois des hommes faconds, l'esquarre (2) de nos mœurs,
Des justes le compas, les princes de nos cœurs
Et de qui les arrests sont autant de miracles.

Au Parnasside creux estoit l'ancre sacré
De Corice, à Phœbus et Muses consacré.
Entre les fronts cornus d'Hyampe et Tithorée,
Sont les trônes devins de nos pères pourprés,

(1) Notre auteur célèbre ici la Cour des Grands-jours de Saint-Mihiel, alors composée d'un président et de huit conseillers.

(2) L'Esquerre.

De mérite, d'honneur, de grâces diaprés,
Le siège de Vertu, la séance d'Astrée.

Un chevalier les suit, un grand therme d'Estat,
Un gouverneur fidel (1), un sage potentat,
Un Mars victorieux favori de nos princes,
Qui sur le dos léger du Pégase volant
A ses armes fait bruire au rivage Flamant
Et de son los emplit nos guerrières provinces.

A sa dextre (2) un Minos, inflexible en ses lois,
Invariable juge ; un oracle en sa voix,
Réforme les abus, le droict anatomize,
Epure son essence, et doctement porté
Tire d'un esprit vif l'ame de l'équité,
Pénètre dans l'obscur et prudent subtilize.

.....

A la gauche paroît un flambeau non pareil (3)
Un astre de justice et d'honneur un soleil,
La gloire des vertus, œil de notre police,
Qui sans distinction de richesses, de rang,
D'amitié, de faveur, de mérite ou de sang,
Poursuit le criminel et faiet punir le vice.

Et comme le Soleil, qui du moite séjour
Galoppe sans repos le carosse du jour,
Brille tant seulement de ses propres dorures,

(1) Théodore de Lenoncourt, bailli de Saint-Mihiel.

(2) Le président de la cour des grands jours.

(3) Le procureur général.

Cet œil étincelant des méchants redouté
L'amour des magistrats, des bons la seureté
D'un or adultérin a toujours les mains pures.
Puis d'une longue suite en apperceoit filer
Mille Platons divins de qui le doux parler
Surpasse la liqueur des pillardes abeilles,
Et de propos mielleux charment si doucement,
Emeuvent notre esprit et notre entendement,
Qu'ils nous tirent, trompeurs, l'âme par les oreilles.

Tonnerres d'éloquence et vrais foudres encor,
Qui de mots éclatans et de parolles d'or
Tonnent dans un parquet; attirans Demosthènes,
Torrens de beaux esprits facondement diserts,
Qui ramencent chez nous des Cécropes déserts
En un siècle doré les sciences d'Athènes.

Et vous, que Coronis aux bords de Lacéron
Enfanta de Phœbus, disciples de Chiron,
Vous suivés pas à pas ces éloquents bandes ;
Vous qui fraudés par art, en faveur des humains,
De l'homicide mort les étouffantes mains,
Et désertés les cours des Plutoniques landes.

Qui sçavés les vertus des plantes et comment
Il faut aux languissans donner allégement,
Hippocrates fameux, riches d'expérience,
Meurtriers de nos langueurs, qui ne manqués jamais
D'un profitable effet, en vos sages essais,
Honneur des Galiens, abismes de science.

L'auteur, comme on voit, n'oublie rien de tout ce dont

la ville de Saint-Mihiel se faisait gloire au commencement du ^{xvii}^e siècle. La cour des Grands-Jours, ses magistrats, ses avocats, non moins célèbres dans la contrée, ses médecins reçoivent de la muse du sieur de Rosières un tribut de louanges qui sont parfois burlesquement emphatiques, mais auxquelles on ne reprochera pas d'être mensongères. Ce n'est pas sa faute si l'ancienne capitale du Barrois Lorrain n'a pas la célébrité médicale de Montpellier ; si nul autre que lui n'a pu voir le Parnasse à double cime dans les *deux fronts sourcilleux qu'elle porte de ses reins*.

Il n'est pas difficile de reconnaître, à travers l'obscurité des deux strophes ci-après, un hommage à des artistes plus ou moins célèbres, originaires de Saint-Mihiel ou de quelque autre lieu du Barrois, et que notre poète n'a pas nommés, sans doute parce que, dans leur pays natal où il écrivait et où son livre devait être mis au jour, leurs noms se présentaient d'eux-mêmes au lecteur. Tels étaient Pierre Woeiriot, dont l'œuvre offre aux ciseleurs et aux orfèvres une nombreuse série de dessins, aussi riches de composition qu'ils sont habilement gravés, et les sculpteurs Richier, fils ou petit-fils de Ligier Richier, dont l'art héréditaire en cette famille venait de concourir, dans la capitale de la France, à la décoration de la galerie du Louvre.

Sus enfans de Minerve

.....

Esprits vraiment subtils à qui les Florentins

Les Tudesques ouvriers, les François, les Latins

.....

Doivent l'invention des plus riches ouvrages.

Paris, de l'univers le théâtre abrégé,

Tes artisans polis dans son Louvre a logé

Et son front décoré de tes riches factures.

Rome, qui florissoit d'un lustre souverain,

Superbe maintenant du Pontife Romain,

Décore ses palais de tes vives peintures (1).

Les dernières strophes sont consacrées au clergé, et notamment aux bénédictins de la célèbre abbaye de Saint-Mihiel.

..... Anges séquestrés du reste des humains,

Qui vers les cieus pour nous sans fin tendent les mains,

Vivent en célibat, en jeusnes, en prières,

Jour et nuit du Seigneur parfument les autels

Imitent sur-veillans les bourgeois immortels (2).

Et font un Paradis où logent nos misères.

Voici quelques stances d'une autre pièce de vers :

Qui est celle qui vient travers

Le roc pierreux des froids déserts,

De mille musques parfumée,

Qui bras à bras tient son espoux,

(1) Il s'agit ici d'un peintre ; mais où et comment découvrir son nom ?

(2) Les anges, *bourgeois* du ciel.

Suce le miel d'un baiser doux
Aux lys de sa bouche bâmée ? (1)

Qui est celle dont l'œil brillant
S'esgale au jour estincelant,
En la naissance de l'Aurore ;
Plus belle que n'est au réveil
La perruque du blond Soleil,
Quand serein le monde il redore ?

.....
Voyez son port, son cœur joyeux,
Son front vermeil et ses beaux yeux ;
Comme elle bondit d'allégresse.
Hâte le pas, ton bien-aymé
De vives flâmes animé
Te cherche et te luche sans cesse.

Sus ma mignonne, levés vous,
Avancez vous, mon bâme doux,
Chère moitié, ma colombelle.
L'hyver ne vieillit plus nos champs,
La neige et les glaçons tranchans
Donnent place à la saison belle.

Le printemps marqueté de fleurs,
Le pré bigarré de couleurs,
Les airs battus d'un doux Zéphire
Rajeunissent cet air nouveau.
L'allégresse en ce renouveau

(1) Embaumée.

Establit par tout son empire.

Sus ! que l'on quitte la maison :
Car maintenant c'est la saison
Qu'il faut tailler la vigne tendre.
Les oyseaux citadins des bois
Et des tourtres (1) la triste vois
A nous déjà se faict entendre.

Déjà les vignes sont en fleur
Et le figuier à demy-meur
Grossit de lait sa figue pleine.
Lève toy, redouble tes pas,

.....
.....

Approche, vien dans ce rocher
Qui sert de lambris et plancher
Au creux de ces vieilles masures,
Où nature d'un art sans art
Asseura d'un double rempart
Ses murailles et ses clôtures.

Viens ma belle, mon cher soucy,
Haste le pas et vien icy
Tirer mon cœur par les oreilles,
Car ta voix grande aise me faict,
Ton visage est beau et parfaict
Ta face pleine de merveilles.

Monstre moy ces *monts jumelets*,

(1) Tourterelles.

Ces lys, ces respirans œillets,
Ces roses fraîches de ta bouche,
Ce front d'argent, ce teint vermeil,
Ces yeux qui font honte au Soleil
Et rendent la lumière louche.

Le lecteur impatient veut savoir à qui s'adressent ces doux propos, ces paroles amoureuses. — A l'âme. C'est un hymne qu'il vient de lire, et cet hymne, les chastes filles de Sion l'entonnent pour la gloire de l'âme qui sort des misères du monde.

Tout ce que je sais du sieur de Rosières de Chaudeney, c'est qu'il était neveu de l'archidiacre de Toul François de Rosières, seigneur de Chaudeney (1), qui dut une espèce de célébrité au procès suscité contre lui en 1582, par la publication en France de ses *STEMMATA Lotharingiæ ac Barri Ducum* (2). On voit dans les pièces liminaires que notre poète avait aussi le prénom de François ; ce qui ne permet pas de le confondre avec Jean de Rosières, auteur en 1606 (3) des *NOTABLES observations*

(1) Chaudeney est un village sur la Moselle, à 4 kilomètres de Toul. F. de Rosières, qui en était seigneur, avait demandé d'y être enterré ; mais les chanoines ne voulurent pas que cet archidiacre, dont le souvenir leur était cher, eût sa tombe ailleurs qu'à la cathédrale où ils lui érigèrent un mausolée.

(2) Journal du règne de Henry III. Edit. de 1744. T. 1^{er}, p. 397.

(3) Recherches, p. 247.

sur le mariage du duc de Bar, avec Marguerite de Gonzague, et en 1608 d'un discours sur la maladie et la mort du cardinal de Lorraine, fils de Charles III (1). Il a laissé manuscrite une Histoire de Lorraine et des choses mémorables advenues en France, Germanie, Hongrie, Bohême, Transylvanie, Moravie, Moscovie, Danemarck, Pologne, Suède, Angleterre, Ecosse, Italie, République de Venise, Espagne, Portugal, Pays-Bas, durant soixante-trois années du règne de Charles troisième, duc de Lorraine et de Bar. Dédiée à S. A. par le sieur R. D. C., 1620 (2).

LE TRUYCHEMENT DE LA JUSTICE DIVINE avant covrier du grand Jugement. Touchant les présages funestes et espouventables tant de l'embrasement de l'Eglise de Bar le Duc causé par un feu tombé du Ciel qu'autres merueilleux prodiges apparus visiblement en d'autres contrées. Chose approuuée par plusieurs personnes. Cela est arrivé le 14 Mars. *Imprimé à Toul*, 1619. Pet. in-8° de 8 ff., y compris le titre et un feuillet blanc, paginés de 3 à 14.

« C'est à Bar » dit l'auteur (p. 9), « ceste belle ville » ducale et célèbre, qu'on a veu tout récemment fondre » du ciel un gros randon (3) de feu qui se coula sur le » sommet de la tour de la grande Eglise dédiée sous l'invocation de la Glorieuse Vierge, et gaigna pièce à pièce

(1) V. ci-dessus, p. 31. — (2) Pet. in-fol. ms. de 925 ff. Bibliothèque de M. Noël, notaire honoraire à Nancy.

(3) Brandon.

" tout le voile et l'embraza de telle sorte qu'il vint à
 " fondre une grande masse de plomb qui faisait couver-
 " ture au vaisseau de l'Eglise. Je ne parle point des grands
 " encombriers causez par telle liquéfaction à ceux qui
 " deffendoient que ce feu ne gagnast toute l'estendue de
 " ceste belle Eglise ; car aux uns les gouttes du plomb
 " fondant, qui tombaient à gros ruisseaux, avoient telle-
 " ment perclus le libre mouvement des membres qu'ils
 " restoient immobiles de pouvoir, mais non de volonte-
 " au secours de ce grand dégast ; aux autres l'appréhen-
 " sion du danger évident faisoit faire alte à la poursuyte
 " du dessein qu'ils avoient d'empescher l'avancement
 " rapide de ce foyer.

" Les grosses pièces de Canons bracqués, affin de sap-
 " per violement et par prévention les parties embras-
 " zées, et délaschés avec tant d'impétuositez au hazard
 " de la vie d'un grand nombre de personnes, pour em-
 " pescher que l'embrasement ne rampast successivement,
 " à cause de la contiguïté de la matière combustible et
 " jusques à l'entière démolition de toute l'Eglise, n'ont
 " sceu empescher que six belles cloches ne passassent
 " par la violente capacité de ce grand brazier, de sorte
 " qu'il ne resta d'elles aucune marque ni vestige.

" Un seul *Agnus Dei* est demeuré franc de ce cruel
 " effort, et n'ont peu les flammes ardentes faire aucune
 " violence à ce sacré despot. "

Si quelque jour on écrit l'histoire de la ville de Bar-
 le-Duc, la relation de l'incendie du 14 mars 1619

pourra y prendre place. Toutefois, en donnant cet extrait d'un canard dont il n'existe peut-être aujourd'hui que l'exemplaire dont j'ai eu communication, je n'entends pas en garantir la sincérité (1).

Discours de la Comète qui apparut aux mois de Novembre et Décembre de la présente année. *Epinal*, 1619, petit in-8°.

Je ne connais ce livre que par le Catalogue de M. Leber (2). C'est peut-être une édition lorraine du traité du P. Leurechon, sur la fameuse comète de 1619, imprimé plusieurs fois à Paris, sous la même date. Je n'en doute-rais pas un instant, si au lieu d'Epinal on lisait sur l'adresse *Pont-à-Mousson*, siège de l'Université, et du collège où professait ce savant Jésuite (3); je croirais même que

(1) Autre canard sur le même sujet, mais avec variantes dans la date et les circonstances de l'incendie, et en style moins boursoufflé.

Discours véritable du désastre miraculeux arrivé par le feu du ciel sur la Flesche de l'Eglise parochiale de Bar-le-Duc, ville capitale du Duché de Bar, le 27 avril 1619. *A Lyon, pour François Furard*. 1619, pet. in-8° de 8 ff. titre compris.

(2) N° 1238.

(3) La Bibliothèque Lorraine, au mot *Leurechon*, cite *De Cometa* ann. 1618 (il faut lire 1619). *Mussiponti, Melchior Bernard*, in-18. Peut être ce jésuite n'a-t-il pas donné d'édition française de ce discours. — Le P. Leurechon, fils d'un médecin qui avait en Lorraine une certaine réputation, était entré malgré son père dans la Compagnie de Jésus. Le Bibliothèque Lorraine fait mention de cette particularité sur laquelle on trouve plus de détails dans le *Mercur*

c'est l'édition originale en français. Quoi qu'il en soit de l'ouvrage et de l'édition, les presses spinaliennes qui ont donné ce discours sur la comète de 1619, sont probablement celles de Pierre Houion dont on connaît des produits datés de 1617.

RITUALE MONASTICUM..... *Sammielli, Monasterio S. Michaelis per Franciscum Dubois*. 1619, in-12. 168 pp.

BEATISSIMI DEODATI EPISCOPI VITA. *Nanceii. Ex officina typographica Jacobi Garnich.*, 1619, pet. in-8° de 36 pp.

Je ne veux pas terminer la série des livres que les presses lorraines produisirent en 1619, sans dire qu'il existe des exemplaires de l'Epipolimétrie de Jean L'Hoste, sur le titre desquels on lit : *Verdun*, au lieu de Saint-Mihiel, mais toujours avec le nom de François Dubois, qui avait des presses dans l'une et l'autre de ces deux villes.

1620.

ΔΙΟΝΥΣΙΟΥ ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΩΣ ΟΙΚΟΥΜΕΝΗΣ περιηγησις.
Dionysii Alexandrini de situ orbis Liber. Cum latina interpretatione penè ad verbum notisq. brevioribus.... In vsum studiosæ Iuventutis. *Mussiponti, Apud Melchiorem Bernardum*..... 1620. Pet. in-8°, gr. et lat., 88 ff. non chiffrés, titre compris, signat. A 2.-L 4.

jésuite, p. 622 : Arrêt du parlement de Paris, donné le 29 de juillet 1611, sur l'enlèvement d'un fils unique, par lequel défenses sont faites aux jésuites de Nancy de recevoir ledit fils à faire aucune profession de vœu.

Des exemplaires en grand papier de ce petit livre de classe, s'il en a été tiré, ne seraient pas à dédaigner pour un bibliophile.

C'est en 1620 que Jean Appier, surnommé Hanzelet, et D. Jullet, écolâtre de Saint-Georges, firent paraître le premier son *Recueil* de plusieurs machines militaires(1); le second, son *Histoire* de Nostre Dame de Bonne Nouvelle, réverée en l'insigne Eglise ducale de Saint-Georges, à Nancy (2). Ces deux ouvrages sont connus et décrits ; mais il ne me paraît pas sans intérêt d'ajouter à ce qu'on en sait :

Que suivant Durival, Description de la Lorraine, t. III, p. 186, Jean Appier naquit à Haraucourt-les-Saint-Nicolas, le 15 novembre 1596, et qu'il décéda en 1647.

Que les chapitres 5 à 9 de l'Histoire de Notre-Dame de Bonne Nouvelle contiennent une narration de la guerre des Rustauds, et que, s'il faut en croire D. Jullet, ce fut l'image de N. D. de Saint-Georges qui annonça à Renée de Bourbon la victoire que le duc Antoine, son époux, venait de remporter à Saverne. De là le surnom de N. D. de Bonne Nouvelle.

1621.

On vit paraître, vers 1621, plusieurs écrits pour et contre les prétentions de François de Vaudémont, frère

(1) Recherches, p. 332-35.

(2) Recherches, p. 336.

de Henry II, à la succession ducale qui n'était pas ouverte. « Ce Prince avait, » dit dom Calmet, « publié un « manifeste contre le projet de mariage de Nicole, héritière présomptive du duché de Lorraine, avec Louis de « Guise, bâtard du cardinal de ce nom, assassiné à Blois ; « le duc Henry en publia un autre en réponse » Tout cela s'arrangea provisoirement, comme on sait, par le mariage de Nicole avec le Prince Charles (depuis Charles IV), fils aîné du Comte de Vaudémont ; et la branche cadette de la maison de Lorraine laissa sommeiller encore quelques années le principe fort contestable de la masculinité du duché (1).

Les pièces de cette polémique me sont inconnues.

LA VIE du grand et incomparable Sainet Nicolas, Evêque de Myre, Patron de la Lorraine. Avec un abrégé de plusieurs miracles arrivez par son intercession en l'église de S. Nicolas du Port en Lorraine et les litanies du grand S. Nicolas. *Nancy, Anthoine Charlot, 1621. Pet. in-8° front. gravé.*

Livret souvent réimprimé en Lorraine, pour être vendu aux pèlerins de S^t Nicolas. C'est un extrait des Fleurs des vies des saints, par le P. Ribadeira. Il en existe probablement une édition antérieure à celle-ci : car l'approbation, avec permis d'imprimer donné à Ni-

(1) Voir sur cette question souvent controversée un excellent Mémoire de M. Aug. Digot, publié l'an dernier dans les Mémoires de l'Académie de Stanislas.

colas Diamon par M. de Porcelets, évêque de Toul, porte la date de 1616.

1622.

Si, comme je le crois, la date du livre ci-après a été exactement rapportée, Simon S. Martel imprimait encore à Toul en 1622.

SEPT RARES MÉDITATIONS SUR l'histoire de la Passion de N. S. *Toul, Simon S. Martel, 1622 in-8° (1).*

L'ANTI-ROCHELLE ov dovx contre-poison a l'insolent manifeste des Rochellois, ov l'Avthevr descovvre la malice inueterée des Rebelles, soustient la Iustice des Armes du Roy, deffend la fidelité de ses bons seruiteurs, & publie la valeur de ses braues Guerriers. Dediée av Roy. par le Sieur Gverson, Docteur en Theologie, Conseiller & Predicateur ordinaire de sa Majesté..... *Av Pont-à-Mousson. Par Melchior Bernard..... 1622. Pet. in-8° de 43 ff. outre le titre, paginés de 1 à 87.*

L'auteur de cette apologie discute un à un les griefs exposés dans le manifeste des protestants, et s'attache à démontrer qu'en toute occasion ils ont donné lieu aux persécutions dont ils se plaignent, et provoqué les voies de fait exercées contre eux. Il s'acquitte assez habilement de cette tâche difficile ; et s'il est permis de suspecter sa bonne foi dans l'exposé et l'appréciation des faits, il y

(1) Catal. de M. C. L. Paris, Potier. 1846, in-8°, n° 5.

aurait quelque injustice à le confondre avec ces écrivains de bas aloi, qui pullulent dans tous les partis politiques et religieux, et savent mieux trouver des injures que des raisons.

1623.

ASSOCIATION DV PETIT CHAPPELET de dovze Ave Maria. Autrement, de la covronne des dovze estoilles, grandement vtile & recommandable, povr obtenir de la bonté Diuine deux Graces grandement souhaitables à vn chacun, qui sont, l'extirpation de l'heresie, & du vice ; & la Grace de bien mourir..... *A Nancy, Par Séb. Philippe, Imprimeur de Son Altesse.* 1623. In-12, 8 ff., prélim., titre compris ; texte pag. de 1 à 216 ; 3 ff. non chiffrés pour la table et l'approbation du P. Picotin et d'un autre docteur en théologie. A la fin 1 feuillet blanc.

Discovas de la natvre, causes & remedes, tant curatifs que préseruatifs, des maladies populaires accōpagnées de Dysenterie & autres flus de ventre & familiaires aux saisons chaudes & sèches des annees de semblable intempérature. Composé par le Sieur Charles Le Pois, Conseiller & Médecin ordinaire de Son Altesse, Doyen & Professeur en médecine en l'Vniversité du Pont à Mousson & seigneur de Champel. *Av Pont à Mousson, Par Sebastien Cramoisy.*..... M. DC. XXIII. Pet. in-8° de 134 pp.

« En 1622, » dit M. le docteur Simonin père, dans ses savantes Recherches topographiques et médicales sur

Nancy (1), « la dysenterie a été en Lorraine si répandue
 » et si meurtrière que Charles Le Pois en a fait le sujet de
 » ses méditations, et a publié sur elle un traité digne de
 » la réputation de ce grand médecin..... Son langage a
 » vieilli, ses théories sont surannées, sa polypharmacie
 » n'est plus de mode ; mais ses sages préceptes fondés sur
 » l'observation de la nature peuvent encore servir de
 » guide aux médecins..... Cet ouvrage est devenu telle-
 » ment rare, qu'en 1777, M. du Tennetar, en donna une
 » analyse raisonnée (2) qui ne dispense pas de la lecture
 » de l'ouvrage original : M. du Tennetar substituant sou-
 » vent sa thérapeutique à celle de Le Pois. »

L'OMOLOGIE, contenant les causes, signes, pronostic-
 ques & remèdes contre la peste, Par I. S. de Saint-Hil-
 lier, Conseiller & Médecin du Roy. *Av Pont-à-Mous-
 son ; on les vend chez Jean le Géant à Verdun, 1623.*
 Pet. in-12 de 128 pp.

« Quoique la publication de ce petit volume ait eu pour
 » cause le mal qui ravageait alors nos contrées, c'est
 » plutôt, » dit M. Ch. Buvignier, à qui j'en emprunte le
 titre, altéré par Dom Calmet (3), « un traité général sur
 » les pestes, qu'une monographie spéciale à notre pays
 » et à la contagion à laquelle il était en proie..... La plus

(1) *Nancy*, Grimblot, et Paris, Baillière, 1854, in-8°, p. 112.

(2) Lettre à M. P., Docteur médecin, sur les flux dysenté-
 riques épidémiques en Lorraine. Nancy, 1777, pet. in-8°.

(3) V. Recherches, p. 360.

« grande partie de l'œuvre n'est, du reste, que la paraphrase du traité d'Ambroise Paré (1).

PARVUM B. VIRGINIS SACELLUM hieroglyphicum distinctum imaginibus Parthenio sodali sacrum. *Pont-à-Mousson, Seb. Cramoisy*. 1623, in-12 (2).

HOROLOGIUM auxiliarii tutelarii angeli..... *Mussiponti apud Seb. Cramoisy*, 1623, in-16, titre gravé.

1624.

L'Abbé Gouget fait mention dans sa Bibliothèque Francoise (3) de Henry Humbert, dont quelques ouvrages sont déjà connus et décrits (4), entre autres celui qui est intitulé : LES TÉNÉBRES du Sieur Humbert, exposés au jour Serenissime de l'Altesse de Madame, et qui parut en 1624. Henry Humbert, dit-il, au sujet de ce livre, le seul de notre poëte lorrain qu'il paraisse avoir connu, « cherchant à se consoler dans cette triste situation (il « avait perdu la vue), eut recours à la poésie qu'il aimait, « et dans laquelle il réussissait mieux que le plus grand « nombre de ses contemporains. Pour faire allusion à

(1) Recherches historiques sur les maladies épidémiques et contagieuses qui ont régné dans le Verdunois, 825 — 1637, par M. Ch. Buvignier. *Verdun*, 1854, in-8°, et dans les Mémoires de la Société philomatique de Verdun, T. V.

(2) V. Bibliothèque Ardennaise de l'abbé Bouillot, au mot *Desbarres*.

(3) Tome XV, p. 114. — Recherches pp. 256, 364 et 382.

" son état, il intitula le recueil de ses vers : *Les Téné-*
 " *bres*. Ce sont des paraphrases des endroits qui le tou-
 " choient le plus dans les Lamentations de Jérémie.....
 " Ces paraphrases sont suivies d'une lamentation pleine
 " de piété et bien versifiée, où l'auteur fait un récit,
 " mais sans spécifier aucun fait, des accidents qu'il avait
 " éprouvés ; et d'une ode à M. le Comte de Brionne,
 " pour le consoler de la mort de ses deux filles. "

La même année vit paraître un autre ouvrage de
 Henry Humbert. Ce n'est qu'une *plaquette* de quelques
 feuillets, mais une plaquette des plus rares ; je la crois
 même entièrement inconnue.

L'ESVANOVISSEMENT D'ALIDOR, A la mort de son cher
 Aristee .A Nancy, Par Séb. Philippe..... 1624. Pet. in-
 8° de 8 ff., titre compris, pag. de 3 à 13, caract. ital.

Henry Humbert n'a pas oublié de mettre son nom au-
 dessous du dernier des 302 vers dont se compose cet
 opuscule, mais qu'est-ce qu'Alidor ? Qu'est-ce qu'Aristée ?
 Il est tout simple de chercher d'abord en Lorraine, et
 parmi les contemporains de l'auteur, les personnages qu'il
 lui a plu de déguiser sous ces noms poétiques. On doit
 les croire gens de haut rang : car il n'était guère donné
 au vulgaire des gentilshommes, bien moins encore aux
 roturiers, d'avoir au Parnasse un écho pour leurs douleurs
 ou leurs joies. Notre poète, au reste, annonce assez par
 son prélude qu'il va gémir sur le cercueil d'un de ces
 grands de la terre, dont on est convenu de dire, vrai ou
 non, que le trépas est un malheur public.

Hélas ? faut-il au temps que la terre féconde
 Despouille l'ornement de sa perruque blonde,
 A la courbe faucille accordant ses désirs,
 Que la faux de la mort moissonne nos plaisirs ;
 Et que la canicule en sa chaude allumette
 Au climat des Lorrains ne soit qu'une comète,
 Dont le cruel effect qui germe ses douleurs
 Ne luy faict recueillir qu'une moisson de pleurs,
 Qu'un fruit empoisonné dont le suc trop funeste
 Verse dedans nos cœurs le mal qui nous infeste !

Le temps et le lieu de la mort d'Aristée sont indiqués
 par les vers suivants :

Ja le mois de César alloit clorre son jour,
 Lorsqu'on vit Aristée en son royal séjour
 Se plaindre des accès qui dans luy prendrent place
 En faisant succéder les flammes à la glace.
 Toutes fois ceste fievre, en son débil effort,
 Se purgeant des soubçons du crime de sa mort.
 Dans le mal espineux d'une si dure atteinte
 On faisoit le danger moindre que nostre crainte.
 Car ja dans le déclin son beau soleil riant
 Ne sembloit que sortir des portes d'Orient ;
 Mais le mal combattant avecque sa constance
 Le funèbre succès a vaincu l'espérance.

Ainsi, ce fut à la fin de juillet, dans le *royal* séjour d'Aristée. Ne perdons pas de vue le millésime inscrit au titre du poème, ouvrons l'Histoire de Lorraine et nous y verrons, à la date du 31 juillet 1624, la mort de Henry II, âgé de

62 ans, *ja dans le déclin*, dans son palais ducal de Nancy, qu'on pouvait sans hyperbole appeler un royal séjour.

Voilà pour Aristée. Si comme je n'en fais aucun doute, ce personnage n'est que le pseudonyme de Henry II, c'est à la cour de Lorraine, parmi les proches ou les courtisans de ce prince, qu'on doit trouver Alidor. Je crois avoir reconnu au travers de la phraséologie obscure et des conceits lycophrontiques qui l'enveloppent comme un épais brouillard, Louis de Guise, prince de Phalsbourg ; et c'est à ce favori, mignon du duc Henry, s'il faut en croire la chronique scandaleuse, que se rapportent les traits les plus saillants des adieux d'Aristée à Alidor qu'il aimait *à l'esgal de sa douce moitié* (1).

Le poème est suivi d'un sonnet sur le retour des esprits d'Alidor, et de vers sur les larmes d'Alidor. Ces deux petites pièces sont de Charles Humbert, dont le nom se retrouve ainsi que ceux de Jean Humbert et Claude Humbert, deux autres frères de notre poète, au bas de stances laudatives, imprimées avec les Ténèbres.

ASTRÆA in terras revocata felicissimis avspiciis Caroli quarti Lotharingiæ dvcis potentissimi. Carmen. Avthore Francisco Gvineto. *Ponti mvssi, apud Sebastianum Cramoisy*, 1624. In-4° de 40 pp., titre compris.

Il existe, avec la date de 1624, un livre qui, s'il n'a pas été imprimé par Simon Saint-Martel, indique au moins qu'à cette époque, cet imprimeur Toulinois était encore en exercice.

(1) L'Évanouissement d'Alidor... p. 7, avant-dernier vers.

ELEGANTIÆ ALDI MANUTH, Nvper a Iacobo Gavlierio Annonaensi... Gallice factæ... emendatæ et multis denuo linguæ utriusque phrasibus locupletatæ. *Tulli Leuconum. Apud Simonem San Martellum, 1624, in-12 de 767 pp. titre compris, et 36 ff. non chiffrés.*

1625.

On peut ranger parmi les produits des presses lorraines en 1625, si ce n'est à la fin de 1624, un petit in-4° de 40 pages, sans titre et sans indication quelconque de date et de lieu d'impression. Il commence par ces lignes
 « Puisque l'estat où se trouvent présentement réduits les
 « Duchez de Lorraine et de Bar est le sujet pour lequel
 « tout plein de nouveaux desseins se dressent sur l'espé-
 « rance de la succession d'iceux... » et finit ainsi : « Je
 « remettray maintenant à la liberté et discretion du lecteur
 « judicieux, qui prendra la peine de passer l'œil sur ce
 « peu d'observations... de faire résolution en luy mesme...
 « de la créance qu'on doit avoir du droit que par *opinion*
 « *populaire*, on a attribué aux femmes en la succession
 « de ces deux Duchez. Et je veux espérer que s'il n'est
 « préoccupé de passion ni d'intérêt, il donnera tant de
 « lieu à la vérité qu'il aymera mieux se veoir taxé de peu
 « de courtoisie, abandonnant la cause des dames, que
 « d'ignorance ou de malice, ne voulant recongnoistre les
 « justes prérogatives que la nature, les loix impériales,
 « les anciennes investitures et l'usage des siècles passez
 « y ont donné aux hommes, et à leur exclusion. »

On voit par ce peu de lignes que c'est, sous forme de traité ou de dissertation, un plaidoyer devant le public pour la branche cadette de la maison de Lorraine qui, en l'absence d'héritiers mâles de la branche aînée, se prétendait exclusivement appelée à la succession ducale de Henry II, en vertu de la masculinité des duchés de Lorraine et de Bar, loi salique du pays, mais loi contestée et qui, comme on le voit encore, n'avait pas pour elle l'opinion populaire. Mais quel en est l'auteur ? Il ne s'est pas nommé et n'a pas laissé couler de sa plume un seul mot qui puisse aider à le découvrir.

Une note d'une écriture contemporaine à ce qu'il semble, en marge d'un exemplaire que j'ai possédé, attribue cet écrit à Michel Thévenin, secrétaire du duc Charles IV. Dom Calmet qui en fait mention, au Catalogue alphabétique des écrivains de Lorraine (1), en citant les mots par lesquels il commence, ajoute qu'on le trouve en manuscrit dans la bibliothèque de Séguier, avec ce titre : Discours pour Charles III (Charles IV), duc de Lorraine, mis par écrit en 1624 par un sien secrétaire. Plus loin (2) on lit : « Thévenin (Michel). La Loi « Salique de Lorraine démontrée, ou Traité juridique et « historique sur la masculinité du Duché de Lorraine. « Ms. dans la bibliothèque de Segulier, n° 50, fol. 23. Il « est aussi manuscrit dans la bibliothèque de M. l'abbé

(1) Hist. de Lorraine, T. I^{er}, col. cviii.

(2) Ibidem, col. cxxxvi, au mot Thévenin.

« Hugo. M. Thévenin était secrétaire d'Etat de Charles IV. » Enfin, dans la Bibliothèque Lorraine, Dom Calmet, après avoir répété ces assertions, dit que les prémontrés de Nancy étaient possesseurs du manuscrit original de Thévenin, qui paraissait fort savant et très-étendu, et formait un gros volume in-folio.

La Bibliothèque historique de la France cite aussi (n° 29015) un manuscrit intitulé « La loi Salique de Lorraine démontrée, ou discours pour prouver que la Loi Salique a lieu en Lorraine et au duché de Bar ; que ces duchés sont de la souveraineté de l'Allemagne et qu'ils suivent les mêmes lois que les souverainetés membres de l'Empire, par Michel Thévenin, secrétaire d'Etat de Charles III, duc de Lorraine, in-folio. — Ce traité était conservé dans la bibliothèque de M. Godefroy et dans celle de M. Foucault. Le P. Hugo, prémontré et historien de Lorraine, avoit ce même ouvrage sous ce titre : « Traité historique et juridique sur la masculinité du duché de Lorraine, par Michel Thévenin, avocat en la Cour souveraine de Lorraine, in-folio. »

Ainsi il existe en original et en plusieurs copies, sous deux titres qui ne diffèrent guère, un mémoire manuscrit qui a pour but d'établir la masculinité des duchés de Lorraine et de Bar, et dont l'auteur est Michel Thévenin, secrétaire d'Etat du duc Charles IV. Tout porte à croire à l'identité de ce mémoire avec le Discours pour Charles IV, duc de Lorraine, mis par écrit en 1624 par un sien secrétaire. Mais c'était un gros volume in-folio ; comment

a-t-il pu se fondre sous la presse, au point de ne plus faire qu'un in-4° d'une quarantaine de pages ?

Il faut que cette objection ait singulièrement frappé des écrivains très-versés dans l'histoire de Lorraine (1) : car on les voit attribuer, et ils ne disent pas pourquoi, l'imprimé dont il est question à Charles de Haraucourt de Chamblay. Il est vrai que ce gentilhomme est mentionné dans la Bibliothèque lorraine, comme ayant composé et envoyé au Pape, au commencement du règne de Charles IV, c'est-à-dire, vers 1625, un discours sur la Loi Salique de Lorraine, discours existant en manuscrit dans la bibliothèque de Séguier, ajoute Dom Calmet, sans dire qu'il ait été livré à l'impression. Mais cette attribution ne me semble pas suffisamment motivée : car d'une part, il est possible que Thévenin ait abrégé son mémoire en le faisant imprimer, ou qu'il en ait retranché les preuves ; et de l'autre, ce n'est pas au Pape que ce petit livre est adressé, ni à un souverain quelconque : c'est au lecteur, c'est-à-dire, au public.

Le P. Hugo, dans son histoire Ms. de Charles IV, dit que ce prince « dépêcha au pape et au grand duc de Toscane » le marquis d'Haraucourt, bailli de Nancy, parfaitement « connu en Italie pour avoir été camérier de Paul V et » ami intime du cardinal Barberin, élevé depuis au souverain pontificat. Cet ambassadeur chargé du testament « de René II, que l'on regardoit comme la règle certaine

(1) MM. Auguste Digot et Noël.

« et décisive de la contestation, justifia la conduite des
 « deux souverains par l'autorité suprême du réparateur
 « et du conquérant de la Lorraine. » — Pas un mot d'un
 mémoire que cet ambassadeur aurait rédigé pour établir,
 autrement par le testament de René, la masculinité des
 duchés de Lorraine et de Bar.

Il est remarquable que dans les 40 pages de l'imprimé,
 où rien n'est omis en droit et en fait de tout ce qui tend
 à établir la masculinité des duchés, on ne rencontre pas
 un seul mot qui rappelle le testament de René II. Com-
 ment expliquer cette omission d'un document de la plus
 haute importance, dans le conflit des prétentions de la
 fille de Henry II et de la branche cadette de la maison de
 Lorraine, sice n'est par l'identité ou la commune origine
 du mémoire publié avec celui qui a été écrit, en 1624,
 par Michel Thévenin (1), dans l'ignorance où l'on était

(1) Le nom de Michel Thévenin me rappelle un autre lorrain son
 homonyme, Pantaléon Thévenin, de Commercy, auteur d'un petit
 recueil de sonnets, d'un commentaire sur l'hymne de la philosophie
 de Ronsard, imprimé en 1582 (V. Recherches pp. 182, et suiv.) et
 d'un autre commentaire sur le fameux poème de La Semaine, de
 Saluste du Bartas, publié trois années après. Ce dernier ouvrage,
 non moins rare que les deux premiers, n'a point été décrit, et
 je ne l'ai encore vu cité nulle part. Il a pour titre : *LA SEMAINN*
ov creation dv monde de G. de Salvste Seignevr dv Bartas, Di-
uisée en considerations, & illustrée des Commentaires de Panta-
léon Thévenin Lorrain : Esquels avec l'artifice, Rhetorique, &
Dialectique François sont bien amplement deduites toutes les
parties de la Philosophie ; le tout embelli & enrichi d'infinies sen-
tences, lieux semblables, & histoires, tant sacrées que prophanes :

alors en Lorraine du testament de René? La maison de Guise le conservait, à ce qu'il paraît, dans ses archives, à Paris; mais, chose étrange, il n'en existait aucune trace au trésor des chartes de Nancy.

En résumé, s'il s'agissait de réimprimer ce petit livre, il ne faudrait pas, à mon avis, lui chercher un autre titre que celui du manuscrit de Michel Thévenin, tel que le donne la Bibliothèque historique de la France; et s'il fallait absolument y mettre un nom d'auteur, ce serait celui de Michel Thévenin.

(Sera continué.)

avec enodation des mots, & paraphrase des discours plus difficiles : Ensemble une Table ample des matières & mots plus remarquables. L'œuvre entier dédié à Tres-illustre, & Serenissime Prince, Monseigneur le Duc de Lorraine; et les parties aux Excellences des Princes de sa tresnoble maison, et à quelques Seigneurs & Gentils-hommes Lorrains. *A Paris, Chez Hierosme de Marnef, & la veufue de Guillaume Cauellat, au mont S. Hilaire au Pelican. M. D. LXXXV...* 1a-4° de 8 ff. prelim. contenant entre autres pièces, et outre le titre ci-dessus qui porte la marque typographique du pélican et la devise : *En moy la mort, en moy la vie*, la dédicace générale au duc Charles III, datée du 1^{er} février 1583 et une seconde dédicace, celle de la première partie ou premier jour de la semaine, au marquis de Pont, depuis Henry II. Le surplus du volume a 366 ff. pag. de 1 à 731, suivis de 8 autres sans pagination et de plus 2 tableaux repliés aux pp. 110 et 326. Il comprend le texte (en italique) du poème de la Semaine, souvent interrompu par le travail du commentateur, six autres dédicaces, un avis au lecteur, des extraits de poètes contemporains, la table des matières et la souscription : *Fut acheue d'imprimer le 20 Nouembre 1584 par Denis Cotinel m Imprimeur à Paris.*

En 1625, il y eut jusqu'à onze (1) imprimeurs en exercice dans la contrée que parcourent ces recherches ; ce sont : Jacques Marlier à St-Dié ; Simon S. Martel à Toul ; Jean du Bois à Verdun ; Jacob Garnich, Sébastien Philippe et Anthoine Charlot à Nancy ; Sébastien Cramoisy, Jean Appier Hanzelet et Jean Bernard à Pont-à-Mousson ; François et Jean du Bois (associés) à St-Mihiel et Pierre Houion à Epinal. Voici quelques produits typographiques de cette année à ajouter à ceux qui sont déjà connus et décrits.

RÉPONSE aux demandes d'un grand Prélat touchant la hiérarchie et la juste défense des privilèges et des religieux, par Franç. de Fontaine. *Pont-à-Mousson, Séb. Cramoisy. 1625, pet. in-8.*

L'Auteur caché sous le nom de François de Fontaine est le P. Etienne Binet, jésuite dijonnais ; et ce n'est pas le seul de ses ouvrages qui ait été imprimé à Pont-à-Mousson (2). Je ne connais cette Réponse que par le titre rapporté dans quelques catalogues, et j'ignore quel est le grand Prélat à qui elle s'adresse. En tout cas, il faut que ce livre ait quelque intérêt, car on le voit réimprimé cinquante-six ans plus tard (3).

PANEGYRICVS aeternae memoriae et famae Ioannis Dyns Scoti, doctoris subtilis, dictvs et dicatvs ab.... Nicolao Vernulæo S Theol. L & publico Eloquentiae Professore Louanii.... *Nanceii, Apud Anthonium Charlot Typo-*

(1) Ci-après et Recherches, pp. 366-376 et 527-532.

(2) V. Recherches, pp. 312 et 363. — (3) Anvers, 1681. In-12.

graphum, via Sancti Nicolai. 1625, pet. in-8 de 15 ff., pag. de 3 à 30.

Parmi les livres que Pantagruel trouva dans la bibliothèque de Saint Victor, et dont on connaît le burlesque catalogue, figurent *Barbouillamenta Scoti*. Le commentateur de Rabelais, Jacob le Duchat, croit qu'il s'agit des « ouvrages de Jean Scot, cordelier écossais qui vivoit
» au commencement du xiv^e siècle, parce que, dans les
» 17 volumes in-folio qu'ils contenoient, il y a de quoi
» se barbouiller l'esprit en proportion du papier que Scot
» y a barbouillé. »

Erasme n'avait pas oublié, dans son *Eloge de la folie*, Jean Scot dont l'esprit, dit-il à propos des théologiens, est plus hérissé qu'un hérisson. *Scoti anima erinaceo spinosior*. Lorsque ce livre parut, il en donna à son ami Holbein un exemplaire qui ne tarda pas à lui revenir avec les illustrations marginales du célèbre artiste (1). En marge du passage relatif au cordelier écossais, Holbein avait dessiné un enfant nu, *capite raso, corolla pilosa continua* (2) ; ce que voyant, Erasme reprit la plume et écrivit au bas du dessin ces mots qui me dispensent d'une plus ample description : *Scoti anima cacat stulta logicalia*.

Les brocards de Rabelais et de son commentateur, ceux

(1) Cet exemplaire était autrefois, et je crois qu'il est encore aujourd'hui dans la bibliothèque publique de Basle.

(2) Joannis Physiophili Opuscula. *Augusta Vindelicorum*. 1784, in 8, p. 11. *Monachus franciscanus*.

d'Erasmus et de beaucoup d'autres écrivains, non moins irrévérents envers Jean Scot, n'empêchèrent pas, comme on voit, un savant professeur de l'université de Louvain de publier au xvii^e siècle le panégyrique du docteur subtil, qui fut suivi, quatorze ans plus tard, d'une réimpression complète de ses ouvrages, en 12 volumes in-folio sortis des presses lyonnaises (1).

LA SAINCTETÉ DE L'ÉGLISE ROMAINE Et l'Impiété calviniste en l'observation du Decalogue. Pour Réponse Au Dernier Desespoir et Appendice de Paul Ferry, Ministre de la Pretendue à Metz. Composé par le R. P. Ignace Le Gault, Gardien des PP. Recolects à Metz. A S. Mikiel, Par François et Jean du Bois... M. DC XXV. Pet. in-8 de 9 ff. prélim., y compris le titre qui est gravé, 859 pp. de texte et 1 f. d'errata.

La Bibliothèque lorraine ne dit mot de cet antagoniste.

(1) Jean Scot est un des théologiens qui soutinrent avec le plus d'éclat l'opinion de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge, qui, longtemps et vivement contestée, est aujourd'hui un dogme de l'Église catholique. Quelques écrivains prétendent même qu'il en est l'inventeur ; mais cette assertion ne peut se soutenir en présence d'une lettre que S^t Bernard écrivait, dans la première moitié du xii^e siècle, aux chanoines de Lyon qui venaient d'instituer une fête de l'Immaculée conception, et où, réfutant l'opinion qui avait donné naissance à ce faux honneur rendu à la Vierge reine, il ne reconnaît qu'à Jésus-Christ seul le privilège d'avoir été conçu sans la tache originelle. V. *Epistola ad Canonicos Lugdunenses de Conceptione Sanctæ Mariæ* : c'est la 173^e dans l'édition de Bruxelles, 1481, pet. in-fol., et la 174^e dans la célèbre édition de Mabilion.

de Paul Ferry, et j'aurais imité le silence de Dom Calmet, si j'avais trouvé des traces de l'association typographique de François et Jean du Bois, postérieures à 1623.

MANUEL des Confreres du Rosaire. *Nancy, 1623*. Ce volume est cité sans autre indication, et je crois devoir le citer à mon tour, parce qu'il concerne une des nombreuses confréries que la dévotion de nos pères avait fondées dans la capitale de la Lorraine.

REGULA S. BENEDICTI cum Declarationibus et constitutionibus Congregationis S. S. Vitoni et Hydulphi. *Tulli. 1623, in-32*.

Ce petit volume, dont l'imprimeur est probablement Simon S. Martel, est cité par le P. Hélyot, parmi les livres qu'il a consultés pour son Histoire des ordres religieux.

ADRESSE pour acquerir la facilité de persvader et parvenir à la vraye Eloquence. Par I D W Verdunois et Citain de Verdun. *A Verdun, Par l'Imprimeur de l'Illustrissi. et Reverend. Prince Monseigneur l'Evesque et Comte de Verdun. S. d. Pet. in-12*, bien imprimé avec encadrement à toutes les pages, chiffré 392, signat. A — R i j, non compris le titre ci-dessus qui est aux armes de l'évêque François de Lorraine, et 3 autres ff. préliminaires.

Le nom de l'auteur et la date sont révélés dans l'approbation des censeurs épiscopaux qui permettent d'imprimer « le livre de la vraye éloquence, mis en lumière » par J. de Wapy, citain en cette ville de Verdun. Donné « à Verdun le 19 novembre 1623. » L'Imprimeur garde l'anonyme ; mais il est à croire que c'est encore Wapy.

Car, sous une date postérieure de quatre ans, le registre des résolutions du Magistrat de la cité de Verdun porte :
" Sur le proposé touchant l'exemption de la taille que
" prétend le sieur Wapy, imprimeur en ceste ville, et
" citain d'icelle, Messieurs, pour bonnes considérations
" concernant ceste qualité, luy ont accordé l'exemption
" susdite (1). " Reste à savoir pourquoi, en 1625 et dans les années suivantes, comme on le verra ultérieurement, le citain de Verdun ne mettait plus son nom sur les ouvrages qui sortaient de ses presses.

A la date de 1625 se place aussi un bréviaire de l'Eglise de Verdun qui n'est cité que par les Bollandistes et sans autre indication. Son existence paraît contestable.

1626.

LE LEVAIN DV CALVINISME OV commencement de l'heresie de Geneve. Faict par Reuerende Sœur Ieanne de Iussie, lors Religieuse a Sainte Claire de Geneue & apres sa sortie Abbesse au Conuent d'Anyssi. *A Nancy, en l'Hôtel de Ville, par Iacob Garnich, Imprimeur Iuré.* 1626, pet. in-8 de 2 ff, prelim., titre compris, et 216 pp. de texte.

Cette édition lorraine n'est pas la seule qui ait fait connaître la relation historique de la Sœur Jeanne de Jussie.

(1) Communication de M. Ch. Buvignier, d'après les registres de l'hôtel de ville de Verdun.

J'en ai rencontré une autre du même temps à peu près, donnée à Paris, si mes souvenirs ne me trompent ; et récemment encore ce livre a eu les honneurs de la réimpression. Est-ce au mérite de l'ouvrage que ce succès est dû, ou à l'importance religieuse du sujet qui y est traité ?

TRAITÉ DES INDULGENCES, par le P. Dagonet. *Nancy, Jacob Garnich, 1626.*

Ce livre est cité sans indication de format dans la Bibliothèque lorraine, ainsi que le *CHEMIN DU CIEL*, 1627, par le même auteur.

ORDONNANCE DE SON ALTESSE touchant la fondation faicte en la Ville de Nancy de la maison titulaire de Saint Charles Borromée, pour y retirer & loger iusques a trois cents pauvres enfans masles, afin d'y estre nourriz & entretenuz, & quant & quant instruietz tant à la piété & vertu qu'a des artz & mestiers pour bonnement gagner leurs vies au labeur de leurs corps sans mendier. *A Nancy, En l'Hostel de Ville par Iacob Garnich, Imprimeur Juré & Ordinaire de Son Altesse & de ladite Ville. S. d. in-4 de 10 ff. non chiffrés.*

A cette ordonnance rendue le 9 octobre 1626, et dont l'impression est probablement de la même année, il convient d'en réunir une seconde relative au même établissement de charité et qui a pour titre :

ORDONNANCE DE SON ALTESSE, Povr l'vnion & incorporation de l'Hospital Saint Iulien de Nancy : tant a l'aumosne generale des pauvres dudit lieu : qu'a la Maison titulaire de S Charles Boromée, y fondée pour pauvres

Enfants masles. A Nancy, En l'Hostel de ville, p. Humbert Bastoigne. Imp. Iure ord. de Sen Al. & de ladite Ville... 1631. In-4° de 4 ff., titre compris, pag. de 4 à 8.

1627.

Les premières épreuves des planches du COMBAT A LA BARRIÈRE, fait en covr de Lorraine le 14 febvrier... 1627, ont paru avant l'impression de ce volume, accompagnées de vers qui ne s'y retrouvent pas tous (1). Dans cet état, elles ont dû, comme programme figuré ou comme souvenir, être distribuées, soit avant, soit pendant le carrousel, aux seigneurs et dames de la cour, ainsi qu'aux étrangers de distinction que le duc Charles IV avait invités à cette fête chevaleresque. Le *Discours* ou relation n'a été donné que plus tard au public, avec les épreuves du second tirage, dans l'in-4° dont je viens de rappeler le titre. L'Artiste y a substitué de nouvelles gravures à deux des premières que peut-être il ne trouvait pas satisfaisantes, et qui d'ailleurs ne pouvaient guère figurer convenablement dans le volume, à cause de la dimension des planches, l'une trop grande, l'autre trop étroite. De son côté, le poète a fait des suppressions et des changements dans les vers où la critique avait mordu, en sorte

(1) Collection de M. Robert Dumesnil, auteur du *Peintre graveur* français.

que ce livre est une seconde édition, revue et corrigée, de la *Poesie du Sieur Henry Humbert*.

J'ai vu cinq de ces pièces rarissimes et je ne doute pas de l'existence des autres : car elles ont la même raison d'être. Chacune d'elles présente, sur un placard in-folio, la gravure de Jacques Callot et au-dessous les vers de H. Humbert. Je vais les décrire aussi exactement que possible, en relevant de la manière la plus sommaire les différences qui se rencontrent entre le texte de la première édition et celui de la deuxième.

1° Sans date ni lieu d'impression. En tête du placard, la gravure intitulée *Entrée de Monseigneur le Prince de Pfaltzbourg tenant au Combat*.

Cartel.

C'est ce mesme guerrier, c'est ce foudre de guerre.

Chœur de musique :

Ce guerrier à qui la victoire.

Cupidon ;

Maintenant je puis dire.

A six vers près du Chœur de musique (1), non réim-

(1) Jupin, sachant que sur la terre
Il est plus craint que son tonnerre
Par les esclairs qui parlent de ses yeux,
Suivy de tous les autres Dieux
Quitte ses foudres souveraines
Pour mourir de si belles mains.

primés, le texte du Combat à la barrière, pp. 8 et 9, 12, 13 et 14, 15 et 16, ne diffère en rien de ce placard.

2^e Ce placard porte au bas le nom de l'imprimeur Jacob Garnich.. (1) et la date de 1627. En tête, la figure qui a été remplacée dans l'in-4^o par celle que l'on connaît généralement de l'*Entrée de Monsieur de Couvonge et de Monsieur de Chalabre*.

Minos et Rhadamante :

Au bruit qui se faict icy haut,

Minos à Madame la Princesse :

Princesse, vos faveurs dont je suis honoré,

Comme dans le Combat à la barrière, pp. 24, 29 et 30.

3^e Sans lieu ni date. En tête la gravure de l'*Entrée de Monsieur le Comte de Brionne... représentant Jason*.

Jason.

Ce héros débite une tirade de vingt vers qui n'ont pas

(1) Les comptes des receveurs généraux et trésoriers de Lorraine mentionnent l'allocation à Jacob Garnich, d'une somme de 80 francs « pour avoir imprimé un grand nombre d'exemplaires des vers faictz, « aucuns sur la course de caroselle (carrousel) et autres composez sur « le combat à pied faict par S. A. en son hostel, es mois de janvier et « février de ceste année. » (1627). Cette mention ne laisse subsister aucun doute sur l'antériorité des épreuves tirées pour l'illustration des 2^e et 3^e placards qui, comme on voit, ne sont pas les seuls que Garnich ait imprimés, ses presses ayant aussi mis au jour les vers composés sur le combat à pied.

été réimprimés dans le Combat à la barrière et qui commencent ainsi :

Ce n'est pas en discours que je suis redoutable (1);

La Renommée ;

Du Thessalique bord le prince renommé

Comme dans l'in-4°, pp. 32 et 33.

4° Sans date, mais avec le nom de l'imprimeur Anthoine Charlot. Au-dessus du texte qui est encadré, la

(1) Ce n'est pas en discours que je suis redoutable ;
Ces despoilles pour voir l'effect tres-véritable,
Et qu'il n'estoit besoning d'envoyer un Jason
Pour gagner la toison.

Ma valeur a forcé et Médée et ses charmes
A prendre mon party, à protéger mes armes,
Pour vaincre ce dragon, le plus malicieux
Qui soit dessous les cieux.

J'ay soubmis les taureaux à labourer la terre ;
J'ay cultivé le champ des enfants de la guerre,
Treuvant que c'estoit peu de monstres et d'humains
Pour occuper mes mains.

Maintenant à ce bruit, de ceux que j'ay fait naistre
Je viens seul au combat, le soldat et le maistre ;
La suite ne m'est rien : car de tous mes effects
Moy-mesme je les fais.

Je sçais que ce pais produit des rares hommes
Et qu'il fournit des Mars dans le siècle où nous sommes
Mais j'ay cela de plus qu'où je porte mon cœur
Il est tousjours vainqueur.

gravure qui a pour légende *Entrée de Monseigneur Henry de Lorraine, Marquis de Moy, sous le nom de Pirandre.*

La Fidélité :

Que les yeux de l'univers

La Constance :

Les cœurs ennemys des vertus

La Persévérance :

Par sa fidélité

Le Chœur de la Musique :

Pyrandre seroit Mars

Cupidon traînant la Salamandre :

Ce feu qui fait vivre la Salamandre.

Réponse de Pyrandre au Cartel :

Ce guerrier n'ayant point de nom

Comme dans l'in-4°, pp. 33, 36, 37, 38 et 39, 40 et 41.

3° Ce placard, le seul des cinq qui soit imprimé en italique, porte le nom de Jacob Garnich. S. d. En tête, la belle gravure de l'*Entrée de Son Altesse à pied.*

Chœur de musique :

Ce grand soleil par qui seul tout s'anime,

Comme dans l'in-4°, pp. 44 et 43.

Cupidon aux Dames :

Trois stances de 6 vers (1) remplacées par cinq dans l'in-4°.

Je laisse à l'iconographie (2) le soin de montrer les différences, s'il en est, qui existent entre les premières épreuves des gravures et les produits du second tirage (3).

(1) Voici ces stances :

Le soleil, quittant son séjour,
Obscurcit le ciel de ténèbres,
Et ses obscuritez funèbres
Obligent ces filles du jour
De quitter le palais des Dieux,
Pour le suivre en ces lieux.

Cet astre tout luisant et beau
Va joignant ces feux à leurs flammes ;
Et n'ayant d'assez fortes armes
Pour résister à son flambeau
Soubmettent pour jamais leurs cœurs
A ce Roy des vainqueurs.

Venez belles, à vostre tour,
Adorer le jour en son temple ;
Et consacrez à leur exemple
Vos vœux au père de l'Amour,
Puisque cet astre entre les Dieux
Le mérite le mieux.

(2) V. Recherches sur la vie et les ouvrages de Jacques Callot, par M. E. Meaume... Nancy, 1833 et années suivantes, 2^e partie contenant la description de l'Oeuvre de Callot.

(3) Callot reçut par ordre du duc une gratification de 100 francs, « pour avoir fait toutes les gravures des machines servant au combat de barrière de S. A. — 500 fr. lui furent également donnés, pour les » frais de tirage des tables généalogiques de la maison de Lorraine que

VITA SANCTI NICOLAI Myrensis episcopi Lotharingiae patroni, Collecta ex probatis auctoribus, distributeque scripta, A Leonardo Perino, e societate lesv, doctore Theologo Stannensi... *Mvssiponti, Apud Ioannem Appier Hanz... Typog. & Sculpt. Iurat. & prostant apud Ioannem Bernardum Bibliopolam Iuratum.* 1627. Pet. in-12. Prélim. 3 ff. contenant : 1° le titre ci-dessus, au milieu duquel une petite gravure sur cuivre représente S^t Nicolas à mi-corps, bénissant trois enfants qui sont dans une cuve, et dans le lointain une ville et les deux tours d'une église ; 2° la dédicace à Nicolas-François de Lorraine, évêque de Toul. Texte pag. de 1 à 227. A la fin du volume, 4 ff. non chiffrés pour l'approbation, l'index et le privilège.

Le succès de ce livre en fit donner deux éditions la même année. Celle-ci est l'édition en petits caractères ; l'autre a été décrite (1).

COVSTVMS DV BAILLIAGE DE SAINT-MIHIEL. Avec les Ordonnances faictes sur le style & reglement de la Iustice au Siege dudict Bailliage & es inférieurs y ressortissants, Redigées par escrit... Et homologuées... Ensemble les

« ce prince lui avait fait graver. » (Comptes du trésor des chartes de Lorraine, année 1627.)

On trouve aussi dans ces comptes une autre mention, également relative aux fêtes de 1627. « A Claude de Ruetz peintre, mille francs, pour avoir peint les machines, diverses inventions et desseings que S. A. a fait faire pour servir au combat à pied du mois de février de cette année. »

(1) V. Recherches, p. 380.

articles rehomologuées par Son Altesse à présent regnant... le vingt-troisiesme iour du mois de luillet mil six cens & neuf. *A Saint Mihiel, Par Jean du Bois, Imprimeur de Son Altesse.* 1627. pet. in-4°. Prélim. 2 ff., titre compris ; texte, pag. de 1 à 218, avec lacune de 107 à 119 dans les chiffres : ce qui réduit le nombre des feuillets à 103, au lieu de 109 que cette pagination défectueuse semble indiquer.

Copie assez mal exécutée de l'édition de 1615, *S^t Mihiel François du Bois* (1), dont elle répète l'intitulé tout entier, quoique les mots à *présent regnant* ne s'appliquent pas au duc Charles IV, mais à Henry II son prédécesseur.

1628.

Il existe sous cette date quelques thèses de l'université de Pont-à-Mousson, imprimées par Appier Hanzelet avec son adresse et celle du libraire Jean Bernard. L'une d'elles a été soutenue sous la présidence de François Guinet le 4 septembre, d'où l'on pourrait induire que Hanzelet a continué d'imprimer pour l'université, quoique ayant, ainsi que Jean Bernard, encouru au mois d'août la disgrâce du recteur (2). Mais ce fait n'est pas concluant ; car il n'est pas sans exemple qu'une thèse ait été imprimée plusieurs mois à l'avance (3).

(1) V. Recherches, p. 307.

(2) V. Recherches, p. 386.

(3) On trouve quelquefois, dans les thèses de l'université de Pont-à-

Le Catalogue des livres de Secousse indique une édition du Discours des choses advenues en Lorraine... (par Nicolas Remy.) *Epinal*, 1628, in-8. On en connaît trois (1) et celle-ci serait la quatrième. Mais la date est-elle exactement rapportée? Et, supposé qu'elle le soit, reste encore à savoir si l'exemplaire n'est pas de l'édition de 1626 qui est du même format, rajeunie de deux ans par un renouvellement de titre.

Ordonnances de Son Altesse Touchant la nourriture,

Mousson, une série de propositions saugrenues que le récipiendaire s'engageait à soutenir ou à combattre, si elles trouvaient des défenseurs : *ais nego ; negas aio*. C'était pour délasser l'auditoire fatigué d'une discussion qui n'était pas toujours amusante et, dans la grande salle de l'université, la petite pièce succédait ainsi, comme au théâtre, à la représentation sérieuse. Une de ces thèses, que j'ai sous les yeux, est intitulée *CONCLVSIONES DE IVRIDICIONE ET IMPERIO QVAS.... SVB PRÆSIDIO.... D. Domini Clavdij Christophorini I. V. Doctoris... Prodecani, Professoris primarij in Vniuersitate Pontimussana... defendere conabitur in auditorio... pro suprema in V. I. adipiscenda laurea Adolphvs Baden Treuir. Mussiponti. Apud Ioannem Appier Hanzelet... 1623, pet. in 4° de 30 pp. outre le titre. Voici deux des quatre propositions, *Impertinentia*, dont le débat devait clore la séance :*

Statutum erat, ut quicumque tyrannum interficeret decem aureorum millibus donaretur. Adolescens quidam, in adulterio cum uxore tyranni ab ipso tyranno deprehensus, ut vitam salvaret tyrannum interfecit. Meritus ne premium?

Statutum, quo olim mulieribus bibere vinum non licebat, utinam hodie observaretur?

Cette thèse est encore remarquable par sa date de 1623, antérieure de deux ans aux premières impressions connues d'Appier Hanzelet.

(1) V. Recherches, pp. 234, 243 et 376.

entretienement & subuention des Pauures inualides de ses pais, en suite de l'Institution de l'aumosne generale de la Ville de Nancy, l'vne du 9 octobre 1626, & l'autre du 29 Ianuier 1628. *A Nancy, en l'Hostel de Ville par Iacob Garnich....*, in-4°, s. d., mais probablement 1628. 10 ff. sans chiffres pour l'ordonnance de 1626, et pag. de 1 à 11 pour celle de 1628.

1629.

ANAGRAMMES par Tho. Salomon Musicien. *A Verdun*. 1629. Pet. in-8 de 46 ff. non chiffrés, tout compris. A l'exception du titre au milieu duquel on voit une petite image de la Sainte Vierge, et des ff. Aij et Aijj, le volume n'a d'impression qu'au recto. Les anagrammes qu'il contient sont ceux des noms des dignitaires et chanoines du chapitre de Verdun.

La tragi-comédie de Richecourt (1) et les Odes sacrées du P. Gody (2) sont les seules impressions, connues jusqu'à présent, de Jacob François à St-Nicolas de Port. En voici une troisième non moins rare (3).

HARANGVE FVNEBRE SVR la mort dv havlt et pvissant seigneur, Messire George de S. Belin, Chevallier de l'Ordre dv Roy, Seigneur de Bielle, Mandre... &c. Prononcée

(1) V. Recherches, p. 390.

(2) Ibidem, p. 409.

(3) Collection lorraine de M. Thiéry-Solet à Nancy.

par R. P. F. Thomas le Paige Prédicateur de l'Ordre S. Dominicque. *A S. Nicolas, par Jacob François a Lechequié à la grand rue.* M. DC. XXIX, In-8 de 28 ff. non chiffrés, titre compris, signat. Aij. — Dij, le dernier f. blanc. Le texte commence au verso du feuillet signat. Aiiij.

La Bibliothèque Lorraine cite entre autres ouvrages de ce Dominicain qui avait, dit Dom Calmet, toutes les qualités de l'orateur, trois autres oraisons funèbres prononcées et imprimées à Paris. Pas un mot de celle-ci qui a été imprimée en Lorraine.

SOMMAIRE DE LA SPHERE ARTIFICIELLE et de l'Vsage d'icelle. Par Jean L'Hoste, Mathématicien, Conseiller & Ingenieur ordinaire és Fortifications des pays de son Altesse. *A Nancy, Aux despens de l'Authheur, 1629, In 4 de 208 pp., y compris le titre, l'épître dédicatoire au duc Charles IV et l'avis au lecteur où l'on voit que « rendant présentement » à S. A. deux globes de bronze d'une grandeur bien notable sur lesquels il a tracé et buriné, par un travail de sept à huit ans, et rapporté toutes les singularités, tant de la terre et de la mer que des orbes, l'auteur a jugé utile d'en indiquer à ce prince l'usage et la pratique. »*

Jean l'Hoste est, comme on sait, l'auteur de l'Epipolométrie imprimée en 1619, à Saint-Mihiel, par François du Bois, et dont il existe des exemplaires portant la même date, avec l'indication de Verdun au lieu de St.-Mihiel, et l'adresse de Jean du Bois, *imprimeur de Monseigneur Charles de Lorraine, évêque et Comte de Verdun, sub-*

situé à celle de François du Bois (1). L'Almanach historique de Verdun par Dom Cajot, année 1777, fait mention de lui comme du premier professeur de mathématiques qu'on ait eu dans cette ville.

ENTRETIEN ECCLESIASTIQUE, ou recueil des cérémonies et mystères de l'office divin, sur les plus remarquables solennitez de l'année... par Pierre Le Heydre Curé de Bourg. A Toul, par Simon S. Martel, M. DC. XXIX. Pet. in-8, 12 ff. prélim., titre compris, texte pag. de 1 à 683, et 18 ff. pour la table qui commence au dos de la pag. 683.

On voit que Simon S. Martel exerçait encore, en 1629, la profession d'imprimeur à Toul, en concurrence avec Simon Belgrand établi dans cette ville depuis deux ou trois ans.

(1) V. Recherches, p. 327, et Nouvelles Recherches, p. 73, où il est dit, par erreur, que les exemplaires sur le titre desquels on lit *Verdun* portent le nom de François du Bois. Ce nom ne se trouve que sur les exemplaires à l'indication de St Mihiel.

Est-ce à St Mihiel, par François du Bois, ou à Verdun par Jean du Bois, son fils, que l'*Epipolimétrie* a été imprimée? La première indication est plus fréquente que la seconde sur les exemplaires connus : motif qui probablement l'a fait prévaloir. A cela près, et si ce n'est aussi l'antériorité de l'établissement typographique des Du Bois à St Mihiel, il n'y a aucune raison de décider entre les deux villes. Ce qu'on peut tenir pour certain, c'est que le père et le fils étaient associés, qu'ils ont exercé la typographie à St Mihiel et à Verdun, imprimant tantôt ici, tantôt là, et que l'impression de l'*Epipolimétrie* est un des fruits de cette collaboration.

Narration panegyrique de S^t Elophe martyr au duché de Lorraine. *Nancy*, 1629, sans indication de format.

La note qui me fournit ce titre ajoute que le rédacteur de l'article Saint Eliphe, dans la continuation des Bollandistes, mentionne une vie de St. Eliphe par François Henry, imprimée à Nancy en 1629 (1), et une autre vie du même saint, imprimée à Pont-à-Mousson, en 1602. L'auteur de cette dernière s'est désigné par les initiales M. P. M. C. D. S. E., dont les quatre dernières semblent devoir s'interpréter par Curé de Saint Eliphe ou S. Elophe.

RECUEIL de temoignages apostoliques mis en lumière pour la deffense des Religieux ou Religieuses du Troisième ordre du Seraphique Saint François, contre ceux qui les calomnient et persécutent. *A Nancy, Par Anthoine Charlot...* 1629, in-4° de 4 ff. prelim., titre compris, et 84 pp. de texte.

C'est probablement la seconde partie, avec titre et pagination distincte, d'un livre sorti la même année des mêmes presses et intitulé DE L'INSTITUTION et progres des religieuv et religieuses du troisieme ordre dv Seraphique Pere

(1) Le P. Adrien de Nancy, capucin, auteur de l'Eloge historique de l'illustre martyr St Elophe (Nancy, N. Balthazard 1721, in 8) cite dans son avant-propos, parmi les légendes dont il s'est servi: « celle qui fut composée par M. François Henry, licencié en droit canon et doyen des chanoines de l'Eglise collégiale de St Nicolas de Brixey, et imprimée à Nancy en 1629. »

Saint François, avec vn sommaire des lettres Apostoliques, concernant l'establissement et la defence dudit ordre..... (1).

LE SECRET DE LA COVR SAINCTE, poyr acquerir et se conserver la favevr dv Sovverain monarque. Tiré du latin du P. Jeremie Drexel de la Compagnie de Jesus par J. de Wepy verdunois. *A Verdun. Ils se vendent chez Jacques le marquis au tournant*, 1629. In-12, chiffré 638, outre les ff. prélim. au nombre de 5.

1630.

STATVS strictioris reformationis in ordine Præmonstratensi institutæ. Et ad reverendos admodvm eiusdem ordinis abbates sypplicatio commvnitatis (qvam vocant) antiqvi rigoris. *Mvssiponti, Apud Gasparem Bernardvm.* 1630. In-4°, prélim. 4 ff., titre compris ; texte : 1^{re} partie 85 pp., 2^e 42 pp. La dédicace fait connaitre le nom de l'auteur, Pierre Desbans, prieur de St Paul de Verdun.

C'est en 1630 qu'a paru la PYROTECHNIE d'Appier Hanzelet, où se trouve refondue une partie de ce que contient le RECUEIL de plusieurs machines militaires et feux artificiels pour la guerre et récréation, avec l'alphabet de Trittemius... Avssy le moyen d'escrire la nuit à son ami absent. De la diligence de lean Appier dit Hanzelet,

(1) V. Recherches, p. 412.

Chalcographe, et de François Thybourel, Chirurgien.
Av Pont à Mousson, par Charles Marchant... 1620, pet.
in-4°. Ces deux livres ont été décrits (1), et je n'y reviens
que pour faire connaître une particularité du second. C'est
qu'il en existe des exemplaires où le nom de Thybourel
précède au titre celui d'Appier ; et le lecteur iconophile ne
dira pas : *que m'importe ?* si je lui apprends que ces exem-
plaires présentent, dans les gravures à l'eau forte dont le
texte est entremêlé, des différences indicatives du premier
état des planches. C'est dans ceux-là qu'il faut chercher les
premières épreuves des figures gravées par Appier, et par
la comparaison l'on voit que dans les autres il y a des
planches rognées par le bas, probablement à la demande
du typographe et pour la régularité des interlignes (2).
Quant aux planches que le volume de 1630 a empruntées
à celui de 1620, ce sont généralement des copies ou des
cuvres pesamment retouchés.

1631.

LE BREF VSAGE DE L'ARITHMETIQUE par la plume et par les
jettons, tiré de quelques escrits portant diverses questions
d'Arithmetique laissés par feu le Sieur J. de Waipy

(1) V. Recherches pp. 332—335 et 413—414.

(2) Je suis redevable de cette observation à M. Thiéry-Solet qui pos-
sède, dans sa précieuse collection de livres imprimés en Lorraine, deux
de ces rares exemplaires.

Conseiller en la Cité de Verdun. Auquel on a adjoinct sur la fin un autre usage de l'arithmetique sans plume et sans jettons. *A Verdun. Par l'imprimeur de... Monseigneur l'Evesque et Comte de Verdun. Et se vendent chez lous le geant libraire rue du tournant. 1631. Pet. in-8, 6 ff. prélim., contenant le titre, la dédicace à l'évêque François de Lorraine, la table des matières, l'errata et la préface ; texte pag. de 1 à 198. Vient ensuite le CALENDRIER ou Cadran Arithmetique pour dresser toutes sortes de comptes avec facilité sans plumes ni jettons : 16 ff. non chiffrés, signat. a— i. Le livre est terminé par un Calendrier sans chiffres ni signatures.*

C'est, comme on voit, un ouvrage posthume de Jean Wapy, dont la mort était du reste encore récente. Mais quel est cet imprimeur anonyme de l'évêque de Verdun ? C'est probablement Nicolas Jacquet dont j'aurai à citer, plus tard, quelques impressions. Il est à croire qu'il avait succédé à Jean Wapy, du vivant même de celui-ci ; car en octobre 1630 on les voit en procès, au sujet de *registres et feuilles* que Wapy avait vendus à ce Jacquet, *imprimeur bourgeois de Verdun*, pour 3,000 francs dont il lui réclamait le paiement (1).

ERECTION D'VN MONT DE PIETÉ en la Ville de Nancy. *A Nancy. En l'Hostel de Ville par Humbert Bastoigne Im-*

(1) Communication de M. Ch. Bavignier, d'après les anciennes minutes des notaires de Verdun.

primeur Juré & Ordinaire de Son Altesse & de ladite Ville: 1631. In-4 de 4 ff. pag. de 1 à 8, outre le titre imprimé et un titre gravé au burin portant: MONT DE PIÉTÉ Etabli à Nancy sous l'heureux regne de Son Altesse Charles IV, Duc de Lorraine et de Bar &c. 1631 (1). Ce frontispice qui est rare ne porte pas le nom du graveur et je ne sais à qui on pourrait l'attribuer.

L'ordonnance ducal portant érection du mont de piété de Nancy, doit être suivie d'une seconde, imprimée sur un seul feuillet in-4, qui nomme le protecteur et les conseillers ou administrateurs de cet établissement.

LES HONNÊTES ET DIVERSES POÉSIES DE PLACIDAS VALORNANCIEN divuées en cinq liures... *A Nancy. Par Sebastien Philippe...*, 1631, pet. in-8 (2).

Le Catalogue de M. Viollet le Duc indique une édition ayant pour titre : Les honcstes poesies de Claude Philémon Gody divuées en cinq livres. *Paris, Jean Guillemot, 1632, in-8.* Ne serait-ce pas l'édition de Nancy avec un titre renouvelé ?

1632—1634.

J'ai donné ailleurs (3) la description de quatre volumes sortis des presses lorraines en 1632. S'il en existe d'autres,

(1) V. sur ce mont de piété l'abbé Lionnois, *libro citato*, T. III, pp. 144—145.

(2) V. Recherches, p. 419.

(3) V. Recherches, p. 420.

ils me sont tout à fait inconnus ; car pour cette année là je n'ai pas eu à choisir, comme j'ai pu le faire entre les produits typographiques des années précédentes. La stérilité de mes recherches qu'animait le désir d'en montrer un plus grand nombre, s'explique au reste par l'état du duché de Lorraine à l'époque où je suis parvenu. A la longue paix qui l'avait rendu si florissant, sous les règnes de Charles III et de Henry II, avaient succédé, vers la fin de 1631, une première invasion du pays par les armées de Louis XIII, et quelques mois plus tard une seconde. Alors commençait cette lutte inégale que le duc Charles IV soutint contre la France, pendant plus de quarante ans, avec une persévérance que secondaient les efforts incessants d'un peuple dévoué à son prince, et peut-être encore plus jaloux de sa nationalité (1). Une des premières conséquences de ces hostilités dut être de ralentir dans toute la contrée, envahie ou menacée de l'être bientôt, les travaux intellectuels sans lesquels l'imprimerie ne fait que languir, quand elle ne succombe pas.

L'année suivante n'offre à citer que deux ouvrages de peu d'importance, outre ceux en petit nombre que déjà l'on connaît.

(1) V. sur cette guerre, sur les causes qui y donnèrent lieu et prolongèrent sa durée fort au-delà de la guerre de Trente ans avec laquelle elle se confond dans l'histoire, l'excellent ouvrage de M. le comte d'Haussonville intitulé *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*. (Paris, 1854, in-8).

RELATION du Reverendissime patriarche d'Ethiopie, Don Alphonse Mendez, touchant la conversion des ames qui s'est fait en cet empire depuis 1629. *Pont-à-Mousson, Philippe Vincent*. 1633. In 12 de 3 ff. prélim. et 112 pp. de texte.

Ce volume, que je n'ai pas vu et qui est probablement petit in 8, format beaucoup plus usité au xvii^e siècle que l'in-12 ordinaire avec lequel on le confond trop souvent, doit être une suite de la première édition des Lettres édifiantes qui, comme on sait, a paru en un volume intitulé EXTRAIT des lettres adressées au R. P. Général de la Compagnie de Jesus.. *Pont-à-Mousson, Francois Gavnault*. 1629 in 8 (1).

BREVIARIUM totius orbis terrarum... *Messiponti, Phil. Vincent*. 1633. In 16 de 112 pp.

L'Année 1634 n'est guère moins indigente en produits de la typographie lorraine. Nancy était alors occupée par les Français, et il est peu probable qu'on y ait imprimé autre chose que des placards de l'autorité française. Epinal, dans le duché de Lorraine, St.-Mihiel et Pont-à-Mousson, dans le Barrois non mouvant, sont les seules villes dont on cite des impressions portant ce millésime (2). On peut y ajouter Toul, ville française au milieu de la Lorraine, ville fortifiée et, comme telle, plus ménagée par la guerre que le reste du pays.

(1) V. Recherches... p. 388.

(2) V. Recherches, p. 434.

A Pont-à-Mousson, grâce sans doute à son université encore en exercice cette année là, quoique la ville fût depuis longtemps au pouvoir de Louis XIII et occupée militairement, l'imprimerie a donné plus de signes de vie que partout ailleurs. Je puis ajouter à ce qu'on en sait déjà deux ouvrages dont le premier est cité, sans indication de format, dans la Bibliothèque des auteurs de Bourgogne au mot *Duneau (François)*, nom du Jésuite qui l'a écrit.

CONFÉRENCE tenue à Sedan en 1634 avec Pierre Dumoulin, ministre. *Pont-à-Mousson. 1634.*

Le second est intitulé :

LES REMARQUES SUR la langue Française Pour parler à la Mode & selon l'air du Temps... *Au Pont à Mousson, Chez Philippe Vincent. M. DC. XXXIV. Pet. in 8 de 3 ff. prélim., titre compris et 170 pp.*

La dédicace de ce petit volume au marquis d'Everly, est signée Jean de Wepy. Le nom de l'auteur qui n'est autre que l'imprimeur Verdunois, Jean Wapy, montre combien était variable autrefois l'orthographe des noms propres. Dans les livres sortis de ses presses, c'est Wapy ; dans ceux dont il est l'auteur et où la prononciation vulgaire a prévalu, c'est Waipy ou Yvépy. Celui-ci est encore un ouvrage posthume, imprimé avec la dédicace que probablement Jean Wapy se proposait d'y mettre.

Si j'ai ajouté Toul aux trois autres villes où les travaux de la typographie lorraine n'ont pas entièrement cessé en 1634, ce n'est pas pour l'importance de l'ouvrage où son

nom se trouve inscrit au frontispice. Ce n'est qu'un livre de quelques pages ; mais il y est question des possessions de Loudun et de Laubardemont.

LE GRAND MIRACLE arrivé en la ville de Loudun en la personne d'Isabelle Blanchard fille seculiere recevant le S. Sacrement de l'autel et le procès-verbal faict sur ce sujet par Monsieur de Laubardemont avec l'exorcisme fait à ladite possédée. *A Toul, Venute la Coppie imprimée à Troyes par Antoine Chevillot. 1634. In 8. de 8 pp.*

Isabelle ou Elizabeth Blanchard était une des possédées de Loudun où le procès d'Urbain Grandier en fit surgir un si grand nombre. Il est question de cette fille et du miracle qui s'opéra en sa personne dans l'Histoire des diables de Loudun, ou de la possession des religieuses Ursulines, et de la condamnation et du supplice d'Urbain Grandier, Curé de la même ville, par Aubery (1). « Comme la Supérieure excelloit entre les religieuses » dit cet auteur, « Elizabeth Blanchard remporta le prix entre les sœurs... La Blanchard avoit osé soutenir à Grandier qu'il avoit eu un commerce charnel avec elle et qu'il lui avoit promis de la faire princesse des magiciens, si elle vouloit le suivre au sabbat, quoiqu'il protestât ne l'avoir jamais vue jusqu'au jour qu'elle lui fut confrontée. Elle se disoit possédée par six diables : par Astarot et le Charbon d'impureté qui étoient de l'ordre des anges,

(1) Amsterdam. S. D. in 8, pp. 138-139 ; 200 à 206.

» par Belzebud et le Lion d'Enfer, de l'ordre des Archanges, » et par Péron et Manon, de l'ordre des Cherubins. » Six diables au corps d'une fille, sans compter celui dont elle était possédée au jour du miraele et qui ne voulut pas dire son nom, c'est bien plus qu'il n'en fallait pour déterminer chez elle des mouvements convulsifs et autres. Au reste, je suis tenté de croire que, de tous ces suppôts de l'enfer, le second était le seul dont elle fût réellement possédée.

Aubery ne dit pas où fut imprimée, pour la première fois, la relation du grand miracle opéré en la personne d'Isabelle Blanchard. La Copie de Troyes, sur laquelle ~~est~~ faite l'édition Toulouse, n'est probablement pas la seule qu'on ait imprimée en France, à une époque où la croyance aux sortilèges et aux maléfices était à peine ébranlée, et lorsqu'un ministre tout puissant avait, en raison du procès du curé Grandier victime de sa vengeance, un intérêt de circonstance à la soutenir.

Je n'ai connaissance d'aucun livre imprimé à Verdun en 1632 et dans les années subséquentes, et peut-être n'en existe-t-il point. Ce n'est qu'une conjecture ; mais elle est fondée sur la situation matérielle et morale de cette ville où la peste exerçait alors, et notamment en 1636, les plus affreux ravages (1).

(1) V. *Recherches historiques sur les maladies épidémiques et contagieuses qui ont régné dans le Verdunois*, par M. Ch. Buvignier (Verdun, 1883. In-8°).

NOUVELLES RECHERCHES
DE
BIBLIOGRAPHIE LORRAINE.

CHAPITRE IV.

1635-1700.

Extrait des Mémoires de l'Académie de Stanislas.

Nancy, imprimerie de veuve Raybois et comp.

NOUVELLES RECHERCHES

DE

BIBLIOGRAPHIE LORRAINE.



1633—1700.

A dater de 1633 jusque vers 1660, les produits de la typographie ne se montrent plus que rarement dans le malheureux pays de Lorraine, où de toutes parts la guerre amoncelait des ruines, tandis que, secondée par la famine et la peste, elle changeait en déserts des campagnes fertiles où se pressait naguère une population nombreuse. Deux villes seulement des états du duc de Lorraine, Nancy et Pont-à-Mousson ont conservé des imprimeries qui ne fonctionnent plus que de loin en loin ; il en est de même de Toul et de Verdun (1), villes françaises dont la guerre a épargné les murailles, mais que la peste a dépeuplées. Pour ce qui est d'Epinal, de Saint-Nicolas et de Saint-Mihiel, il n'y a pas trace, au moins à

(1) Je ne parle pas de Mirecourt où la typographie n'a fait que se montrer en 1616, ni de St-Dié où elle n'avait reparu, en 1623, que pour donner une édition incorrecte et mal exécutée des *Saintes Antiquitez de la Vosge*.

ma connaissance, que la typographie y ait continué ses travaux dans les vingt-cinq années qu'embrasse cette calamiteuse époque ; et même la première de ces trois villes est la seule dont on puisse citer un livre imprimé dans la seconde moitié du XVII^e siècle (1).

Aux approches de 1660, l'imprimerie semble se ranimer en Lorraine ; mais c'est à Toul seulement, siège d'un vaste diocèse, où l'on voit plusieurs imprimeurs associés exploiter, avec une activité toujours croissante jusqu'à la fin du siècle, le besoin de lectures pieuses et de livres liturgiques. Quelques ouvrages du même genre se montrent aussi à Verdun, à Nancy et à Pont-à-Mousson ; mais la part des lettres et des sciences est à peu près nulle dans les impressions lorraines de cette époque ; et s'il en est qu'on puisse appeler historiques, c'est à l'histoire ecclésiastique qu'elles appartiennent presque toutes. Y a-t-il lieu de s'en étonner quand on voit à Pont-à-Mousson l'université en décadence depuis 1635, et se soutenant à peine ; lorsque Nancy qui, sous le gouvernement de ses ducs, avait été à la fois capitale du duché de Lorraine, résidence princière et siège de hautes juridictions, dépouillée successivement de tous ses avantages sous la domination française, n'était plus en 1685 qu'une ville secondaire, en ruines et aux trois-quarts dépeuplée, ressortissant du parlement de Metz et du présidial de Toul ?

(1) V. Recherches, p. 440 et suiv.

Je vais parcourir cette époque inféconde en produits typographiques et surtout en livres de quelque valeur, quoiqu'elle ne comprenne pas moins de soixante-cinq ans d'un siècle éminemment littéraire. Il ne me faudra qu'un petit nombre de pages pour inventorier ce qui jusqu'à présent a échappé aux investigations de la bibliographie et quelques volumes encore qui, bien examinés, ne méritaient pas à tous égards le dédain avec lequel ils ont été volontairement passés sous silence. Le butin ne sera pas riche ; mais on ne glane avec fruit que dans les champs où la moisson a été abondante.

L'ordre des dates est celui que je vais suivre, quelque soit le lieu d'impression.

1635.

LETTRES PATENTES DV ROY, contenant les povvoirs donnés Par sa Majesté à Monseigneur le Prince de Condé, premier prince du sang & premier Pair de France, pour commander es Pais & Duché de Lorraine. Publiées au Conseil souuerain estably par le Roy à Nancy le 7 May 1635. *A Nancy. Par Anthoine Charlot...* M. DC. XXXV. Pet. in-8.

Les termes de ces lettres patentes sont remarquables, et Louis XIII n'en aurait pas employé d'autres, si un traité lui eût assuré la souveraineté du duché de Lorraine conquis par ses armes. — « Nous avons, dit-il, établi » nostre dit cousin nostre lieutenant-général représen- » tant nostre personne en nostre pays et Duché de Lor-

« raine. Avec plein pouvoir... de pourveoir et avoir
« esgard à toutes choses généralement quelconques con-
« cernant le bien de nos affaires et de nostre service en
« l'estendue de nostre dit Pays et duché, contenir tous
« nos sujets habitans d'iceluy en l'obéissance, respect
« et fidélité qu'ils nous doivent..... Faire obéir aux arrests
« et jugemens qui seront rendus au Conseil souverain par
« nous établi en nostre ville de Nancy et autres justices
« et juridictions de nostre dit pays... Commander pour
« nostre service, dans toutes les villes et places dudit
« pays de Lorraine, pareillement en nostre dite ville de
« Nancy; en chasser et mettre dehors, comme de tous
« autres lieux qu'il estimera nécessaire, tous les habi-
« tans qu'il recognoistra factieux et mal affectionnés à
« nostre service ou qui pourroient nous estre suspects,
« faisant sçavoir aux autres, par les voies qu'il jugera
« propres à cet effect, que le premier qui fera quelque
« action contraire à l'affection qu'il nous doit sera puny
« de mort, sans grace ni rémission..... »

Ce n'est pas, on le voit clairement, pour réprimer un voisin turbulent que Louis XIII a cette fois envahi la Lorraine, c'est *animo domini*, et ce pays n'est à ses yeux, comme il le dit encore, qu'une *province frontière* contre laquelle ses ennemis forment leurs principales entreprises et leurs mauvais desseins, et dont il lui importe d'assurer la *conservation*.

Ces lettres patentes auraient dû trouver place dans les preuves de la seconde édition de l'Histoire de Lorraine,

par Dom Calmet ; mais on les y chercherait vainement.

REGLEMENT et etablissement de la compagnie des penitens blancs de la ville de Nancy. *A Nancy par Anthoine Charlot...* 1635. Pet. in-8, pag. de 3 à 94, outre le titre et un frontispice gravé par Callot (1).

Ce règlement a été réimprimé avec quelques additions vers 1713, sous le même titre, à Nancy, chez R Charlot et la veuve de P Deschamps ; mais les *Pénitents* de Callot y sont remplacés par le même sujet gravé en bois.

1636.

MANIERE de faire election des personnes propres et idoines povr aerer & nettoyer les maisons infectées de Peste. Avec vne facile & assurée façon d'en chasser le foyer Pestilent. Mises en pratique à Nancy depuis l'An 1630, iusques au 19 Iuin Mil six cens trente-six. Dressée par vn Docteur Medecin choisi de Messieurs du Conseil de la Chambre de la ville de Nancy, pour assister au Conseil de Santé. *A Nancy, Par Anthoine Charlot Imprimeur.....* M. DC. XXXVI. Pet. in-8 de 16 ff, titre compris, pag. de 2 à 32.

Il est question de cet écrit, dont l'auteur est un sieur de

(1) C'est la pièce désignée au Catalogue de Sylvestre sous le titre des *Deux pénitents de la confrerie du Gonfalon*. Elle est décrite, sous le n° 199, dans la seconde partie des *Recherches sur la vie et les ouvrages de Jacques Callot*, par M. E. Meunier.

Belchamps, docteur médecin au service de la ville de Nancy, dans une intéressante notice historique et médicale sur l'hospice de Maréville près Nancy, publiée par M. Archambault, médecin de cet hospice, dans les Mémoires de la Société des sciences, lettres et arts de Nancy, année 1847.

1642.

Les registres du Conseil de ville de Nancy contiennent, à la date du 17 Aout 1642, la mention ci-après d'un typographe dont je n'ai vu encore le nom sur aucun imprimé, « Audit jour a este résout qu'à l'advenir Pierre
« Pierson, imprimeur, demeurant en cest hostel, sera
« employé à imprimer toutes ordonnances et aultres dé-
« pesches que besaing seroit pour le service de la ville,
« sur l'offre qu'il a fait de se contenter, pour ses sal-
« laires, de ce qui luy sera réglé et ordonné par les
« Sieurs Conseillers et gens de céans, sur les parties qu'il
« leur présentera de son travail, de temps en temps. »

On verra plus loin, à partir de 1646, Antoine Charlot joindre, sur les livres sortis de ses presses, le titre d'imprimeur de la ville à celui d'imprimeur du Roy ou de son Altesse, suivant les circonstances.

1643.

CEREMONIAL des religieuses de la congrégation de Nostre Dame. Tiré des Rubriques du Messel, Breuiaire, Pontifi-

cal, & Rituel Romain. Première partie... — Seconde partie Contenant la Vesture & Profession des Novices, & l'Election de la Mere Superieure. — A Verdun. Par *Nicolas Jacquet, Imprimeur du Roy*. M. DC. XXXXIII. 2 parties en 1 vol. in-8.

Première partie : 7 ff. prélim. titre compris ; texte et table pag. de 1 à 186 ; 28 ff. de plain-chant pag. ij-liiij. Seconde partie, pag. 4-229 outre le titre.

Il est à croire, comme je l'ai dit au chapitre précédent, que Nicolas Jacquet succéda à Jean Wapy, vers 1630. En tous cas, il était en exercice en 1637 : les registres de l'hôtel de ville de Verdun mentionnant, à cette date et en 1641, des requêtes par lui présentées pour être payé d'impressions qu'il avait faites par ordre du Conseil.

1644 et 1645.

M. Charles Weiss, auteur de l'article *Rigault* (*Nicolas*), dans la Biographie universelle, cite trois opuscules que ce savant philologue a fait imprimer à Toul, en 1644, 1645 et 1651. Rigault était alors Conseiller au parlement de Metz qui, comme on sait, fut transféré à Toul en 1637 et y siégea jusqu'en 1659 ; et c'est dans cette dernière ville qu'il mourut en 1654, doyen de sa compagnie :

1° DE LEGE VENDITIONIS DICTA. Observatio duplex ad legem *Curabit presses*. Cod. de actione empti. *Tulli*. 1644, in-4° ;

2° *De modo proposito fœnoris observatio. Tulli. 1643, in-4° ;*

3° *OBSERVATIO de populis fundis, seu de statû et conditione populorum qui fundi facti esse dicebantur lege Julia, de Civitate Romana. Tulli. 1681, in-4°.*

Les deux premiers de ces opuscules doivent porter l'adresse de Simon Belgrand, seul ou associé à Jean Laurent.

1646.

ADRESSE A LA VIE CONTEMPLATIVE, par un religieux des peres Carmes deschaussez. A Nancy par Anthoine Charlot imprimeur du Roy et de la ville, pet. in-4°.

1647.

En 1647, parut à Toul une traduction française des Chroniques de l'ordre de S^t Benoit, écrites en espagnol par Dom Antonio Yopez, religieux bénédictin. Voici ce que dit à ce sujet Dom Calmet, dans sa Bibliothèque Lorraine, au mot Rethelois (Martin).

« Dès l'an 1619 le P. D. Olivier Mathieu, natif de
« Toulouse, et Profès de l'abbaye de Monferrat en Cata-
« logne, avoit entrepris de mettre en françois l'ouvrage
« du P. D. Antoine Yopez, et étant venu à Paris, il mit
« son manuscrit entre les mains de Dom Laurent Bér-
« nard, docteur en théologie, pour le lire et l'approuver ;
« puis il le fit imprimer en 1619 et le dédia au Roi

« Louis XIII. Il avoit aussi traduit en françois un second
« volume d'Yepez ; mais la mort l'a empêché de conti-
« nuer la traduction des autres volumes.

« Dom Rethelois ayant appris la langue espagnole,
« résolut de continuer l'ouvrage du P. Olivier Mathieu,
« et commença sa traduction par le troisième volume
« d'Yepez qu'il fit imprimer à Toul en 1647, résolu de
« faire réimprimer les deux premiers tomes de Dom
« Olivier en pareille forme : ce troisième volume de Dom
« Rethelois est dédié à la Reine régente.

« Le 4^e tome fut dédié au prince de Conty et imprimé
« en 1648 ; le 5^e tome fut imprimé en 1666 ; le 6^e en
« 1667 ; le 7^e en 1670 ; ensuite on fit réimprimer en
« 1674 le 1^{er} tome.

« Le second fut seulement imprimé en 1684, par les
« soins des supérieurs de la congrégation qui le dédièrent
« à M. de Béthune, évêque de Verdun. »

Je renvoie à Dom Calmet pour la continuation de cet
article qu'il termine en disant que la traduction du P.
Rethelois « n'a pas eu tout le succès qu'on en espéroit,
« par ce qu'elle n'est pas écrite avec une parfaite pureté
« de langage et que l'impression n'a pas été exécutée
« avec la propreté du papier, ni la beauté des caractères
« que méritoit un livre de cette nature... »

Ces détails sont à peu près exacts, ainsi qu'on va le voir
par la description bibliographique des sept volumes dont
il est question, et qui sont in-folio. Dom Calmet aurait pu
ajouter qu'en donnant une réimpression des deux pre-

miers volumes, Dom Rethelois en a, c'est lui-même qui le dit dans la seconde préface du tome 1^{er}, « corrigé le » langage et augmenté l'histoire, selon les mémoires qui » lui avaient été envoyés » et que, dans cette préface, il promet de faire toutes ses diligences pour recouvrer le texte espagnol du 8^e volume de Yopez, encore inédit. Chacun des sept volumes est intitulé :

CHRONIQUES GENERALES DE L'ORDRE DE S. BENOIST, Composées en Espagnol par le R. P. Dom Anthoine de Yopez abbé de Saint Benoist de Valladolid. Et traduites en françois par le R. P. Dom Martin Rethelois, Président de la Congrégation de Saint Vanne et de Saint Hydulphe.

Seulement, dans les tomes 3 à 7 imprimés les premiers, le traducteur ne se qualifie encore que de religieux bénédictin de cette congrégation.

Le titre des tomes 1, 3, 4, 5, 6 et 7 est orné d'une gravure au burin, qui en occupe la majeure partie et qui représente S^t Vanne et S^t Hydulphe supportant un écusson sur lequel est inscrit le mot *pax*, devise de l'ordre de S^t Benoit. Au 2^e volume, cette gravure est remplacée par une autre de moindre dimension où l'on voit un saint abbé, à mi-corps, priant devant un Crucifix. Toutes deux sont anonymes.

TOME 1^{er}. A Toul, par Jean Laurent & Jean François Laurent Imprimeurs du Roy. 1674. 12 ff. prélim., titre et faux titre compris. Texte paginé de 1 à 611, suivi de 60 autres pages pour les preuves et la table des matières.
— **TOME II: A Toul par Alexis Laurent Imprimeur du**

Roy. 1684. 4 ff. prélim. Pages 1-712, 1-93. — Tome III : A Toul, Chez Simon Belgrand & Jean Laurent, Imprimeurs du Roy. 1647. 8 ff. prélim. Pages 1-612, 1-96. — Tome IV : A Toul... (comme au précédent). 1648. 6 ff. prélim. Pages 1-623, 1-86. — Tome V : A Toul, Par Jean Laurent & Jean François Laurent... 1656. 4 ff. prélim. Pages 1-612, 1-85. — Tome VI : A Toul... (comme au précédent). 1657. 6 ff. prélim. Pages 1-606, et 1-106. — Tome VII : A Toul... (comme au précédent). 1670. 6 ff. prélim. Pages 1-643 et 1-77.

REGLE DE S. AUGUSTIN, a l'usage des Religieuses de la Congregation de N. D. avec ses Constitutions (1) & les Reglemens de Pierre Fourrier. Nancy. 1647, in-12.

(1) J'ai sous les yeux une autre édition de ces constitutions, postérieure de deux ans à celle-ci, sans indication du lieu d'impression et assez mal exécutée pour être rangée, au moins conjecturalement, parmi les produits des presses Nanceiennes ou Mussipontaines de cette époque.

Les vrayes Constitutions des religieuses de la congregation de Nostre Dame Faictes par le Tres Reuerend Pere Pierre Fourrier leur Instituteur, & General des Chanoines Regulars de la Congregation de Nostre Sauueur, approuuées par Nostre Saint Pere le Pape Innocent X. S. l. 1649, pet. in-8, 13 ff. non chiffrés, y compris le titre au dos duquel est *Le vray Pourtrait du R. P. Pierre Fourrier, auteur, et esleu General de la congregation des chanoines regulars de Lorraine. Decedé le 9^e Decembre, l'an 1640, âgé de 76 ans.* Ce portrait qui est en médaillon ovale, assez bien gravé et qu'on peut croire ressemblant, est signé, au bas de la planche, *Catien Aubry sc. à Paris...* Texte : pag. 4 (au verso du 14 f. signé B2) à 366 pour la 1^{re} et la 2^e parties. 3^e partie : 1-96. 4^e partie : 1 à 149. 5^e, 6^e et 7^e parties ensemble : 1-68, la table comprise.

Le Catalogue de Secousse (n° 320), où je trouve ce titre de livre, ne rapporte pas l'indication du typographe qui probablement est encore Anthoine Charlot, dont le nom est le seul que j'aie rencontré jusqu'à présent sur les impressions faites à Nancy, de 1636 à 1682 (1).

1648.

CLAIRE ET VERITABLE EXPLICATION de l'estat present de tout l'ordre Seraphique des freres mineurs fondé par le grand et insigne Patriarche Saint François. Compose en latin par le R. P. Benite Combussou Savoyard... et traduit en françois par le R. P. d'Alphonse Rethelois, Rel. benedictin de la Congregation de Saint Vanne &c. Jouxte l'exemplaire en 1628 et a *Nancy pour la seconde édition, par Anthoine Charlot.....* 1648. Pet. in-8 de 171 p. p. et 1 f. non chiffré.

1649.

RELATION VERITABLE de la mort barbare et cruelle du Roy d'Angleterre arriuée à Lōdre le neufuieme Feburier 1649... *A Nancy, Par Anthoine Charlot Imprimeur du Roy et de la Ville demeurant deuant la primantiale* (2). Pet. in-8 de 8 ff. sans titre (3).

(1) V. Recherches, p. 350, note (1).

(2) Primatiale. Il n'y a pas plus de 28 ans que les gens du peuple, à Nancy, et surtout les vieillards prononçaient encore *primantiale*.

(3) Au moins dans l'exemplaire que j'ai vu à Nancy, chez M. Thierry-

1651.

LES HONNEURS RENDUS A S. JOSEPH, Par l'Eglise Cathédrale, & Ville de Toul. Avec les Regles de la Confrerie établie sous son Invocation, & diuers Exercices devots à l'honneur du mesme Sainct. Ensemble les Petits Offices de Iesvs, Marie, & Ioseph, leurs Litanies, & autres prieres : Le tout pour implorer la misericorde de Dieu, & luy demander la Paix. *A Toul, Par Gerard Perin, Imprimeur & Libraire.* 1651. In-16. 8 ff. prélim. y compris le titre, au verso duquel est l'image de S^t Joseph gravée en taille douce. Texte pag. de 1 à 292, suivi d'une seconde image du même Saint, différente de la première, et de la table : 2. ff. Une troisième gravure, représentant Jésus au berceau et à ses côtés la S^{te} Vierge et S^t Joseph, occupe le verso de la page 95. Elle est semblable aux deux autres, pour l'exécution qui est fort médiocre ; toutes trois sont anonymes, seulement on lit au bas de celle-ci : *Herman Weyen, excū cum Privilegio* : ce qui, comme on sait, n'est qu'une indication de tirage.

La ville de Toul était abritée par ses remparts contre les ravages de la guerre qui depuis vingt ans désolait le pays ; mais son territoire n'avait pas été épargné et, dans

Solet dont la précieuse collection lorraine m'a fourni, pour ces Nouvelles recherches, plus d'un livre rare à citer et plus d'une correction à faire.

le vaste évêché dont elle était le siège et qui comprenait presque toute la Lorraine ducale, la dévastation et la misère des habitants surpassaient tout ce qu'il est possible d'imaginer (1). C'est dans cet état de choses que « Jean Midot (2), docteur en théologie et ès droits, « Doyen et grand archidiaque, chanoine de l'église de « Toul et vicaire général du chapitre, député par icelui, « le siège épiscopal vacant, » rendit, le 18 Mai 1630, une ordonnance pour la célébration de la fête de S^t Joseph. Les guerres, dit-il, en s'adressant « à tous abbez, Doyens, Chapitres, Doyens ruraux, leurs eschevins, Curez et leurs « vicaires de ce diocèse de Toul... Les guerres nous ayant « réduits à une telle extrémité de misères qu'il nous faut « succomber sous le faix de tant de calamités, si nous ne « sommes bientôt soulagés par le moyen de la paix que « nous avons demandée au Ciel et à la terre depuis tant « d'années et toujours en vain, nous avons creu, pour « l'acquiesce de nostre charge, ne pouvoir présenter un « moyen plus efficace, pour obtenir cette paix si désirée, « que d'implorer le secours du bienheureux S^t Joseph, « avec celui de la très-sainte Vierge son épouse : Car « que pourroit refuser un fils si pieux et si puissant à ses « parents qu'il ayme si tendrement. Partant nous vous « admonestons et enjoignons de commander, tous les « ans, en vos églises que la feste de ce grand saint soit

(1) V. Histoire de la réunion de la Lorraine à la France. Chap. XVI.

(2) V. Biblioth. Lorr. au mot *Midot*.

« célébrée comme feste de commandement, conformément à la Constitution d'Urbain VIII et de luy destiner un autel particulier (1), ou de faire mettre son image sur quelqu'un de ceux qui sont dans vos églises, devant laquelle tout le peuple fasse prières à Dieu pour la paix et principalement en cette année de Jubilé qui est un temps de pardon. De plus, de célébrer une messe solennelle en l'honneur de ce bienheureux patriarche, tous les mois, à certain jour que vous assignerez, et faire autres prières publiques chaque semaine, au jour pareillement que vous destinerez, adjoutant en outre aux messes que vous célébrerez tous les jours une collecte particulière de ce saint, pour impêtrer son aide... »

L'Etablissement de la confrérie de S^t Joseph eut lieu par une autre ordonnance datée du 3 juin de la même année et dont le préambule est remarquable. « Il y a vingt ans et plus que le ciel nous voyant engagés opiniastrement dans nos péchés, nous tient par une juste punition enchaînés dans une longue suite de funestes malheurs et asservis sous l'esclavage d'une impitoyable guerre, sans que dans l'obscurité de tant de tourbillons et tempestes, nos esperances se puissent relever à la vue d'un seul rayon favorable. Le fléau de Dieu se déborde tousjours et passe sur nos testes ; nous sommes

(1) L'Autel qui fut alors érigé à S^t Joseph, dans la cathédrale de Toul, subsiste encore aujourd'hui.

« abandonnés au mépris, foulés aux pieds et accablés
« sous le poids de la misère même. Nous avons invoqué
« le Seigneur d'une forte voix, sans qu'il nous ait con-
« solés d'un seul regard de sa miséricorde. Au contraire
« les calamités s'élèvent plus fortement contre nous et,
« s'enflant sans mesure, elles frappent nos yeux de l'hor-
« reur présente d'un épouvantable naufrage. Toutefois
« il faut se roidir contre le désespoir. Frappons à la porte
« de la Providence divine, même au milieu de la ruine
« de notre adversité..... »

J'appelle encore l'attention sur ce qui suit, mais à un autre point de vue. « Donnons nos attentions à la voix
« de Dieu qui nous crie du Ciel : *allez à Joseph...* Et de
« vrai, ce n'est pas en vain que Dieu a remis en son
« premier lustre le nom merveilleux de ce grand Saint. »

Pour bien comprendre ces deux phrases et surtout la dernière, il est bon de feuilleter encore le petit volume dont je viens de donner la description. On y verra que le culte de St Joseph ne date en Lorraine que de l'époque où furent rendues les deux ordonnances dont il vient d'être question, c'est-à-dire, du milieu du xvii^e siècle. On avait bien fait à l'époux de la Sainte Vierge les honneurs du calendrier dans les missels (1) et dans les bréviaires

(1) V. Missale ad insignis Ecclesie Tullensis consuetudinem (Tulli, 1351. in folio) où St Joseph figure au Calendrier, au jour accoutumé du 19 Mars. Mais on l'y chercherait vainement dans un livre d'heures, manuscrit du xiii^e siècle ou de la première moitié du xiv^e, que j'ai sous

du diocèse de Toul, mais il était relégué parmi le commun des saints, sans place dans les églises et sans fête de commandement.

« Sur le commencement du siècle quatorziesme, je laisse parler l'auteur (1). » Henry Chiquot, chanoine de « l'église de Chartres et Jean Gerson chanoine de Nostre « Dame et chancelier de la faculté de Paris, deux célèbres « théologiens, après avoir conféré ensemble des moyens « qui seroient les plus propres et les plus efficaces pour « procurer de la gloire à S^t Joseph *qui alors estoit peu « connu et encore moins considéré des fidels*, ils travaillèrent, de vive voix et par livres escrits, à le faire « cognoistre et à establir sa dévotion auprès des grands « et parmy le peuple, représentant partout que les excellentes charges, l'éminente sainteté, la sublimité de la « gloire et la grandeur du pouvoir de ce patriarche méritoient que tout le monde l'honorast, que chacun se « mist sous sa protection et eust en luy une confiance « extraordinaire. Leur zèle eut son effect, de telle sorte « que plusieurs personnes recommandables pour leur « probité, doctrine et condition, s'estant joinets à eux,

les yeux et qui très-probablement a été fait pour le diocèse de Toul : car on y trouve S^t Gengoult, S^t Amand et S^t Epyre que d'autres Saints remplacent dans les calendriers des autres diocèses de France et, encore aujourd'hui, dans les almanachs imprimés ailleurs qu'en Lorraine. S^t Joseph est remplacé dans ce livre d'heures par S^t Offrodose.

(1) Libro citato, p. 4 et seq.

« aussitôt le clergé, la noblesse et le tiers estat embras-
« sèrent d'une commune ardeur le dévotion de St Joseph
« et revérèrent ce grand saint d'un eulte particulier,
« avec de rares et excellentes démonstrations de la très-
« haulte estime en laquelle ils l'avoient.

« Depuis ce temps et particulièrement depuis trente
« ou quarante ans, il s'est fait beaucoup de choses très-
« honorables à Saint Joseph en plusieurs églises Cathé-
« drales et collégiales d'Italie, de France, d'Allemagne,
« d'Espagne, de Flandres et de plusieurs autres provinces
« où Messieurs les vénérables chanoines ont conspiré
« avec nosseigneurs les Prélats à exalter son auguste nom
« et à réclamer son secours en leurs nécessités. Ils ont
« célébré sa grande feste avec plus de magnificence
« qu'auparavant. Ils ont commencé de solenniser celle
« de ses espousailles virginales ; ils luy ont basti des
« autels, dédié des images, érigé des confrairies et fondé
« des services solennels. Ils ont publié ses louanges dans
« les chaires et dans les livres. Ils ont composé des
« messes, des offices, des litanies, des hymnes et des
« oraisons propres pour luy. Bref, ils ont exécuté à son
« honneur tout ce que leur excellente piété leur a sug-
« géré d'illustre et de dévôt. »

1653.

L'Exemple donné par le chapitre de Toul ne tarda guère à être suivi à Verdun : témoin la mention ci-après

que j'extrais de l'Almanach historique de Verdun par Dom Cajot, année 1776.

« Baillot, Jacques, chanoine de la Cathédrale. Nous
« avons de lui un livre de dévotion intitulé : *VERDUN*
« voué à S^t Joseph. *Chez Jacquet imprimeur à Verdun*
« 1653. »

*PSALTERIUM BEATAE MARIAE VIRGINIS a S. Bonaventura
eximio Ecclesiae Doctori Seraphico editum... I H S. A
Verdun. par Jean Jacquet Imprimeur du Roy. M. DC. LIII*
in-16 de 312 pp. Initiales des phrases et des versets en
encre rouge. La note que je transcris ajoute : « Charmant
petit volume dont l'exécution typographique ne laisse rien
à désirer. »

Il y avait alors à Verdun deux imprimeurs du nom de
Jacquet : Jean Jacquet, éditeur du psautier de la Vierge
qui vient d'être décrit et Nicolas Jacquet dont je ne con-
naissais pas d'impression antérieure à 1643, quoique son
établissement remonte à treize ans en arrière de cette
date (1).

*LETRE dv sievr Lalovette av sievr de Vemicovr son
frere, contenant les raisons qui l'ont porté à embrasser
la Communion de l'Eglise Catholique, Apostolique &
Romaine. A Toul, Par S. Belgrand & I Lavrent... 1653.*
In-4 de 76 pp. outre le titre au verso duquel on lit, sous
la date du 20 Juin 1653, une approbation de Bossuet

(1) V. Supra, p. 408.

alors chanoine en l'église cathédrale de Metz. « Cet écrit, » dit-il « donnera à mon avis beaucoup de satisfaction » aux pieux lecteurs. Les considérations en sont très-solides. »

1634.

VERDVN EN IOIE dediée a Monseigneur le Prince François de Lorraine, eveesque (sic) et comte de Verdvn. Pour son Hevrevx Retour (1). Par les Escoliers du College de la Compagnie de Iesvs de Verdun; le second iour de Mars de l'an 1634. I. H. S. *A Verdvn par Nicolas Tacquet*. s. d. 6 ff. in-4 titre compris, paginés de 3 à 21 (pour 12).

C'est le Canevas d'une représentation théâtrale, avec les noms des personnages et ceux des jeunes acteurs.

TERRORIS SACRI TRIVMPHVS, sive Salomon penitens. Drama.... *Mvssiponti, Typis Ioannis Guillere*..... s. d. 3 ff. in-4, pag. de 2 à 9.

Canevas d'une autre pièce annoncée comme devant être représentée, en février 1634, par les écoliers des Jésuites de Pont-à-Mousson. Le nom du typographe est imprimé de manière à faire lire *Civillere* au lieu de *Guilléré* (2).

(1) Le Prince François de Lorraine avait été, en exécution d'un article du traité de Munster, remis en possession de l'évêché de Verdun et des droits qui en dépendaient.

(2) V. Recherches, p. 449.

1633.

LE SOLDAT GENEREUX. Par le R. P. Thomas Le Blanc de la Compagnie de Iesvs. Povr l'utilité de tous les Soldats, afin qu'ils soient de iour en iour plus courageux & vertueux : & des Bourgeois qui les logent, afin de les auoir plus doux & plus traitables. *Au Pont à Mousson. Par Jean Guilleré.* 1633. Pet. in-8 : 6 ff. prélim. contenant le titre et la dédicace *aux Soldats François* ; texte paginé de 1 à 364.

Le titre seul de ce livre témoigne de la candeur du P. Le Blanc, non moins que de ses bonnes intentions. Assurément ce n'est pas sa faute, si les soldats qui, en 1633, étaient logés sous le toit et mangeaient le lard du bourgeois mussipontain ne se montrèrent pas plus doux et plus traitables que leurs devanciers ; s'ils continuèrent de battre leur hôte et de courtiser brutalement sa femme et sa fille, de maugréer et blasphémer ; s'ils restèrent pillards et maraudeurs ; et si une horreur salubre ne les tint pas à tout jamais éloignés du tripot, de la taverne et autres mauvais lieux. Il est fort à croire qu'ils n'ont pas lu son Soldat généreux. Ce n'est pourtant pas que ce livre soit illisible ; il doit même y avoir quelques bonnes pages, à en juger par le commencement du chapitre II que je transcris textuellement.

« Plusieurs nous dépeignent la vertu comme une bonne
« vieille toute ridée et chassieuse, qui tient son chapelet

« en main, baisse les yeux et la tête en terre, marche
« sur des ronces et des épines et se cache dans quelque
« grotte d'une montagne stérile, affreuse et retirée du
« commerce des hommes, pour y vivre d'un peu d'herbes
« et de légumes et détremper son pain dans les larmes
« que la discipline et la douleur luy tirent du corps. Les
« autres jettent la vertu dans un cloître de religieuses où
« elle a non seulement les fers aux pieds et aux mains,
« mais aussy aux yeux : ne pouvant regarder le monde
« qu'à travers d'un voile et du fer. (1) qui luy borne la
« veue de bien près.

« Non ! non ! la vertu est belle, vigoureuse, forte et
« agissante ; elle se trouve non seulement dans les grottes
« des hermites, les monastères des religieuses et les
« églises des prêtres ; mais aussy dans les cours des
« princes et des Rois et au milieu des armées, à la pointe
« des épées et à la bouche des canons. Elle se jette dans
« les plus rudes mêlées des batailles ; elle paroît avec
« joie et allégresse sur les brèches les plus dangereuses
« et se fait place au milieu d'un million de piquiers, de
« hallebardiers, de mousquetaires et des plus furieux
« soldats, armés de grenades, de pots à feu, d'huile
« bouillante et de tous les instruments que la furie des
« hommes et des enfers a inventés. »

En parcourant la table des derniers chapitres, on est

(1) La grille du parloir.

étonné du grand nombre de prières et d'oraisons jaculatoires que le P. Le Blanc fait dire au soldat généreux, et qui n'ont pas toutes le double mérite d'être courtes et bonnes. C'est pour ne pas être blessé et lorsqu'il est blessé ; avant, pendant et après la bataille ; quand elle est gagnée et quand elle est perdue ; quand il monte la garde et quand il la descend ; quand il entre dans la tranchée et quand il en sort ; lorsqu'il monte à l'assaut... Il y en a pour tous les actes et pour toutes les circonstances de la vie militaire, sans compter les oraisons et les litanies que notre soldat doit encore réciter en se levant et en se couchant ; quand il s'habille et quand il a fini de s'habiller, et les pratiques de dévotion, journalières, hebdomadaires et mensuelles que lui prescrit le bon jésuite son instituteur. Je ne sais pas jusqu'à quel point tout cela peut s'arranger avec les exigences de la vie de soldat, avec l'attention au commandement de ses chefs et l'exécution prompte et rigoureuse des ordres qu'il reçoit individuellement et collectivement. Si de nos jours, où tant de vieux livres sont remis en lumière, je voyais annoncer une réimpression de l'ouvrage du P. Le Blanc, je conseillerais à l'éditeur d'y ajouter une oraison que dirait le soldat généreux, toutes les fois que ses dévotés préoccupations le feraient mettre à la salle de police ou au cachot ; le P. Le Blanc a oublié de composer celle-là.

Le Soldat généreux n'est pas le seul ouvrage que le P. Le Blanc ait confié aux presses lorraines, témoin le titre ci-après recueilli dans un catalogue.

L'HOMME DE BONNE COMPAGNIE, par le P. Thomas Le Blanc, Jésuite. *Pont-à-Mousson, Jean Guilleré. 1655. In-8 de 94 pp.*

VBALDIN Comte de Montee ou le bon pensionnaire de la Compagnie de Iesvs. Présenté pour etrennes aux Pensionnaires du Collège du Pont à Mousson. *De l'Imprimerie de Jean Guilleré. Pont-à-Mousson. 1655. Pet. in-8, 12 ff. prélim. titre compris, texte pag. de 1 à 183.*

1656. .

LA VIE DE SAINT ASTIER religieux anachorete confes-sevr. Par le R. P. Antoine Aubertin, Prieur de l'abbaye d'Estival. *A Nancy, Par Anthoine Charlot... 1655. Pet. in-8. Prélim. 5 ff. titre compris, 107 pp. de texte.*

On connaît généralement (1) l'édition de la VIE du tres-révérend père Pierre Fourier, dit vulgairement le Pere de Mathaincour, par le P. Jean Bedel, imprimée à Pont à Mousson, chez Jean Guilleré en 1656. C'est la seconde édition d'un ouvrage très-recherché en Lorraine. La première fut donnée à Paris en 1645, suivant l'indication que fournit une pièce manuscrite où il en est fait mention et qui, émanée d'un abbé de S' Sauveur en Vosge, porte la date de 1647.

(1) V. Recherches, p. 449.

1657.

L'IMITATION VÉRITABLE de la Sainteté de N. D. représentée dans l'institut des religieuses de la Congrégation. Composé par M. I. Bailliot chanoine de l'église de Verdun. *A Verdun, chez Nic. Jacquet, imp de Mons. le Prince F. de Lorraine, Evêque et Comte de Verdun.* 1657. Pet. in-8 : 3 ff. prélim., 227 pp. de texte et 3 ff. pour la table et l'approbation.

1658.

TRAITTÉ DE LA DIVINE SAGESSE et Contemplation des Chrétiens. Ou se voyent les tesmoignages certains de l'amour de Dieu envers les hommes, & de l'amour reciproque des hommes envers Dieu. Compose par le R. P. Cyrille de la Passion Carme dechausse. *A Nancy, Par Anthoine & Claude les Charlots Imprimeurs...* M. DC. LVIII. Pet. in-8 : 8 ff. prélim. contenant un frontispice gravé par Sebastien Leclerc et signé de lui, le titre imprimé et la dédicace à *très-haute, très-puissante et très-excellente Dame Madelaine d'Angene, Mareschale de la Ferté Senecterre, Gouvernante des duchez de Lorraine et du Barrois, etc.* Texte pag. de 1 à 713 et 9 ff. pour la suite de la table qui commence au verso de la page 713. Le titre gravé reproduit les neuf premiers mots du titre imprimé, avec cette sentence : *La multiplicité nous trouble, l'unité nous donne la paix.* Il y a en outre dans le volume

une planche de cercles concentriques, exécutée probablement par le même artiste.

1663.

LA CLEF DVCALE de la Serenissime..... Maison de Lorraine (par le P. Jacques Saleur). *A Nancy; par Anthoine, Claude Et Charles les Charlot...* 1663. Pet. in-fol. (1).

On rencontre quelquefois des exemplaires cartonnés de cet ouvrage qui contiennent, outre les deux pages de la Question apologétique, trois autres feuillets additionnels, paginés 129 à 134 et occupés par les généalogies des ducs d'Austrasie, etc.

1664.

Il existe à la date du 1^{er} août de cette année un document sur la police de l'imprimerie, rapporté par François de Neufchâteau, dans son Recueil des anciennes ordonnances de Lorraine. C'est un arrêt de la cour souveraine de Lorraine et Barrois, rendu sur les réquisitions du procureur général, à l'occasion d'un imprimé relatif au commerce et à la marque des fers, et portant à la fin défense à tous imprimeurs ou autres d'imprimer ou afficher, soit imprimés, soit manuscrits, sans avoir préalablement communiqué à ce magistrat ou à ses substituts.

(1) V. Recherches, pp. 463 et suivantes, où ce livre est décrit avec détail.

Claude Charlot ayant été poursuivi pour cet imprimé, il avait d'abord été ordonné qu'il serait constitué es prisons de la conciergerie et que ses biens seraient saisis et confisqués ; mais l'arrêt du 1^{er} août 1664 ne prononce en définitif contre lui qu'une amende de 200 francs.

1663.

EDICT DE SON ALTESSE portant la redvction des droictz d'entrees, et Sorties, Impostz de fredeav et des Toilles, avec le Reglement sur iceux. *A Nancy, Par Charles Charlot, Imprimeur Juré de Son Altesse...* 1663. In-4° de 8 pp. y compris le titre aux armes de Lorraine. —

TARIF general des droicts d'entrées et sorties des Dvchés de Lorraine et de Bar, Pays & Estat de Son Altesse. *A Nancy...* (comme ci-dessus)... 1663. In-4° de 16 ff. non chiffrés, y compris le titre aux armes de Lorraine, signat A-D.

Ces deux imprimés qui sont inséparables peuvent être consultés, comme documents officiels, sur le commerce qui se faisait, au xvii^e siècle, dans les états du duc de Lorraine.

1668 et 1669.

ALEXANDER et Aristobvlvs tragœdia Ad solemnem Præmiorum distributionem Dabatur in theatrum a Selectis Rhetoribus Collegii Mussipontani Societatis lesv. Die 21 Augusti 1668. *Mussiponti Typis Ioannis Guilleré.* In-4° de 6 ff. non chiffrés, titre compris, qui suivant

l'usage ne contiennent autre chose que l'argument de la pièce, les noms des personnages et des jeunes acteurs.

Il n'est pas à ma connaissance que le nom de Guilleré reparaisse après 1668.

L'année suivante, deux pièces de circonstance furent jouées par les écoliers des Jésuites, l'une à Bar-le-Duc, l'autre à Pont-à-Mousson. Ce fut pour célébrer le mariage du Prince de Vaudémont (1) fils naturel de Charles IV. Le lieu d'impression ne s'y trouve pas : ce qui donne lieu de douter si elles ont paru à Pont-à-Mousson, ou si elles ne sont pas sorties des presses messines qui, vers cette époque, ont été employées plusieurs fois à de semblables publications, pour les collèges que les Jésuites avaient en Lorraine. En tout cas, l'exécution typographique de ces deux pièces diffère avantageusement de celle d'Alexander et d'Aristobulus.

1° MARS VAINCV PAR L'AMOUR. Action représentée par les écoliers du college de Bar de la Compagnie de Iesvs. Pour l'heureux Mariage de Monseigneur Charles Henry de Lorraine, Prince de Vaudemont avec Madame Anne Elizabeth de Lorraine, Duchesse d'Elbœuf. S. l. ni d. in-4°, 4 ff. pag. de 2 à 8.

ARIGENE ET CHARIPHILE. Comédie Héroïque Représentée par les Escholiers du College & de l'Vniuersité de Pont à

(1) C'est de ce prince qu'il existe un beau portrait gravé par N. de Larmessin, d'après un tableau de Ranc.

Mousson. Pour l'heureux mariage de Monseigneur Charles Henry de Lorraine Prince de Vaudemont avec Madame Anne Elizabeth de Lorraine d'Elboeuf. *Imprimé en l'an 1669. In-4°, 5 ff. y compris le titre, pag. de 2 à 9.*

Les dix années qui s'écoulèrent de 1670 à 1680 sont encore plus pauvres en impressions Nanciennes que celles qui suivirent l'entrée des Français dans la capitale du duché de Lorraine, en 1633. Claude Charlot et ses fils, qui seuls exerçaient l'industrie typographique dans cette ville appauvrie et déchue de toute son importance (1), n'eurent guère à imprimer durant ce long intervalle que les ordonnances de la police locale et les actes des intendants que Louis XIV avait préposés à l'administration du pays. Et plus tard, jusqu'aux approches du XVIII^e siècle, ce que

(1) V. Recherches, p. 476. C'est, je crois, au pillage du palais ducal, en 1670, qu'il faut attribuer la dispersion d'un certain nombre de manuscrits de haute importance artistique et historique, de livres imprimés, exemplaires de dédicace ou de présent, qui ont évidemment fait partie de la bibliothèque des ducs de Lorraine et qu'on retrouve au XVIII^e siècle et de nos jours, les uns chez les bibliophiles célèbres tels que Gaignat et le duc de La Vallière, les autres parmi les livres que la révolution française a fait sortir des monastères de l'ancienne Lorraine. L'existence d'une bibliothèque ducale est attestée par les registres des receveurs généraux et des trésoriers de Lorraine, conservés au trésor des chartes, et notamment en 1630 par un compte de Claude Gennetaire où se trouve la mention suivante. « Au S^r Antoine Coupdelance 25 francs que S. A. lui devoit de terme échu, tant pour gages de la charge de bibliothécaire de S. A. que pour l'entretien de sa bibliothèque. »

ces typographes imprimèrent, en dehors des publications officielles, est si clair semé que mes recherches pour découvrir quelque livre de cette époque, échappé aux bibliographes lorrains, sont restées infructueuses.

1671.

Le sermon dont l'intitulé va suivre ne porte pas de date d'impression ; mais il est à croire que le jour où il fut mis sous la presse suivit de près celui où il fut prononcé.

SERMON des graces que la glorieuse vierge Marie a fait à Verdun, et des secours qu'elle luy a donnée, particulièrement contre les Heretiques. Prononcé par le R. P. Urbain Quillot, Gardien des Peres Recolets. Le 3. septembre 1671, en la Procession générale, qu'on fait à Uerdun. *A Uerdun, Chez Jean Iacquet, Imprimeur de Monseigneur l'Illustrissime & Reverendissime Evêque, & Côte de Uerdun.* s. d. in-8 minimo. 8 ff. prélim. dont les 7 premiers contiennent le titre ci-dessus et la dédicace à Armand de Mouchy d'Hoquincourt, alors évêque de Verdun et le 8° est blanc. Texte pag. de 1 à 76.

On trouve dans ce sermon un narré, qui n'est pas sans intérêt, des dangers que Verdun courut à diverses époques, notamment au XII^e siècle, dans la guerre que cette ville eut à soutenir contre Renauld Comte de Bar, et en 1562, lorsque les protestants d'Allemagne que le Prince de Condé avait appelés à son secours tentèrent de

s'en emparer par surprise. Mais la meilleure partie est celle que l'orateur consacre à la mémoire de Nicolas Psaume évêque de Verdun, lors de ce dernier événement. La biographie de cet illustre prélat peut y puiser plus d'un trait caractéristique de sa sollicitude pastorale et de la vigilance avec laquelle, de loin comme de près, il administrait son diocèse.

Wassebourg qui a écrit l'histoire des évêques de Verdun, dans ses Antiquitez de la Gaule Belgique, imprimées en 1549, disait (1) de Nicolas Psaume dont l'épiscopat ne datait encore que d'un an : « Nicolas Psaulme natif de » Chaulmont en Barrois, diocèse de Verdun, homme savant... obtint l'évesché de Verdun l'an 1548... Il mit » toute sa cure, tant par lettres, exemplaritez de vie que » par prédications ordinaires, réformer son clergé et les » subjectz de son évesché, ayant grand zèle d'entretenir » et deffendre l'honneur de Dieu, les droicts et libertez de » sondict évesché. En sorte qu'un chascun a grande » expectation de luy qu'il proffitera cy-après, par ses vertuz et sçavoir, en tous faits héroïques. »

Au troisième point de son sermon, le P. Urbain Quillot donne quelques détails sur le temporel de l'évêché de Verdun qui de son temps comprenait « 120 villages et » plus, » dit-il, « sans parler de quantité d'autres pièces » d'importance qui en ont été aliénés, comme les Comtés

(1) Fol. 550.

« de Clermont, de Valdense, de Chiny et de Los, les
« seigneuries de Dun, Jametz, Stenay, Mussy, Neuville,
« Viennes, Hans, Varennes, Montfaulcon, Aubreville,
« Aspremont, Sampigny, Hatton-château avec sa prévôté
« de dix-sept villages, Renepont et plusieurs autres... »

Urbain Quillot, né à Verdun, dit Dom Cajot (*Almanach
historique* de 1776), y fit profession chez les récollets en
1640 et mourut en cette ville, le 5 février 1693.

1676.

BIEN-SEANCE DE LA CONVERSATION entre les hommes.
*Communis inter homines scita urbanitas. A Toul, Par
Jean Laurent, & Jean François Laurent Imprimeur du
Roy & et de Monseigneur. M. DC. LXXVI, pet. in-8.,
8 ff. prelim. titre compris. Le texte français, imprimé en
caractères romains, tandis qu'en regard le texte latin est
en italique, commence au verso du 8^e feuillet. Pagination
1-223 ; cahiers de 8 et de 4 ff. alternativement.*

C'est une réimpression sans aucun changement, à ce
qu'il m'a paru, de l'édition de Pont-à-Mousson, 1617 (1).

1679.

TARIF pour les Conseillers du Roy, banquiers expedi-
tionnaires en Cour de Rome, arrêté au Conseil d'estat
de sa Majesté le 25 May 1675, avec une briefue Instruc-

(1) V. *Supra*.

tion pour ceux qui veulent obtenir des Expéditions de Cour de Rome, dans le Ressort & Estendue du Parlement de Metz & pour les Bénéfices y situez... *A Toul, Chez Estienne Rolin Imprimeur & Libraire. 1679. In-4° de 24 pp. titre compris.*

Je ne connais pas d'autre trace que celle-ci, découverte depuis peu, de l'exercice de l'imprimerie à Toul par Estienne Rolin, antérieurement au xviii^e siècle.

1680.

TARIF de reduction de toutes les espèces de France en celles de Lorraine. Pour la commodité des personnes qui font leur résidence dans les Duchez de Lorraine & de Bar, Eveché & Comté de Toul, ou qui sont obligés d'y faire voyage trafic ou Recette. Troisième Edition revue & augmentée de plusieurs Espèces. Par M. F. D. L. D. S. P., *A Toul, Par Alexis Laurent...* 1680. Pet. in-8, pag. de 2 à 37, outre le titre.

La quatrième édition de ce tarif, datée de 1687, ne diffère en rien de celle-ci. Dans l'une et dans l'autre, la pagination saute de 13 à 23, quoiqu'il n'y ait pas d'interruption dans les signatures (B. C.) Et cette reproduction d'une faute de typographie, si facile à corriger, donne lieu de croire qu'Alexis Laurent n'a fait que renouveler le titre des exemplaires de la 3^e édition, qui restaient invendus en 1687.

Ce livret indispensable à nos ayeux, est encore aujourd-

d'hui d'une utilité rétrospective, en ce qu'il montre quelle était la valeur relative de l'argent de France et de l'argent de Lorraine, ainsi que du franc Barrois. Il a été souvent réimprimé au XVIII^e siècle.

1683.

RELATION Journalière du siège de la ville de Vienne en Avstriche. Ecrite par un officier de Chancellerie de la Cour qui étoit dans la Place. Avec une Description du Combat qui se fit le 12 septembre 1683. A Espinal, Par François Maret, Imprimeur & libraire. S. D. (A la fin.) Sur la Coppie Imprimée à Metz. Pet. in-12, pag. de 3 à 48, outre le titre.

Ce petit volume ne porte pas de date; mais on peut croire qu'il a vu le jour peu de temps après les événements dont il donne la relation.

Le siège de Vienne avait commencé le 14 juillet 1683 et il fut levé le 12 septembre suivant. « Après le combat de » ce jour (1), les troupes Ottomanes, » dit l'auteur de la Vie de Charles V duc de Lorraine (2), » rentrèrent dans leur » camp toutes délabrées et en désordre; mais n'ayant » pas cru y être en sûreté, elles prirent la fuite à la fa- » veur des ténèbres. L'Épouvante des Turcs fut si grande

(1) Le burin de Sébastien Leclerc a concouru avec l'histoire à perpétuer le souvenir de ce combat. La gravure qu'il en a donnée, sous le titre de *Défaite des Turcs pres de Vienne*, fait partie de la belle suite des *Conquêtes ou Victoires de Charles V.*

(2) *Amsterdam, 1691 in 12.*

« et leur fuite si précipitée, qu'ils abandonnèrent toutes
« leurs tentes et la plus grande partie de leur équipage,
« toutes leurs munitions généralement, toute leur artil-
« lerie et l'étendart de l'empire ottoman avec les queues
« de cheval qui sont les marques du pouvoir absolu que
« les Grand-visirs ont dans leurs armées..... Le lendemain
« le Duc de Lorraine envoya complimenter le Roi de
« Pologne (Jean Sobiesky) sur la victoire que l'armée
« chrétienne avoit remportée sur ses ennemis... Mais le
« Roi de Pologne qui avoit été témoin de ses actions et
« de celles des autres généraux lui fit répondre que
« c'étoit une victoire à laquelle tout le monde avoit part ;
« mais que cependant on en devoit tout l'honneur à sa
« conduite et à la fermeté des troupes allemandes qui
« étoient entrées les premières dans le camp et dans les
« travaux des ennemis. » C'était, comme on sait, Charles V
qui commandait les troupes allemandes, dont faisaient
partie plusieurs régiments lorrains, restés fidèles à leur
drapeau.

Le petit volume dont on vient de voir le titre ne porte
pas de date ; mais il est à croire qu'il a vu le jour peu de
temps après les événements qui y sont rapportés. En tout
cas, c'est le premier, à ma connaissance, qu'aient produit
les presses Spinaliennes au XVII^e siècle, depuis les der-
nières impressions d'Ambroise Ambroise, en 1634 (1).

(1) V. Recherches, p. 430.

On retrouvera un peu plus tard le nom de François Maret sur des livres imprimés à Pont-à-Mousson.

1684.

DE L'ETAT et qualité de l'abbaye de Saint-Mihiel. *A Toul, chez Alexis Laurent. 1684. in-12.*

L'auteur de la Bibliothèque lorraine attribue ce livre, tantôt à Dom Hennezon, tantôt à Dom Paul Cachet. Cette dernière opinion est celle que partage Dom de l'Isle (1) qui le trouvait indigne du savant abbé de Saint-Mihiel.

1688.

CURA CLERICALIS, hoc est sacramentorum breve memoriale. *Tulli Leucorum, 1688. Pet. in-12 de 118 pp.*

1691.

La date de 1691 est inscrite sur la troisième édition de la *VIE de... Philippe de Gueldres... Pont-à-Mousson, Claude Cardinet et François Maret* (2), suivie, dans tous les exemplaires complets, d'une seconde partie due à l'éditeur Nicolas Guinet, abbé de Sainte Marie de la même ville et intitulée *ADDITION à la vie de... Philippe de Gueldres*. Le livre est bien connu (3), et si je le rappelle

(1) Auteur de l'Histoire de l'abbaye de Saint-Mihiel. Nancy 1757. in-4.

(2) Il est à remarquer, que ces noms se trouvent sur des livres imprimés à Epinal : Claude Cardinet en 1634 et François Maret en 1684.

(3) V. d'ailleurs Recherches, pp. 453—454.

ici, c'est pour dire que le P. Guinet y a reproduit une dédicace au duc de Lorraine, par les sœurs et religieuses du couvent de Sainte-Claire de Pont-à-Mousson, où la veuve de René II a fini ses jours. Cette dédicace, datée de Pont-à-Mousson, le août 1585, pourrait déjà servir à fixer avec quelque probabilité l'époque où parut l'édition originale. Mais il n'y a plus de doute possible, en présence de ces lignes que je transcris de la page 37 de l'Addition. « On a déjà deux fois » dit l'éditeur de 1691, « imprimé cette vie si édifiante, la première, l'an 1585, la seconde l'an 1607, vingt-deux ans après... Nous prouvons l'impression de 1585 par celle de 1607 où l'épître dédicatoire, écrite en lettres italiennes (italiques), est datée de sa première date, 1585... Nous n'en avons pu, » ajoute-t-il « retrouver un ancien exemplaire entier. » Ce qui explique pourquoi l'édition de 1691 est *juxta la copie imprimée* (à Pont-à-Mousson) *par Melchior Bernard*, 1607, copie qui, soit dit en passant, paraît aussi introuvable aujourd'hui que l'était à la fin du XVII^e siècle l'édition originale.

Si c'est à Pont-à-Mousson qu'a paru pour la première fois cette vie de Philippe de Gueldres, elle a dû sortir des presses de Martin Marchant qui y était établi dès 1582 (1), et dont la dernière impression connue est datée de 1587.

(1) Parmi les documents dont je suis redevable, pour ces Nouvelles recherches, à M. Blondeau ancien principal du collège de Commercy et l'un des collaborateurs à la Biographie universelle, figure un titre de livre ainsi

1693.

BREVIARUM VIRDUNENSE Illustrissimi et Reverendissimi in Christo patris, D. D. Hyppoliti de Bethune Dei gratia Episcopi et Comitis Virdunensis auctoritate editum. *Virduni, sumptibus Francisci Vigneulles Regis ac Illustrissimi Episcopi et comitis Typographi*, 1693, in-8, 4 volumes.

En tête de chaque volume, le mandement de M. de Bethune, daté du 1^{er} février 1693, et le calendrier faisant avec le titre 11 ff., sans chiffres, suivis, dans le tome 1^{er} seulement, de 12 autres feuillets intitulés Rubricæ generales.

Tome 1^{er}. Pars hyemalis. 600 pp. Commune Sanctorum, pag. I à CLXX.

II^e. Pars vernalis, 570 pp. Commune Sanctorum, pag. I à CXXXIX.

III^e. Pars æstivalis, 598 pp. Commune Sanctorum, pag. I à CLXXI.

conçu : La Vie de la Sainte et Vertueuse Princesse Madame Philippine de Gueldres de Glorieuse mémoire. *Douay, Balh Bellere* 1594, in 12. Serait-ce, avec quelques changements dont l'intitulé offre déjà de notables traces, une autre édition du livre dont il est ici question ? La Compagnie de Jésus ayant un collège à Douay, comme à Pont-à-Mousson, il n'est pas impossible qu'un jésuite de cette dernière ville, transféré plus tard à Douay, y ait fait imprimer en 1594 l'ouvrage des Religieuses de Sainte Claire. — V. aussi Recherches, p. 380, où est décrite une autre Vie de Philippe de Gueldres, par le P. Merigot. *Pont à-Mousson* 1627, pet. in 8.

IV^e. Pars automnalis. 384 pp. Commune Sanctorum, pag. I à CCII.

Le mandement de M. de Béthune fait la critique de l'ancien bréviaire de Verdun, sans indiquer s'il s'agit de celui de Nicolas Psaume ou d'un autre bréviaire que les Bollandistes, dont l'assertion paraît du reste contestable, disent avoir été imprimé en 1623, sous l'épiscopat du prince François de Lorraine. Cet ancien bréviaire était devenu tellement rare que les prêtres du diocèse étaient, presque partout, obligés de se servir du bréviaire romain.

On lit dans une histoire manuscrite de M. de Béthune, attribuée à M. Langlois, chanoine de Verdun, que le chapitre ne voulut pas recevoir le nouveau bréviaire, parce qu'il avait été rédigé sans son avis et sa participation. Ce fut seulement en février 1703 qu'il l'adopta. On rencontre à la fin du mandement une injonction, *sub pœna suspensionis* pour les prêtres réfractaires, de ne plus se servir d'autre bréviaire. Si ce n'est pas une injonction de forme, elle pourrait expliquer cette opposition du chapitre que M. de Béthune avait dû prévoir (1).

(1) En adoptant le nouveau bréviaire, dit encore l'auteur du manuscrit que je viens de citer, le chapitre de Verdun « fut obligé de conserver ses anciens livres de chant, parce que M. de Béthune, n'avait pas eu le soin de faire imprimer des livres pour le chant canonial, de sorte que jusqu'en 1779, où l'on prit le nouveau bréviaire de M. Desnos, on faisait dans l'église cathédrale un office tout bigarré de l'ancien chant du bréviaire de M. Psaume et du nouveau, dont M. de Béthune avait seulement donné l'antiphonaire et le graducl. Il est vrai

On a vu Nicolas Jacquet et Jean Jacquet, qui était son frère puiné, exercer en même temps la typographie à Verdun, vers 1655. Ils étaient Verdunois d'origine, et parents assez proches de Jean Wapy. A Jean Jacquet, resté sans concurrent pendant quelques années, succéda en 1686 Julienne Moreau sa veuve, dont les registres du Conseil de l'hôtel de ville de Verdun mentionnent plusieurs requêtes en paiement d'impressions faites en 1687, 1688 et au commencement de 1689. Il est probable qu'elle cède son établissement à Vigneulles qui était son gendre, dans le cours de cette même année : car on lit à la date du 13 janvier 1690 « Messieurs (du Conseil) ont » ordonné au receveur payer à François Vigneulle, imprimeur, la somme de douze livres, pour avoir imprimé les » affiches et ordonnances pendant l'année dernière (1). »

1699.

Je franchis, sauf à y revenir, un intervalle de quelques années, pour compléter par un dernier document l'histoire de la typographie Verdunoise au XVII^e siècle.

« que petit à petit on avait diminué cette bigarrure, en faisant faire à la » main des livres de chant. »

(1) Il est remarquable que la typographie fut, pendant tout le XVII^e siècle, exercée à Verdun par la même famille : les Jacquet, successeurs de Jean Wapy étant cousins germains des Wapy, par Catherine Niclot, leur mère, et Vigneulles ayant épousé Marguerite Jacquet, fille de Jean Jacquet. (Registre de la paroisse Saint-Pierre Langolet.).

MISSALE VIRDUNENSE... D. D. Hyppoliti de Bethune...
Episcopi et Comitis Virdunensis auctoritate editum. *Vir-*
duni, apud Franciscum Vigneulle... M. DC. XCIX. 1 vol.
in-folio divisé en trois parties.

I^{re} partie, 24 ff. non paginés, signatures a — u, com-
prenant : 1° le mandement épiscopal ; 2° le tableau des
fêtes mobiles et le calendrier ; 3° Rubricæ generales mis-
salis ; 4° Ritus servandi in celebratione missæ ; 5° De de-
fectibus circa missam occurrentibus ; 6° Præparatio ad
missam et modus cantandi in missa servandus. — II^e
partie. Proprium de tempore, pag. de 1 à 556. — III^e
partie, Commune Sanctorum, impr. à deux colonnes et
pag. I—LXXXIX.

Ce missel (1), quoique portant la date de 1699, n'a dû
paraître que l'année d'après : car le mandement qui en
prescrit l'usage est du 15 février 1700. On lit dans cet
acte de l'autorité épiscopale que la partie du missel, *quæ*
a veteribus cathecumenorum missa dicebatur, est con-
forme à la tradition de l'église de Verdun, et qu'on a
réformé, d'après les prescriptions du concile de Trente,
ce que *vulgo vocamus canonem*.

A partir de 1699, on ne trouve plus le nom de Fran-
çois Vigneulle sur le registre des délibérations du Con-
seil de ville, et cette date est la dernière qui soit, à ma
connaissance, inscrite sur les produits de son imprime-

(1) Il se trouve, ainsi que le bréviaire précédemment cité, à la Biblio-
thèque publique de Verdun.

rie. Était-il mort ? Avait-il cédé son établissement ? Toujours est-il qu'en 1700, c'est un nommé Mauroy qui est imprimeur de la ville et, en 1701, c'est Michel Fanart, le premier des typographes de ce nom qui exercèrent à Verdun, pendant le XVIII^e siècle.

1697.

TRÈS-HUMBLE REMONTRANCE au Roy, par les Gentils-hommes de Lorraine créés depuis l'an 1610. Présentée à Sa Majesté au mois de Septembre 1697. S. l. ni d., in 4. 4 ff. pag. de 1 à 7.

Cette remontrance est en vers. Il en existe deux éditions. L'une, sans adresse, et que je crois la première, a 172 vers : c'est celle qui vient d'être décrite. La seconde, mieux imprimée, en a 176 ; on y lit à la fin : *A Pont-à-Mousson chez F. Maret Imprimeur de l'Université.* Toutes deux sont sans titre et signées des initiales P. D. R.

Un arrêt du Conseil, daté de Versailles le 9 mars 1694, et rendu sur la requête de « maître Jean Fumée, chargé » par Sa Majesté du recouvrement des droits de Francs-fiefs et Francs-Alleux » donne l'explication de cette remontrance.

Louis XIV avait rendu, le 4 mars 1671, une ordonnance qui déclarait sujets aux logements des gens de guerre, aux impositions et subsides pour son service, et mettant ainsi, sous ce rapport, au rang des roturiers, tous les anoblis depuis l'an 1611, dont le nombre était si grand,

qu'il était presque incroyable : ce sont les termes de la requête. Cet acte de l'autorité royale dut recevoir son exécution dans la généralité de Metz qui comprenait les duchés de Lorraine et de Bar, réunis alors aux Trois-Evêchés ; mais il rencontra des obstacles. Les anoblis qu'il atteignait formèrent opposition à l'exécution des rôles de recouvrement. Ils invoquaient d'abord leurs lettres d'anoblissement, et le silence de l'ordonnance Royale qui ne les déclarait pas formellement roturiers. Ils se fondaient aussi sur ce que, depuis plus de vingt ans qu'elle était rendue, on avait reconnu au moins tacitement leur qualité de nobles, en les laissant en paisible jouissance, au lieu d'exécuter contre eux les dispositions de la coutume de Lorraine (1) qui exclut les roturiers de la possession des fiefs et biens nobles et les oblige, sous peine de confiscation, à en faire la remise, dans l'an et jour, entre les mains de gentilshommes capables de les retenir et posséder. L'Agent du fisc répondait à cela que le roi les avait suffisamment déclarés roturiers, en les soumettant aux impositions et charges des roturiers, et que s'ils étaient encore en possession de leurs fiefs, si on n'avait pas exécuté à leur égard les dispositions de la coutume, ils n'en étaient redevables qu'à la négligence des officiers qui, par le devoir de leurs charges, auraient dû faire déclarer ces fiefs confisqués et tombés en commise.

(1) Titre V. Article 2.

L'arrêt du Conseil du 9 mars 1694, donna raison à maître Jean Fumée et ordonna que tous les particuliers anoblis par les ducs de Lorraine, depuis 1611, et déclarés sujets aux impositions ordinaires par l'ordonnance du 4 mars 1671, seraient tenus, nonobstant leurs lettres d'anoblissement, de payer les droits de francs-fiefs, fiefs et biens nobles qu'ils possédaient, et à cet effet d'en fournir leurs déclarations, sous peine de commise et sera, est-il ajouté « le présent arrêt exécuté, nonobstant opposition » ou empêchement quelconque, desquels, si aucuns interviennent, S. M. se réserve la connoissance et icelle interdite aux cours et autres juges. »

C'était parler en maître.

Le 27 mai suivant, l'intendant général de justice, police et finances en Lorraine et Evêché de Toul déclara cet arrêt du conseil exécutoire dans toute l'étendue de son département.

Les poursuites furent donc reprises, et de manière à montrer à nos gentilshommes que les arrêts du conseil d'état de Louis XIV n'étaient pas simplement comminatoires « Sais tu » dit-il au Roi, le poète interprète de leurs doléances :

... Qu'à un faux prétexte un commis inhumain
Environné d'archers, les armes à la main,
Nous enlève nos biens, nous trouble, nous opprime;
Qu'il nous poursuit par corps, comme on fait pour un
[crime]
Et que nous menaçant de fers et de liens

Il arrache une taxe au-dessus de nos biens ?

.....
Le bruit pressant qui court d'une paix générale
Irrite d'autant plus cette fureur brutale.

Il craint, si tu conclus avec un souverain,
Que son butin n'échappe et tombe de sa main.
Il poursuit, il s'empresse à hâter nos misères,
Nous réduit à blâmer les vertus de nos pères,
A déplorer un titre autrefois mérité,
A nous plaindre aujourd'hui d'en avoir hérité.
Car enfin que nous sert une source si pure
Lorsqu'un cruel commis nous remet en roture .

.....
Est ce estre criminels qu'estre nez gentilshommes ?
Pourquoi donc nous taxer à ces honteuses sommes ?
.....

Ils étaient nombreux en Lorraine ces nobles de fraîche date qui trouvaient si dur et si humiliant de contribuer aux charges de l'Etat, et là, bien plus encore qu'en France, le nombre en était incroyable. La majeure partie était de la création de Charles IV qui remboursait en lettres de noblesse, la plupart de ceux qui lui avaient prêté pour subvenir à ses besoins non moins impérieux qu'incessants, et payait en pareille monnaie les mémoires des marchands et artisans ses fournisseurs, les gages accumulés de ses barbiers, valets de chambre et autres gens de sa domesticité. Aussi leurs compatriotes et contemporains restés dans la roture, durent-ils se laisser aller à plus d'un mouvement de gaité railleuse, en lisant ces vers où le poète fait dire à nos gentilshommes :

Les Monarques lorrains, nos maîtres autrefois
Ont soustrait nos ayeux au destin des bourgeois,
Et répandant sur eux un rayon de leur gloire
Ont tiré de l'oubli leurs noms et leur mémoire.
Juges de vray mérite et du parfait honneur,
Ils ont connu le prix de leur haute valeur,
Ils les ont élevés au rang de la noblesse.
Nous nous y soutenons sans honte et sans bassesse ;
Ouy, nous sommes jaloux de l'honneur de leur sang,
Et pour nous maintenir dans cet illustre rang
Les uns ont embrassé le parti de tes armes.

Remarquons en passant que les *armes* de Louis XIV
avaient expulsé, et les actes de son gouvernement dépos-
sédé de leurs états héréditaires les descendants de ces
monarques lorrains, qui avaient *soustrait au destin des*
bourgeois les ayeux de nos gentilshommes.

Ont marché sans pâlir au milieu des alarmes,
Ont été les témoins de tes faits inouys
Ont combattu, vaincu sous les yeux de Louis.
Les autres, élevez dans le sein des sciences,
Méditant jour et nuit tes sages ordonnances,
La balance à la main, au temple de Thémis,
Ont rendu la justice à des peuples soumis.

.

C'est en 1697 que fut présentée à Louis XIV, le
maître d'alors, la très-humble remontrance dont je viens
de reproduire les traits les plus saillants. L'année sui-
vante le descendant des *maîtres autrefois*, rétabli dans sa
souveraineté par le traité de Ryswick, faisait son entrée à

Nancy (1), aux acclamations du peuple lorrain dont les longues infortunes de la maison ducal, suivies de trente ans d'exil, n'avaient pas ébranlé la fidélité (2). Il était entouré d'un cortège nombreux de nobles de toutes dates, parmi lesquels il est à croire que les moins empressés n'étaient pas les gentilshommes *remoutrants*. Car alors comme de nos jours....; d'ailleurs Louis XIV n'avait pas tenu compte de leurs doléances rimées.

La Très-humble remontrance au Roy est, comme on voit, un livret assez curieux, et, quoique imprimée deux fois, elle a le mérite de la rareté. Une note de M. le comte Emmery, en marge de l'exemplaire qu'il possédait, lui donne pour auteur M. Pillement de Russange qui, dans les dernières années du XVII^e siècle, était doyen de la faculté de droit à l'université de Pont-à-Mousson, et fut depuis avocat-général à la Cour souveraine de Lorraine. Les initiales P. D. R. se rapportent parfaitement à ce nom; mais ce qu'on lit dans la Bibliothèque Lorraine, au mot

(1) Le 17 août pour la première fois. Il était arrivé à Lunéville le 10 mai précédent.

(2) « A la première nouvelle de son arrivée, la noblesse se fit un devoir d'aller à sa rencontre; les bourgeois des villes se réunirent et formèrent une espèce d'armée pour lui servir d'escorte... Les habitants des villages et des campagnes, abandonnant leurs travaux, accouraient en foule sur son passage et, dans l'ivresse de leur joie, leurs yeux semblaient apercevoir dans son retour la renaissance de la félicité publique. » — Histoire de Léopold I^{er} duc de Lorraine et de Bar... par le comte de Foucault. (Bruxelles 1791, in-8, p. 46.)

Pillement, rend l'attribution plus probable encore. « Pillement de Russange, » dit Dom Calmet, avec une naïveté qui n'est peut-être pas sans malice, « prononça dans la » salle publique de droit à Pont-à-Mousson, pendant que » la Lorraine était à la France, le panégyrique de Louis » XIV ; et depuis le rétablissement du duc Léopold dans » ses états, il y prononça celui de Charles V duc de Lorraine. On a de lui : Harangues prononcées à la Cour de » Lorraine, à l'occasion du rétablissement de son Altesse » Royale dans ses états. *Paris, Jean Musier 1700,* » in 12 (1). »

En écrivant la Très-humble remontrance, Pillement ne prêtait pas officieusement sa plume aux gentils-hommes de Lorraine ; il a dû se compter parmi eux, car son père avait été anobli en 1666 par le duc Charles IV.

1698, 1699, 1700.

Le retour de Léopold dans ses états fut célébré dans un opuscule intitulé PLAINTÉ de l'Allemagne (en vers latins) sur le départ de S A Léopold duc de Lorraine, avec la réponse (en vers français) de la Lorraine à l'Allemagne, par un Père de la Compagnie de Jesus. *Pont-à-Mousson.*

(1) Les trois premières harangues ont été prononcées, le 21 janvier 1698, au comte de Carlinford, chef du Conseil de Léopold, Régent et gouverneur de ses états, à l'abbé Le Bègue et au président Canon, ses ministres et secrétaires d'Etat ; la quatrième, le 10 mai suivant, au duc lui-même à son arrivée à Lunéville.

Fr Maret, 1698, in-4° de 14 pp. Le nom de l'auteur n'y est indiqué que par les initiales *L. L. Jésuite* qui se rapportent assez bien au père Louis Laguille, dont on a une *Histoire d'Alsace*, publiée en 1727, et qui peut-être était, à la fin du dix-septième siècle, professeur à l'université de Pont-à-Mousson. Papillon, dans la *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*, et M. Ch. Weiss, dans la *Biographie universelle*, citent parmi les ouvrages de ce Jésuite, né à Autun, un recueil de vers latins et français sur l'arrivée du duc Léopold dans ses états. *Pont-à-Mousson*, 1699, in-4°. Il est à croire que c'est une réimpression de l'opuscule dont je viens de donner le titre.

RELATION de ce qui s'est passé à l'entrée de leurs Altesses Royales dans leur ville capitale de Nancy, le 10 Novembre 1698 (1).

Cette relation en 4 pages in-folio est fort mal imprimée. Il en existe une seconde édition dont l'impression ne mérite pas le même reproche. Celle-ci a 8 pp. in-4° sans titre. Elles ne portent l'une et l'autre ni date ni indication de lieu; mais il y a une grande probabilité

(1) L'Iconographie lorraine peut profiter de deux indications que donne cet imprimé. Dans la première, il s'agit de deux arcs de triomphe élevés, l'un entre les deux villes, l'autre à la ville-veille, au bout de la Carrière. On en verra dans peu, dit la relation, une description exacte et peut-être la planche. La seconde est relative à un grand feu d'artifice qui eut lieu entre les deux villes sur une grande esplanade, derrière le jardin de la Cour. « Mais comme on en a fait graver une planche avec toute l'exactitude que méritent la grandeur et la beauté d'un ouvrage si rare » le lecteur est renvoyé aux planches qui paraîtront dans peu de jours.

qu'elles sont, comme la pièce suivante, sorties des presses nancéiennes.

DESCRIPTION du feu d'artifice (1) représenté à Nancy (1698) au sujet du mariage de Son Altesse Sérénissime avec Madame Elisabeth d'Orléans, 4 pp. in-fol., mal imprimées.

3^e DESCRIPTION de la mascarade qui s'est faite à Nancy, le 3 Mars 1699, jour de Mardy Gras. *A Nancy par Nicolas, René les Charlot et Pierre Deschamps imprimeurs jurez de Son Altesse Royale et de Nosseigneurs de la Cour Souveraine...* 1699. 4 pp. in-folio, sans titre.

L'Ordre des dates appelle avant ces pièces deux autres opuscules que j'ai sous les yeux et qui sont en vers latins.

PRO SPONSALIBUS Serenissimi Principis Leopoldi Lotharingiae et Barri Ducis cum Serenissima Principissa Elizabetha Aurelianensi et pro ejusdem Serenissimi Ducis in Lotharingiam adventu toti provinciae gratulatur P. Nicolaus de Gournay e Societate Jesu. 2 ff. in-folio, que terminent ces mots : *Mussiponti, Postridie Kalendas Aprilis Anno Salutis 1698.*

AD EXCELLENTISSIMUM VIRUM dominum Franciscum de Carlinford (2). Comitem de Taff Sacri imperii Marescallum Loricorum equitum praefectum Lotharingiae Gvber-

(1) C'est le feu d'artifice dont il est question dans la note qui précède.

(2) M. de Carlinford avait précédé Léopold en Lorraine pour y exercer, en qualité de chef de ses Conseils et de régent de ses états, les premiers actes de l'autorité souveraine.

natorem &c. P. Nicolai de Gournay societatis Jesu epistola Cum ad eundem mitteret Serenissimi Principis Leopoldi, Lotharingæ, & Barris Ducis, necnon Serenissimæ Principissæ Elizabethæ Aurelianensis Elogium, Carmen Phaleucium. 2 ff., in-fol. A la fin : *Mussiponti tertio idus Aprilis Anno Salutis 1698.*

Le Père Nicolas de Gournay était de l'illustre famille des Gournay de Metz, dont plusieurs membres ont été à diverses époques haut-placés en Lorraine. On a de lui d'autres vers de circonstance, imprimés vers la même époque en feuilles volantes ; mais c'est assez de ceux que je viens de citer et dont je ne veux pas oublier de dire que l'impression, faite à Pont-à-Mousson, est d'une beauté remarquable.

ORAISON FUNEBRE de tres-haute, tres-puissante tres-excellente Princesse Marie Eleonore d'Autriche, Reine de Pologne et Duchesse de Lorraine. Prononcée dans le Convent des R. R. P. P. Carmes Anciens du Pont-à-Mousson, le 17 juillet 1698. Par le R. P. Théodose de la Mère de Dieu, Religieux audit Convent. *A Pont-à-Mousson, Par François Maret, Imprimeur Juré de l'Université.* S. d., in-4° de 13 ff., pag. de 1 à 18 (pour 26) outre le titre.

ORAISON FUNEBRE de tres-haute, tres-puissante et tres-vertueuse princesse Eleonore Marie Joseph Reine de Pologne, archiduchesse d'Autriche, Duchesse de Lorraine, &c. *A Toul, Par Alexis Laurent Imprimeur de Monseigneur l'Evêque de Toul.* M. DC. XCVIII, pet. in-8

de 32 ff., y compris le titre et 1 f. blanc à la fin, paginés 3 à 62.

La dédicace au Comte de Carlinford est signée de l'auteur, Mathieu Fontaine, Curé de Vignot, dont on a plusieurs ouvrages mentionnés par Dom Calmet dans la Bibliothèque Lorraine et, entre autres manuscrits inédits, un in-4° de 680 pp. intitulé : Dictionnaire de mots choisis enchassez dans diverses reflexions morales et politiques, et dédié au prince Léopold-Clément de Lorraine, fils aîné du duc Léopold.

Marie Eléonore d'Autriche, veuve de Michel Wiesnowski, roi de Pologne, puis de Charles V dont la souveraineté en Lorraine ne fut jamais que nominale, n'avait pas eu la consolation de voir le sceptre ducal entre les mains de son fils. La mort l'avait enlevée le 17 décembre 1697, lorsqu'elle se préparait à conduire sa famille en Lorraine.

Je n'ai connaissance d'aucune oraison funèbre de Charles V, imprimée en Lorraine antérieurement à l'année 1700 où, sa dépouille mortelle ayant été transférée d'Inspruck à Nancy, il lui fut fait une pompe funèbre dont on a la relation suivante.

RELATION de la pompe funebre faite à Nancy le dix-neuf Avril mil sept cent. Aux obseques de Tres-Haut, Tres Puissant & Tres Excellent Prince Charles V du nom, Duc de Lorraine & de Bar.... A Nancy, chez Nicolas, René les Charlots, & Pierre Deschamps.... 1700. Pet. in 8 de 124 pp. titre compris et 1 feuillet additionnel, non paginé.

Ce livre, dont la dédicace au Duc Léopold est signée Willemin de Heldenfeld, fait mention de trois oraisons funèbres prononcées les 20, 23 et 24 avril 1700. La première est de P. d'Aubanton, Recteur du collège des jésuites de Strasbourg. Je crois être certain qu'elle a été imprimée la même année ; mais faute de pouvoir la citer *de visu* et Dom Calmet l'ayant oubliée dans sa Bibliothèque lorraine, je n'en parle que pour mémoire.

PANEGYRIQUE du grand Charles V Duc de Lorraine et de Bar et generalissime des troupes impériales. Présenté à Son Altesse Royale le 20 Avril 1700. A Nancy, chez René Charlot & Pierre Deschamps.... S. d., pet. in 8 de 192 pp.

L'auteur se nomme, au bas de la dédicace, Claude Waultrin Bachelier en Théologie.

Aux relations des fêtes qui célébrèrent le retour de Léopold et son mariage, aux vers qui exprimaient la joie du peuple lorrain, succédèrent bientôt des édits de ce prince, publiés en cahiers pet. in-4° dans sa capitale, par Nicolas et René les Charlot et Pierre Deschamps leur associé qui furent ses imprimeurs ordinaires. De ces premiers actes d'un gouvernement réparateur (1), datés de 1698 et 1699 (2), je ne citerai qu'un seul édit : c'est

(1) V. Histoire de Léopold 1^{er}, par le Comte de Foucault et Mémoires.

(2) Les plus importants ont pour objet la réorganisation de la justice civile et criminelle (31 août 1698) ; la répression des duels (mai 1699).

celui qui restaure l'université de Pont-à-Mousson, une des gloires de l'ancienne Lorraine, sous les règnes de Charles III et de Henry II.

Edict de son Altesse Royale portant Règlement pour les Etudes & Promotions aux Dégrez publics en son Université de Pont-à-Mousson. Ensemble Confirmation de tous les Privilèges de ladite Université. Donné à Nancy le 6 janvier 1699. Vérifié à la Cour Souveraine de Lorraine et Barrois le 8 du même mois. *A Pont-à-Mousson Chez Fr. Maret Imprimeur de S. A. R. & de l'Univ. S. d.* In-4 de 20 pp. titre compris.

Le préambule de cet édit (1) est remarquable : c'est tout ce que j'en reproduirai.

« Léopold, etc. Le relachement que le désordre des
» guerres passées a fait naître dans la discipline de notre
» université de Pont-à-Mousson, l'ayant fait décheoir de
» la réputation qu'elle s'étoit acquise chez les étrangers
» qui y accouroient de toutes parts, pour y acquérir la
» connaissance des lettres divines et humaines. Nous
» avons cru qu'il étoit digne de nos soins de tâcher de

du vagabondage et de la mendicité; le repeuplement du pays, par la concession de divers privilèges en faveur des étrangers qui s'établiront dans le bailliage d'Allemagne « où il se trouve grand nombre de lieux
» abandonnés et la plus grande partie des héritages en friche et sans
» culture. » (10 octobre 1698, etc., etc.)

(1) Le complément de cet édit est dans une ordonnance du 18 février 1702, portant règlement pour l'ordre et discipline de l'université de Pont-à-Mousson.

« la remettre dans son ancienne splendeur, en rétablis-
« sant la pureté de ses exercices suivant ses anciens sta-
« tuts, réglant la forme des études de chaque faculté,
« fixant le nombre et les devoirs des professeurs et la
« conduite des étudiants et ouvrant la porte des dignités
« ecclésiastiques et séculières à ceux qui y auront acquis
« les degrés nécessaires. Ce qui nous fait espérer, non
« seulement de la voir refleurir comme auparavant, par
« sa renommée dans toute l'Europe, mais encore qu'elle
« donnera à l'église et à l'état des sujets dignes des em-
« plois les plus importants. A ces causes... etc... »

Le Vœu de Léopold s'accomplit. On vit bientôt, grâce à sa sollicitude, refleurir l'université de Pont-à-Mousson ; mais ce ne fut pas pour longtemps, et jamais elle ne put recouvrer entièrement son ancienne splendeur.

La bibliographie de la Lorraine sous les règnes de Léopold et de Stanislas est encore à faire. L'entreprise est séduisante par la facilité des recherches, par l'abondance des matériaux et surtout par leur richesse, en ce qui concerne l'histoire du pays ; mais la fin du xvii^e siècle est le *nec plus ultra* de la tâche que je me suis imposée (1).

(1) Là s'arrêtent aussi les Recherches sur les commencements et les progrès de l'imprimerie en Lorraine, que ces Nouvelles recherches complètent et recueillent.

TABLE CHRONOLOGIQUE

des

IMPRIMEURS LORRAINS NOMMÉS DANS CET OUVRAGE.

AVEC LES DATES

**INSCRITES SUR LES PREMIERS ET LES DERNIERS PRODUITS DE LEURS
PRESSES, OU RÉSULTANT DE DOCUMENTS DIVERS.**

Ce tableau a été dressé d'après les documents recueillis dans les Recherches sur les commencements et les progrès de l'imprimerie en Lorraine jusqu'à la fin du xvii^e siècle et dans les Nouvelles Recherches de bibliographie lorraine. Les détails qu'il présente, l'ordre même dans lequel il est établi, sont toutefois susceptibles d'être modifiés tôt ou tard par le résultat de nouvelles découvertes.

Le signe interrogatif (?) indique une date douteuse ou un imprimeur incertain.

SAINT-NICOLAS-DE-PORT.

- 1^o Pierre JACOBI. 1501-1521.
- 2^o Nicolas SYMON. 1512. (Janvier 1511 vieux style).
- 3^o ANONYME. 1524 et 1528.
- 4^o Jérôme JACOB. 1525.
- 5^o Didier GUILLEMIN. 1539.
- 6^o Nicolas HIÉROSME ou HIÉROSME. 1562-1566.
- 7^o François DUBOIS. (?) 1627-1628.
- 8^o Jacob FRANÇOIS. 1628-1629.

LONGEVILLE DEVANT BAR-LE-DUC.

Martin MOUROT. 1506-1527 (?).

SAINT-DIÉ.

1° Gauthier LUD. 1494 (?) 1507-1509.

2° Jacques MARLIER. 1625.

TOUL (1).

1° Pierre JACOBI. 1505-1521.

2° Jean PALIER, le jeune. 1551.

3° François DU BOIS. 1608-1610.

4° Sébastien PHILIPPE. 1609-1618.

5° Simon SAINT-MARTEL. 1615-1629.

6° Simon BELGRAND. 1627-1660 (2).

7° Jean LAURENT. 1637-1679 (3).

8° Gérard PÉRIN. 1651-1661 (4).

9° Jean-François LAURENT. 1656-1676 (5).

10° Etienne ROLLIN. 1679.

11° Alexis LAURENT. 1678-1699 et au-delà.

12° Claude VINCENT. 1690.

(1) P. Jacobi ne résidait pas à Toul, et Jean Palier pourrait bien n'y avoir imprimé qu'une seule fois et accidentellement.

(2) On le voit d'abord seul, puis en société avec Jean Laurent à compter de 1650; plus tard avec Gérard Périn et le même Jean Laurent.

(3) Associé d'abord avec Simon Belgrand, puis avec Gérard Périn qu'ils s'adjoignent; plus tard avec Jean-François Laurent son fils. Je ne sais si c'est le même Jean Laurent, ou, un de ses fils, qu'on voit en 1673 associé avec Alexis Laurent.

(4) et (5) — V. (2) et (3).

VERDUN.

- 1° Nicolas BACQUENOIS 1542 à 1548 (?) 1554 (?).
1560-1567 (1).
- 2° François ANGEVIN. 1564.
- 3° Martin MARCHANT. 1573-1586.
- 4° Mathurin MARCHANT. 1588.
- 5° Richard GRÉGOIRE (2). 1592.
- 6° Jean WAPY. 1592-1629.
- 7° Jean DU BOIS. 1619-1645.
- 8° François et Jean DU BOIS. 1620 (3).
- 9° Nicolas JACQUET. 1630-1657.
- 10° Jean JACQUET. 1653-1686.
- 11° Julienne MOREAU V° de Jean JACQUET. 1686-1689.
- 12° François VIGNEULE. 1689-1699.

NANCY.

- 1° Dominique FABERT, directeur de l'imprimerie ducale.
1560 (?) - 1565 (?).

(1) La Bibliothèque historique de la France, N° 38,944, cite PONT-A-MOUSSEON décrit en vers par Vaubreuil. *Verdun*, 1540, in-4° ; mais l'existence de ce livre, imprimé à Verdun avant l'établissement de N. Bacquenois dans cette ville, est des plus incertaines. V. Recherches, p. 156. Note 2.

(2) Indiqué par erreur dans les Recherches sous le nom de Richard Georges.

(3) François Du Bois, dont le nom se trouve sur des livres imprimés de 1607 à 1619, à Pont-à-Mousson, à Toul, à Verdun et à Saint-Mihiel était probablement le père de Jean Du Bois avec qui on le voit associé jusqu'en 1625, dans cette dernière ville où Jean Du Bois imprimait encore en 1634.

- 2° Nicolas HIÉROSME. 1566-1567 (?).
 - 3° Jean JENSON ou JANSON. 1572-1573.
 - 4° Jeanne PETIT, V^e de Jean JANSON. 1576-1581.
 - 5° Jean JANSON. 1584-1596.
 - 6° Blaise ANDRÉ. 1589-1614.
 - 7° Jacob GARNICH. 1604-1630 (1).
 - 8° Jean SAVINE. 1610-1614.
 - 9° Sébastien PHILIPPE. 1618-1633.
 - 10° Anthoine CHARLOT. 1621-1666 (2).
 - 11° Humbert BASTOIGNE. 1630-1634 (3).
 - 12° Pierre PIERSON. 1642.
 - 13° Claude CHARLOT. 1653-1670 (4).
 - 14° Dominique POIREL. 1663-1664 (5).
-

(1) Le nom de Jacob Garnich, *imprimeur de S. A., à Nancy, en l'hôtel-de-ville*, figure encore au bas d'ordonnances ducales rendues en 1630.

(2) On voit encore en 1652 le nom d'Anthoine Charlot figurer seul au bas d'un placard, avec le titre d'imprimeur du roi et de la ville de Nancy ; mais, à compter de l'année suivante, c'est tantôt seul qu'il reparait, tantôt avec les noms de Claude Charlot, de Charles Charlot et de Dominique Poirel, associé de ce dernier en 1663, pour les impressions de la Chambre des comptes de Lorraine.

(3) Bastoigne, qui comme Garnich demeurait *en l'hôtel de ville*, paraît avoir été son successeur pour l'impression des actes de l'autorité publique.

(4) Date d'une ordonnance de la Chambre des Comptes de Lorraine où son nom est associé à celui de Charles Charlot, comme imprimeur de cette Chambre. V. (1) et (5).

(5) En société avec Anthoine et Charles, puis avec ce dernier. En 1670, ils imprimaient conjointement les *Règlements et Statuts des Maîtres Apothicaires de Nancy*. Je n'ai pas retrouvé après cette époque le nom de Claude Charlot.

- 15° Charles CHARLOT. 1653-1688 (1).
16° Nicolas CHARLOT. 1680-1698 et au-delà (2).
17° La V° Claude CHARLOT. 1685 (3).
18° René CHARLOT. 1698 et au XVIII^e siècle (4).
19° Pierre DESCHAMPS. 1698 et au XVIII^e siècle.

CLAIRLIEU-LEZ-NANCY.

Jean SAVINE. 1606-1611.

PONT-A-MOUSSON.

- 1° Martin MARCHANT. 1582-1587.
2° Etienne MARCHANT. 1588-1597.
3° Nicolas CLAUDET (?) 1596.

(1) En société avec son père et son frère, puis avec ce dernier ; plus tard avec Nicolas Charlot qui apparemment était son fils. Au commencement de 1663, il prend le titre d'imprimeur de la Chambre des Comptes, qu'on lui voit partager quelques mois après avec Dominique Poircl.

(2) Nicolas Charlot imprimait encore au XVIII^e siècle. Toutefois il est à observer que son fils et son petit-fils ont porté le même prénom.

(3) On peut s'étonner de ne trouver aucune impression qui remplisse la lacune de 1670, date à compter de laquelle le nom de Claude Charlot disparaît, à 1685, époque où l'on voit sa veuve exercer l'imprimerie. Il en existe assurément qui ont échappé à mes investigations.

(4) René Charlot était vraisemblablement arrière petit-fils d'Anthoine Charlot, dont on peut encore suivre la descendance fort avant dans le XVIII^e siècle. En 1772, cent cinquante ans après l'impression du premier volume qui porte le nom d'Anth. Charlot (1622), il y avait encore à Nancy deux imprimeurs de cette famille.

- 4° Melchior BERNARD. 1599-1622.
- 5° La V° de Nicolas CLAUDET (?) 1605.
- 6° François DU BOIS. 1605-1607.
- 7° Jean DE LA FONTAINE. 1608.
- 8° Jacob GARNICH. 1609-1610.
- 9° Michel GAILLARD. 1611 (1).
- 10° Hélié HULDRIC (?) 1611.
- 11° Charles MARCHANT. 1616-1622.
- 12° Sébastien CRAMOISY. 1622-1625.
- 13° Jean-Appier HANZELET. 1624 (2)-1628.
- 14° Jean BERNARD. 1625-1630 (3).
- 15° François GAUNAUT. 1628.
- 16° Philippe VINCENT. 1629-1634.
- 17° Gaspard BERNARD. 1630-1662 (4).
- 18° Jean GUILLERÉ. 1649-1668.
- 19° Claude BOUCHARD. 1668.
- 20° Claude CARDINET. 1681-1691.
- 21° François MARET. 1691-1699 et au XVIII^e siècle.

SAINT-MIHIEL.

- 1° Philippe Du Bois (?) 1613.
- 2° François Du Bois. 1613-1619.

(1) Le lieu d'impression *Au Pont* est douteux.

(2) Hanzelet a imprimé plusieurs fois en société avec Jean Bernard.

(3) Jean Bernard qui, quoique destitué en 1625, de la charge d'imprimeur de l'université, n'avait pas laissé de continuer l'exercice de la typographie, a travaillé en société avec Appier Hanzelet, puis avec Gaspard Bernard.

(4) Associé en 1630 avec Jean Bernard. Son nom est inscrit avec la date de 1662 sur une thèse de l'université de Pont-à-Mousson.

3^e François et Jean Du Bois. 1621-1625.

4^e Jean Du Bois. 1627-1634.

ÉPINAL.

1^{er} Pierre HOUION. 1616 - 1626.

2^e Ambroise AMBROISE. 1631-1634 (1).

3^e Claude CARDINET. 1633 (2).

4^e François MARET. 1683.

MIRECOURT.

Ambroise AMBROISE. 1616.

SAINT-ÉTIENNE-DE-VANDIÈRES (3).

Gaspar BERNARD. 1632.

VILLE-SUR-ILLON (4).

ANONYME. 1680.

(1) Associé en 1633 avec Claude Cardinet.

(2) Associé avec Ambr. Ambroise.

(3) Lieu d'impression douteux.

(4) Lieu d'impression peut-être supposé.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

**Ouvrages estimés ou remarquables à différents titres
qui sont décrits ou mentionnés dans les Nouvelles
recherches de bibliographie lorraine.**



ARTICLES accordés entre les S^{rs} députés pour S. M. et le S^r de Bas-
sompierre député pour M. le duc de Lorraine. *Nancy*, S. d.
(1893), in-8. Chap. II, p. 64.

ARTICLES pour l'abréviation des procès du siège de Nancy. *Clairtieu-
lez-Nancy*. 1611, in-4. Chap. III, p. 39.

AULBERT (G). Histoire de S. Sigisbert roi d'Austrasie. *Nancy*. 1616,
in-8. Chap. III, p. 46.

AULCY (JEAN D'). Epitome des vies et gestes des ducs de Lorraine.
Chap. II, p. 12.

BARCLAY (Guill.). Traité de la puissance du Pape, trad. du latin de.
Pont-à-Mousson. 1611, in-8. Chap. III, p. 36,

BETHUNE (HYP. DE). Breviarium Viridunense. *Viriduni*. 1693, 4 vol.
in-8. Chap. IV, p. 40. — Missale Viridunense. *Viriduni*. 1699,
in-fol. Ibidem, p. 43.

BIENSÉANCE de la conversation entre les hommes. *Pont-à-Mousson*.
1617, in-12. Chap. III. p. 52. — *Toul*. 1676. Chap. IV. p. 54.

CANONES et decreta concilii Tridentini. *Viriduni*. 1564, in-4. Chap. II,
p. 72.

CÉRÉMONIAL des religieuses de la Congrégation de Notre-Dame.
Verdun. 1643, in-8. Chap. IV, p. 8.

CÉRÉMONIAL des religieuses réformées de l'ordre de S^{te} Claire.
Verdun. 1618, 2 vol. in-8. Chap. III, p. 87.

CHAMPIER. (Symph.). *Rosa gallica. apud Nanceium*. 1512, in-8.
Chap. I, p. 25.

COUSTUMES du bailliage de Saint-Mihiel. *Saint-Mihiel*. 1627, in-4.
Chap. III, p. 101.

CYRILLE DE LA PASSION (Le P.). *Traité de la divine sagesse. Nancy*.
1658. Frontisp. grav. par Séb. Leclerc. In-8. Chap. IV, p. 27.

DEMONGROT (GABR.). Chant royal et poème funèbre sur le trépas de
Charles III, Duc de Lorraine. *Nancy*. 1608, in-8. Chap. III,
p. 33.

DESMASURES (L.). Chant pastoral. *Saint-Nicolas-de-Port*. 1559,
in-8. Chap. II, p. 2.

DUEZ (Le P.). *Luctus juventutis academïæ Mussipontanæ in funere
Caroli III. Lotharingiæ duciſ. Mussiponti*. 1608, in-8, Chap. III,
p. 52.

DIONYSII ALEXANDRINI de situ orbis. *Mussiponti*. 1620, in-8.
Chap. III, p. 73.

ERRARD DE BAR-LE-DUC (JEAN). Le premier livre des instruments
mathématiques mécaniques. *Nancy*. 1584, in-4. Chap. II. p. 60.

ERECTION d'un Mont-de-piété en la ville de Nancy. *Nancy*. 1634,
in-4. Chap. III, p. 110.

ERECTIO universitatis Mussipontanæ. *Mussiponti*. 1602, in-8. Chap.
III, p. 19.

FACULTATES D. Caroli, Cardinalis a Lotharingia in Lotharingiæ et Barri
ducatibus,.... Sanctæ Sedis legati. *Virduni*. 1567, in-8. Chap. II,
p. 70.

FRONTON DU DUC (le P.). L'Histoire tragique de la Pucelle de Dom-
Remy, autrement d'Orléans. *Nancy*. 1581, in-4. Chap. II, p. 22.

GRAND MIRACLE (le) arrivé en la ville de Loudun. *Toul*. 1634, in-8.
Chap. III, p. 115.

HENRYET (GENTIAN). Le saint, sacré, universel et général Concile de
Trente, traduit par. *Pont-à-Mousson*. 1584, in-8. Chap. II.
p. 81.

HONNEURS rendus à S^t Joseph. *Toul.* 1651, in-16. Chap. IV, p. 15.

HUMBERT (HENRY). L'Evanouissement d'Alidor. *Nancy.* 1624, in-8. Chap. III, p. 80. — Le Combat à la barrière, enrichi des figures de Jacques Callot. *Nancy.* 1627, in-4. Ibidem, p. 95.

JOBAL (CLAUDE). Discours funèbre à la mémoire de Henry de Lorraine marquis de Hattonchatel. *Toul.* 1611, in-8. Chap. III, p. 37.

JUSSIE (JEANNE DE). Le levain du Calvinisme. *Nancy.* 1626, in-8. Chap. III, p. 93.

LA NOUE (FRANÇOIS DE). Déclaration sur sa prise des armes. *Verdun.* 1588, in-8. Edition paginée. Chap. II, p. 76.

LE POIS (CH.) Discours de la nature... des maladies populaires. *Pont-à-Mousson.* 1623, in-8. Chap. III, p. 77.

L'HOSTE (JEAN). Epipolimètre. *Verdun.* 1619, in-fol. Chap. III, p. 105. — Sommaire de la sphère artificielle. *Nancy.* 1629, in-4. Ibidem.

LETRES PATENTES du Roi contenant les pouvoirs donnés au prince de Condé pour commander en pays et duché de Lorraine. *Nancy.* 1635, in-8. Chap. IV, p. 5.

NORLE NOUVEAUX. *Pont-à-Mousson.* S. d., in-8. Chap. III, p. 4.

OFFICIUM BEATÆ MARIÆ virginis. *Mirecuria.* 1616, in-fol. Chap. III, p. 44.

PERINUS (LEONARDUS). Vita Sancti Nicolai. *Mussiponti.* 1627, in-12. Chap. III, p. 101.

QUILLOT (URBAIN.) Sermon des grâces que la glorieuse Vierge Marie a faites à Verdun. *Verdun.* S. d., in-8. Chap. IV, p. 32.

RAMBERVILLER (ALPH. DE). Les dévots élancements du poète chrétien. Editions de *Toul.* 1610, in-12, et de *Paris*, 1617, in-8. Chap. III, p. 20.

REGULA S. Patris Benedicti. *Viriduni.* 1610, in-12. Chap. III, p. 56.

RELATION journalière du siège de Vienne en Autriche. *Epinal.* s. d., in-12. Chap. IV, p. 36.

ROMAIN (NICOLAS). La Salmée pastorale comique. *Pont-à-Mousson.*

- 1602, in-8. Chap. III, p. 5. — Maurice, tragédie. *Pont-à-Mousson*. 1606, in-12. Ibid., p. 25.
- ROSÈRES (J. DE). De la maladie et mort du prince Charles Cardinal de Lorraine. *Pont-à-Mousson*. 1608, in-8. Chap. III, p. 31.
- ROSÈRES DE CHAUDENEY. Les Roses de l'amour céleste. *Saint-Michel*. 1619, in-8. Chap. III, p. 59.
- SAINT-HILLIER (J. S. DE). L'Oïmologie. *Pont-à-Mousson*. 1625. Chap. III, p. 78.
- STEPHONIUS (BERNARDINUS). Crispus, tragedia. *Mussiponti*. 1602, in-16. Chap. III, p. 18.
- TRÈS-HUMBLE remontrance au Roi par les gentilshommes de Lorraine, créés depuis l'an 1610. S. l. ni d. *Pont-à-Mousson*. S. d. in-4. Chap. IV, p. 44.
- TRUCHEMENT (le) de la justice divine. *Toul*. 1619, in-8. Chap. III, p. 70.
- VIATOR (JEAN PELEGORIN). De perspectiva artificiali. *Tulli*. 1505, in-fol. Chap. I, p. 20.
- VIATEUR. Texte de Hiob. S. l. ni d., in-4. Chap. I, p. 22.
- WAPY (J). Le bref usage de l'Arithmétique. *Verdun*. 1631, in-8. Chap. III, p. 109. — Remarques sur la langue françoise. *Pont-à-Mousson*. 1634, in-8. Ibid. p. 114.
- YEPEZ (D. ANTOINE). Chroniques générales de l'ordre de S. Benoit. *Toul*. 1647-1684, 7 vol. in-fol. Chap. IV, p. 10.

ERRATA.

- Chap. I^{er}, p. 25, ligne 28 : *successeur d'Ascensius*, lisez : *surnommé Ascensius*.
- Chap. II, p. 18, lignes 7 et 9 : 1573, lisez : 1575.
- Chap. III, p. 59, ligne 18 : après *Son Altesse* ajoutez 1619.
- Chap. IV, p. 38, note 2 : 1684, lisez 1683 ou 1684.